CREDIT IMMOBILIER ET HOTELIER

DOCUMENT DE REFERENCE RELATIF A L'EXERCICE 2019

Enregistrement de l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC)

Conformément aux dispositions de la circulaire de l'AMMC, le présent document de référence a été enregistré par l'AMMC en date du 29 juillet 2020 sous la référence EN/EM/012/2020.

Le présent document de référence ne peut servir de base pour effectuer du démarchage ou pour la collecte des ordres dans le cadre d'une opération financière que s'il fait partie d'un prospectus dument visé par l'AMMC.

Avertissement

Enregistrement du document de référence :

Le présent document de référence a été enregistré par l'AMMC. L'enregistrement du document de référence n'implique pas authentification des informations présentées. Il a été effectué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée.

L'attention du public est attirée sur le fait que le présent document de référence ne peut servir de base pour le démarchage financier ou la collecte d'ordres de participation à une opération financière s'il ne fait pas partie d'un prospectus visé par l'AMMC.

Le présent document de référence peut faire l'objet d'actualisations ou de rectifications. Les utilisateurs de ce document de référence sont appelés à s'assurer de disposer, le cas échéant, desdites actualisations et rectifications.

Abréviations

AFS	Available For Sale (Disponible à la vente)
AGO	Assemblée Générale Ordinaire
ALM	Asset Liabilities Management
AMA	Advanced Measurement Approach
AMMC	Autorité Marocaine du Marché des Capitaux
ANPME	Agence Nationale pour la Promotion de la Moyenne Entreprise
AUDA	Agence d'urbanisation et de développement d'Anfa
AWB	AttijariWafa Bank
BAM	Banque du Maroc
BCP	Banque Centrale Populaire
BDT	Bons du Trésor
BIM	Banque Internationale du Mali
BMCE	Banque Marocaine du Commerce Extérieure
BMCE	Banque marocaine du Commerce extérieur
BMCI	Banque Marocaine du Commerce et de l'Industrie
BMCI	Banque marocaine pour le commerce et l'industrie
BNDE	Banque National de Développement Economique
BNR	Bénéfice Net Réel
BNS	Bénéfice Net Simplifié
BPCE	Banque Populaire Caisses d'Epargne
BRPM	Bureau de Recherches et de Participations Minières
BTP	Bâtiment et Travaux Publics
CA	Chiffre d'Affaires
CAM	Crédit agricole du Maroc
CCG	Caisse Centrale de Garantie
CD	Certificats de Dépôts
CDG	Caisse de Dépôt et de Gestion
CDG CAPITAL	Caisse de dépôt et de gestion
CDM	Crédit du Maroc
CEN	Caisse d'Epargne Nationale
CES	Créances en Souffrance
CFCA	Compagnie française de câblage
CGEM	Confédération générale des entreprises du Maroc
CIMR	Caisse Interprofessionnelle Marocaine de Retraite
CIMR	Caisse interprofessionnelle marocaine de retraite
CIN	Carte d'Identité Nationale
CMI	Centre Monétique Interbancaire
CMM	Caisse Marocaine des Marchés

CNRA	Caisse Nationale de Retraite et de Réassurance
CNSS	Caisse National de Sécurité Sociale
COSUMAR	Compagnie marocaine de sucrerie et raffinage
CPIM	Caisse des Prêts Immobiliers du Maroc
CRM	Customer Relationship Management
CT	Court terme
DAT	Dépôts à Terme
DGA	Directeur Général Adjoint
DGD	Directeur Général Délégué
DH	Dirham
DMR	Dispositif de Maîtrise de Risque
DMZ	Demilitarized Zone
EMI	Ecole Mohammedia des Ingénieurs
EPS	Engagement Par Signature
ESA	Ecole Supérieure des Affaires
FBCF	Formation Brute du Capital Fixe
FCC	Fitch Core Capital
FCP	Fond Commun de Placement
FEC	Fonds d'Equipement Communal
FEC	Fonds d'Equipement Communal
FIPAR - HOLDING	Holding Financière de Participations et d'Investissement
FPCT	Fonds de Placement Collectif en Titrisation
FV	Fair Value (Juste Valeur)
GAB	Guichet Automatique Bancaire
GCE	Groupe français Caisse d'Epargne
GDH	Milliards de Dhs
GPBM	Groupement Professionnel des Banques du Maroc
HBM	Habitat Bon Marché
HCP	Haut-Commissariat au Plan
HEC	Haute Etudes Commerciales
HTM	Hold To Maturity (Détenu jusqu'à l'échéance)
IAS	International Accounting Standards
IASB	International Accounting Standards Board
IDEI	Investissement Direct Etranger à l'Immobilier
IDR	Issuer Default Ratings
IFRIC	International Financial Reporting Interpretation Committee
IFRS	International Financial Reporting Standards
IR	Impôt sur le revenu
IS	Impôt sur les sociétés
JNP S.A	Juice & nectar partner

KDH	Milliers de Dhs
LCP	Livraison contre Paiement
LT	Long Terme
Masen	Moroccan Agency for Sustainable Energy
MBA	Master of Business Administration
MCM	Massira Capital Management
MDH	Millions de Dhs
MLT	Moyen Long Terme
MRE	Marocains Résidents à l'Etranger
MT	Moyen Terme
OCP	Office Chérifien des Phosphates
ONAREP	Office National de Recherches et d'Exploitation Pétrolières
ONHYM	Office National des Hydrocarbures et des Mines
OPA	Offre Publique d'Achat
OPCVM	Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières
OSH	Obligation Sécurisée Hypothécaire
P/L	Profit & Loss (Perte et Profit)
PCA	Plan de Continuité de l'Activité
PCEC	Plan Comptable des Etablissements de Crédit
PDG	Président Directeur Général
PIB	Produit Intérieur Brut
PME	Petite et Moyenne Entreprise
PNB	Produits Net Bancaire
PV	Procès-Verbal
RBE	Résultat Brut d'Exploitation
RC	Registre de Commerce
RCAR	Régime Collectif d'Allocations de Retraites
RH	Ressources Humaines
ROA	Return On Assets
ROE	Return On Equity
SA	Société Anonyme
SACEM	Société des Auteurs, Compositeurs et Éditeurs de Musique
SAZ	Société d'Aménagement Zenata
SBVC	Société de Bourse des Valeurs de Casablanca
SCR	Société Centrale de Réassurance
SCR	Société Centrale de Réassurance
SFDA	Société de Financement pour le Développement Agricole
SFS	Société de Financement Spécialisée
SG	Société générale
SI	Système Informatique

SIC	Standards Interpretation Committee
SICAV	Société d'Investissement à Capital Variable
SMI	Société Métallurgique d'Imiter
SOMATHES S.A	Société marocaine du thé et du sucre
SONADAC	Société nationale d'aménagement communal
SRF	Support Rating Floor
TCAM	Taux de Croissance Annuel Moyen
TFT	Tableau des Flux de Trésorerie
TMPA	Tanger Med Port Authority
TMSA	Agence spéciale Tanger Med
TVA	Taxe sur la Valeur Ajoutée
UGT	Unité Génératrice de Trésorerie
UMB	Union Marocaine des Banques
Var	Variation
VAR	Value At Risk
VN	Valeur Nominale
VR	Viability Rating

Définitions

Bons Habitat Bon Marché (HBM)	Titres de créance émis par CIH Bank et souscrits par les établissements de crédit, et ce pour le financement de l'habitat sociale.
FOGALEF	Fonds de Garantie (Logement, Education et Formation) destiné aux fonctionnaires de l'enseignement.
FOGALOGE	Fonds de Garantie pour la couverture des prêts octroyés aux fonctionnaires, agents de l'Etat, et employés du secteur public en vue d'acquérir ou de construire des logements sociaux.
FOGARIM	Fonds de Garantie pour la couverture des prêts octroyés aux populations à Revenus Irréguliers et/ou Modestes en vue d'acquérir ou construire des logements sociaux.

Sommaire

Partie I. ATTESTATIONS & COORDONNEES 10
I. Le président directeur général 11
II. Les commissaires aux comptes 12
III. Le conseiller financier 14
IV. Le responsable de l'information et de la communication financière 16
V. Agence de notation 17
Partie II. PRESENTATION GENERALE DE CIH BANK 18
I. Renseignements à caractère général 19
II. Capital social 21
III. Endettement 27
V. Notation 32
VI. Assemblée d'actionnaires 34
VII. Organes d'administration 35
VIII. Organes de direction 57
Partie III. ACTIVITE 85
I. Historique et principaux faits marquants 86
II. Appartenance du CIH à Massira Capital Management 88
IV. Filiales de CIH Bank 98
V. Le secteur bancaire 107
VI. Le secteur immobilier 114
VII. Activité du groupe CIH Bank 122
PARTIE IV. Informations Environnementales et sociales 127
I. Approche RSE 128
II. Capital Humain 130
Effectif 130
Politique des Ressources Humaines 134
III. Politique de conformité 135
PARTIE V. Stratégie d'investissement et Moyens techniques 137
I. Stratégie de développement 138
II. Moyens informatiques et techniques de CIH BANK 141
Partie VI. Situation financière de CIH BANK 143
I. Informations financières consolidées entre 2017 et 2019 144
II. Rapports des commissaires aux comptes 146
Partie VII. Situation financière de CIH BANK 159
I. Analyse des comptes consolidés IFRS 2017-2019 160
Périmètre de consolidation 160
Analyse du compte de résultat consolidé IFRS 161
Analyse du bilan consolidé IFRS 171
Engagements hors bilan de CIH Bank 187
Analyse du tableau des flux de trésorerie 187
II. Résultats du premier trimestre 2020 du groupe CIH Bank 190
Partie VIII. Perspectives 194
I. Plan de développement 195
II. Prévisions chiffrées antérieurs 196
III. Prévisions antérieurs d'investissement 196

Partie IX. Faits exceptionnels et litiges 198
I. Faits exceptionnels 199
II. Litiges et affaires contentieuses 200
Partie X. Facteurs de risques 201
I. Process de gestion des risques 202
Risque de Crédit 204
II. Risque Opérationnel 207
III. Risque de Marché 207
IV. Risque de concentration Sectorielle 210
V. Gestion Actif-Passif 211
VI. Ratio de solvabilité et actifs pondérés 213
Partie XI. Annexes 214
I. Statuts 215
II. Rapport de notation 215
III. Rapport Financier Annuel 2019 215
IV. Rapports généraux des commissaires aux comptes 215
V. Rapports spéciaux des commissaires aux comptes 215
VI. Rapports de gestion 215
VII. Communiqués de presse publiés en 2017/ 2018/ 2019 215

PARTIE I. ATTESTATIONS & COORDONNEES

I. LE PRÉSIDENT DIRECTEUR GÉNÉRAL

Identité

Dénomination ou raison sociale :	CIH Bank
Représentant légal :	M. Lotfi SEKKAT
Fonction :	Président Directeur Général
Adresse :	187, avenue Hassan II, Casablanca.
Numéro de téléphone :	+212 5 22 47 99 00
Numéro de fax :	+212 5 22 47 99 09
Adresse électronique :	lotfi.sekkat@cihbank.ma

Attestation

Objet : Document de référence du Crédit Immobilier et Hôtelier (CIH Bank) relatif à l'exercice 2019

Le Président Directeur Général atteste que les données du présent document de référence dont il assume la responsabilité, sont conformes à la réalité. Elles comprennent toutes les informations nécessaires au public pour fonder son jugement sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives de CIH Bank. Elles ne comportent pas d'omissions de nature à en altérer la portée.

M. LOTFI SEKKAT

Président Directeur Général

II. LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Identité

Dénomination ou raison sociale :	Coopers Audit	Fidaroc Grant Thornton
Représentant légal :	Abdelaziz ALMECHATT	Faïçal MEKOUAR
Fonction :	Associé	Associé Gérant
Adresse :	83 Avenue Hassan II Casablanca	47 Rue Allal Ben Abdellah
Numéro de téléphone :	+212 5 22 42 11 90	+212 5 22 54 48 00
Numéro de fax :	+212 5 22 27 47 34	+212 5 22 29 66 70
Adresse électronique :	abdelaziz.almechatt@pwc-cl.com	Faïcal.MEKOUAR@ma.gt.com
1er exercice soumis au contrôle des CAC	2015	2015
Dernier exercice soumis au contrôle des CAC	AG statuant sur les comptes 2020	AG statuant sur les comptes 2020

Objet : Document de référence de CIH Bank relatif à l'exercice 2019

Attestation de concordance des commissaires aux comptes relative aux comptes sociaux et aux états financiers consolidés pour les exercices clos aux 31 décembre 2017, 2018, 2019 et pour les trimestres clos à fin mars 2019 et à fin mars 2020

Nous avons procédé à la vérification des informations comptables et financières contenues dans le présent « Document de référence » en effectuant les diligences nécessaires et compte tenu des dispositions légales et réglementaires en vigueur. Nos diligences ont consisté à nous assurer de la concordance desdites informations avec :

- Les états de synthèse annuels sociaux du Crédit Immobilier et Hôtelier tels qu'audités par nos soins au titre des exercices clos aux 31 décembre 2017, 2018 et 2019 ;
- Les états de synthèse annuels consolidés selon les normes IFRS du Crédit Immobilier et Hôtelier tels qu'audités par nos soins au titre des exercices clos aux 31 décembre 2017, 2018 et 2019 ;
- Les états de synthèse trimestriels sociaux du Crédit Immobilier et Hôtelier tels qu'audités par nos soins au titre des exercices clos aux 31 mars 2019 et 2020 ;
- Les états de synthèse trimestriels consolidés selon les normes IFRS du Crédit Immobilier et Hôtelier tels qu'audités par nos soins au titre des exercices clos aux 31 mars 2019 et 2020 ;

Sur la base des diligences ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la concordance des informations comptables et financières fournies dans le présent « Document de référence », avec les états de synthèse précités.

Casablanca, le 29 juillet 2020

Les Commissaires aux Comptes

Coopers Audit Maroc S.A	Fidaroc Grant Thornton
Abdelaziz ALMECHATT	Faïçal MEKOUAR
Associé	Associé

III. LE CONSEILLER FINANCIER

Identité

Dénomination ou raison sociale :	CIH Bank
Représentant légal :	M. Younes ZOUBIR
Fonction :	Directeur Général Adjoint des Finances, Services à la Clientèle & Canaux Alternatifs
Adresse :	187, avenue Hassan II, Casablanca.
Numéro de téléphone :	+212 5 22 47 97 91
Numéro de fax :	+212 5 22 47 97 89
Adresse électronique :	younes.zoubir@cihbank.ma

Attestation :

Objet : Document de référence du Crédit Immobilier et Hôtelier (CIH Bank) relatif à l'exercice 2019.

Le présent document de référence a été préparé par nos soins et sous notre responsabilité. Nous attestons avoir effectué les diligences nécessaires pour nous assurer de la sincérité des informations qu'il contient.

Le contenu de ce document de référence a été établi sur la base d'informations recueillies, sauf mention spécifique, des sources suivantes :

- Commentaires, analyses et statistiques fournis par les dirigeants de CIH Bank ;
- Procès-verbaux du Conseil d'Administration, des Assemblées Générales Ordinaires, Assemblées Générales Extraordinaires relatifs aux exercices 2017, 2018 et 2019 et de l'exercice en cours jusqu'à la date de l'enregistrement du présent document de référence ;
- Rapports de gestion de CIH Bank relatifs aux exercices 2017, 2018 et 2019 ;
- Liasses comptables de CIH Bank relatives aux exercices sociaux clos les 31 décembre 2017, 2018 et 2019 ;
- Liasses comptables de CIH Bank relatives aux exercices consolidés clos les 31 décembre 2017, 2018 et 2019 ;
- Rapports des commissaires aux comptes de CIH Bank relatifs aux exercices sociaux clos les 31 décembre 2017, 2018 et 2019 ;
- Rapports des commissaires aux comptes de CIH Bank relatifs aux exercices consolidés clos les 31 décembre 2017, 2018 et 2019 en normes IFRS ;
- Attestations d'examen limité des commissaires aux comptes relatives aux situations intermédiaires des comptes sociaux et consolidés au premier trimestre 2019 et au premier trimestre 2020 ;
- Rapports spéciaux des commissaires aux comptes de CIH Bank relatifs aux conventions réglementées des exercices clos les 31 décembre 2017, 2018 et 2019 ;
- Prévisions établies par les organes de direction et de gestion de CIH Bank ;
- Statistiques GPBM au titre des exercices 2017, 2018 et 2019.

A notre connaissance, le document de référence contient toutes les informations nécessaires au public pour fonder son jugement sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives de CIH Bank. Il ne comporte pas d'omissions de nature à en altérer la portée.

La Direction des Finances Services à la Clientèle & Canaux Alternatifs fait partie de CIH Bank, compte tenu de ce qui précède nous attestons avoir mis en œuvre toutes les mesures nécessaires pour garantir l'objectivité de notre analyse et la qualité de la mission pour laquelle nous avons été mandatés.

M. Younes ZOUBIR
Directeur Général Adjoint des
Finances, Services à la Clientèle &
Canaux Alternatifs

IV. LE RESPONSABLE DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION FINANCIÈRE

Identité

Dénomination ou raison sociale :	CIH Bank
Représentant légal :	Mlle. Amal MOUHOUB
Fonction :	Directeur Pôle Marketing et Communication
Adresse :	187, avenue Hassan II, Casablanca.
Numéro de téléphone :	+212 522 47 94 24
Numéro de fax :	+212 522 47 99 46
Adresse électronique :	amal.mouhoub@cihbank.ma

V. AGENCE DE NOTATION

Identité

Dénomination :	Fitch Ratings
Adresse :	30 North Colonnade, London E14 5GN
Numéro de téléphone :	+44 20 3530 1464
Numéro de fax :	+44 20 14 4291 49
Adresse électronique :	janine.dow@fitchratings.com

PARTIE II. PRESENTATION GENERALE DE CIH BANK

I. RENSEIGNEMENTS À CARACTÈRE GÉNÉRAL

Dénomination sociale	CIH Bank
Siège social	187, avenue Hassan II, Casablanca
Téléphone / Fax	+212 05 22 47 90 00 / 05 22 47 91 11 +212 05 22 47 93 63 / 05 22 22 37 48 / 05 22 20 84 25
Site internet	www.cihbank.ma
Contact	contactez-nous
Forme juridique	Société Anonyme à Conseil d'Administration
Date de constitution	25 avril 1927
Registre du commerce	RC 203 à Casablanca
Durée	99 ans
Exercice social	Du 1er janvier au 31 décembre
Objet social	Selon l'article 2 des statuts, la société a pour objet, conformément à la législation en vigueur : – La réception de fonds public ; – L'octroi de tout prêt à court, moyen ou long terme ; – Les engagements par signature ; – La collecte des ressources nécessaires à la réalisation de ses opérations, en plus des capitaux déposés par sa clientèle, au moyen de l'émission de titres de créances à court, moyen ou long terme ; – La mise à la disposition de la clientèle de tous les moyens de paiement ou leur gestion ; – Toute opération de location assortie d'une option d'achat ; – Toute opération de vente, avec faculté de rachat ou vente à réméré, d'effets et de valeurs mobilières ; – Toute opération d'affacturage ; – Toute opération de change ; – Toute opération sur l'or, les métaux précieux et les pièces de monnaie ; – Toute opération de conseil et d'assistance en matière de gestion de patrimoine ; – Toute opération de placement, de souscription, d'achat de gestion, de garde et de vente portant sur des valeurs mobilières ou tout produit financier ; – Le conseil et l'assistance en matière de gestion financière, d'ingénierie financière et, d'une manière générale, tous les services destinés à faciliter la création et le développement des entreprises ; – Toute autre opération effectuée de manière habituelle par les établissements de crédit, ainsi que toute opération connexe ou nécessaire à la réalisation des opérations visées ci avant, et notamment toutes activités de banque des particuliers et de la famille.
Capital social au 31 décembre 2019	2 832 473 500 MAD (28 324 735 actions de valeur nominale 100 DH)
Lieux de consultation des documents juridiques et des rapports des commissaires aux comptes	Notamment, les statuts, les PV des Assemblées, le rapport de gestion, les rapports des commissaires aux comptes peuvent être consultés au siège de CIH Bank, sis187, avenue Hassan II, Casablanca.
Textes législatifs applicables à la société	De par sa forme juridique, CIH Bank est une société anonyme à Conseil d'administration de droit privé régie par les dispositions de la loi 17/95 relative aux sociétés anonymes telle que complétée et modifiée. De par son activité, CIH Bank est régi par :

	Le Dahir n° 1-14-193 du 1errabii I 1436 portant promulgation de la loi n° 103-12 relative aux établissements de crédit et organismes assimilés (loi bancaire). De par sa cotation, CIH Bank est régi par : — Le Dahir n°1-16-151 du 25 août 2016 portant promulgation de la loi n°19-14 relative à la Bourse des valeurs, aux sociétés de bourse et aux conseillers en investissement financier ; — Le Règlement Général de la Bourse de Casablanca approuvé par l'arrêté du Ministre de l'économie, des finances n°2208-19 du 3 juillet 2019. — Le Dahir portant loi n°1-96-246 du 9 janvier 1997 portant promulgation de loi n°35-96 relative à la création d'un dépositaire central et à l'institution d'un régime général de l'inscription en compte de certaines valeurs tel que modifiée et complétée ; — Le Règlement Général du Dépositaire Central approuvé par l'Arrêté du ministre de l'économie et des finances n° 932-98 du 16 avril 1998 et amendé par l'Arrêté du Ministre de l'Economie, des finances, de la privatisation et du tourisme n°1961-01 du 30 octobre 2001, et modifié par l'arrêté N°1961/01 publié au bulletin officiel N°4286 du 24 Décembre 2001 et l'arrêté N°77/05 publié au bulletin officiel N°5300 du 17 mars 2005 ; — Le Dahir n°1-04-21 du 21 avril 2004 portant promulgation de la loi n°26-03 relative aux offres publiques sur le marché boursier tel que complété et modifié par la loi 46-06 ; — Le règlement général de l'AMMC tel qu'approuvé par l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n° 2169-16 du 09 Chaoual 1437 ; — La loi 43-12 relative à l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux ; — La loi n° 44-12 relative à l'appel public à l'épargne et aux informations exigées des personnes morales et organismes faisant appel public à l'épargne ; — Les Circulaires de l'AMMC. De par son programme d'émission de Certificats de Dépôts, CIH Bank est également soumis à la loi 35-94 relative à certains titres de créance négociables, telle que modifiée et complétée.
Tribunal compétent en cas de litige	Tribunal de Commerce de Casablanca
Régime fiscal	La Banque est régie par la législation commerciale et fiscale de droit commun. Elle est ainsi assujettie à l'Impôt sur les Sociétés au taux de 37%. Le taux de la TVA applicable aux opérations de Banque est de 10%.

II. CAPITAL SOCIAL

Composition du capital

Le capital social de CIH Bank au 31 décembre 2019 s'établit à 2 832 473 500 dirhams. Il est intégralement libéré et se compose de 28 324 735 actions d'un nominal de 100 dirhams, toutes de même catégorie.

Evolution du capital social

Date	Capital initial (en DH)	Nature de l'opération	Montant de l'augmentation ou réduction de capital (en DH)	Capital final (en DH)
1988	260 000 000	Augmentation de capital en numéraire	100 000 000	360 000 000
1988	360 000 000	Augmentation de capital par incorporation des réserves	25 000 000	385 000 000
1989	385 000 000	Augmentation de capital en numéraire	100 000 000	485 000 000
1990	485 000 000	Augmentation de capital en numéraire	100 000 000	585 000 000
1991	585 000 000	Augmentation de capital en numéraire	100 000 000	685 000 000
1992	685 000 000	Augmentation de capital en numéraire	100 000 000	785 000 000
1994	785 000 000	Augmentation de capital par incorporation des réserves, il a été procédé à l'ajustement du nominal qui a été ramené de 125 DH à 100 DH	235 500 000	1 020 500 000
1998	1 020 500 000	Augmentation de capital en numéraire	306 150 000	1 326 650 000
2000	1 326 650 000	Augmentation de capital en numéraire	1 996 713 100	3323 363 100
2005	3 323 363 100	Réduction du capital	-2 991 026 800	332 336 300
2005	332 336 300	Augmentation de capital en numéraire	1 849 999 700	2 182 336 000
2009	2 182 336 000	Augmentation de capital par conversion des dividendes	98 357 000	2 280 693 000
2011	2 280 693 000	Augmentation de capital en numéraire	380 115 500	2 660 808 500
2019	2 660 808 500	Augmentation de capital en numéraire	171 665 000	2 832 473 500

Source : CIH Bank

Les prix d'émission des augmentations de capital de 2011 et 2019 étaient respectivement de 253 MAD et de 290 MAD.

Sur la période 1988-2019, CIH Bank a réalisé treize opérations d'augmentations de capital et une réduction de capital en 2005 (opération accordéon pour absorber des pertes). La dernière opération d'augmentation du capital a été par apport en numéraire et a porté sur un montant global de 171 665 000 dirhams (Hors prime d'émission).

Structure de l'actionnariat

L'évolution de l'actionnariat de CIH Bank durant la période 2015 - 2019 se présente comme suit :

Actionnaires	2015			2016			2017			2018			2019		
	Nb d'actions détenues	% de capital	% des droits de vote	Nb d'actions détenues	% de capital	% des droits de vote	Nb d'actions détenues	% de capital	% des droits de vote	Nb d'actions détenues	% de capital	% des droits de vote	% des droits de vote	Nb d'actions détenues	% de capital
Massira Capital Management	17 530 419	65,88%	65,88%	17 530 419	65,88%	65,88%	17 530 419	65,88%	65,88%	17 530 419	65,88%	65,88%	17 530 419	61,89%	61,89%
Holmarcom	-	-	-	33 373	0,13%	0,13%	33 373	0,13%	0,13%	33 373	0,13%	0,13%	39 301	0,14%	0,14%
Sanad	1 372 267	5,16%	5,16%	1 558 913	5,86%	5,86%	1 559 043	5,86%	5,86%	1 559 001	5,86%	5,86%	1 689 308	5,96%	5,96%
Atlanta	1 518 447	5,71%	5,71%	1 518 447	5,71%	5,71%	1 518 457	5,71%	5,71%	1 528 291	5,74%	5,74%	1 654 003	5,84%	5,84%
RCAR	1 013 665	3,81%	3,81%	1 013 665	3,81%	3,81%	1 246 608	4,69%	4,69%	1 246 608	4,69%	4,69%	-	-	-
RMA Watanya	807 630	3,04%	3,04%	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
CDG	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1 702 511	6,01%	6,01%
Divers	4 365 657	16,41%	16,41%	4 953 268	18,62%	18,62%	4 720 185	17,74%	17,74%	4 710 393	17,70%	17,70%	**5 709 193**	**20,16%**	**20,16%**
Total	**26 608 085**	**100,00%**	**100,00%**	**26 608 085**	**100,00%**	**100,00%**	**26 608 085**	**100,00%**	**100,00%**	**26 608 085**	**100,00%**	**100,00%**	**28 324 735**	**100,00%**	**100,00%**

Au 30 juin 2020, l'actionnariat de CIH Bank se présente comme suit :

	Nb d'actions détenues	% de capital	% des droits de vote
Groupe CDG	**19 232 930**	**67,90%**	**67,90%**
Massira Capital Management	17 530 419	61,89%	61,89%
CDG	1 702 511	6,01%	6,01%
Groupe Holmarcom	**3 382 612**	**11,94%**	**11,94%**
Holmarcom	39 301	0,14%	0,14%
Sanad	1 689 308	5,96%	5,96%
Atlanta	1 654 003	5,84%	5,84%
Flottant	**5 709 193**	**20,16%**	**20,16%**
Total	**28 324 735**	**100,00%**	**100,00%**

Source : CIH Bank

En date du 25 septembre 2019, la Caisse de Dépôt et de Gestion (CDG) a franchi à la hausse le seuil de participation de 5,0% dans le capital de CIH Bank et ce, suite à la souscription de 1 447 046 actions CIH Bank.

Suite à cette opération d'augmentation de capital, la CDG a déclaré :

- détenir directement 1 702 511 actions CIH Bank soit 6,01 % du capital de ladite banque ;

- et continuer à détenir indirectement 17 632 451 actions CIH Bank représentant 62,25% du capital de ladite banque, à travers ses filiales MCM, SCR et CDG capital. La participation totale (directe et indirecte) de la CDG dans le capital de CIH Bank a été de 68,26%.

Renseignements relatifs aux principaux actionnaires

a) Massira Capital Management

Activité	Prise de participations
Capital	3 436 Mdh
Résultat Net	242 Mdh
Situation Net	4 061 Mdh
% d'intérêt	61,89%
Actionnariat	CDG (100%)

Au 30 juin 2019- comptes sociaux (exercice social du 1er juillet N au 30 juin N+1)

b) Sanad

Activité	Assurance
Capital	250 Mdh
Résultat Net	140,42 Mdh
% d'intérêt	5,96%
Actionnariat	Atlanta (100%)

**Au 31 décembre 2019- Comptes sociaux*

c) Atlanta

Activité	Assurance

Capital	602 Mdh
Résultat Net	372,7 Mdh
Situation Net	1 767 Mdh
% d'intérêt	5,84%
Actionnariat	Holmarcom (67,6%), CIH Bank (10,0%), CDG (9,6%), Flottant (12,8%)

Au 31 décembre 2019- comptes consolidés

d) Caisse de Dépôt et de Gestion :

Activité	Gestion de l'épargne
Capital	12 305 Mdh
Résultat Net	537,2 Mdh
Situation Net	22 525 Mdh
% d'intérêt	6,01%
Actionnariat	Établissement public

Au 31 décembre 2019- comptes consolidés

Capital potentiel de l'émetteur

A ce jour, il n'y a pas d'opération conclue pouvant avoir un impact futur sur le capital social de CIH Bank.

Pactes d'actionnaires

A ce jour, aucun pacte d'actionnaires n'existe entre les actionnaires de CIH Bank.

Un pacte d'actionnaires est signé entre CIH Bank et le Qatar International Islamic Bank « QIIB » en date du 11 novembre 2015, portant sur la création de la première banque participative QMB Company, devenue ensuite « UMNIA Bank ». Le pacte encadre les relations des actionnaires de « UMNIA Bank » en application de leurs engagements mutuels énoncés par le protocole d'accord conclu le 9 Février 2015 (Memorandum d'entente) qui traite essentiellement du sujet de la gouvernance à travers :

- La composition et le cadre de fonctionnement du directoire,
- La composition et le cadre de fonctionnement du conseil de surveillance,
- La constitution d'un comité d'audit et des risques,
- La constitution d'un comité de nomination et de rémunération,
- La constitution d'un comité stratégique et des investissements.

Négociabilité des titres de capital

Les actions de CIH Bank sont cotées au premier compartiment de la Bourse de Casablanca. Il n'existe aucune restriction à la libre négociabilité de ces actions.

- **Caractéristiques des actions CIH Bank**

Les caractéristiques des actions de CIH Bank sont résumées dans le tableau suivant :

Date de cotation des actions	23 juin 1967
Libellé	CIH
Ticker	CIH
Code ISIN	MA0000011454
Compartiment	Premier (marché principal)
Secteur	Banques

Source : CIH Bank

- **Evolution du cours de CIH Bank**

L'action CIH présente l'évolution suivante :

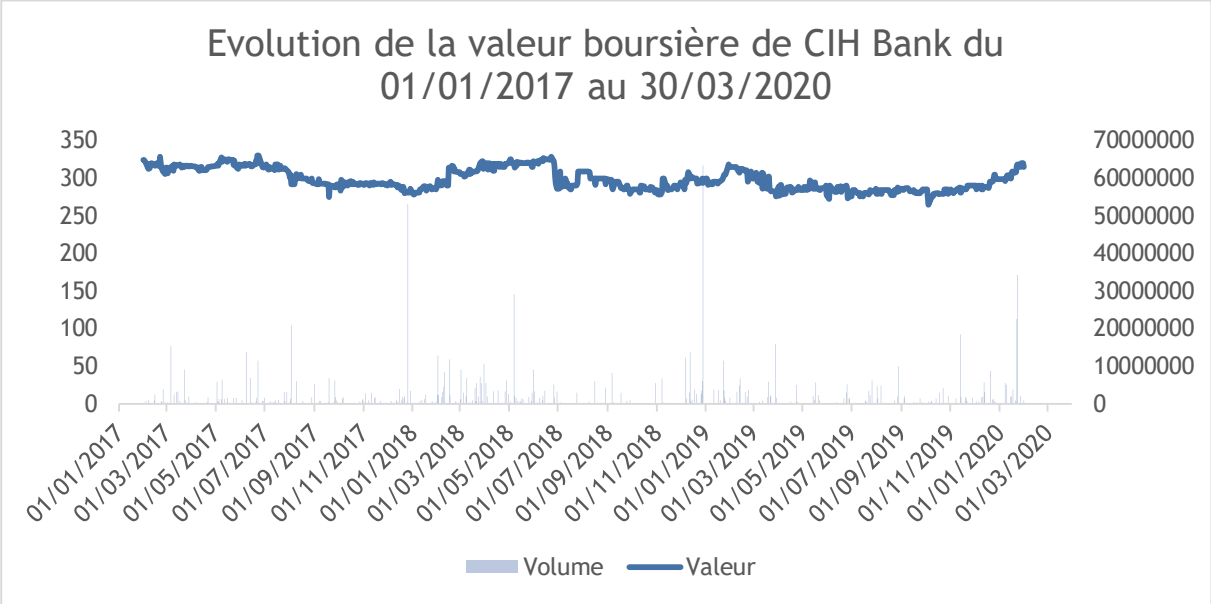

Source : Bourse de Casablanca

La valeur CIH Bank affiche une évolution stable au cours de la période du 01/01/2017 au 30/03/2020, marquée par quelques variations à la hausse et d'autres à la baisse.

Les cours enregistrés ainsi que le volume des transactions sur le marché central des titres CIH Bank se présentent comme suit :

- **Période d'observation annuelle**

Cours du marché central	Du 02 janvier 2017 au 29 décembre 2017	Du 02 janvier 2018 au 31 décembre 2018	Du 02 janvier 2019 au 31 décembre 2019
Cours haut (en Dh)	335	329	318
Cours bas (en Dh)	275	278	265
Volume des transactions (en Kdh)	378 431	386 162	236 107
Volume quotidien moyen (en Kdh)	1 514	1 563	960

Source : Bourse de Casablanca

- **Période d'observation trimestrielle**

Cours du marché central	T1 2019	T2 2019	T3 2019	T4 2019	T1 2020
Cours haut (en Dh)	318	297	288	305	324,5
Cours bas (en Dh)	276	272	276	265	227,7
Volume des transactions (en Kdh)	86 228	35 009	45 650	69 219	224 022

Source : Bourse de Casablanca

- **Période d'observation mensuelle**

Cours du marché central	nov-19	déc-19	Janv-20	Fév-20	Mars-20	Avril-20
Cours haut (en Dh)	290	305	319,5	324,5	323	250
Cours bas (en Dh)	280	285	296	306	227,7	225,5
Volume des transactions (en Kdh)	28 765	26 760	80 264	81 748	80 010	26 944

Source : Bourse de Casablanca

- **Suspension de cotation de la valeur CIH**

La valeur CIH n'a fait l'objet d'aucune suspension durant les exercices 2017, 2018 et 2019.

Politique de distribution de dividendes

▪ Dispositions statutaires

L'article 30 des statuts de CIH Bank stipule que les produits de la Société constatés par l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux y compris l'Impôt sur les Sociétés et des charges sociales, des intérêts des emprunts, de tous amortissements de l'actif et de toutes provisions, constituent les bénéfices nets.

Sur ces bénéfices, diminués le cas échéant des pertes antérieures, il sera prélevé :

- Cinq pour cent (5%) pour constituer le fonds de réserve prescrit par la loi. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque le fonds de réserve a atteint une somme égale au dixième du capital social. Il reprend son cours lorsque, pour une cause quelconque, le montant du fonds de réserve est descendu au-dessous de ce dixième ;
- La somme nécessaire pour payer aux actionnaires, à titre de premier dividende, cinq pour cent (5%) des sommes dont leurs actions sont libérées et non amorties, sans que, si les bénéfices d'une année ne permettent pas de paiement, les actionnaires puissent le réclamer sur les bénéfices des années subséquentes (sauf ce qui est stipulé ci-après) ;
- Toute somme que l'Assemblée Générale déciderait d'affecter à des fonds de réserve facultative ou extraordinaire avec ou sans affectation particulière ou de reporter à nouveau.

Les fonds de réserve peuvent être affectés notamment suivant ce qui est décidé par l'Assemblée Générale Ordinaire, soit à compléter aux actionnaires le premier dividende de cinq pour cent (5%) en cas d'insuffisance des bénéfices d'un ou plusieurs exercices, soit à l'amortissement total ou partiel des actions de la Société. Les actions intégralement amorties sont remplacées par des actions de jouissance ayant les mêmes droits que les autres actions, sauf en ce qui concerne le premier dividende de Cinq pour cent (5%) et le remboursement de la valeur nominale ;

Le solde est réparti entre toutes les actions à titre de superdividende.

▪ Dividendes distribués au cours des trois derniers exercices

Au titre des exercices 2017-2019, CIH Bank a procédé à des distributions de dividendes telles que détaillées dans le tableau ci-dessous :

Kdh	2017 (n)	2018 (n)	2019 (n)
Résultat Net (A)	**445 539**	**447 021**	**451 399**
Dividendes de n distribués en n+1 (B)	**425 729**	**372 513**	**396 546**
Taux de distribution (B) / (A)	**96%**	**83%**	**88%**
Nombre d'actions	**26 608 085**	**26 608 085**	**28 324 735**
Résultat Net par action (en dhs)	**17**	**17**	**16**
Dividende par action (en dhs)	**16***	**14**	**14**
Dividende par action ajusté (en dhs)	**15****	**13****	**14**

Source : CIH Bank

**Dont 2 dirhams par action de dividende exceptionnel*

***Les dividendes de l'exercice/Nombre d'actions après l'augmentation de capital (2019)*

III. ENDETTEMENT

Caractéristiques des titres de créance émis par CIH Bank

Au 30 juin 2020, l'encours des titres de créances émis par CIH Bank se présente comme suit :

NATURE	DATE	Taux d'intérêt[1] (%)	Nature du taux	Fréquence de révision	Prime de risque	Durée (en années)	Mode de remboursement	Échéance finale	Montant émis (Kdh)	Encours (Kdh)
Obligations ordinaires non garanties	08/05/2012	3,23	Taux révisable	Annuelle	0,92%	10	InFine	08/05/2022	385.000	385.000
Obligations ordinaires non garanties	08/05/2012	5,3	Taux normal	-	-	10	InFine	08/05/2022	615.000	615.000
Obligations subordonnées	09/01/2015	3,36	Taux révisable	Annuelle	0,90%	10	InFine	09/01/2025	320.200	320.200
Obligations subordonnées	09/01/2015	4,75	Taux normal	-	-	10	InFine	09/01/2025	679.800	679.800
Obligations subordonnées	15/12/2016	3,01	Taux révisable	Annuelle	0,70%	10	InFine	15/12/2026	960.600	960.600
Obligations subordonnées	15/12/2016	3,82	Taux normal	-	-	10	InFine	15/12/2026	39.400	39.400
Obligations subordonnées	18/05/2018	2,97	Taux révisable	Annuelle	0,65%	10	InFine	18/05/2028	500.000	500.000
Obligations subordonnées	18/05/2018	4,02	Taux normal	-	-	10	InFine	18/05/2028	500.000	500.000
Obligations subordonnées perpétuelles	28/12/2018	4,96	Taux révisable	Annuelle	2,65%	-	Perpétuel	Perpétuelle	350.000	350.000
Obligations subordonnées perpétuelles	28/12/2018	6,23	Taux révisable	Tous les 10 ans	2,85%	-	Perpétuel	Perpétuelle	150.000	150.000
SOUS TOTAL EMPRUNTS OBLIGATAIRES									4.500.000	4.500.000
BHBM	02/09/2002	6,94	Taux fixe	-	-	18	Annuité constante	02/09/2020	130.770	12.104
BHBM	17/01/2004	5,89	Taux fixe	-	-	18	Annuité constante	17/01/2022	160.000	16.819
BHBM	20/01/2004	5,83	Taux fixe	-	-	18	Annuité constante	20/01/2022	381.400	63.915
BHBM	10/04/2004	5,83	Taux fixe	-	-	18	Annuité constante	10/04/2022	250.000	25.135
BHBM	13/03/2005	5,49	Taux fixe	-	-	18	Annuité constante	13/03/2023	370.000	59.940
BHBM	13/07/2005	5,31	Taux fixe	-	-	18	Annuité constante	13/07/2023	242.700	74.875
SOUS TOTAL BONS HBM A LONG TERME									1.534.870	252.789
CDN	20/01/2017	3,15	Taux fixe	-	-	4	InFine	20/01/2021	30.000	30.000
CDN	20/01/2017	3,3	Taux fixe	-	-	5	InFine	20/01/2022	30.000	30.000

[1] Actuellement en vigueur

CDN	25/04/2017	3,3	Taux fixe	-	-	5	InFine	25/04/2022	600.000	600.000
CDN	05/05/2017	3,33	Taux fixe	-	-	5	InFine	05/05/2022	300.000	300.000
CDN	25/05/2017	3,1	Taux fixe	-	-	4	InFine	25/05/2021	300.000	300.000
CDN	30/06/2017	3,15	Taux fixe	-	-	4	InFine	30/06/2021	420.000	420.000
CDN	28/09/2017	3,3	Taux fixe	-	-	5	InFine	28/09/2022	605.000	605.000
CDN	13/11/2017	2,85	Taux fixe	-	-	3	InFine	13/11/2020	312.000	312.000
CDN	31/07/2019	2,56	Taux fixe	-	-	1	InFine	01/10/2020	599.800	599.800
CDN	31/07/2019	2,56	Taux fixe	-	-	1	InFine	02/11/2020	400.000	400.000
CDN	31/07/2019	2,57	Taux fixe	-	-	1	InFine	01/12/2020	600.200	600.200
CDN	30/04/2020	2,41	Taux fixe	-	-	0	InFine	03/09/2020	480.000	480.000
CDN	18/05/2020	2,38	Taux fixe	-	-	0	InFine	16/11/2020	150.000	150.000
CDN	18/05/2020	2,48	Taux fixe	-	-	1	InFine	17/05/2021	81.000	81.000
CDN	18/05/2020	2,63	Taux fixe	-	-	2	InFine	18/05/2022	634.000	634.000
CDN	18/05/2020	2,63	Taux révisable	Annuelle	-	5	InFine	18/05/2025	235.000	235.000
CDN	18/05/2020	2,97	Taux révisable	Annuelle	-	5	InFine	18/05/2025	950.000	950.000
SOUS TOTAL CERTIFICATS DE DEPOT									**6.727.000**	**6.727.000**
			TOTAL GENERAL						**12.761.870**	**11.479.789**

Source: CIH Bank

Bons HBM émis par CIH Bank

Les Bons HBM sont des titres de créance émis par CIH Bank et réservés aux banques et à la CDG dans la limite des montants maximums déterminés et fixés par le décret n° 2-97-72, et ce pour le financement de l'habitat social. Ces émissions sont effectuées aux conditions suivantes :

- La phase de préfinancement des promoteurs : les bons sont émis sur une durée de 2 années renouvelables sur une période maximale de 4 ans. Le remboursement de ces bons s'effectuera selon la formule in fine ;
- La phase de consolidation : les bons émis seront convertis en phase de financement des acquéreurs. L'emprunt sera reconduit ainsi sur une durée de 18 ans. Le remboursement de cette catégorie de bons s'effectuera selon la formule des annuités constantes.

CIH Bank a émis depuis l'année 2001 et jusqu'à 2005, des emprunts HBM pour un montant total de 3 106,0 Mdh. L'encours au 30 juin 2020 s'établit à 252,8 Mdh.

Certificats de dépôt émis par CIH Bank

Les Certificats de dépôt sont des titres de créance négociables émis par CIH Bank dans le cadre d'un programme d'émission de Certificats de dépôt plafonné à 10 Milliards de dirhams, et ce dans la lignée du plan de développement de la banque.

Les Certificats de dépôt sont émis sur une durée allant de 10 jours à 7 ans, avec un remboursement du principal selon la formule in fine, et un paiement des intérêts à l'échéance pour les maturités inférieures ou égales à un an, et annuellement à la date d'anniversaire de la date de jouissance pour les maturités supérieures à un an.

L'encours des certificats de dépôt au 30 juin 2020 s'établit à 6 727,0 Mdh.

Emissions de titres de créances décidées pas encore réalisées

A ce jour, aucune émission obligataire n'est prévue. Par ailleurs, il est prévu un renouvellement des lignes de certificats de dépôt arrivant à échéance, avec le maintien d'un encours moyen de 6 à 7 Gdh.

Dettes bancaires

CIH Bank n'est assujetti à aucun covenant au titre de ces dettes bancaires.

Les dettes envers les établissements de crédit et assimilés sur la période 2017 – 2019 :

En Kdh	2017	2018	Var	2019	Var
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	**774 776**	**5 326 029**	**587%**	**5 780 067**	**9%**

Source : CIH Bank – comptes sociaux

Comparativement à fin 2017 les dettes envers les établissements de crédit et assimilés de CIH Bank ont connu une hausse de 58,7% en 2018, et se sont appréciées ensuite de 9% à fin 2019.

IV. ENGAGEMENTS HORS BILAN

Engagements Hors bilan :

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des engagements donnés et reçus par la banque sur la période 2017- 2019 :

En Mdh	2017	2018	Var	2019	Var
ENGAGEMENTS DONNES	**11 871**	**14 202**	19,63%	**9 379**	-33,96%
Engagements de financement donnés en faveur d'établissements de crédit et assimilés	**102**	**352**	>100%	**188**	-46,53%
Engagements de financement donnés en faveur de la clientèle	**5 548**	**7 418**	33,69%	**7 697**	3,77%
Engagements de garantie d'ordre d'établissements de crédit et assimilés	**5 417**	**5 406**	-0,22%	**387**	-92,85%
Engagements de garantie d'ordre de la clientèle	**804**	**1 027**	27,79%	**1 106**	7,74%
ENGAGEMENTS RECUS	**6 090**	**6 759**	10,98%	**7 095**	4,97%
Engagements de garantie reçus de l'Etat et d'organismes de garantie divers	6 090	6 759	10,98%	7 095	4,97%

Source : CIH Bank - comptes sociaux

A fin 2018, les engagements donnés augmentent de 19,6% à 14,2 Gdh au lieu de 11,9 Gdh l'année précédente suite principalement à la hausse des engagements de financement donnés en faveur de la clientèle.

A fin décembre 2019, les engagements donnés se déprécient de 34,0% à 9,4 Gdh contre 14,2 Gdh à fin 2018, principalement tirés par la baisse des engagements de garantie d'ordre des établissements de crédit et assimilés qui passent de 5 405,6 Mdh en décembre 2018 à 386,7 Mdh en 2019.

En ce qui concerne les engagements reçus, ils affichent une hausse de 11,0% à fin 2018 et de 5,0% à fin 2019 suite à l'accroissement des engagements de garantie reçus de l'Etat et d'organismes de garantie divers.

Nantissement d'actions ou d'actifs

A ce jour, il n'existe aucun nantissement sur les actions ou Actifs de CIH Bank

V. NOTATION

Le Crédit Immobilier et Hôtelier a fait l'objet d'une notation pour la première fois par Fitch Ratings au titre de l'exercice 2016. Depuis, et durant les deux derniers exercices, cette dernière n'a fait l'objet d'aucun changement. Par ailleurs et pour l'exercice 2019 une nouvelle notation a été rajoutée : la note de support planché – Support Rating Floor (SRF). Aussi et en raison de l'impact négatif anticipé de la pandémie de Covid-19 Fitch Raitings a revue à la baisse les perspectives de notation de CIH Bank.

La notation de l'émetteur se décline comme suit :

Notation	2017	2018	2019
Notation par défaut (IDR - Issuer Default Ratings) à long terme en monnaie étrangère et en monnaie locale	« BB+ » perspective stable	« BB+ » perspective stable	« BB+ » perspective stable
Notation par défaut (IDR - Issuer Default Ratings) à court terme en monnaie étrangère et en monnaie locale	« B »	« B »	« B »
Notation nationale à long terme	« AA-(mar) » perspective stable	« AA-(mar) » perspective stable	« AA-(mar) » perspective stable
Notation nationale à court terme	« F1+(mar) »	« F1+(mar) »	« F1+(mar) »
Note de viabilité (VR – Viability Rating)	« bb-»	« bb-»	« bb-»
Note de support	« 3 »	« 3 »	« 3 »
Risque souverain de la notation par défaut (IDR) à long terme en monnaie étrangère et en monnaie locale	« BBB-» perspective stable	« BBB-» perspective stable	« BBB-» perspective stable
Note de support planché – Support Rating Floor (SRF)			« BB+ »

Le rapport de notation relative à l'année 2019 émis le 21 février 2020, est annexé au présent document de référence. Ci-dessous un résumé du commentaire de l'agence de notation de l'année 2019 :

FACTEURS D'EVALUATION CLES

Les notations par défaut - IDRS, les notations nationales - NATIONAL RATINGS, et la note support planché - SUPPORT RATING FLOOR

Les notations par défaut de l'émetteur (IDRs - Issuer Default Ratings), les notations nationales, ainsi que la note de support planché – Support Rating Floor (SRF) de la banque reflètent le soutien potentiel de l'État marocain (BBB- / Stable). Dans les rapports précédents Fitch Ratings était d'avis qu'un soutien, le cas échéant, proviendrait de la Caisse de dépôt et de gestion (CDG), entité du secteur public et premier investisseur institutionnel du Maroc, qui détient 67,9% de CIH Bank. L'agence de notation considère maintenant que tout soutien nécessaire serait fourni directement par l'État. Fitch Ratings attribu ainsi un SFR au CIH Bank conformément à ses critères, comme c'est le cas pour les banques dont les notations reposent sur un soutien souverain.

Le SFR de CIH Bank est réduit une fois par rapport à la notation souveraine pour refléter certaines limites liées à la flexibilité financière du souverain. CIH Bank, dont la part de marché est d'environ 4%, n'est pas une banque nationale d'importance systémique (DSIB - Domestic Systemically Important Bank), mais sa propriété publique indirecte a une forte influence sur l'évaluation du soutien et sur la décision d'attribuer un SFR « BB + ».
La probabilité globale de soutien aux CIH et aux DSIB est considérée comme modérée compte tenu de la notation souveraine du Maroc. Les Perspectives stables reflètent cela sur les notes souveraines du Maroc.

La notation de viabilité – VR
La notation de viabilité de CIH reflète sa franchise modérée, un modèle économique en évolution rapide et une croissance élevée, qui exercent une pression sur les frais généraux et la capitalisation. Le développement immobilier et les crédits immobiliers aux particuliers restent des activités clés, représentant environ 50% des crédits. Cependant, la banque s'éloigne de ces domaines pour développer le crédit aux entreprises et aux PME (34% des prêts) et le crédit à la consommation (16%). La croissance des prêts surpasse considérablement la moyenne du secteur, ce qui devrait se poursuivre dans un avenir prévisible. Selon Fitch Rating, l'appétit pour le risque des CIH Bank augmente.
Bien que les dépréciations augmentent dans les portefeuilles des PME non testés et que les retards de service de la dette soient fréquents dans le portefeuille de prêts au logement subventionné (7% des prêts), les paramètres de qualité des actifs de CIH Bank sont conformes à ceux de ses pairs. Par ailleurs, la couverture totale des réserves des prêts douteux (44% à fin juin 2019) est inférieure à celle de ses pairs, reflétant la dépendance de la banque à l'égard des garanties de prêts. CIH Bank dispose d'un stock important d'actifs saisis, équivalent à 26% de Fitch Core Capital (FCC) à fin juin 2019. Ces actifs sont évalués de manière indépendante mais les cessions sont lentes. Des modèles de risque plus puissants sont déployés dans de nouveaux domaines d'activité pour CIH Bank, mais les charges de dépréciation des prêts devraient rester élevées jusqu'à la fin du registre des prêts. Nos perspectives d'évolution de la qualité des actifs de la banque sont négatives.

Révisions des perspectives de notation des banques marocaines par Fitch Ratings

Dans une publication le lundi 18 mai 2020, l'agence de notation Fitch a revu les perspectives de notation de quelques banques marocaines dont CIH Bank et ce, suite à sa révision de la perspective de la note souveraine du Maroc de stable à négative compte tenu de l'impact négatif anticipé de la pandémie de Covid-19.
Selon l'agence de notation, CIH Bank, dont la part de marché est d'environ 4%, n'est pas une banque nationale d'importance systémique (DSIB). Mais la participation indirecte de l'État dans la banque a une influence sur l'évaluation par Fitch du soutien et sur sa décision d'aligner son SRF (Support rating floors) sur celui des DSIB. Ainsi, le SRF de CIH est également réduit par rapport à la notation souveraine afin de refléter certaines limites liées à la flexibilité financière.
Par ailleurs, Fitch estime que la propension du Maroc à soutenir le secteur bancaire reste « élevée » en raison du rôle qu'il joue dans le financement de l'économie et de la volonté des autorités à préserver la stabilité financière alors que le pays met en œuvre ses plans de développement économique.
L'agence a également confirmé à " BB+ " la notation de défaut émetteur à long terme en devises étrangères et locales des trois banques.

VI. ASSEMBLÉE D'ACTIONNAIRES

Dispositions statutaires - article 24 des statuts

L'Assemblée Générale régulièrement constituée représente l'universalité des actionnaires ; ses décisions sont obligatoires pour tous, même pour les absents, incapables, opposants, ou privés du droit de vote.

Les actionnaires se réunissent en assemblées générales qui peuvent être ordinaires ou extraordinaires. Des assemblées spéciales peuvent réunir les titulaires d'une même catégorie d'actions.

L'Assemblée Générale est convoquée par le Conseil d'Administration qui en fixe l'ordre du jour. A défaut, elle peut être également convoquée en cas d'urgence :

- Par le ou les commissaires aux comptes, après avoir vainement requis sa convocation par le Conseil d'Administration ;
- Par un mandataire désigné par le président du tribunal statuant en référé à la demande, soit de tout intéressé en cas d'urgence, soit d'un ou plusieurs actionnaires réunissant au moins le dixième du capital social ;
- Par le ou les liquidateurs en cas de dissolution de la Société et pendant la période de liquidation ;
- Par les actionnaires majoritaires en capital ou en droit de vote après une offre publique d'achat ou d'échange ou après une cession d'un bloc de titres modifiant le contrôle de la Société.

La convocation est faite trente (30) jours au moins avant la date de l'Assemblée, par un avis inséré dans un journal (…). Toutefois, si toutes les actions de la Société sont nominatives, l'avis de convocation peut n'être fait que par lettre recommandée adressée à chaque actionnaire.

L'Assemblée est présidée par le Président du Conseil d'Administration ou en son absence par le Vice-président ou à défaut par toute personne désignée par cette Assemblée. Si l'Assemblée est convoquée par l'un ou les commissaires aux comptes, par un mandataire de justice, par les liquidateurs ou par les actionnaires majoritaires en capital ou en droit de vote après une offre publique d'achat ou d'échange ou après une cession de bloc de titres modifiant le contrôle de la Société, l'Assemblée est présidée par l'auteur de la convocation.

Assemblée Générale Ordinaire - article 25 des statuts

L'Assemblée générale ordinaire des actionnaires statue sur toutes les questions d'ordre administratif qui excèdent la compétence du Conseil d'Administration et qui ne sont pas de la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire.

Le droit de participer aux Assemblées appartient à tous les actionnaires, quel que soit le nombre de leurs actions, à condition que celles-ci soient libérées des versements exigibles.

Les actionnaires qui ne réunissent pas le nombre d'actions requis peuvent se réunir pour atteindre le nombre de (1) action au minimum et se faire représenter par l'un d'entre eux.

Pour délibérer valablement, l'Assemblée doit être composée d'un nombre d'actionnaires représentant le quart au moins du capital social. Si cette condition n'est pas remplie, l'Assemblée Générale est convoquée à nouveau. Dans cette seconde réunion, les délibérations

sont valables quel que soit le nombre des actions représentées, mais elles ne peuvent porter que sur les questions inscrites à l'ordre du jour de la première réunion.

Les délibérations de l'Assemblée Générale Ordinaire sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés.

Assemblée Générale Extraordinaire – article 26 des statuts

L'Assemblée Générale Extraordinaire se compose de tous les actionnaires, quel que soit le nombre de leurs actions, pourvu qu'elles aient été libérées des versements exigibles.

L'Assemblée Générale Extraordinaire est seule habilitée à modifier les statuts dans toutes leurs dispositions. Elle ne peut, toutefois, augmenter les engagements des actionnaires, sous réserve des opérations résultants d'un regroupement d'actions régulièrement effectué, ni changer la nationalité de la Société.

Elle est régulièrement constituée et ne délibère valablement qu'autant qu'elle est composée, sur première convocation, d'actionnaires représentant la moitié au moins du capital social.

Si une première Assemblée n'a pas réuni la moitié du capital social, une nouvelle Assemblée peut être convoquée, dans les formes et délais prévus par la loi. Cette deuxième Assemblée délibère valablement si elle est composée d'actionnaires représentant le quart au moins du capital social. A défaut de ce dernier quorum, la deuxième Assemblée peut être prorogée à une date postérieure de deux (2) mois au plus à celle à laquelle elle avait été convoquée. Les délibérations sont prises à la majorité des deux tiers (2/3) des voix des actionnaires présents ou représentés.

VII. ORGANES D'ADMINISTRATION

ARTICLE 11 – CONSEIL D'ADMINISTRATION – COMPOSITION - NOMINATION

La Société est administrée par un Conseil d'Administration composé de trois (3) membres au moins et de quinze (15) membres au plus. Les administrateurs sont choisis parmi les personnes physiques ou morales, nommées par l'Assemblée Générale Ordinaire, ou à titre provisoire par le Conseil d'Administration dans les conditions prévues à l'article 14 des statuts.

L'Assemblée Générale désigne au sein du Conseil d'Administration un nombre d'administrateurs indépendants qui doit être compris entre un minimum d'un administrateur et un maximum d'un tiers des administrateurs tenant compte de leur taille et selon les modalités fixées par Bank Al-Maghrib.

Ledit administrateur indépendant est nommé, rémunéré et révoqué dans les mêmes conditions et modalités appliquées aux administrateurs. Une rémunération exceptionnelle peut lui être allouée pour les missions qui lui sont confiées à titre spécial et temporaire

L'Assemblée Générale désigne au sein du Conseil d'Administration un nombre d'administrateurs non exécutifs qui ne sont ni président directeur général, ni directeur général, ni directeur général délégué, ni salariés de la société exerçant des fonctions de direction. Leur nombre doit être supérieur à celui des administrateurs ayant l'une de ces qualités.

Lors de sa nomination, un administrateur personne morale, est tenu de désigner un représentant permanent qui est soumis aux mêmes conditions et obligations et qui encourt les mêmes responsabilités civile et pénale que s'il était administrateur en son propre nom, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente. Si la personne morale

révoque le mandat de son représentant permanent, elle est tenue de notifier sans délai à la Société, par lettre recommandée, cette révocation ainsi que l'identité de son nouveau représentant permanent. Il en est de même en cas de décès ou de démission de ce dernier.

ARTICLE 12 - DUREE DES FONCTIONS

La durée des fonctions des administrateurs est de six (6) ans. Les fonctions des administrateurs prennent fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes du dernier exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire le mandat dudit administrateur.

Les administrateurs sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'Assemblée Générale Ordinaire, sans même que cette révocation soit mise à l'ordre du jour.

ARTICLE 13 – ACTIONS D'ADMINISTRATEURS

Chaque administrateur doit, pendant toute la durée de ses fonctions, être propriétaire d'une action.

Si au jour de sa nomination, un administrateur n'est pas propriétaire du nombre d'actions requis, ou si en cours de mandat, il cesse d'en être propriétaire, il est réputé démissionnaire de plein droit s'il n'a pas régularisé sa situation dans un délai de trois (3) mois.

Par dérogation aux dispositions légales régissant les sociétés anonymes et aux statuts, les membres indépendants du conseil d'administration, ne doivent détenir aucune action de la banque, avec ou sans droit de vote, et ce conformément à la réglementation bancaire, Dahir n° 1-14-193 relative aux établissements de crédit et organismes assimilés du 1er rabii I 1436 (24 décembre 2014) portant promulgation de loi n° 103-12 relative aux établissements de crédit et organismes assimilés.

ARTICLE 15 - PRESIDENCE -VICE-PRESIDENCE -ET SECRETARIAT DU CONSEIL

15 - 1 PRESIDENCE

Le Conseil d'Administration élit en son sein, aux conditions de quorum et de majorité prévues à l'article 16, un Président, qui à peine de nullité doit être une personne physique. Le Président est nommé pour une durée qui ne peut excéder celle de son mandat d'administrateur. Il est rééligible et révocable à tout moment par le Conseil d'Administration. Toute disposition contraire est réputée non écrite. En cas d'égalité des voix, la voix du Président est prépondérante.

Le Président dispose des pouvoirs suivants :

- Il organise et dirige les travaux du conseil, dont il rend compte à l'assemblée générale ;
- Il veille au bon fonctionnement des organes de la Société et s'assure, en particulier, que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission ;
- Il fournit à chaque administrateur toutes les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission et répond à toute demande de tout administrateur des documents et informations que celui-ci estime utiles.

15 – 2 VICE-PRESIDENCE

Le Conseil d'Administration pourra élire en son sein, aux conditions de quorum et de majorité prévues à l'article 16, un Vice-président, qui doit être une personne physique. Le Vice-président est nommé pour une durée qui ne peut excéder celle de son mandat d'administrateur. Il est rééligible.

Le Vice-président dispose du pouvoir de présider les séances du Conseil et de l'assemblée générale en l'absence du Président.

De même, en cas d'impossibilité temporaire ou de vacance de la Présidence, et le cas échéant jusqu'à nomination d'un nouveau Président, le Vice-président dispose des pouvoirs conférés au Président dans le cadre de l'article 15-1.

15 – 3 SECRETARIAT

Le Conseil d'Administration nomme, sur proposition du Président, un Secrétaire du Conseil d'Administration chargé de l'organisation des réunions sous l'autorité du Président. Le Secrétaire est légalement chargé de la rédaction et de la consignation des procès-verbaux dans les conditions prescrites à l'article 16. Le secrétaire du Conseil d'Administration peut être choisi parmi les salariés de la Société, ou en dehors de la Société parmi les hommes de l'art, sous réserve qu'il ne soit pas commissaire aux comptes de la Société.

ARTICLE 16 - DELIBERATION DU CONSEIL

Le Conseil d'Administration est convoqué par le Président aussi souvent que l'exige la loi et que la bonne marche des affaires sociales le nécessite.

Le Président fixe l'ordre du jour du Conseil d'Administration, en tenant compte, s'il y a lieu, des demandes d'inscription sur ledit ordre des propositions de décisions émanant de chaque administrateur.

Toutefois en cas d'urgence, ou s'il y a défaillance de la part du Président, la convocation peut être faite par les commissaires aux comptes. Lorsque le Conseil d'Administration ne s'est pas réuni depuis plus de deux mois, le Directeur Général ou le tiers au moins des administrateurs peut demander au Président de convoquer le Conseil d'Administration. Lorsque le Président ne convoque pas celui-ci dans un délai de 15 jours à compter de la date de la demande, le dit Directeur Général ou les dits administrateurs peuvent convoquer le Conseil d'Administration à se réunir.

Le Directeur Général ou les administrateurs, selon le cas, établissent l'ordre du jour objet de la convocation du Conseil faite conformément à l'alinéa précédent.

Sauf en cas d'urgence et avec l'accord de chacun des membres du Conseil, les membres du Conseil d'Administration sont convoqués par écrit avec un préavis minimal de quinze (15) jours ; toute convocation aux réunions du Conseil d'Administration doit le cas échéant comprendre toutes les informations et les documents nécessaires pour que les membres du Conseil d'Administration puissent prendre une décision sur les points de l'ordre du jour.

Il est tenu un registre des présences qui est signé par tous les administrateurs, et les autres personnes participant à la réunion.

Le Conseil d'Administration ne délibère valablement sur première convocation que si la moitié (1/2) au moins de ses membres est présente. En l'absence de réunion du quorum sur première

convocation, une seconde réunion du Conseil pourra être convoquée sans condition de quorum dans un délai minimal de quinze (15) jours à compter de la date de la première réunion.

Les décisions sont prises à la majorité des membres présents ou représentés. En cas de partage égal des voix, celle du Président est prépondérante.

Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité, les administrateurs qui participent à la réunion du Conseil d'Administration par des moyens de visioconférence ou par des moyens équivalents permettant leur identification. Cependant, cette disposition n'est plus valable lorsque le Conseil d'Administration doit statuer sur :

1. La nomination et la révocation du Président du Conseil d'Administration ;
2. La nomination du Directeur Général et des Directeurs Généraux Délégués ;
3. La révocation du Directeur Général et des Directeurs Généraux Délégués ;
4. L'arrêté des comptes annuels et l'ensemble des décisions liées, à savoir, la convocation des assemblées des actionnaires, la fixation de l'ordre du jour, l'arrêté des termes des résolutions à leur soumettre et ceux du rapport à leur présenter.

Un administrateur peut donner mandat par écrit à un autre administrateur de le représenter à une séance du Conseil d'Administration. Chaque administrateur ne peut disposer au cours d'une même séance que d'une seule procuration. Les délibérations du Conseil d'Administration sont constatées par les procès-verbaux établis par le Secrétaire du Conseil, sous l'autorité du Président, et signés par ce dernier et par au moins un administrateur. En cas d'empêchement du Président, le procès-verbal est signé par deux administrateurs au moins. Les procès-verbaux indiquent le nom des administrateurs présents, représentés ou absents. Ils font état de la présence de toute autre personne ayant également assisté à tout ou partie de la réunion et de la présence ou de l'absence des personnes convoquées à la réunion en vertu d'une disposition légale.

Les procès-verbaux du Conseil d'Administration sont consignés sur un registre spécial ou sur un recueil de feuilles mobiles tenus conformément à la Loi. Les copies ou extraits des procès-verbaux des délibérations sont valablement certifiés par le Président du Conseil d'Administration uniquement, ou par le Directeur Général conjointement avec le Secrétaire

ARTICLE 17 – ATTRIBUTIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'Administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux Assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Le Conseil d'Administration procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns.

Dans ses rapports avec les tiers, la Société est engagée même par les actes du Conseil qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que les tiers savaient que ces actes dépassaient ledit objet ou qu'ils ne pouvaient l'ignorer compte tenu de circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

La cession par la Société d'immeubles par nature ainsi que la cession totale ou partielle des participations figurant à son actif immobilisé font l'objet d'une autorisation du Conseil d'Administration.

Toutefois, tout projet de cession de plus de 50% des actifs de la société, durant une période de 12 mois, doit être soumis à l'autorisation préalable de l'Assemblée Générale Extraordinaire, tel que visé à l'article 26 des statuts.

Le Conseil constitue en son sein, et avec le concours, s'il l'estime nécessaire, de tiers, actionnaires ou non, des comités techniques chargés d'étudier les questions qu'il leur soumet pour avis. Et ce, conformément aux dispositions de la loi 17-95 telle qu'elle a été modifiée, et par les textes législatifs et règlementaires concernant son activité. Il est rendu compte aux séances du conseil de l'activité de ces comités et des avis ou recommandations formulés.

Le Conseil fixe la composition et les attributions des comités qui exercent leurs activités sous sa responsabilité.

Toutes les personnes participant aux réunions desdits comités sont tenues à l'obligation de discrétion prévue par les dispositions légales et réglementaires.

ARTICLE 20 - RÉMUNÉRATION DES ADMINISTRATEURS, DU DIRECTEUR GENERAL ET DES DIRECTEURS GÉNÉRAUX DÉLÈGUES

L'Assemblée générale ordinaire peut allouer au Conseil d'Administration à titre de jetons de présence, une somme fixe annuelle, qu'elle détermine librement et que le Conseil d'Administration repartit entre ses membres dans des proportions qu'il juge convenables.

Le conseil lui-même peut allouer à certains administrateurs pour les missions et les mandats qui leur sont confiés à titre spécial et temporaire, et aux membres des comités prévus à l'article 51, une rémunération exceptionnelle, sous réserve de respecter la procédure prescrite par l'article 56.

Il peut également autoriser le remboursement des frais de voyage et de déplacement engagés dans l'intérêt de la société.

Les rémunérations et les remboursements des frais sont portés aux charges d'exploitation.

Le Conseil d'Administration fixe le montant de la rémunération du Président du Conseil et du Secrétaire du Conseil et son mode de calcul et de versement.

Le Conseil d'Administration détermine la rémunération du Directeur Général et des Directeurs Généraux Délégués.

A la date d'enregistrement du présent document de référence, le Conseil d'Administration est composé des membres suivants :

Fonction	Nom et fonction	Date de cooptation par le Conseil d'Administration	Fin du Mandat
Président	M. Lotfi SEKKAT Président Directeur Général de CIH Bank	11/06/2019	AGO statuant sur les comptes 2024
Administrateurs	M. Abdellatif ZAGHNOUN Directeur Général de la CDG	11/03/2015	AGO statuant sur les comptes 2020
	M. Mohamed Amine FILALI Directeur du Pôle Risk Management de la CDG Représentant Permanent de Massira Capital Management	20/04/2015	AGO statuant sur les comptes 2020
	Mme Latifa ECHIHABI Secrétaire Générale de la CDG	06/09/2017	AGO statuant sur les comptes 2020
	M. Khalid EL HATTAB Directeur Pôle Finances de la CDG	06/09/2017	AGO statuant sur les comptes 2025
	M. Mohamed Hassan BENSALAH Président Directeur Général de HOLMARCOM	07/10/2009	AGO statuant sur les comptes 2020
	M. Mustapha LAHBOUBI Pôle Stratégie et Développement de la CDG	25/11/2010	AGO statuant sur les comptes 2020
	M. Karim CHIOUAR Directeur Général Délégué de HOLMARCOM	17/12/2014	AGO statuant sur les comptes 2025
Administrateurs Indépendants	M. Khalid CHEDDADI Président Directeur Général de la CIMR	23/03/2011	AGO statuant sur les comptes 2022
	Mme Amina BENKHADRA Directeur Général de l'Office National des Hydrocarbures et des Mines	14/12/2016	AGO statuant sur les comptes 2021
	M. Ahmed Reda CHAMI Président du Conseil Économique, Social et Environnemental	13/11/2019	AGO statuant sur les comptes 2024
	Mme Dayae OUDGHIRI Présidente de la Société FULGURANS	13/11/2019	AGO statuant sur les comptes 2024

Source : CIH Bank

Critères adoptés en matière d'indépendance des administrateurs et de parité homme/femme

A ce jour, le Conseil d'Administration de CIH Bank compte parmi ses membres quatre administrateurs indépendants, respectant ainsi le ratio du 1/3 instauré par la circulaire 1\W\2014 de Bank Al Marghrib. En effet, deux nouveaux administrateurs indépendants ont été nommés lors du Conseil d'Administration du 13 novembre 2019.

Actuellement, le nombre de femmes au sein du Conseil d'Administration s'élève à trois pour un Conseil qui comporte douze administrateurs, soit 25% du nombre d'administrateurs. Il convient de signaler que jusqu'en 2015, aucune femme ne siégeait au Conseil d'Administration.

Curriculum Vitae et mandats des membres du Conseil d'Administration

M. Lotfi SEKKAT, Président du Conseil d'Administration

M. Sekkat a intégré CIH Bank en tant que Directeur Général Délégué en charge des Finances, Risques et Ressources, poste qu'il a occupé jusqu'à sa nomination en Mai 2019 en qualité de Président Directeur Général de CIH Bank.

Antérieurement à sa nomination à CIH Bank, il a effectué un parcours professionnel riche au Crédit du Maroc ou il a exercé diverses missions au Secrétariat Général de l'Exploitation, occupé le poste de Directeur de l'Informatique et de l'Organisation et a été nommé Directeur Central de l'Industrialisation.

M. Lotfi SEKKAT est ingénieur diplômé de l'Ecole Nationale Supérieure d'Electronique, Informatique et Radio Communications de Bordeaux.

Mandats occupés

Entreprise	Type Mandat
SOFAC	Président du Conseil d'Administration
MAROC LEASING	Vice-Président du Conseil d'Administration
UMNIA BANK	Vice-Président du Conseil de Surveillance
LANA CASH	Président du Conseil d'Administration
ATLANTA	Administrateur
CGEM	Président de la Fédération des Secteurs Bancaire et Financier (FSBF)

M. Abdellatif ZAGHNOUN, Administrateur

M. ZAGHNOUN est Directeur Général de la Caisse de Dépôt et de Gestion depuis 2015.

En 1982, il a intégré l'Office Chérifien des Phosphates (OCP) où il a occupé diverses fonctions de responsabilité, dont celles de Directeur des Mines et membre du comité exécutif du Groupe OCP. En 2004, il est devenu Directeur Général de l'Administration des Douanes et des Impôts Directs, poste qu'il a occupé jusqu'en 2010 avant d'être nommé Directeur Général de la Direction Générale des Impôts.

M. ZAGHNOUN est ingénieur d'État diplômé de l'École Mohammedia des Ingénieurs (EMI).

Principaux mandats occupés

Entreprise	Type Mandat (*)
AL BARID BANK	Membre du conseil de surveillance
SOCIETE CENTRALE DE REASSURANCE	Administrateur
CDG Capital	Administrateur
Fipar Holding	Administrateur
CDG INVEST	Administrateur
CIMAR	Administrateur

ORANGE MAROC	Administrateur
TMPA	Administrateur
Fonds Marocain de Placement	Administrateur
MADAEF	Administrateur
NEW MARINA CASABLANCA	Administrateur
Société Marocaine de Valorisation des Kasbahs	Administrateur
Université Internationale de Rabat	Membre du conseil de surveillance
Foncière Chellah	Administrateur
FONDATION CDG	Administrateur
FONDATION AHLY	Administrateur
Institut Marocain des Administrateurs	Administrateur
Société d'Aménagement Ryad	Administrateur
TMSA	Membre du conseil de surveillance
CDG Développement	Administrateur
NOVEC	Administrateur
MEDZ	Membre du conseil de surveillance
CGI	Administrateur
SONADAC	Administrateur
AUDA	Administrateur
SAZ	Administrateur
PATRILOG	Administrateur
Société de Développement de Saidia	Administrateur
Société d'Aménagement et de Promotion de la Station de Taghazout	Administrateur
BMCE	Représentant permanent de la CDG
Poste du Maroc	Administrateur
CFCA	Administrateur
Oued Chbkia Developpement	Administrateur

(*) Administrateur ou membre du conseil de surveillance

M. Mohamed Amine FILALI, Représentant Permanent de Massira Capital Management

M. FILALI est Directeur du Pôle Risk Management de la CDG.

Il a occupé le poste de Directeur Gestion Globale des Risques et Contrôle Interne de la CDG de décembre 2007 à septembre 2014, où il a été nommé Directeur Risques Financiers et Pilotage Prudentiel.

M. FILALI est titulaire d'un MBA de l'École Supérieure des Affaires (ESA)

Mandats occupés

Entreprise	Type Mandat (*)
Eucaforest	Administrateur
Acacia Participations	Administrateur

CDG Invest	Administrateur
SOCIETE CENTRALE DE REASSURANCE	Administrateur
CDG CAPITAL	Administrateur
MADAEF	Administrateur
CDG DEV	Administrateur
CGI	Administrateur
FIPAR	Administrateur

(*) Administrateur ou membre du conseil de surveillance

Mme Latifa ECHIHABI, Administrateur

Mme ECHIHABI est actuellement Secrétaire Générale de la Caisse de Dépôt et de Gestion (CDG).

Après un parcours professionnel riche au sein du Département du Commerce et de l'Industrie où elle a occupé plusieurs postes dont celui de Directeur des Études et de la Planification Industrielle, elle a été nommée en Novembre 2002 Directeur Général de l'Agence Nationale pour la Promotion de la Moyenne Entreprise (ANPME). En 2013, elle est devenue Secrétaire Général du Ministère de l'Industrie, de l'Investissement, du Commerce et de l'Économie Numérique.

Mme ECHIHABI est Ingénieur d'État diplômée de l'École Mohammedia des Ingénieurs (EMI).

Mandats occupés

Entreprise	Type Mandat (*)
FINEA	Administrateur
AJARINVEST	Administrateur
SCR	Administrateur
CDG CAPITAL	Administrateur
FIPAR - HOLDING	Administrateur
CDG INVEST	Administrateur
MADAEF	Administrateur
MEDZ	Administrateur
CGI	Administrateur
SAZ	Administrateur
FONCIERE CHELLAH	Administrateur
CDG DEVELOPPEMENT	Administrateur
NOVEC	Administrateur

(*) Administrateur ou membre du conseil de surveillance

M. Khalid EL HATTAB, Administrateur

M. EL HATTAB est Directeur du Pôle Finances de la Caisse de Dépôt et de Gestion (CDG).

De 2004 à 2008, il est Responsable du service des Risques et de l'Analyse des Performances.

En septembre 2008, il est nommé Directeur Général de Arabian Aircraft 1 Equipment Leasing Co, poste qu'il a occupé jusqu'à début 2009, où il est devenu Directeur de la trésorerie et des Activités de Marché à la CDG.

M. EL HATTAB est titulaire d'un Master of Business Administration (MBA) en Finance de Oklahoma City University.

Mandats occupés

Entreprise	Type Mandat (*)
CDG Capital	Administrateur
Maroclear	Administrateur
FINEA	Administrateur
AJARINVEST	Administrateur
Atlanta	Administrateur
SANAD	Administrateur
CDG INVEST	Administrateur
Fipar Holding	Administrateur
CAPMEZZANINE II	Membre du Conseil de Surveillance (Représentant Permanant CDG)
MADAEF	Administrateur
SOCIETE HAY RABAT ANDALOUS	Administrateur
FONCIERE UIR	Administrateur
Foncière Chellah	Administrateur
Lafarge	Administrateur
FEC	Administrateur
CDG Développement	Administrateur
CGI	Administrateur
DYAR AL MANSOUR	Administrateur
SAZ	Administrateur
CDG PREMIUM IMMO (OPCI)	Administrateur

(*) Administrateur ou membre du conseil de surveillance

M. Mohamed Hassan BENSALAH, Administrateur

M. BENSALAH est actuellement Président Directeur Général de la société Holmarcom.
Antérieurement à cette nomination, Il a occupé le poste de conseiller du Président à Holmarcom.
Il est également Président de la Fédération Marocaine des Sociétés d'Assurances et de Réassurance depuis 2006.
M. BENSALAH a obtenu une maîtrise en gestion - option Finances - de l'Université de la Sorbonne en 1990 ainsi qu'un diplôme de l'École des Cadres de Paris en 1992.

Mandats occupés

SOCIETES	QUALITE
HOLMARCOM S.A	Président Directeur Général
HOLMARCOM INSURANCE ACTIVITIES S.A	Président Directeur Général
HOLMARCOM FINANCE COMPANY S.A	Président Directeur Général

HOLMARCOM AFRICA FINANCIAL SERVICES S.A	Président du Conseil d'Administration
CP.A S.A	Président Directeur Général
JNP S.A	Représentant permanent d'HOLMARCOM S.A
TAZERM S.A	Président Directeur Général
YELLOWROCK S.A	Président Directeur Général
Y ELLOWROCK GENEVE	Président Directeur Général
MASS CEREA LES AL MAGHREB S.A	Président Directeur Général
OMNIUM MAROCAIN D'INVESTISSEMENT - OM I S.A	Président Directeur Général
SOCIETE CHERIFIENNE DE PARTICIPATIONS - SOCHEPAR S.A	Président Directeur Général
JAWHARAT CHAMAL S.A	Président Directeur Général
IMMOBILIERE MERIMA S.A	Président Directeur Général
REGIONAL AIR LINES S.A	Président du Conseil d'Administration
SOCIETE COMMUNE DE PARTICIPATION S.A	Président Directeur Général
SOMATHES S.A	Président Directeur Général
SOCIETE ORBONOR S.A	Président Directeur Général
LES TOURS BALZAC S.A	Président du Conseil d'Administration
JET-SET FLY J.S.F S.A	Président Directeur Général
LES CONSTRUCTIONS DE BOUSKOURA S.A	Président Directeur Général
LES EAUX MINERALES D'OULMES	Président Directeur Général
OULMES DRINKS DEVELOPMENT S.A	Administrateur
SOCIETE AFRICAINE DES BOISSONS ET EAUX MINERALES -SABEM SA	Administrateur
SENEGAL WATER&BEVERAGES COMPANY S.A	Administrateur
EAU TECHNOLOGIE ENVIRONNEMENT - E.T.E S.A	Administrateur
MASS JORDANIE POUR LE CIE S.A	Président Directeur Général
DENIA HOLDING S.A	Président du Conseil d'Administration
COMPTOIR METALLURGIQUE MAROCAIN - CMM S.A	Président Directeur Général
SMART COMPOSITE COMPANY S.A	Administrateur
ATLANTA S.A	Président Directeur Général
ATLANTA NON VIE COTE D'IVOIRE S.A	Président du Conseil d'Administration
SANAD S.A	Président Directeur Général
TAKAFULIA ASSURANCES S.A	Président du Conseil d'Administration
NAJMAT AL BAHR S.A	Président Directeur Général
AIR ARABIA MAROC S.A	Président du Conseil d'Administration
WOLMARDEV	Administrateur
SOCIETE AGRICOLE MIMONA	Administrateur
BERDIL CAPITAL	Administrateur
BISCOLAND	Président Directeur Général
HOLMARCOM OVERSEAS CONSULTING DWC-LLC (DUBAI)	Directeur Général
AKWA AFRICA	Administrateur

CIH BANK	Administrateur et membre du Comité Stratégique
MUTANDIS SCA	Membre du conseil de surveillance
MUTANDIS AUTO SCA	Membre du conseil de surveillance
BMCI	Membre du conseil de surveillance
FEDERATION MAROCAINE DES SOCIETES D'ASSURANCES ET DE REASSURANCE	Président
Fondation Mohammed VI	Membre du Conseil d'Administration
Conseil Economique Social et Environnemental	Membre du Conseil d'Administration
CGEM	Membre du Conseil d'Administration
SBVC	Membre du Conseil d'Administration
CIMR	Administrateur
RADIO PLUS	Représentant permanent de la SOCIETE COMMUNE DE PARTICIPATION S.A
SMART COMPOSITE COMPANY (Ex. Olléaris Maghreb)	Administrateur & Représentant permanent de la société OMI S.A
FONDATION ABDELKADER BENSALAH - HOLMARCOM	Vice-Président

M. Mustapha LAHBOUBI, Administrateur

M. LAHBOUBI est Directeur du Pôle Stratégie et Développement de la CDG.

En 2001, il a occupé le poste de Directeur de Fusion – Acquisition à AFG Investment Bank.

En 2004, il est devenu Directeur Financier du Fonds d'Équipement Communal (FEC).

En 2008, il a intégré la CDG en qualité de Directeur du Pôle Finances, poste qu'il a occupé jusqu'en décembre 2011 où il est devenu Directeur du Pôle Risk Management. En Octobre 2019, il est nommé Directeur du Pôle Stratégie et Développement.

M. LAHBOUBI est un Statisticien - Économiste (Option Finance – Actuariat) diplômé de l'École Nationale de la Statistique et de l'Administration Économique (ENSAE-Paristech).

Mandats occupés

Entreprise	Type Mandat (*)
UMNIA BANK	Membre du Conseil de Surveillance
Massira Capital Management	Administrateur (Président)
Massira Capital Management	Administrateur (Représentant permanent CDG)
Crédit Agricole du Maroc	Membre du conseil de surveillance
FINEA	Administrateur
Société Centrale de Réassurance	Administrateur
CDG CAPITAL	Administrateur
Fipar Holding	Administrateur
CMVT	Administrateur (Représentant permanent CDG)
CMVT	Administrateur (Membre)
Teck Capital Management	Administrateur (Représentant permanent CDG)
Teck Capital Management	Administrateur (Membre)

CDG INVEST	Administrateur
Fonds Maroc Forêts	Administrateur
FONDS INFRAMAROC	Administrateur (Président)
FONDS INFRAMAROC	Administrateur (Représentant permanent CDG)
CAPMEZZANINE	Administrateur (Président)
CAPMEZZANINE	Administrateur (Représentant permanent CDG)
Mdina Bus	Administrateur
Foncière Chellah	Administrateur
DXC TECHNOLOGY	Membre du Conseil de Surveillance
CDG Développement	Administrateur
CGI	Administrateur
CASA BAIA	Administrateur
SOCIETE DE DEVELOPPEMENT DE SAIDIA	Administrateur
SOCIETE D'AMENAGEMENT ET DE PROMOTION DE LA STATION DE TAGHAZOUT	Administrateur
Société de la Bourse de Valeurs de Casablanca	Administrateur

(*) Administrateur ou membre du conseil de surveillance

M. Karim CHIOUAR, Administrateur

M. Chiouar est Directeur Général Délégué de la société HOLMARCOM.

Au cours de sa carrière professionnelle, il a occupé de nombreux postes de responsabilité, parmi lesquels celui de Directeur Général Adjoint en charge du Financier, Trésorerie et Recouvrement et à la CNIA (2001 - 2003). En 2003, il a intégré Attijariwafa Bank en qualité de Directeur Général Adjoint en charge des Crédits et des Risques.

M. Chiouar est diplômé d'HEC Paris et de l'ITB.

Mandats occupés

Entreprise	Type Mandat (*)
HOLMARCOM INSURANCE ACTIVITIES S.A	Administrateur
HOLMARCOM FINANCE COMPANY S.A	Administrateur
HOLMARCOM AFRICA FINANCIAL SERVICES S.A	Administrateur
SOCIETE AGRICOLE MIMONA S.A	Président du Conseil d'Administration
JNP S.A	Président du Conseil d'Administration
RADIO PLUS S.A	Président du Conseil d'Administration
SNACK FOOD MAROC S.A	Président du Conseil d'Administration
LES TOURS BALZAC S.A	Directeur Général & Représentant permanent d'HOLMARCOM S.A
REGIONAL AIR LINES S.A	Directeur Général & Représentant permanent d'HOLMARCOM S.A
HOLMARCOM S.A	Directeur Général Délégué
SMART COMPOSITE COMPANY S.A	Administrateur
MASS JORDANIE POUR LE CIE S.A	Administrateur
MASS CEREALES AL MAGHREB S.A	Administrateur
JAWHARAT CHAMAL S.A	Administrateur
SOMATHES S.A	Administrateur
OULMES DRINKS DEVELOPMENT S.A	Administrateur
DENIA HOLDING S.A	Administrateur
SOCIETE COMMUNE DE PARTICIPATION S.A	Administrateur
ATLANTA S.A	Administrateur
SANAD S.A	Administrateur
NAJMAT AL BAHR S.A	Administrateur
PEACOCK S.A	Représentant permanent d'HOLMARCOM S.A
YELLOWROCK S.A	Représentant permanent d'HOLMARCOM S.A
CPA S.A	Représentant permanent d'HOLMARCOM S.A
ATLANTA NON VIE CI S.A	Représentant permanent d'HOLMARCOM S.A
AIR ARABIA MAROC S.A	Représentant permanent de REGIONAL AIR LINES S.A
SOCIETE ORBONOR S.A	Représentant permanent de SOCHEPAR S.A
OULMES S.A	Représentant permanent de la société OMNIUM MAROCAIN D'INVESTISSEMENT S.A

BERDIL CAPITAL S.A	Président du Conseil d'Administration
BISCOLAND S.A	Administrateur
DENIA IVOIRE S.A	Président du Conseil d'Administration
MASS CEREALES SENEGAL S.A	Président du Conseil d'Administration
SENEGAL WATER & BEVERAGES COMPANY	Administrateur
TAKAFULIA ASSURANCES	Administrateur
WOLMARDEV	Administrateur
NEBETOU FUND	Membre du Conseil de Surveillance

M. Khalid CHEDDADI, Administrateur Indépendant

M. CHEDDADI est actuellement Président Directeur Général de la CIMR.

En 1992, il a occupé le poste d'Administrateur Directeur Général de la Compagnie d'Assurances L'Alliance Africaine.

En septembre 2003, il a intégré la CIMR en qualité de Directeur Général.

M. CHEDDADI est titulaire d'une Maîtrise en Mathématiques appliquées de Paris, et est également ingénieur diplômé de l'École Nationale Supérieure des Mines à Paris.

Mandats occupés

Entreprise	Type Mandat (*)
CFG BANK	Administrateur
AL MADA HOLDING	Administrateur
SOCIETE DE SEL DE MOHAMMEDIA	Administrateur
IMC	Administrateur
SOMED	Administrateur
JORF FERTILIZERS COMPANY V	Administrateur
A6 immobilier	Administrateur
H Partners	Membre du conseil de surveillance
ATLAS HOSPITALITY MOROCCO	Administrateur
Ciments du Maroc	Administrateur
Banque Centrale Populaire (BCP)	Administrateur
OLEA CAPITAL FUND	Administrateur
Crédit Immobilier et Hôtelier (CIH)	Administrateur
COSUMAR	Administrateur
BRASSERIES DU MAROC	Administrateur
LESIEUR-CRISTAL	Administrateur
LAFARGE HOLCIM MAR	Administrateur
AUTO HALL	Administrateur
RISMA	Administrateur
AFMA	Administrateur

EQDOM	Administrateur
SONASID	Administrateur
Warak Press	Administrateur
Sapress	Administrateur
Sochpress	Administrateur
Upline Ventures	Administrateur
AXA Assurances Maroc	Administrateur
Fondation ARRAWAJ	Administrateur
RAMICAL	Administrateur
AKILAM	Administrateur
LARBEL	Gérant
CIMR FONCIA	Gérant
SICAV CIMR PREVOYANCE	Administrateur
SICAV CIMR ATTADAMOUN	Administrateur
CIMR IDDIKHAR	Administrateur
CIMR AJIAL	Administrateur
CIMR TRESO PLUS	Administrateur

(*) Administrateur ou membre du conseil de surveillance

Mme Amina BENKHADRA, Administrateur Indépendant

Mme BENKHADRA est actuellement Directeur Général de l'Office National des Hydrocarbures et des Mines.

En 1994, elle a occupé le poste de Directeur des Mines au Ministère de l'Énergie et des Mines avant sa nomination en qualité de Secrétaire d'État en 1997.

Par la suite, elle est nommée Directeur Général de trois sociétés différences : Bureau de Recherches et de Participations Minières (BRPM), Office National de Recherches et d'Exploitation Pétrolières (ONAREP) et Office National des Hydrocarbures et des Mines (ONHYM), respectivement en 1998, en 2001 et en 2003.

En 2007, elle est nommée Ministre de l'Énergie, des Mines, Eaux et Environnement.

Mme BENKHADRA est Docteur Ingénieur en sciences et techniques minières diplômée de l'École des Mines Paris, et également Ingénieur civil des Mines diplômée de l'École des Mines Nancy.

Mandats occupés

Entreprise	Type Mandat (*)
MANAGEM	Administrateur
SMI	Administrateur
COMABAR	Administrateur
SACEM	Administrateur
Nador West Med	Administrateur
Université Al Akhawayn	Administrateur

(*) Administrateur ou membre du conseil de surveillance

M. Ahmed Reda CHAMI, Administrateur Indépendant

M. CHAMI est Président du Conseil Économique, Social et Environnemental.

De 2007 à 2011, il a occupé le poste de Ministre de l'Industrie, du Commerce et des Nouvelles Technologies.

De 2011 à 2016, il est Député de Fez.

De 2016 à 2018, il est nommé Ambassadeur du Royaume du Maroc auprès de l'Union Européenne à Bruxelles.

M. CHAMI est ingénieur des arts et manufactures diplômé de l'École Centre de Paris. Il est également titulaire d'un MBA de John E. Anderson Graduate School of Management at UCLA.

Mandats occupés

Entreprise	Type Mandat (*)
Zalar Holding	Administrateur
NEXANS	Administrateur
Immorente Invest	Administrateur indépendant

(*) Administrateur ou membre du conseil de surveillance

Mme Dayae OUDGHIRI, Administrateur Indépendant

Mme OUDGHIRI est Présidente de la société Fulgurans.

Entre 2005 et 2008, elle a occupé le poste de Directeur Corporate Finance à CDG Capital avant sa nomination en qualité de Directeur Délégué auprès du Directeur Général à la CDG.

De 2010 à 2017, elle est devenue membre du Directoire de la Moroccan Agency for Sustainable Energy (Masen).

Mme OUDGHIRI est titulaire d'un diplôme en Analyse financière, Marchés financiers et gestion de portefeuilles et Banque et Finance de Reims Management School, d'une formation en analyse financière des entreprises cotées de Northwestern University – Chicago ainsi que d'un Executive MBA TRIUM New York University – Stern Business School / London School of Economics / HEC Paris, France.

Mandats occupés

Entreprise	Type Mandat (*)
LYDEC	Administrateur
Société des Brasseries du Maroc	Administrateur

(*) Administrateur ou membre du conseil de surveillance

Rémunérations attribuées aux membres des organes d'administration

Au titre des exercices 2017, 2018 et 2019, aucun jeton de présence n'a été servi. Par ailleurs, en vertu de la convention conclue entre CIH Bank et le Conseil d'Administration du 19 décembre 2012, ce dernier autorise la rémunération des administrateurs, hors salariés de CIH Bank et de l'actionnaire majoritaire, membres des comités suivants :

a. Le Comité de Nomination et de Rémunération ;
b. Le Comité des grands engagements et investissements, anciennement nommé Comité Stratégique ;
c. Le Comité d'Audit.

Un Président et un membre d'un de ces trois comités participant à la réunion d'un comité sous forme physique, par visioconférence ou par messagerie et dont la participation est justifiée par feuille de présence signée perçoivent respectivement une rémunération de 10 000 MAD brut et de 8 000 MAD brut par séance de comité.

La rémunération brute destinées aux membres du Conseil d'Administration de CIH Bank pour les exercices 2017, 2018 et 2019 s'élève à :

- 168 KDH au titre de l'exercice 2017 ;
- 240 KDH au titre de l'exercice 2018 ;
- 322 KDH pour l'exercice 2019.

Prêts accordés aux membres du Conseil d'Administration

Aucun prêt n'a été accordé aux membres du Conseil d'Administration pour les exercices 2017, 2018 et 2019.

Les comités émanant du Conseil d'Administration[2]

Comités	Composition	Mission	Fréquence
Comité de nomination, rémunération et gouvernance	**2 administrateurs** – M. Abdellatif ZAGHNOUN, Directeur Général de la Caisse de Dépôt et de Gestion ; Président du Comité ; – M. Khalid CHEDDADI, Président Directeur Général de la CIMR, membre du comité.	Donne un avis sur le recrutement, la nomination, la révocation et la rémunération du Président du Conseil d'Administration et de ses membres, des dirigeants et salariés de la société.	Au moins une fois par an
Comité des grands engagements et investissements	**5 administrateurs** – M. Lotfi SEKKAT, Président Directeur Général de CIH Bank, Président du Comité ; – Mme Latifa ECHIHABI, Secrétaire Générale de la Caisse de Dépôt et de Gestion, Membre du Comité ; – M. Mustapha LAHBOUBI, Directeur du Pôle Stratégie et Développement de la CDG, Membre du Comité – M. Mohamed Hassan BENSALAH Président Directeur Général de HOLMARCOM, Membre du Comité ; – M. Khalid CHEDDADI, Président Directeur Général de la CIMR, membre du comité.	▪ Statue sur les actes de gestion ; d'octroi de crédit, d'acquisition et de cession d'éléments d'actifs et plus généralement toute question jugée importante par le Conseil d'administration. ; ▪ Donne son avis sur les sujets d'investissements ou de désinvestissements suivants : ▪ Politique de gestion du Patrimoine Hors Exploitation ; ▪ Politique d'investissement en activités connexes ; ▪ Politique d'investissement du portefeuille de placements ; ▪ Politique d'Investissements en participations.	Mensuel

[2] A la date d'enregistrement du présent document

Comités	Composition	Mission	Fréquence
Comité d'audit[3]	**5 administrateurs** – Mme Dayae OUDGHIRI, Présidente de la Société FULGURANS, Présidente du Comité ; – M. Khalid EL HATTAB, Directeur Pôle Finances à la Caisse de Dépôt et de Gestion, Membre du Comité – M. Karim CHIOUAR, Directeur Général Délégué du Groupe HOLMARCOM, membre du Comité ; – M. Mohamed Amine FILALI, Directeur du Pôle Risk Management de la CDG, Membre du Comité – Mme Amina BENKHADRA, Directeur Général de l'Office National des Hydrocarbures et des Mines, membre du Comité.	– Chargé d'assiste le Conseil d'Administration et d'assurer le suivi des questions relatives à l'élaboration et au contrôle des informations comptables et financières ainsi que la surveillance de l'efficacité des systèmes de contrôle interne.	Au moins quatre fois par an
Comité des Risques	**5 administrateurs** – M. Ahmed Reda CHAMI, Président du Conseil Économique, Social et Environnemental, Président du Comité ; – M. Karim CHIOUAR, Directeur Général Délégué du Groupe HOLMARCOM, membre du Comité ; – M. Mustapha LAHBOUBI, Directeur du Pôle Risk Management à la Caisse de Dépôt et de Gestion, Président du Comité ; – Mme Amina BENKHADRA, Directeur Général de l'Office National des Hydrocarbures et des Mines, membre du Comité ; – M. Khalid EL HATTAB, Directeur Pôle Finances à la Caisse de Dépôt et de Gestion, Membre du Comité ;	– Chargé d'assister le Conseil d'Administration en matière de définition de la stratégie globale des risques et du niveau d'appétence aux risques au regard de la capacité au risque de CIH BANK. – Assisté le Conseil d'Administration dans le suivi de la stratégie des risques, la gestion et surveillance des risques et des niveaux auxquels CIH BANK est exposés.	Au moins quatre fois par an

[3] Mme Dayae OUDGHIRI assure la Présidence du Comité d'Audit à compter du comité d'avril 2020 en remplacement de M. Khalid EL HATTAB.

Actuellement, et afin de se conformer aux circulaires 4/W/2018, Circulaire fixant les conditions et modalités de fonctionnement du comité d'audit chargé d'assurer la surveillance et de la mise en œuvre des dispositifs de contrôle interne, et 5/W/2018, Circulaire fixant les conditions et modalités de fonctionnement du comité chargé du suivi du processus d'identification et de gestion des risques, il convient de noter que :

- Le comité d'audit compte un administrateur indépendant ;
- Le comité des risques compte un administrateur indépendant.

Par ailleurs, le Conseil d'Administration est souverain quant à la désignation des membres des comités qui en émanent, dans la limite des lois et réglementations dont il dépend.

VIII. ORGANES DE DIRECTION

Organigramme fonctionnel

Au 30 juin 2020, l'organigramme fonctionnel de CIH Bank se présente comme suit :

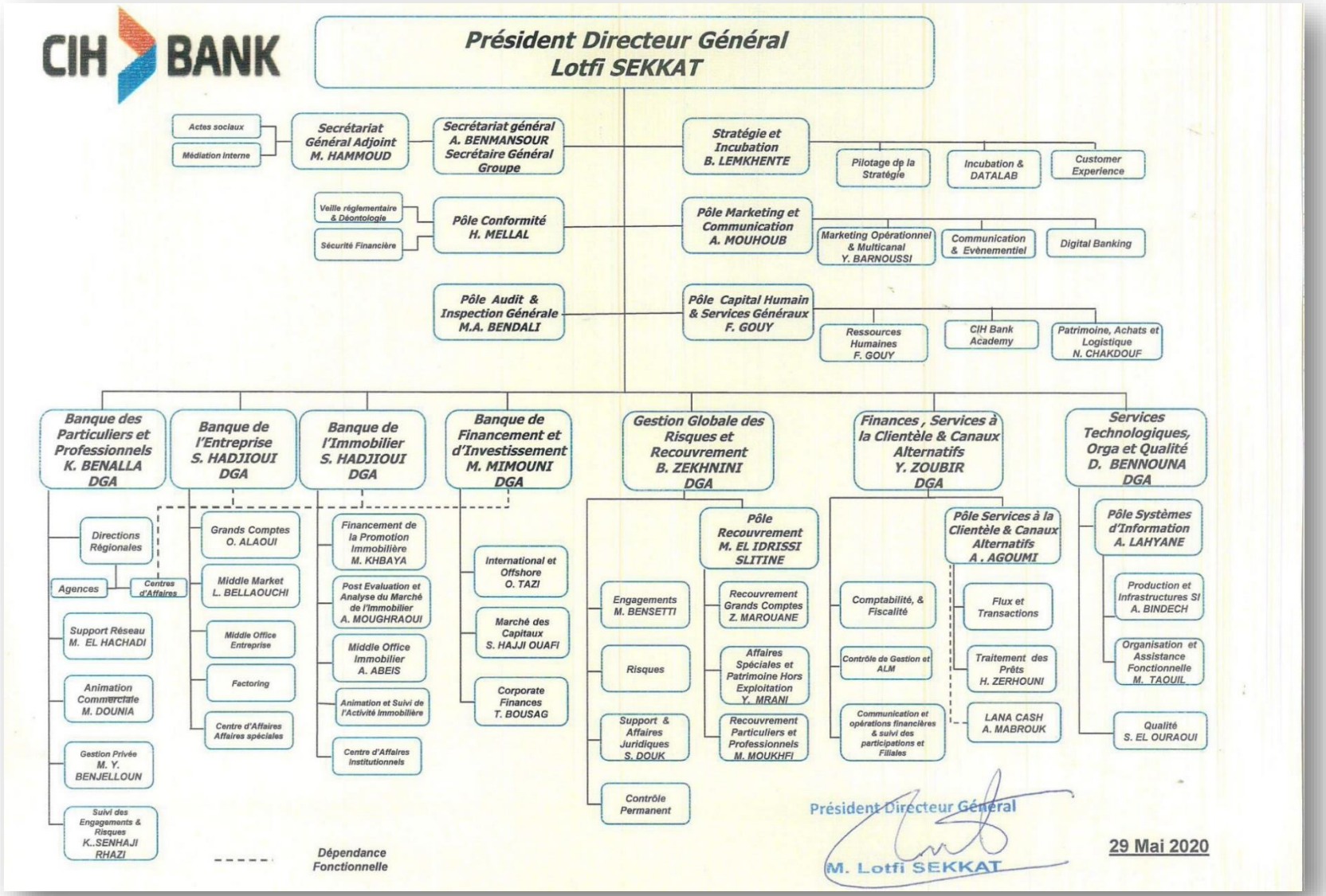

Source : CIH Bank

Organisation :

- **La banque des particuliers et professionnels :**

Dans le cadre de son repositionnement stratégique visant à mieux cibler la clientèle des particuliers et des professionnels, la « Banque des Particuliers et Professionnels » répond à ces principales missions :

- Assurer un suivi au plus près du terrain, grâce à une organisation décentralisée au niveau des régions, assurant : Animation commerciale, suivi administratif, maîtrise du risque en amont ;
- Développer de nouvelles sources de PNB par la diversification de l'offre notamment aux professionnels ;
- Veiller à une meilleure couverture géographique via une importante extension du réseau ayant atteint 300 agences à fin décembre 2019 implantées dans 81 villes du Royaume et réparties entre 9 Directions Régionales.

- **La Banque de l'Entreprise**

La Banque de l'Entreprise s'occupe principalement d'activités de financement, d'investissement et de banque des marchés en direction des PME, des Institutionnels et des grandes entreprises. Pour une plus grande proximité et réactivité vis-à-vis de la clientèle ciblée, les structures en central sont renforcées par les centres d'affaires entreprises au niveau des régions de Casablanca, Rabat, Fès et Souss.

CIH Bank a mis au point une offre de services complète pour les entreprises qui recouvre les grands domaines suivants :

- Financement du cycle d'exploitation ;
- Financement des investissements ;
- Crédits par signature ;
- Opérations internationales ;
- Produits de Placement ;
- Monétique ;
- Gestion des Flux ;
- Bancassurance.

- **La Banque de l'Immobilier**

Créée au départ pour renforcer le positionnement de CIH Bank dans le marché immobilier, la Banque de l'Immobilier a vu ses structures se consolider de façon à gagner en expertise et en qualité de prestations aussi bien au niveau central qu'au niveau régional et ce pour plus de réactivité, de proximité et d'opportunités d'affaires.

A la lumière de la vision stratégique de la banque, l'organisation de la Banque de l'immobilier a été conçue autour des axes directeurs suivants :

- Favoriser le développement de la banque de l'immobilier et consolider la position historique de CIH Bank en matière de promotion immobilière ;

- Fidéliser et conquérir la clientèle « Promoteurs Immobiliers » par un réseau autonome de proximité ;
- Promouvoir la qualité de service et maitriser les coûts ;
- Mettre en place et suivre les indicateurs fondamentaux de performance commerciale et de rentabilité par la mise en place d'un système d'alertes ;
- Développer les synergies avec les différents centres de profits ;
- Améliorer la gestion et le suivi du risque.

Pour ce faire, l'organisation de la banque de l'immobilier est construite autour de 4 entités rattachées au responsable de la Banque de l'Immobilier :

- La Direction des financements de la Promotion Immobilière ;
- La Direction Middle Office Immobilier ;
- La Direction Post Evaluation et Analyse du marché de l'Immobilier ;
- La fonction Animation et Suivi de l'Activité Immobilière.

Au niveau opérationnel, le maillage régional des centres d'affaires immobiliers compte 10 centres à travers tout le royaume. L'objectif étant de renforcer et de développer un réseau autonome de proximité entièrement dédié à la clientèle « Promoteurs Immobiliers : privés ou institutionnels ».

- **Banque de Financement et d'Investissement**

La Banque de Financement et d'Investissement a été créée dans le cadre des orientations stratégiques de CIH Bank visant une plus grande efficacité opérationnelle, un renforcement de la réactivité commerciale ainsi que le développement de nouveaux leviers de croissance.

Cette création a pour objectif le développement de la clientèle entreprise en quête d'une palette de produits spécifiques, tels que les instruments de couverture des transactions en devises ou de matières premières, la restructuration des opérations d'appel public à l'épargne ou encore la recherches des meilleures opportunités de placement.

Ainsi, l'organisation de la Banque de Financement et d'Investissement s'articule autour des structures suivantes :

- La Direction des Marchés de capitaux ;
- La Direction de l'International & de l'Offshore ;
- La Direction du Corporate Finance.

Suite à la création en 2018 de l'entité Banque de Financement et d'Investissement, les activités de marché de gré à gré et organisé ainsi que les opérations internationales ont été confiées à la nouvelle structure, permettant ainsi de :

- Concentrer les activités spécifiques du marché de l'Entreprise dans la structure dédiée « Banque de Financement et d'Investissement » via un fin ciblage des clients pour une prise en charge sur mesure et plus d'efficacité ;
- Améliorer la contribution des activités de marché au résultats de CIH Bank.

- **Gestion globale des risques et recouvrement**

Suite à l'ajustement organisationnel de l'organigramme général de la banque, des lignes de métiers complémentaires ont été regroupées afin d'optimiser les process et d'améliorer la qualité de service. C'est le cas de la « Gestion globale des risques et recouvrement », qui regroupe :

- Le recouvrement des particuliers et professionnels ainsi que la direction des affaires spéciales et patrimoine hors exploitation ;
- La gestion des engagements et des risques ;
- Le support des affaires juridiques ;
- Le contrôle permanent.

- **Finances, Services à la Clientèle et Canaux Alternatifs**

L'entité Finances, Services à la Clientèle et Canaux Alternatifs a pour mission :

- De tenir une comptabilité fiable et une gestion fiscale efficace ;
- De garantir un contrôle de gestion et des actifs et passifs de l'entreprise ;
- D'assurer une communication sur les résultats financiers et les opérations financières de la banque conforme aux réglementations en vigueur, et de veiller à un suivi efficace des filiales et participations de l'entreprise ;
- De traiter les prêts et les flux & transactions.

La Direction s'occupe également de la gestion de la filiale du groupe CIH Bank, LANA Cash, spécialisée dans les opérations de transfert de fonds.

- **Services Technologiques, Orga et Qualité**

Suite à l'ajustement organisationnel de l'organigramme général de la banque, l'entité « Services Technologiques, Orga et Qualité » regroupe :

- ***Le Pôle Système d'Information*** comprenant la Direction Production & Infrastructure et la Direction Organisation & Assistance Fonctionnelle. Ce pôle a pour principale mission de fournir aux directions métiers de CIH Bank un système d'information qui répond aux besoins exprimés, d'assurer le support nécessaire et d'accompagner les directions métiers dans leurs choix futurs. D'autre part, elle est chargée d'accompagner les directions métiers au niveau organisationnel, d'assurer le support avec une description des processus et procédures organisationnelles et d'accompagner les métiers dans les processus de certification. Tout cela passe par une veille technologique et une mise à niveau perpétuelle des outils et moyens techniques.
- ***La Direction Qualité*** qui a pour mission de veiller au respect des normes qualités, instituée par la banque. Aussi, CIH Bank a lancé un vaste chantier visant à mettre en place un Système de Management de la Qualité selon la norme ISI 9001 version 2008, et ce pour les activités liées aux Crédits Amortissables et à la Monétique. Ce projet a pour objectif d'organiser les méthodes de travail et le mode de gestion de la Banque, conformément aux exigences de la norme, des métiers concernés et surtout des attentes des clients.

- **Secrétariat Général Groupe**

Ce pôle a pour mission :

- D'assurer la préparation et le bon déroulement des réunions des instances sociales de la banque ainsi que de ses comités internes.
- De coordonner les travaux de mise en place et de fonctionnement d'une gouvernance d'entreprise de la banque alignée sur les dispositifs légaux et règlementaires et intégrant les meilleures pratiques

- **Pôle Conformité**

Le Pôle Conformité est responsable :

- De la mise en œuvre du plan des contrôles permanents tel qu'il est défini par la Direction Générale et approuvé par le Conseil d'Administration ;
- Du respect des lois, règlements, normes et conventions du secteur, règles d'éthique et déontologie, usages professionnels, ainsi qu'à l'application des procédures, des décisions et des règles internes.

Depuis 2010, CIH Bank a mis en place un système de vigilance contre le blanchiment d'argent. Cet outil filtre les messages Swift de la base de données clients en se référant à la liste noire de l'ONU. Des alertes sont ainsi automatiquement générées en cas de mouvements de capitaux inhabituels ou suspects. Ces alertes sont ensuite traitées par une entité dédiée au sein du Pôle conformité.

Grâce aux nouveaux process de travail mis en place, CIH Bank a considérablement renforcé ce dispositif de contrôle. Il est à présent plus sécurisé et transparent.

- **Pôle Audit et Inspection Générale**

La mission de la Direction de l'Audit et Inspection Générale consiste à apporter à la Banque une assurance sur le degré de maîtrise des opérations, en évaluant la qualité du contrôle et les processus de management du risque et à contribuer à leur amélioration et au renforcement de leur efficacité.

- **Stratégie et Incubation**

Cette nouvelle Direction s'occupe principalement du Data Lab et de la Blockchain – une technologie de stockage et de transmission d'informations, transparente, sécurisée, et fonctionnant sans organe central de contrôle. Cette base de données est sécurisée et distribuée ; elle est partagée par ses différents utilisateurs, sans intermédiaire, ce qui permet à chacun de vérifier la validité de la chaîne.

La Direction veille au respect des orientations stratégiques du groupe CIH Bank par les différentes entités.

- **Pôle Marketing et Communication**

La mission principale de la Direction Marketing et Communication est le développement de produits attrayants qui répondent aux besoins d'une clientèle de plus en plus exigeante. Dans un

environnement hautement concurrentiel, l'innovation produit reste le point de différentiation majeur de CIH Bank.

La Direction s'occupe de la médiatisation des différents lancements de produits. Elle veille à la production d'un contenu de communication externe adapté à la cible et à sa diffusion sur les canaux adéquats.

- **Pôle Capital Humain & Services Généraux**

Parmi les principales missions de ce Pôle est de bâtir un environnement professionnel basé sur l'équité, le mérite, la reconnaissance de la performance individuelle et collective et la motivation.

Le pôle s'assure de la gestion proactive des ressources humaines de la Banque, sa principale richesse, pour gagner en efficacité et compétence, tout en favorisant l'épanouissement du capital humain de la banque.
Le Pôle a également pour mission d'assurer la gestion du patrimoine de l'entreprise, de ses achats et logistique pour accompagner le développement des activités de la banque et ce aux meilleurs coûts du marché.

Curriculum Vitae des principaux dirigeants

M. Lotfi SEKKAT (55 ans), Président Directeur Général

Né en 1964, M. Sekkat a intégré CIH Bank en tant que Directeur Général Délégué en charge des Finances, Risques et Ressources, poste qu'il a occupé jusqu'à sa nomination en Mai 2019 en qualité de Président Directeur Général de CIH Bank.

Antérieurement à sa nomination à CIH Bank, il a effectué un parcours professionnel riche au Crédit du Maroc ou il a exercé diverses missions au Secrétariat Général de l'Exploitation, occupé le poste de Directeur de l'Informatique et de l'Organisation et a été nommé Directeur Central de l'Industrialisation.

M. Lotfi SEKKAT est ingénieur diplômé de l'Ecole Nationale Supérieure d'Electronique, Informatique et Radio Communications de Bordeaux.

M. Samir HADJIOUI (58 ans), Directeur Général Adjoint en charge de la banque de l'immobilier et de la banque de l'entreprise

Monsieur Samir HADJIOUI, né en 1961, est actuellement Directeur Général Adjoint chargé de la banque de l'immobilier et de la banque de l'entreprise.

En 1985, il débuta à l'Office d'Exploitation des Ports en tant que chef de service en charge des réseaux et de la maintenance des bâtiments au port de Casablanca. Suite à cette expérience, il rejoint CIH Bank en septembre 1989.

Après avoir exercé diverses missions au Staff du Président, il a occupé le poste de Directeur Agence « Entreprises » spécialisée dans la gestion des grands comptes en 1993, Directeur du Réseau Nord en 1998, Directeur de la Distribution en charge des points de ventes, de la Direction marketing, la Direction de l'international et de la Direction de la production bancaire en 2000, Directeur en charge de la Direction des Entreprises en 2002, Directeur en charge du réseau en 2005 et Directeur de Pôle en charge des Particuliers et Professionnels en 2010.

M. HADJIOUI est ingénieur de formation, lauréat de l'ENSEEIHT – Ecole Nationale Supérieure de l'Electronique, l'Electrotechnique, l'Informatique et de l'Hydraulique de Toulouse - de l'Institut Polytechnique de Toulouse.

M. Khalid BENALLA (53 ans), Directeur Général Adjoint en charge de la Banque des Particuliers et des Professionnels

M. BENALLA a démarré sa carrière en 1989 chez Crédit Du Maroc en tant qu'adjoint au Directeur d'agence à Safi. Il a été nommé Directeur de la même agence en 1992.

De 1996 à 1998, Il est Directeur de deux principales agences à Agadir successivement à clientèle type particuliers puis entreprises.

En février 1998, il a été promu Directeur Régional Multi-Marchés à Marrakech et régions.

Fin 2003, il est nommé à Rabat en tant que Directeur de Marché avec pour mission de développer le maillage du Réseau et des encours clients, dépôts et crédits.

En 2010, il est promu Directeur du Réseau Nord de la même banque, poste qu'il a occupé jusqu'à janvier 2012, date à laquelle, il a rejoint CIH Bank en tant que Directeur de la Banque des Particuliers et des Professionnels.

M. BENALLA est diplômé en finances de l'ISCAE de Casablanca.

Abdeljawad BEN MANSOUR (59 ans), Secrétaire Général du Groupe

M. Abdeljawad BEN MANSOUR a rejoint CIH Bank en 1984. Il a intégré la Direction Informatique en tant qu'ingénieur développement. Il a occupé ensuite les postes de : Responsable du « système agence », Responsable su domaine « prêts & Engagements », Responsable de la Division Etude & Développement, et Responsable de la division traitement des opérations de crédit

A partir de 2004, il exerce successivement les fonctions de Directeur des services à la clientèle, des Ressources Humaines et Formation (2010-2012), Directeur du Pôle Moyens Généraux (2012-2016). Il a été ensuite été nommé en 2016 Secrétaire général Adjoint médiateur, et enfin Secrétaire Général du Groupe à compter d'avril 2020.

M. BEN MANSOUR est Ingénieur informaticien INSEA Rabat en 1983.

Mme Hayat MELLAL (50 ans) Directrice du Pôle Conformité

Née en 1968, Mme MELLAL est actuellement Directeur du Pôle Capital Humain à CIH Bank, poste qu'elle occupe depuis septembre 2018.

Elle a occupé diverses fonctions au sein de CIH Bank parmi lesquelles :

- Responsable de la Veille Sociale et de la Productivité du Travail ;
- Responsable Développement RH ;
- Directeur des Ressources Humaines.

Mme Hayat MELLAL est titulaire d'un Master Spécialisé en Management, diplômée de l'Ecole Nationale Supérieure des Mines de Paris.

M. Morad MIMOUNI (51 ans) Directeur Général Adjoint en charge de la Banque de Financement et d'Investissement

M.MIMOUNI a commencé son parcours professionnel en intégrant la SGMB comme adjoint au directeur des projets et de l'organisation. 5 ans plus tard, il intègre CIH Bank comme Directeur de l'Organisation et de la Qualité avant d'être nommé en 2001, Directeur de l'Audit Interne et de l'Inspection Générale à CIH Bank.
Après un parcours au niveau de Lesieur-Cristal en tant que directeur des achats, de l'approvisionnement et de la gestion du risque Marché à Lesieur-Cristal, il réintègre CIH Bank en 2011 en tant que Directeur du pôle recouvrement. Il occupe depuis septembre 2018 le poste de Directeur Général Adjoint en charge de la Banque de Financement et d'Investissement.

Morad MIMOUNI a fait ses études universitaires à l'ENSEM de Nancy, et les a continuées à l'Ecole des Mines où il a obtenu son mastère en Génie des Systèmes Industriels. Il est aussi titulaire d'un diplôme Executive MBA « General Management Program » à l'Essec Management Education.

M. Driss BENNOUNA (53 ans), Directeur Général Adjoint en charge des Services technologiques, Orga et Qualité

M. Driss BENNOUNA, né en 1966, est actuellement Directeur Général Adjoint en charge des services technologiques, orga et qualité, poste qu'il occupe depuis septembre 2019.

Depuis 1986, il a occupé les fonctions suivantes à CIH Bank :

- Directeur du pôle support et logistique, en charge de coordonner entre les fonctions Système d'Information, Organisation et Administration des services à la clientèle ;
- Directeur de la Direction des Systèmes d'Information et Procédures ;
- Responsable de l'unité Etudes et Développements Informatiques ;
- Responsable du département Exploitation et Production Informatique ;
- Ingénieur SI puis Responsable du domaine fonctionnel « Agence » ;
- Directeur Général Adjoint en charge du Pôle Industrialisation.

M.BENNOUNA est Ingénieur d'état en Génie Electrique, Option Systèmes Informatiques de l'Ecole Mohammédia des Ingénieurs (EMI).

M. Younes ZOUBIR (46 ans) Directeur Général Adjoint en charge des Finances, Services à la Clientèle & Canaux Alternatifs

M. Younes ZOUBIR est actuellement Directeur Général Adjoint en charge des Finances, Services à la Clientèle & Canaux Alternatifs, poste qu'il occupe depuis mai 2020.

Il a entamé son parcours professionnel en 1997 en tant qu'inspecteur au sein de la Société Générale Marocaine des Banques. En 2000, il rejoint Wafasalaf en tant qu'auditeur Senior puis responsable de l'Audit Interne. En 2005, il a pris la responsabilité du Département Finances et Comptabilité puis celle de la Direction Financière en 2008, en tant que membre du comité exécutif dudit Etablissement. Il a occupé ce poste jusqu'à janvier 2011, date à laquelle, il a rejoint CIH Bank pour prendre en charge le Pôle Finances, pour ensuite être nommé en mai 2020 Directeur Général Adjoint des Finances, Services à la Clientèle & Canaux Alternatifs.

M. ZOUBIR est titulaire d'un Executive MBA de l'EmLyon business school.

M. Mohammed Azarab Bendali (51 ans), Directeur du Pôle Audit et Inspection Générale

Né en 1968, M. BENDALI est actuellement Directeur du Pôle Audit et Inspection Générale chez CIH Bank, poste qu'il occupe depuis septembre 2019.
Antérieurement à sa nomination à CIH Bank, il a exercé dans le secteur bancaire au Maroc et en France. Il a occupé notamment au Maroc le poste d'Auditeur Général d'Attijariwafa Bank et de directeur du Pôle Risques et Membre de directoire d'Al Barid Bank.
M. Mohammed Azarab BENDALI est ingénieur diplômé de l'Ecole Polytechnique de Paris et de l'Ecole Nationale Supérieure des Techniques Avancées de Paris.

Melle Amal MOUHOUB (53 ans) Directeur du Pôle Marketing et Communication

Melle MOUHOUB a intégré CIH Bank en 1996 en tant que Cadre à la Direction Recherches et Développement. Elle a occupé par la suite le poste de responsable du département Produits puis responsable du département Marketing avant d'être nommée en 2005 en tant que Directeur Marketing et Communication. Elle a ensuite pris la responsabilité de la Direction de communication institutionnelle et interne à partir de 2009 avant d'être nommée Directeur Marketing et Communication en 2012. En 2014, Melle Mouhoub est promue en tant que Directeur de Pôle Marketing et communication.

Melle Amal MOUHOUB est titulaire d'un Doctorat d'Université, spécialité « Sciences de Gestion » à la Faculté de CAEN-France en 1995.

M. Brahim ZEKHNINI (49 ans), Directeur Général Adjoint en charge de la Gestion Globale des Risques et Recouvrement

Né en 1969, M. ZEKHNINI est actuellement Directeur Général Adjoint en charge de la Gestion Globale des Risques et Recouvrement, poste qu'il occupe depuis septembre 2019.

Avant d'intégrer CIH Bank, il effectue un parcours professionnel riche au sein de Crédit Du Maroc, où il a occupé les postes de Responsable de l'Organisation et Assistance Fonctionnelle à Maîtrise d'ouvrage, Membre du comité exécutif en charge de la DSI Groupe et Membre du comité Exécutif en charge du développement et du support du réseau de proximité. Il rejoint par la suite l'organisme de microcrédit Al Baraka en qualité de Directeur Général.

M. Brahim ZEKHNINI est ingénieur diplômé de l'Ecole Nationale des Sciences Appliquées de Lyon.

M. AGOUMI Abdelhakim (46 ans) Directeur du Pôle Services à la Clientèle et Canaux Alternatifs

Né en 1973, M. AGOUMI est actuellement Directeur du Pôle Services à la Clientèle et Canaux Alternatifs, poste qu'il occupe depuis mai 2020.

Il a entamé son parcours professionnel en 1997 en tant que Chef de projet chez Jet Docunet. Il a par la suite occupé divers postes au sein d'établissements bancaires. En 2005, il a rejoint Crédit du Maroc en la qualité de Directeur de l'Organisation Groupe. Il a occupé ce poste jusqu'à 2010, date à laquelle il a rejoint CIH Bank en tant que Directeur Pôle Organisation & Assistance fonctionnelle.

M. AGOUMI est titulaire d'un DEA en Systèmes Energétiques au sein de l'Université Paul Sabatier de Toulouse, et d'un Mastère en Management de l'Innovation et de la Technologie à l'Ecole Supérieure de Commerce de Toulouse.

M. Faycal GOUY (44 ans) Directeur du Pôle Capital Humain & Services Généraux

Né en 1976, est actuellement Directeur du Pôle Capital Humain & Services Généraux, poste qu'il occupe depuis mai 2020.

Avant d'intégrer CIH Bank, il effectue un parcours professionnel riche au sein de Crédit Du Maroc, où il a occupé les postes d'Ingénieur Système/Architecte, Responsable du Département Système et Informatique distribuée, Directeur de la Production et des Service Informatiques, Directeur des Etudes, Développement et Intégration Informatique, et enfin Directeur des Services Bancaires à la Clientèle.

En 2016, M. GOUY a rejoint CIH Bank en tant que Directeur des Flux et Transactions. Il a été ensuite été nommé en février 2019, Directeur du Pôle Moyens et Traitements, et en avril 2020 Directeur du Pôle Capital Humain et Services.

M. GOUY est Ingénieur d'Etat en Informatique à l'ENSIAS de Rabat, et titulaire d'un Exécutive MBA à Toulouse Business School.

M. Badr LEMKHENTE (31 ans) Directeur Stratégie et Incubation

Né en 1989, est actuellement Directeur du Stratégie et Incubation, poste qu'il occupe depuis mai 2020.
Antérieurement à sa nomination à CIH Bank, il occupait le poste de « Market Analyst » chez le groupe OCP. En 2014, il rejoint Accenture Strategy en tant que Consultant.
En 2017, il a intégré CIH Bank en tant que « Data Strategist » au sein de la Direction Innovation et DataLab. A présent et depuis avril 2020, il a été nommé Directeur Stratégie et Incubation.

M. LEMKHENTE, est Ingénieur Civil des Mines à l'Ecole des Mines de Nancy.

Rémunération attribuée aux dirigeants[4]

La rémunération annuelle brute attribuée aux principaux dirigeants de CIH Bank s'élève à :

- 26 856 KDH au titre de l'exercice 2017 ;
- 28 441 KDH au titre de l'exercice 2018 ;
- 33 938 KDH au titre de l'exercice 2019.

Prêts accordés aux membres de direction

En dirhams	A fin 2017	A fin 2018	A fin 2019
Principal	37 198 000,00	45 328 000,00	46 848 000,00
Encours	30 164 448,64	36 247 989,58	34 556 519,86

Source : CIH Bank

Intéressement et participation du personnel

A la date d'établissement du présent document de référence, ni le personnel de CIH Bank ni les membres de son organe de direction ne bénéficient d'un plan de stock-options ou d'intéressement au capital.

[4] Rémunération attribuée aux Directeurs de Pôles et Directeurs Généraux Adjoints

Les comités internes[5]

a) Les comités de supervision

Comités	Composition	Compétence	Fréquence
Comité de Direction Générale	**Présidence : Le Président Directeur Général** **Membres :** ▪ Les Directeurs Généraux Adjoints. ▪ Le Secrétaire Général Groupe. ▪ Le Secrétaire Général Adjoint. ▪ Les Directeurs de Pôle.	Le Comité de Direction Générale constitue un cadre d'informations, d'échange et de concertation entre les principaux responsables de la banque, portant sur des thèmes relatifs à la mise en œuvre de la politique générale de la banque. Dans ce cadre, le Comité de Direction Générale dispose des attributions suivantes : ▪ Prendre connaissance des évolutions sur les plans réglementaire, concurrentiel et technologique identifiés par les différents métiers, dans le cadre de leur veille stratégique, et décider des actions d'adaptation à entreprendre ; ▪ Assurer le suivi de la mise en œuvre de la politique générale de la banque ; ▪ Prendre connaissance des faits marquants ayant caractérisé l'activité des entités de la banque ; ▪ Suivre l'évolution des projets structurants de la banque ; ▪ Lancement des jalons structurants dans le fonctionnement de la banque : Arrêtés des comptes, Budget ; ▪ Prendre connaissance des choix organisationnels de la banque ; ▪ Préparer la réunion des instances sociales de la banque : Conseil d'Administration et des comités techniques qui en émanent.	Hebdomadaire

[5] Au 30 juin 2020

Comités	Composition	Compétence	Fréquence
Comité de Pilotage Stratégique	**Présidence : Le Président Directeur Général** **Membres :** ▪ Les membres du Comité de Direction Générale. ▪ Le Directeur Innovation et DataLab. ▪ Le Directeur de la qualité. ▪ Le Responsable de la Customer Expérience.	Le Comité de Pilotage Stratégique est une instance mise en place pour le suivi du déploiement de la stratégie de la Banque, à travers le développement de nouveaux Business modèles, l'analyse du comportement de la clientèle, et l'amélioration de la Customer expérience. Dans ce cadre, ce Comité dispose des attributions suivantes : ▪ Piloter la stratégie de la Banque et Animer sa stratégie digitale : Développer de nouveaux Business Modèles : ▪ Suivre et Animer l'Omni f des clients : ▪ Améliorer le ressenti Client : ▪ Suivre l'amélioration de la productivité et des coûts.	Mensuel

Comités	Composition	Compétence	Fréquence
Comité Organisation et Système d'information	**Présidence : Le Président Directeur Général** **Membres :** ▪ Les membres du Comité Direction Générale. ▪ Le Directeur Adjoint PSI, en charge de la Production et Infrastructure. Le Directeur Organisation & Assistance Fonctionnelle	Le Comité Organisation et Système d'Information est une instance qui a pour principales missions de : ▪ Assurer le suivi de la mise en œuvre de la stratégie de la banque en matière de Système d'Information ; ▪ Suivre l'exécution du schéma directeur du système d'information pluriannuel et sa déclinaison annuelle ; ▪ Valider les plans d'actions annuels de la banque en matière d'organisation et de système d'information et en assurer le suivi ; ▪ Décider des arbitrages en matière de priorisation des projets ; ▪ Valider la politique de sécurité du SI, veiller à sa mise œuvre et à sa maintenance ; ▪ Prendre connaissance du tableau de bord des projets SI ; ▪ Suivre les projets de digitalisation du parcours client ; ▪ Suivre les projets de développement des applications mobiles.	Mensuelle

Comités	Composition	Compétence	Fréquence
Comité de Management des Risques	**Présidence : Le Président Directeur Général** **Membres :** ▪ Le DGA en charge de la Banque des Particuliers et Professionnels. ▪ Le DGA en charge de la Banque de l'Immobilier et de la Banque de l'Entreprise. ▪ Le DGA en charge de la Banque de Financement et d'Investissement. ▪ Le DGA en charge de la Gestion Globale des Risques et Recouvrement. ▪ Le DGA en charge des Finances, **Services à la Clientèle & Canaux Alternatifs**. ▪ Le Secrétaire Général Groupe. ▪ Le Directeur du Pôle Recouvrement. ▪ Le Directeur du Pôle Audit et Inspection Générale. ▪ Le Directeur du Pôle Conformité. ▪ Le Directeur des Engagements. ▪ Le Directeur du Contrôle de Gestion et ALM. ▪ Le Directeur des Risques. ▪ Le responsable du Contrôle Permanent.	En charge du suivi des risques de la banque, notamment les risques de crédit, de marché, risques opérationnels…	Trimestrielle
Comité des Grands risques	**Présidence : Le Président Directeur Général** **Membres :** ▪ Le DGA en charge de la Banque des Particuliers et Professionnels. ▪ Le DGA en charge de la Banque de l'Immobilier et de la Banque de l'Entreprise. ▪ Le DGA en charge de la Banque de Financement et d'Investissement. ▪ Le DGA en charge de la Gestion Globale des Risques et Recouvrement. ▪ Le Secrétaire Général Groupe. ▪ Le Directeur du Pôle Recouvrement. ▪ Le Directeur des Engagements.	Le Comité des Grands risques est une instance en charge du suivi de la situation et de l'évolution des grands risques de contreparties de la banque. Il s'agit des expositions dont l'encours global pondéré dépasse 5% des fonds propres de la Banque. Ce Comité suit, également, le risque de concentration à travers l'examen du respect des limites d'exposition que la Banque s'est fixée. Il analyse l'évolution de la qualité de ces risques en vue de prendre toutes les dispositions jugées opportunes pour la préservation des intérêts de la Banque.	Trimestrielle

Comités	Composition	Compétence	Fréquence
Comité de Contrôle Interne	**Présidence : Le Président Directeur Général** **Membres :** ▪ Les membres du Comité de Direction Générale. ▪ Le Directeur Adjoint PSI, en charge de la Production et Infrastructure. ▪ Le Directeur de l'Organisation & Assistance Fonctionnelle. ▪ Le Directeur des Risques. ▪ Le Responsable du Contrôle Permanent. ▪ Le Responsable RSSI (Responsable de la sécurité des systèmes d'information).	Il dispose des attributions suivantes : – Définir la structure organisationnelle du contrôle interne de CIH Bank et de ses filiales ; – Vérifier la correcte couverture du périmètre de CIH Bank et de ses filiales par le dispositif de contrôle interne ; – Prendre connaissance des anomalies graves en matière de dysfonctionnement du contrôle interne relevées par les corps de contrôle interne et externe ; – Suivre la correcte mise en œuvre des mesures correctrices décidées pour pallier les dysfonctionnements constatés ; – Examiner avant approbation toute modification de la charte d'Audit de CIH Bank ; – Examiner et approuver le manuel de contrôle interne ; – Examiner avant approbation le rapport annuel sur le contrôle interne.	Trimestrielle

Comités	Composition	Compétence	Fréquence
Comité Qualité	**Présidence : Le Président Directeur Général** **Membres :** ▪ Le DGA en charge des Services Technologique, Orga et Qualité. ▪ Le DGA en charge de la Banque des Particuliers et Professionnels. ▪ Le DGA en charge de la Banque de l'Entreprise et de la Banque de l'Immobilier. ▪ Le DGA en charge de la Banque de Financement et d'Investissement. ▪ Le DGA en charge de la Gestion Globale des Risques et Recouvrement. ▪ Le Secrétaire Général Groupe. ▪ Le Secrétaire Général Adjoint. ▪ Le Directeur du Pôle en charge du Marketing et Communication. ▪ Le Directeur du Pôle Système d'Information. ▪ Le Directeur du Pôle Audit et Inspection Générale. ▪ Le Directeur du Pôle Moyens et Traitements. ▪ Le Directeur Organisation & Assistance Fonctionnelle. ▪ Le Directeur Qualité. ▪ Le Directeur des risques.	Dans ce cadre, ce comité dispose des attributions suivantes : ▪ Valider et orienter la démarche qualité et examiner l'avancement des différents chantiers y afférents ; ▪ Suivre les indicateurs appropriés au suivi de la qualité de service rendu à la clientèle ; ▪ Examiner la synthèse des réclamations clientèle ; ▪ Décider de toutes mesures correctives visant à améliorer la qualité de service rendue à la clientèle.	Trimestrielle

Source : CIH Bank

b) Les comités de gestion opérationnelle

Comités	Composition	Compétence	Fréquence
Comité des Engagements	**Présidence : Le Président Directeur Général** **Membres :** ▪ Le DGA en charge de la Banque des Particuliers et Professionnels. ▪ Le DGA en charge de la Banque de l'Entreprise et de la Banque de l'Immobilier. ▪ Le DGA en charge de la Banque de Financement et d'Investissement. ▪ Le DGA en charge de la Gestion Globale des Risques et Recouvrement. ▪ Le Secrétaire Général Groupe. ▪ Le Directeur du Pôle Recouvrement. ▪ Le Directeur des Engagements. ▪ Le Directeur du Support Juridique. ▪ Le Directeur de Financement de la Promotion Immobilière. ▪ Le Directeur du Middle Office Immobilier. ▪ Le Directeur des Grands Comptes. ▪ Le Directeur du Middle Market.	Le Comité des Engagements est une instance qui statue sur les demandes de nouveaux crédits, les renouvellements de lignes d'engagement et le réaménagement des conditions de prêts ; et ce, dans les limites des compétences fixées dans les notes de délégation de pouvoirs.	Hebdomadaire
Comité de Recouvrement	**Présidence : Le Président Directeur Général** **Membres :** ▪ Le DGA en charge des Particuliers et Professionnels. ▪ Le DGA en charge de la Banque de l'Entreprise et de la Banque de l'Immobilier. ▪ Le DGA en charge de la Banque de Financement et d'Investissement. ▪ Le DGA en charge de la Gestion Globale des Risques et Recouvrement. ▪ Le Secrétaire Général Groupe. ▪ Le Directeur du Pôle Recouvrement. ▪ Le Directeur des Engagements. ▪ Le Directeur du Support Juridique. ▪ Le Directeur des Risques. ▪ Le Directeur Affaires spéciales et Patrimoine Hors Exploitation. ▪ Le Directeur du Recouvrement Grands Comptes.	Le Comité de Recouvrement est une instance qui statue sur les propositions de plans d'apurement, de règlements transactionnels, de restructurations, d'assainissements des créances en recouvrement amiable ou judiciaire et sur tout autre montage de sortie relatif à ces créances (acquisition de gages, dations en paiement, etc.) et ce, dans les limites des compétences fixées dans les notes de délégation de pouvoirs.	Hebdomadaire

Comités	Composition	Compétence	Fréquence
Comité Administratif	**Présidence : Le Président Directeur Général** **Membres :** ▪ Le DGA en charge de la Banque des Particuliers et des Professionnels ; ▪ Le DGA en charge de la Banque de l'Immobilier et de la Banque de l'Entreprise ; ▪ Le DGA en charge de la Banque de Financement et d'Investissement ; ▪ Le DGA en charge de la Gestion Globale des Risques et Recouvrement ; ▪ Le DGA en charge des Finances, **Services à la Clientèle & Canaux Alternatifs** ; ▪ Le DGA en charge des Services Technologique, Orga et Qualité ; ▪ Le Secrétaire Général Groupe ; ▪ Le Secrétaire Général Adjoint ; ▪ Le Directeur du Pôle Capital Humain.	En charge de la définition, de la mise en place et de l'évaluation de la politique générale de l'institution tant en matière de ressources humaines et de gestion du patrimoine, qu'en matière de moyens généraux nécessaires au développement de l'institution aussi bien sur les plans quantitatif que qualitatif.	Hebdomadaire
Comité Commercial	**Présidence : Le Président Directeur Général** **Membres :** ▪ **En réunion hebdomadaire :** ▪ Le DGA en charge des Particuliers et Professionnels. ▪ Le DGA en charge de la Banque de l'Entreprise et de la Banque de l'Immobilier. ▪ Le DGA en charge de la Banque de Financement et d'Investissement. ▪ Le DGA en charge des Services Technologiques, Organisation et Qualité. ▪ Le Secrétaire Général Groupe. ▪ Le Directeur du Pôle en charge du Marketing et Communication. ▪ Le Directeur de la Gestion Privée. ▪ Le Directeur du développement et de l'Animation Commerciale. ▪ Le Directeur Support Réseaux. ▪ Participent également : ▪ Le Directeur Général de SOFAC. ▪ Les membres du Directoire de UMNIA BANK. ▪ **En réunion trimestrielle :** ▪ Le DGA en charge des Finances, **Services à la Clientèle & Canaux Alternatifs**. ▪ Le Directeur du financement de la Promotion Immobilière. ▪ Le Directeur de l'International et offshore. ▪ Le Directeur des Grands Comptes. ▪ Le Directeur du Middle Market. ▪ Le Directeur de la Post Evaluation et Analyse du Marché de l'Immobilier. ▪ Les Directeurs Régionaux. ▪ Les responsables des Centres d'Affaires.	Le Comité Commercial est une instance en charge de valider les plans d'actions commerciaux de la Banque et de veiller à leur adaptation en fonction de l'évolution des orientations stratégiques et de l'environnement concurrentiel. Il assure également le suivi des réalisations commerciales. Dans ce cadre, le Comité Commercial dispose des attributions suivantes : ▪ Analyser et valider les plans d'action des structures commerciales ; ▪ Assurer le suivi des réalisations commerciales et de la part de marché ; ▪ Développer une vision concertée concernant l'amélioration des process de la banque ; ▪ Analyser les éléments de veille concurrentielle et examiner leur impact éventuel sur l'activité de la banque ; ▪ Valider les délégations dérogatoires en matière de conditions appliquées à la clientèle ; Valider les conventions commerciales avec la clientèle et les partenaires.	Hebdomadaire et Trimestrielle en format élargi.

Comités	Composition	Compétence	Fréquence
Comité de Trésorerie	**Présidence : DGA en charge de la Banque de Financement et d'Investissement** **Membres :** – Le Directeur Général Délégué en charge des Finances, Risques et Ressources ; – Le Directeur Général Adjoint en charge de la Banque de l'Immobilier et de la Banque de l'Entreprise ; – Le Directeur Général Adjoint en charge de la Banque des particuliers et des Professionnels ; – Le Directeur Général Adjoint des Finances, Services à la Clientèle & Canaux Alternatifs ; – Le Responsable de la Salle des Marchés ; – Le Responsable des Institutionnels et Opérations financières.	En charge du suivi de la gestion de la trésorerie de la banque.	Hebdomadaire
Comité ALM	**Présidence : DGA en charge des Finances, Services à la Clientèle & Canaux Alternatifs** **Membres :** ▪ Le DGA en charge de la Banque des Particuliers et Professionnels. ▪ Le DGA en charge de la Banque de l'Immobilier et de la Banque de l'entreprise. ▪ Le DGA en charge de la Banque de Financement et de l'Investissement. ▪ Le DGA en charge de la Gestion Globale des Risques et Recouvrement. ▪ Le Directeur du Contrôle de Gestion et ALM. ▪ Le Directeur du Pôle Audit Interne et Inspection Générale. ▪ Le Directeur du Marché des Capitaux. ▪ Le Directeur des Risques. ▪ Le Responsable du contrôle de Gestion et ALM.	Le Comité ALM est une instance en charge de l'élaboration et de la mise en œuvre de la politique de gestion Actif- Passif, en fonction des orientations stratégiques et des dispositions légales et réglementaires ; Ce comité alimente le Comité de Management des risques en reporting relatifs aux risques de taux, liquidité, change.	Trimestrielle

Comités	Composition	Compétence	Fréquence
Comité de pilotage des risques de crédit	**Présidence : DGA en charge de la Gestion Globale des Risques et Recouvrement** **Membres :** ▪ Le DGA en charge de la Banque des Particuliers et Professionnels. ▪ Le DGA en charge de la Banque de l'Entreprise et de la Banque de l'Immobilier. ▪ Le Directeur du Pôle Recouvrement. ▪ Le Directeur des Engagements. ▪ Le Directeur du Recouvrement Grands Comptes. ▪ Le Directeur du financement de la Promotion Immobilière. ▪ Le Directeur des Grands Comptes. ▪ Le Directeur du Middle Office immobilier. ▪ Le Directeur des Etudes et Suivi des Engagements. ▪ Le Directeur du Middle Market. ▪ Le Directeur des Risques.	Les attributions conférées au comité de pilotage des risques de crédit sont les suivantes : ▪ Il valide les principaux indicateurs de mesure des risques de crédit qui lui sont proposés par la Direction des Risques : ▪ Evolution des engagements, par marché, par secteur d'activité, par note de signature, etc. ; ▪ Concentration des risques ; ▪ Taux de créances en souffrance, taux d'impayés, taux de créances irrégulières, etc. ; ▪ Coût du risque, etc. ▪ Il analyse l'évolution de ces principaux indicateurs et décide des mesures correctives à prendre ; ▪ Il suit l'évolution des différents chantiers liés aux risques de crédit ; ▪ Il prépare les sujets à soumettre au Comité de Management des Risques.	Trimestrielle
Comité Conformité et risques opérationnels	**Présidence : DGA en charge de la Gestion Globale des Risques et Recouvrement** **Membres :** ▪ Le DGA en charge de la Banque des Particuliers et Professionnels ▪ Le DGA en charge de la Banque de l'Entreprise et de la Banque de l'Immobilier. ▪ Le DGA en charge des Finances, **Services à la Clientèle & Canaux Alternatifs**. ▪ Le DGA en charge des Services Technologiques, Organisation et Qualité. ▪ Le Directeur du Pôle Système d'Information. ▪ Le Directeur Adjoint Pôle Système d'Information. ▪ Le Directeur du Pôle Conformité. ▪ Le Directeur du Pôle Audit et Inspection Générale. ▪ Le Directeur du Support Juridique. ▪ Le Directeur du Support Réseau. ▪ Le Directeur des Risques. ▪ Le responsable du Contrôle Permanent. ▪ Le responsable des risques opérationnels.	Il a pour objet : En matière de conformité, il est en charge de l'élaboration de la politique Conformité de la banque et du suivi du risque de non-conformité conformément aux normes légales, réglementaires et professionnelles. En matière de Risques opérationnels, d'identifier les risques opérationnels et valider l'organisation et les moyens à mettre en œuvre pour assurer leur gestion.	Trimestrielle

Comités	Composition	Compétence	Fréquence
Comité de Suivi des risques sensibles	▪ **Présidence : DGA en charge de la Gestion Globale des Risques et Recouvrement** **Membres :** ▪ Le DGA en charge de la Banque des Particuliers et Professionnels. ▪ Le DGA en charge de la Banque de l'Entreprise et de la Banque de l'Immobilier. ▪ Le Directeur Du Pôle Recouvrement. ▪ Le Directeur des Engagements. ▪ Le Directeur Affaires spéciales et Patrimoine Hors Exploitation. ▪ Le Directeur du Recouvrement Grands Comptes. ▪ Le Directeur des Risques	Il examine la situation des clients (ou groupe de clients), non contentieux repris dans la watch-list et qui présentent des critères de dégradation de la qualité des risques.	Trimestrielle
Comité de suivi du contentieux	– Le Président Directeur Général ; – Le Directeur Général Délégué en charge des Finances, Risques et Ressources ; – Le Directeur du Pôle Recouvrement – Le Directeur des Engagements ; – Le Directeur du Contentieux. – Le Directeur du Recouvrement.	Examine individuellement l'état d'avancement du Recouvrement de toutes les créances contentieuses d'un client (ou d'un groupe de clients)	Trimestrielle
Comité de suivi des opérations d'assainissement	**Présidence : DGA en charge des Finances, Services à la Clientèle & Canaux Alternatifs** **Membres :** ▪ Le DGA en charge de la Banque des Particuliers et Professionnels. ▪ Le DGA en charge de la Gestion Globale des Risques. ▪ Le Secrétaire Général Adjoint- médiateur interne. ▪ Le Directeur du Pôle Moyens et Traitements. ▪ Le Directeur Support réseau. ▪ Le Directeur Suivi des Engagements et Risques. ▪ Le Directeur de la Comptabilité. ▪ Le responsable de la Gestion de la Relation Clientèle. ▪ Les Directeurs en charge des sujets à traiter à l'ordre du jour du comité.	En charge du suivi du plan d'assainissement du passif de certaines activités, notamment dans les domaines suivants : – Assainissement des garanties ; – Assainissement des suspens avec le Ministère des Finances : Ristournes, avances de l'Etat ; – Assainissements divers (comptes en sommeil, reliquats de créance, etc.).	Trimestrielle

Comités	Composition	Compétence	Fréquence
Comité de provisionnement	**Présidence : Le Président Directeur Général** **Membres :** ▪ Le DGA en charge des Particuliers et des Professionnels. ▪ Le DGA en charge de la Banque de l'Entreprise et de la Banque de l'Immobilier. ▪ Le DGA en charge de la Banque de Financement et d'Investissement. ▪ Le DGA en charge de la Gestion Globale des Risques et Recouvrement. ▪ Le DGA en charge des Finances, **Services à la Clientèle & Canaux Alternatifs**. ▪ Le Directeur des Engagements. ▪ Le Directeur de la Comptabilité et Fiscalité. ▪ Le Directeur Affaires spéciales et Patrimoine Hors Exploitation. ▪ Le Directeur du Recouvrement Grands Comptes. ▪ Le Directeur du Pôle Recouvrement. ▪ Le Directeur du Support Juridique. ▪ Le Directeur des Risques.	En charge d'examiner les dotations aux provisions du trimestre et de l'exercice.	Trimestrielle
Comité PHE	– Le Directeur Général Délégué, – Le Directeur Général Adjoint en Charge de la Stratégie, Innovation et Qualité, – Le Directeur General Adjoint en Charge de la Banque de Financement et d'Investissement – Le Directeur du Pôle Moyens Généraux, – Le Directeur General Adjoint en Charge des Finances, Services à la Clientèle & Canaux Alternatifs ; – Le Secrétaire Général du Groupe ; – Le Directeur du Patrimoine Hors Exploitation.	Il statue, dans le cadre des limites de compétence fixées en matière de cession du patrimoine hors Exploitation relevant de son domaine de compétence. Il donne un avis sur les propositions d'acquisition de gages.	Au besoin

Source : CIH Bank

c) Les comités par pôles métiers

Comités	Composition	Mission	Fréquence
Comité de Crédit la Banque des Particuliers et des Professionnels	– Le Directeur Général Adjoint en charge de la Banque des Particuliers et des Professionnels. – Le Directeur des Engagements ; – Le Chef de la Division Suivi des Engagements (Particuliers et Professionnels).	Statue sur les demandes de nouveaux crédits, les renouvellements de lignes d'engagement existantes, les modifications de conditions de prêts, d'adhésions, de cessions avec suite de prêt ; et ce dans le cadre des limites de compétence fixées par le système de délégation de la banque.	Hebdomadaire
Comité de Crédit Banque de l'Immobilier	– Le Directeur Général Adjoint en charge de la Banque de l'Immobilier et de la Banque de l'Entreprise ; ; – Le Directeur des engagements ; – Le directeur de la promotion Immobilière ; – Le Responsable de Suivi des Engagements (Banque de l'Immobilier) ; – Les chargés d'affaires concernés.	Statue sur les demandes de nouveaux crédits, les renouvellements de lignes d'engagement existantes, les modifications de conditions de prêts concernant la clientèle des promoteurs immobiliers et ce, dans le cadre des limites de compétence fixées par le système de délégation de la banque.	Hebdomadaire
Comité de Crédit Banque de l'Entreprise	– Le Directeur Général Adjoint en charge de la Banque de l'Immobilier et de la Banque de l'Entreprise ; – Le Directeur des Engagements ; – Les responsables des Centres d'Affaires entreprise concernés.	Statue sur les demandes de nouveaux crédits, les renouvellements de lignes d'engagement existantes, les modifications de conditions de prêts concernant la clientèle des entreprises et ce, dans le cadre des limites de compétence fixées par le Président Directeur Général.	Hebdomadaire
Comité Central de Recouvrement	– Le Directeur du Pôle Recouvrement – Le Directeur des Engagements ; – Le Directeur du Recouvrement ; – Le Directeur du Contentieux.	– Statue dans le cadre des limites de compétences fixées par le Président Directeur Général sur les propositions de plans d'apurements, de règlements transactionnels, de restructurations des créances et sur tout autre montage de sortie relatif aux créances en recouvrement amiable ou judiciaire ; – Statue sur les demandes de transfert des dossiers relatifs aux crédits aux particuliers du recouvrement amiable au recouvrement judiciaire et vice versa.	Hebdomadaire

Comités	Composition	Mission	Fréquence
Comité des Prêts au Personnel	– Le Directeur des Ressources Humaines et Formation ; – Le Directeur des Engagements ; – Le responsable de l'agence Libad.	Statue, dans le cadre des limites de compétence fixées par le Président Directeur Général et conformément aux règles et normes en vigueur, en matière de prêts accordés au personnel en activité.	Hebdomadaire

Source : CIH Bank

d) Les comités régionaux

Comités	Composition	Mission	Fréquence
Comité Commercial Régional	**Présidence : Le Directeur Régional** **Membres :** ▪ Les responsables des centres d'affaires de la région. ▪ Les Directeurs des Agences de la région. ▪ Les responsables et cadres de la Direction Régionale.	– Assurer le suivi des réalisations commerciales régionales ; – Traiter toute question d'ordre administratif ou logistique, relatives à la région ; – Surveiller l'évolution des créances relatives aux dossiers de crédits de la région.	Mensuelle
Comité Régional de Crédit	– Le Directeur Régional ; – Le Responsable Régional des Risques (Pôle Particuliers et professionnels).	Traitement des crédits relevant de la compétence du Directeur Régional.	Quotidienne

Source : CIH Bank

e) Les comités réglementaires (Code du travail)

Comités	Composition	Mission	Fréquence
Comité d'Entreprise	– Le Directeur du pôle Capital Humain ; – Le Directeur des Ressources Humaines et Formation ; – Les représentants des salariés.	Conformément au code du travail Marocain, le Comité d'entreprise est une instance de consultation entre l'employeur et les salariés de la banque sur les sujets ayant trait à la vie et au développement de l'entreprise	Trimestrielle et chaque fois que nécessaire
Comité d'Hygiène et Sécurité	– Le Directeur du pôle Capital Humain ; – Le Directeur des Ressources Humaines et Formation ; – Le Directeur des Moyens Généraux – Le médecin du travail ; – Les représentants des salariés.	Le Comité d'Hygiène et de Sécurité est une instance de concertation et d'échange entre le management de la banque et les représentants du personnel sur les sujets relatifs aux conditions d'hygiène et de sécurité dans les lieux de travail des salariés de la banque.	Trimestrielle et chaque fois que nécessaire

Source : CIH Bank

PARTIE III. ACTIVITE

I. HISTORIQUE ET PRINCIPAUX FAITS MARQUANTS

CIH Bank est un acteur du secteur bancaire marocain qui opère depuis plus d'un siècle. Les principales dates ayant marqué son histoire, sont présentées ci-après :

1920	Création de CIH Bank sous la dénomination de " Caisse des Prêts Immobiliers du Maroc " -CPIM
1967	• Avec l'extension de l'activité au secteur Hôtelier la CPIM devient le " Crédit Immobilier et Hôtelier "- CIH ; • Introduction en bourse du CIH.
1986	Autorisation de recevoir les dépôts du public et de pratiquer les opérations de banques
1987	Décentralisation de la saisie des opérations financières - automatisation au niveau des agences
1988	Ouverture des guichets aux opérations bancaires
1989	Le CIH figure sur la liste des sociétés privatisables avec la BNDE, la BMCE et la BCP dans le secteur bancaire
1993	Promulgation de la nouvelle loi bancaire
2002	Le CIH et Maghreb Titrisation ont réalisé la première opération de titrisation au Maroc en créant le FPCT CREDILOG I pour un montant de 50 000 000 MAD.
2003	• Le CIH et Maghreb Titrisation ont initié une deuxième opération de titrisation en créant le FPCT CREDILOG II pour un montant de 1 000 000 000 MAD ; • Assainissement des comptes suite à la dotation de 2,7 milliards de DH allouée à la couverture du portefeuille des créances en souffrance ; • Adoption du plan de reprofilage de l'endettement via une reconversion de la dette onéreuse visant la réduction substantielle du coût des ressources
2004	Recentrage du CIH sur son métier de base : le financement de l'immobilier
2005	Assainissement des créances détenues sur les organismes publics et le dénouement de la garantie de l'État sur les créances hôtelières
2006	Le Groupe Caisses d'Épargne rejoint le tour de table de Massira Capital Management, principal actionnaire au CIH, holding détenu à hauteur de 65% par la Caisse de Dépôt et de Gestion et 35% par le Groupe des Caisses d'Epargne
2007	Transformation juridique du CIH en Société Anonyme à Directoire et à Conseil de Surveillance
2008	Titrisation d'un portefeuille des créances du CIH et constitution du Fonds CREDILOG III pour un montant de 1 500 000 000 MAD en vue de la diversification des moyens de financement du CIH et l'amélioration des ratios prudentiels réglementaires
2009	• La transformation juridique du CIH en Société Anonyme à Conseil d'Administration, au lieu et place de la SA à Directoire et Conseil de Surveillance, à partir du 28 mai 2009 ; • Le choix du mode d'exercice de la Direction Générale : le Conseil d'Administration du 07/10/2010 a décidé que la Direction Générale est dorénavant exercée par un Président Directeur Général.
2010	• Adoption du nouvel organigramme ; • Désengagement du CIH de ses 7 unités hôtelières au profit de la CDG en contrepartie de l'engagement d'acquisition auprès de cette dernière de ses participations dans Maroc Leasing et SOFAC ; • Création de CIH Courtage ; • Extension du plafond du programme de certificats de dépôts à 5 Gdh ;
2011	• Prise de participation dans Maroc Leasing à hauteur de 34,0% soit un prix d'acquisition de 519 Mdh ; • Signature d'un protocole d'accord entre le CIH et la SONADAC portant sur l'assainissement et le dénouement des prêts accordés ; • Ouverture d'un bureau de représentation en France. • Au 31/12/2011, MCM détient 70,88% du capital du CIH. • Acquisition par la CDG le 20 décembre de la participation détenue par le Groupe BPCE dans le capital du CIH à travers MCM ; • Prise de participation dans SOFAC Crédits à hauteur de 46.21% pour un montant de 229 Mdh.

2012	• Lancement d'une OPA obligatoire sur les titres SOFAC suite au franchissement à la hausse du seuil de 40% ; • Extension du plafond du programme de certificats de dépôts à 7 Gdh ; • Création d'une filière MRE en France dotée d'un dispositif commercial dans l'objectif d'accélérer le rythme de pénétration de ce marché.
2013	• Le renforcement de la participation du CIH dans le capital de la société SOFAC suite à la décision de sa radiation de la cote, portant ainsi sa participation à 60,5% ; • L'acquisition de 346 753 actions de la société LE TIVOLI portant la participation du CIH à 89,4% ; • La cession à la BCP des parts sociales détenues dans le capital de la Banque Populaire Maroco-Guinéenne ; • Dissolution anticipée du FPCT CREDILOG I suite au franchissement du capital Restant Dû (CRD) cumulé des créances vivantes en son actif du seuil de 10% du montant initial de l'émission ; • Signature d'une convention de partenariat avec la banque espagnole CAIXA Bank ; • Signature d'une convention de partenariat avec la banque italienne CARIPARMA.
2014	• Titrisation d'un portefeuille des créances du CIH et constitution du Fonds FT CREDILOG IV pour un montant de 1 200 012 996,18 MAD ; • Changement d'identité visuelle : CIH devient CIH Bank et adopte une nouvelle identité ; • Certification ISO 9001 version 2008 des deux activités Monétique et Crédits amortissable au logement ; • Signature d'une convention de partenariat avec « MONEYTRANS » pour la mise en place d'un nouveau service de transfert de fonds de l'étranger vers le Maroc ; • Cession par MCM de 1.330.406 actions CIH BANK à part égale entre la Compagnie d'Assurances et de Réassurances ATLANTA et SANAD, portant ainsi sa participation dans le CIH à 65,88%.
2015	• Rachat auprès du Groupe CDG de 10% du capital d'ATLANTA ; • Augmentation de capital de SOFAC de 85 Mdh ; • Finalisation du Process de catégorisation de la Banque avec la DGI et signature de la convention avec catégorie « A ».
2016	• Ouverture de 14 nouvelles agences, portant le réseau à 257 agences • Lancement du service paiement vignette à distance ; • Lancement du pack [CODE30], dédié aux jeunes de moins de 30 ans ; • Déploiement du nouveau système d'information Nov@bank dans toutes les agences ; • Souscription de 40% dans le capital de AJARINVEST ; • Prise de participation de 40% dans le capital de UMNIA Bank ; • Participation à l'augmentation du capital de SOFAC ; • Première notation de CIH Bank attribuée par l'agence Fitch Ratings : « BB+ » avec perspectives stables ;
2017	• Dématérialisation de la restitution de l'IR au titre des intérêts de prêts destinés à l'acquisition ou à la construction de logements à usage d'habitation principale ; • Gratuité à vie de l'offre [CODE30] ; • Création d'un Centre de Relation Clientèle ; • Finalisation de la constitution juridique de la banque participative sous une nouvelle marque commerciale intitulée : Umnia Bank ; • Confirmation de la note « BB+ » avec perspectives stables attribuée par l'agence Fitch Ratings à CIH Bank ; • Lancement de l'offre Juniors [CODE18], dédiée aux jeunes de moins de 18 ans ; • Lancement du projet Ghosn Ennakhil, un projet de promotion immobilière situé dans la région du nord, visant à construire des biens à usages résidentiel et touristique.
2018	• Première application de la norme IFRS 9 le 1er janvier 2018 ; • Ouverture de 16 nouvelles agences, portant le réseau à 283 agences ; • Lancement de la première agence mobile ; • Lancement de la nouvelle plateforme digitale de SOFAC intitulée CREDIZ ; • Proposition de nouveaux produits gratuits pour les femmes Sayidati et Sayidati pro ; • Certification selon la norme ISO 9001-version 2015, des processus bancassurance, monétique, financement des entreprises et crédits immobiliers.
2019	• Lancement de nouvelles fonctionnalités CIH Mobile et CIH Net à travers les Smart services ; • Confirmation de la certification du système de management de la qualité lié aux processus bancassurance, monétique, financement des entreprises & crédits immobiliers par la norme ISO 9001-2015 ; • Déploiement d'un nouveau dispositif d'agences mobiles ; • Lancement de nouveaux partenariats pour le développement des points de Cash et implantation de nouveaux GAB ; • Augmentation de capital en numéraire d'un montant de 497,8 millions de dirhams. • Le lancement de l'OPCI « CIH PATRIMMO » SPI-RFA avec un apport d'un montant de 434 millions de dirhams ;

	• Ouverture de 18 nouvelles agences portant ainsi le réseau de la banque à 300 agences.
2020	• Mise en place d'un dispositif de gestion de la pandémie COVID 19 ; • CIH Bank s'est joint à l'élan de solidarité nationale en contribuant au fonds spécial pour la gestion de la pandémie Covid-19 pour un montant de 150 MDH ; • Déploiement du plan de continuité des activités, mettant en œuvre prioritairement les mesures destinées à garantir la sécurité sanitaire des collaborateurs et des clients. Les options stratégiques de digitalisation avancée adoptées par CIH BANK depuis plusieurs années ont permis une continuité des services vis-à-vis de ses clients, de ses fournisseurs et de toutes ses parties prenantes ; • Contribution dans la distribution des aides servies par l'État au bénéfice de centaines de milliers de citoyens à travers la mise à disposition de son réseau d'agences et de guichets automatiques ; • Accord de reports des échéances à 65 000 clients impactés, dont 57 000 ont été accordés à titre gracieux conformément aux orientations du comité de veille économique ; • La banque a lancé l'offre de financement et d'accompagnement « INTELAK AL MOUSTATMIR » et l'offre d'aide aux entreprises en difficulté « DAMANE OXYGENE » ; • Décision du Conseil de Bank Al-Maghrib, en date du 16 juin 2020, de baisser le taux directeur de 50 points de base à 1,5% et de libérer complètement la réserve obligatoire au profit des banques.

Source : CIH Bank

II. APPARTENANCE DU CIH À MASSIRA CAPITAL MANAGEMENT

Présentation de Massira Capital Management

La Société MCM est une holding dont le siège social se situe à la Place Moulay El Hassan, immeuble CDG, Rabat, ayant pour seule vocation de porter la participation de la Caisse de Dépôt et de Gestion (CDG) dans le capital de CIH Bank.

La Holding ne possédant aucun effectif, la gestion courante administrative et juridique et le suivi de l'activité de MCM sont assurés par la CDG conformément au contrat d'assistance administrative et technique conclu entre la CDG et MCM en date du 20 mars 2006. La tenue de la comptabilité et de la fiscalité de la société MCM sont assurées par un cabinet externe.

L'actionnariat de la société au 31 décembre 2019 est composé à 100% de la CDG suite au rachat par cette dernière de la participation du groupe BPCE.

a) Présentation de la société Massira Capital Management (MCM) :

La société MCM a pour objet :

- La prise de participation, directe ou indirecte dans toutes sociétés ou entreprises créées ou à créer par tout moyen notamment par voie d'apport, de souscription d'actions, de fusion de société en participation, de groupement, d'alliance ou de commandite ;
- L'acquisition de toutes valeurs mobilières cotées ou non cotées ;
- La gestion de portefeuille de valeurs mobilières ou de titres émis par des personnes morales, publiques ou privées ;
- Et plus généralement, toutes opérations financières, commerciales, mobilières pouvant se rattacher à l'un des quelconques objets précités ou à tous autres objets similaires ou connexes.

Le portefeuille de participations de la société Massira Capital Management est composé à ce jour, d'une seule ligne, en l'occurrence, de 61,89% du capital social de CIH Bank.

b) Historique de la société

25-janv-06	▪ Signature du protocole d'accord entre la CDG et le GCE prévoyant l'entrée de GCE dans le capital de CIH BANK
20-mars-06	▪ Utilisation de la société Massira Capital Management (MCM), comme véhicule d'investissement de la CDG et de son partenaire dans le capital de CIH BANK ;
	▪ Prise de participation de MCM dans CIH BANK à hauteur de 67% à travers le rachat de la participation de CDG et de Bank Al Maghrib dans le capital de CIH BANK
27-juin-06	▪ Augmentation du capital de MCM de 3.000.000 DH à 3.161.277.300 DH
06-juil-06	▪ Signature du pacte d'actionnaire entre la CDG et le GCE et entrée de GCE dans le capital de MCM à hauteur de 35%
20-mars-07	▪ Augmentation du capital de MCM de 3.161.277.300 DH à 3.193.000.000 DH, par émission au pair de 317 227 actions nouvelles de 100 dirhams de valeur nominale chacune
15-avr-08	▪ Changement de la date d'arrêté de l'exercice social de MCM : les comptes de la société sont désormais arrêtés le 30 juin de chaque année au lieu du 31 décembre
11-nov-09	▪ Participation de MCM à l'augmentation de capital du CIH pour un montant de 263.189.682 DHS, par incorporation des dividendes CIH : MCM devient actionnaire du CIH à hauteur de 67,88%
30-nov-09	▪ Augmentation du capital de MCM de 3.193.000.000 DH à 3.435.668.000 DH, par incorporation des dividendes MCM pour un montant de 243 MDH.
20-déc-11	▪ Cession de BPCE Maroc de sa participation dans MCM (35%) à la CDG qui porte sa participation à 100%.
22-juil-14	▪ Cession par MCM de 1.330.406 actions CIH BANK à part égale entre la Compagnie d'Assurances et de Réassurances ATLANTA et SANAD
26-sept-19	▪ Augmentation de capital du CIH en numéraire pour un montant de 497.828.500 DH : MCM devient actionnaire du CIH à hauteur de 61,89% et la CDG à hauteur de 6,01%

Source : CDG

c) Evolution de l'actionnariat de Massira Capital Management

Actionnaires	Au 31/12/2017		Au 31/12/2018		Au 31/12/2019	
	Nb d'actions	% du Capital	Nb d'actions	% du Capital	Nb d'actions	% du Capital
CDG	34 356 680	100%	34 356 680	100%	34 356 680	100%
Total	**34 356 680**	**100%**	**34 356 680**	**100%**	**34 356 680**	**100%**

Source : CDG

d) Principaux indicateurs financiers de Massira Capital Management

En KDH	30/06/2017	30/06/2018	30/06/2019
Total bilan	4 278 333	4 413 504	4 317 489
Produits financiers	247 640	281 917	255 582
Résultat net	230 141	266 278	242 270

Source : CDG - Données sociales

Les Produits financiers de MCM correspondent essentiellement aux dividendes distribués par CIH Bank au profit de ses actionnaires.

e) Flux financiers entre CIH Bank et MCM

Les seuls flux financiers entre MCM et CIH Bank sont les dividendes distribués au titre des exercices 2017, 2018 et 2019 comme présentées dans le tableau ci-dessous :

Kdh	2017 (n)	2018 (n)	2019 (n)
Total Dividendes de n distribués en n+1	**425 729**	**372 513**	**396 546**
Nombre d'actions détenus par MCM	**17 530 419**	**17 530 419**	**17 530 419**
Dividende par action (en MAD)	**16***	**14**	**14**
Dividendes de n distribués en n+1 à MCM (en MDH)	**280 486****	**245 425**	**245 425**

Source : CIH Bank

**Dont 2 dirhams par action de dividende exceptionnel*

***Dont 35 MDH de dividende exceptionnel*

A ce jour, il n'existe entre CIH Bank et MCM aucune convention réglementée ni convention qui suit les conditions normales du marché conclue et dont l'exécution s'est poursuivie durant les exercices 2017, 2018 et 2019.

Présentation du Groupe CDG[6]

La CDG est une institution financière créée sous la forme d'un établissement public par le Dahir du 10 février 1959 et dotée de la personnalité civile et de l'autonomie financière. Elle a pour vocation d'une part de conserver, sécuriser et convertir l'épargne institutionnelle en encours à long terme et, d'autre part, concourir à la dynamisation, à l'animation et au développement des marchés financiers.

Le législateur fait obligation à certains déposants institutionnels, principalement la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS) et la Caisse d'Epargne Nationale (CEN), de confier à la CDG l'excédent de leurs ressources afin de les investir de façon sûre et rentable. Outre les dépôts réglementés de la CNSS, de la CEN et des professions d'auxiliaires de justice, notamment les secrétaires greffiers et les notaires, la CDG reçoit aussi des dépôts « libres » principalement d'entreprises ou institutions publiques ou privées comme ses filiales, des compagnies d'assurance, des caisses mutualistes, des barreaux, etc. La CDG assure, en outre, la gestion administrative et financière de la Caisse Nationale de Retraites et d'Assurances (CNRA), et, par son biais, du Régime Collectif d'Allocation de Retraite (RCAR)[7].

Par ailleurs, la CDG a adopté en juin 2017 une nouvelle stratégie prévoyant de nouveaux positionnements en ligne avec les enjeux économiques du Maroc. Elle intervient désormais en tant qu'expert pour compte de l'Etat et d'acteurs tiers, en tant que financeur des collectivités territoriales et des PME et en tant qu'investisseur stratégique tourné vers le développement du tissu productif dans des secteurs clés de l'économie marocaine. Son organisation s'articule désormais autour de 4 grands domaines d'activité : Gestion de l'épargne et prévoyance / Développement territorial / Tourisme / Banque, finance et investissement.

[6] Source : CDG

[7] Le RCAR est une institution de prévoyance sociale constituée d'un régime général et d'un régime complémentaire de retraite destinés aux fonctionnaires non titulaires de l'Etat et des collectivités locales et au personnel des entreprises publiques soumises au contrôle financier de l'Etat.

- **Gestion de l'épargne et prévoyance**

La CDG mobilise l'épargne nationale et garantit la sécurité et la fructification des dépôts qui lui sont confiés. En canalisant ses ressources vers des investissements productifs, la Caisse se positionne comme un acteur clé du progrès économique et social au Maroc.
La CDG apporte également sa contribution au développement national à travers ses activités dans le domaine de la prévoyance sociale. L'institution a développé une grande expertise en matière de gestion des caisses de retraites, lui permettant de conduire avec succès l'absorption des caisses internes de plusieurs offices et établissements publics.
Cette mission se conjugue avec une participation active à la réflexion portant sur la réforme du système national de retraite et l'extension de la couverture sociale.

- **Développement territorial**

La CDG est un intervenant public central du développement territorial. En participant au développement de l'immobilier, de l'aménagement urbain et de secteurs à fort potentiel de croissance (zones industrielles intégrées, zones franches, agropoles et complexes dédiés à l'agro-industrie), la CDG contribue à la dynamisation et à l'essor de l'économie nationale. Elle s'appuie sur CDG Développement et les différentes filiales opérant dans les secteurs d'activité clés pour le développement territorial du Maroc.

- **Tourisme**

La promotion de la destination Maroc et le développement de structures touristiques de qualité à travers le Royaume constituent une priorité stratégique pour la CDG. Accompagnateur engagé de la politique touristique nationale, la CDG consacre des investissements substantiels pour faire émerger de nouvelles destinations attractives et de nouveaux produits, favoriser la montée en gamme et doter le Royaume d'infrastructures de qualité, participant à son rayonnement à l'international. Le Groupe prend ainsi en charge l'aménagement, le développement, l'animation et la promotion des stations touristiques Saïdia et Taghazout ainsi que sur les actifs hôteliers stratégiques qui constituent des piliers centraux de la Vision 2020.

- **Banque, finance et investissement**

En tant qu'institution financière de référence, la CDG contribue activement à la modernisation du secteur bancaire et des marchés de capitaux au Maroc. Elle déploie une large gamme d'instruments d'intervention pour soutenir le développement des entreprises et encourager l'inclusion financière. La CDG s'est imposée comme un acteur de premier plan dans la banque de détail (CIH Bank), la banque d'investissement (CDG Capital), le capital investissement (FIPAR-HOLDING et fonds de private equity), le secteur de la réassurance (SCR) et l'accès des entreprises au financement (Finéa).
À travers son implication dans le secteur financier, la CDG entend renforcer son rôle de sécurisation, de transformation et d'allocation efficiente de l'épargne au service du développement national à long terme. Ainsi, de par son statut et ses missions, la CDG s'impose de fait comme le principal investisseur institutionnel du Royaume, jouant un rôle de premier plan dans divers secteurs stratégiques de l'économie nationale aussi bien par des investissements directs qu'à travers ses filiales et organismes gérés.

L'organisation par métiers de la CDG se présente comme suit :

Source : CDG

Aucune autre filiale du groupe n'est cotée dans la bourse des valeurs de Casablanca.

Indicateurs financiers consolidés de la CDG

En Mdh	2017	2018	2019
Produit net bancaire	6 805	4556	8 223
Résultat net part du groupe	87	-1077	622
Total bilan	234 716	251 054	279 693
Fonds propres part du groupe	18 823	17 064	19 427

Source : CDG

Principaux flux entre CIH BANK et les entités du groupe CDG

A ce jour, il n'existe aucune convention qui suit les conditions normales du marché ni aucune convention réglementée conclue et dont l'exécution s'est poursuivie durant les exercices 2017, 2018 et 2019, entre CIH Bank et les entités du groupe CDG.

III. STRUCTURE DES PARTICIPATIONS DE CIH BANK

À fin décembre 2019, le portefeuille de participations de CIH Bank se compose de 32 entités et d'un compte de dotation diverses[8] pour un montant net de 2 427,5 millions de dirhams en hausse de 453,6 millions de dirhams par rapport à 2018. Cette progression globale résulte de :

- La souscription au capital de l'OPCI CIH PATRIMMO pour un montant de 443,6 MDH ;
- La souscription au capital de la société LANA CASH pour un montant de 10,0 MDH.

Suite à ces opérations, la structure du portefeuille des participations de CIH Bank à fin décembre 2019 se présente comme suit :

En Mdh	Nombre	Valeur de souscription	Part/Total	Montant Net de Provisions	Produits inscrits au CPC*
Sociétés financières	14	1.650	61,55%	1.649	82
Sociétés hôtelières et immobilières	3	248**	11,36%	68**	-
Sociétés d'aménagement	10	17	0,65%	2	-
Filiales à 100%	5	709	26,44%	709	21
TOTAL	**32**	**2.680**	**100,00%**	**2.428**	**103**

Source : CIH Bank

**Correspondent uniquement aux dividendes perçus par CIH Bank*
***Hors dotations diverses de la société Ghosn Ennakhil*

[8] Compte courant

Dans le détail, le portefeuille des participations au 31 décembre 2019 recouvre 32 entités comme suit :

Titre	Capital Social	VN	Actions détenus en nombre	Actions détenus en %	Situation au 31 décembre 2019			Produits inscrits au CPC de l'exercice[9]
					Montant	Provisions	Montant Net des provisions	
SOCIETES FINANCIERES					**1.649.898**	**750**	**1.649.148**	**82.026**
MAROCLEASING	277.676.800	100	944.417	34,0%	519.341	0	519.341	15.111
SOFAC	193.200.000	100	1.281.010	66,3%	454.861	0	454.861	46.052
Umnia BANK	600.000.000	100	2.400.000	40,0%	240.000	0	240.000	0
MAGHREB TITRISATION	5.000.000	100	12.167	24,3%	1.217	0	1.217	0
ATLANTA	601.904.360	10	6.019.844	10,0%	409.372	0	409.372	18.063
AJARINVEST	7.000.000	100	28.000	40,0%	2.800	0	2.800	0
CENTRE MONETIQUE INTERBANCAIRE	98.200.000	100	70.000	7,1%	7.000	0	7.000	2.800
L'IMMOBILIERE INTERBANCAIRE	19.000.000	100	12.670	6,7%	1.267	0	1.267	0
INTERBANK	11.500.000	100	6.899	6,0%	690	0	690	0
SGFG	1.000.000	100	588	5,9%	59	0	59	0
SBVC Casablanca	387.517.900	100	116.256	3,0%	11.765	0	11.765	0
MAROCLEAR	100.000.000	5.000	275	1,4%	275	0	275	0
DAR AD-DAMANE	75.000.000	250	2.000	0,7%	500	0	500	0
FONDS DE GARANTIE DE DAR ADDAMANE	**0**	**0**	**0**	**0**	**750**	**750**	**0**	-
SOCIETES D'AMENAGEMENT					**17.403**	**15.393**	**2.010**	**0**
SIDI IFNI	100.000	100	200	20,0%	20	20	0	0
SIDETSA	6.100.000	100	9.150	15,0%	915	915	0	0
SUD LUXE	300.000	100	450	15,0%	45	45	0	0

[9] Correspondant aux dividendes

IMEG C/C	2.100.000	100	3.000	14,3%	300	300	0	0
SICOPAR	37.000.000	500	7.423	10,0%	3.737	3.737	0	0
IDMAJ SAKANE	20.000.000	100	20.000	10,0%	2.000	0	2.000	0
SED FES	10.000.000	100	5.000	5,0%	375	375	0	0
SMIT	100.000.000	100	219	0,0%	10	0	10	0
ADER-FES	35.000.000	100	1	0,0%	0	0	0	0
PALM-BAY	100.000.000	1.000	85.000	85,0%	10.000	10.000	0	0
SOCIETES HOTELIERES & IMMOBILIERES					**304.548**	**180.000**	**124.548**	**0**
LE TIVOLI	44.462.000	100	397.303	89,4%	107.586	40.000	67.586	0
RHOSN ENNAKHIL	400.000	100	3.200	80,0%	320	0	320	0
RHOSN ENNAKHIL DOTATION DIVERSES	0	0	0	0,0%	56 642	0	56 642	0
NEW SALAM	215.000.000	100	0	65,1%	140.000	140.000	0	0
FILIALES à 100%					**708.580**	**0**	**708.580**	**21.000**
LANA CASH	10.000.000	100	99.994	100%	9.999	0	9.999	0
CIH COURTAGE	1.000.000	100	10.000	100%	1.000	0	1.000	21.000
HMST (Ex SCI NATHALIE)	100000	100	1000	100%	100	0	100	0
SANGHO	494.000	100	4.940	100%	253.831	-	253.831	-
CIH PATRIMMO	434.400.000	100	4.343.998	100%	443.650	0	443.650	0
TOTAL					**2.680.429**	**196.143**	**2.484.287**	**103.026**

Source : CIH Bank

Le volume brut des participations de CIH Bank dans les sociétés financières et assimilées représente la majeure partie du portefeuille des participations avec un montant de 1 649,9 millions de dirhams et 62,9% du total du portefeuille. Ces participations dont l'essentiel a été initié dans le cadre du plan stratégique 2010-2014 ont contribué à améliorer les résultats de la Banque par les produits générés sous forme de dividendes de 82,0 millions de dirhams comparativement à 68,3 millions de dirhams en 2018.
Le portefeuille des filiales à 100% de CIH Bank s'est apprécié quant à lui de 448,6 millions de dirhams pour s'établir à 708,6 millions de dirhams, volume brut, représentant ainsi 27,0% du portefeuille de CIH Bank, sous l'effet combiné de l'intégration de la société LANA CASH et de l'OPCI CIH PATRIMMO créé en 2019.

Par ailleurs, le portefeuille des participations hôtelières et immobilières ainsi que le portefeuille des sociétés d'aménagement n'ont fait l'objet d'aucun changement au cours de l'année 2019.

IV. FILIALES DE CIH BANK

L'organigramme juridique du Groupe CIH Bank au 31 décembre 2019 se présente comme suit :

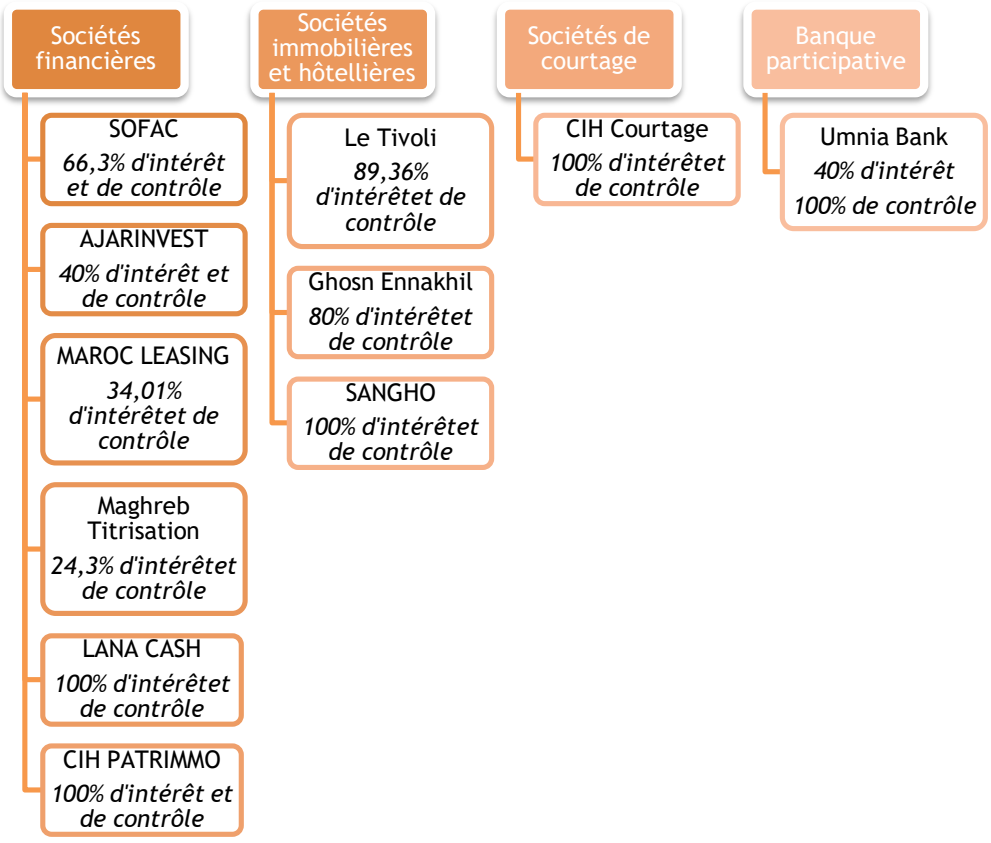

Source: CIH Bank

SOFAC

Dénomination sociale	SOFAC
Nature juridique	SA
Capital social	193 200 000 MAD
Siège social	57, boulevard Abdelmoumen, Casablanca
Objet	Société de financement conformément aux dispositions du Dahir n° 1-14-193 du 1er rabii I 1436 (24 décembre 2014)portant promulgation de la loi n° 103-12 relative aux établissements de crédit et organismes assimilés
PNB social au 31 décembre 2019	451,3 Mdh
PNB consolidé au 31 décembre 2019	463,3 Mdh
Résultat net social au 31 décembre 2019	118,8 Mdh
Résultat net consolidé au 31 décembre 2019	120,1 Mdh
% d'intérêt CIH Bank	66,30%
Autres actionnaires	Poste Maroc (33%)
Dividendes versés à CIH Bank au titre de l'exercice 2018	46,1 Mdh

Source : Comptes de SOFAC au 31 décembre 2019

CIH Bank a acquis la totalité de la participation de la CDG dans SOFAC, le 30 Décembre 2011, portant sa participation dans la société à 46,21%.

La banque a lancé en 2012 une offre publique d'achat obligatoire à l'issue de laquelle, la participation de CIH Bank dans SOFAC est portée à 59,8% et ce, suite au franchissement de seuil de 40% du capital et droits de vote de SOFAC.
CIH Bank a initié une Offre Publique de Retrait (OPR) visant la radiation des titres SOFAC de la bourse de Casablanca, suite aux résultats de l'offre publique d'achat obligatoire sur les actions SOFAC, et compte tenu du faible niveau de flottant en bourse. L'OPR obligatoire s'est déroulée du 22 mars au 19 avril 2013 inclus, et a porté la participation de CIH Bank à 60,5%.
En 2015, la participation de CIH Bank dans SOFAC passe de 60,5% à 66,3% suite à la participation de la banque à l'augmentation de capital réalisée par la société de financement spécialisée.
Au cours de l'exercice 2016, SOFAC a augmenté son capital d'un montant de 100 Mdh.
La participation de CIH Bank dans la SOFAC s'inscrit dans le cadre de son plan de développement stratégique, visant à compléter l'offre de la banque dans le domaine du financement des activités spécialisées (crédit à la consommation, leasing…).

SOFASSUR

Dénomination sociale	SOFASSUR
Nature juridique	SARL
Capital social	100 000 MAD
Siège social	57, boulevard Abdelmoumen, Casablanca
Objet	le Courtage en assurances : l'exercice de la profession de Courtier d'assurances dans les branches autorisées et aux activités qui sont réputées liées à la profession d'Intermédiaire d'assurance par la réglementation régissant cette profession.
PNB au 31 décembre 2019	35,5 Mdh
Résultat net au 31 décembre 2019	33,7 Mdh
% d'intérêt et de droit de vote CIH Bank	66,30%
Autres actionnaires	SOFAC (100,0%)
Dividendes versés à SOFAC au titre de l'exercice 2018	-

Source : SOFASSUR-comptes sociaux au 31 décembre 2019

SOFASSUR société à capital de 100 000 dirhams est une filiale à 100% de SOFAC spécialisée dans le courtage d'assurance.

SOFAC STRUCTED FINANCE

Dénomination sociale	SOFAC STRUCTURED FINANCE
Nature juridique	Société anonyme
Capital social	2.000.000 MAD
Siège social	57, BD ABDELMOUMEN
Objet	Entreprise se livrant pour son compte, au placement ou à la gestion de valeurs mobilières, à des opérations sur les valeurs ou au contrôle des sociétés.
Produits d'exploitation au 31 décembre 2019	1,5 MDH
Résultat net au 31 décembre 2019	674,91 KDH
% d'intérêt et de droit de vote CIH Bank	66,30%

Autres actionnaires	SOFAC (100,0%)
Dividendes versés à SOFAC au titre de l'exercice 2018	-

Source : SOFAC STRUCTURED FINANCE -comptes sociaux au 31 décembre 2019

SOFAC STRUCTURED FINANCE est une filiale à 100% spécialisée dans la gestion des FPCT (Fonds de Placement Collectifs en titrisation) au capital de 2 MDH.

UMNIA Bank

Dénomination sociale	UMNIA Bank
Nature juridique	SA
Capital social	600 000 000 MAD
Siège social	1 Angle Bd Abdelmoumen Et Rue Des Pleiades 1ere Etage – Casablanca
Objet	Banque participative
PNB au 31 décembre 2019	51 Mdh
Résultat net au 31 décembre 2019	-130,7 Mdh
% d'intérêt CIH Bank	40,00%
% droit de vote	100,00%
Autres actionnaires	QIIB (40,0%), CDG (20,0%)
Dividendes versés à CIH Bank au titre de l'exercice 2018	-

Source : UMNIA Bank-Comptes sociaux au 31 decembre2019

Créée en 2016, UMNIA Bank est une banque participative marocaine dédiée à la finance participative. Elle est née d'un partenariat entre la CDG, CIH Bank et le Qatar International Islamic Bank (QIIB).

La banque propose des produits tels que des contrats de financement, des produits d'investissement, de placement et d'épargne.

En 2017, onze agences UMNIA Bank ont ouvert leurs portes, dans différentes villes du Royaume.

Par ailleurs, l'année 2018 est marquée par la libération totale du capital social d'UMNIA Bank, portant ce dernier à 600 millions de dirhams. Aussi, douze agences supplémentaires ont ouvert en 2018, portant le nombre d'agences UMNIA BANK à 23 agences.

Il est à noter qu'à fin 2019, UMNIA BANK compte 32 agences.

AJARINVEST

Dénomination sociale	AJARINVEST
Nature juridique	SA
Capital social	7 000 000 MAD
Siège social	Immeuble CDG, Place Moulay Hassan - Rabat
Objet	Société de gestion d'une ou plusieurs sociétés et fonds ayant pour objet d'investir dans des immeubles en vue de leur location ainsi que les opérations s'y rapportant
Produits d'exploitation au 31 décembre 2019	2,5 Mdh
Résultat net au 31 décembre 2019	-8,1 Mdh
% d'intérêt et de droit de vote CIH Bank	40,00%

Autres actionnaires	CDG (60,0%)
Dividendes versés à CIH Bank au titre de l'exercice 2018	-

Source : AJARINVEST-Comptes sociaux au 31 décembre 2019

Créée en 2016, AjarInvest est la société de gestion du groupe CDG chargée de la structuration et de la gestion d'OPCI. Elle est née d'un partenariat entre la CDG (60%) et CIH Bank (40%). La Société de gestion a pour activité principale, tant au Maroc qu'à l'étranger la gestion d'une ou de plusieurs sociétés et fonds ayant pour objet d'investir, directement ou indirectement, dans des immeubles en vue de leur location ainsi que les opérations s'y rapportant.

En date du 23 juillet 2019, AJARINVEST a été agréée par l'AMMC, sous la référence n° AG/SDG/01/2019, pour l'exercice de l'activité de société de gestion d'OPCI. Suite à cela, l'Autorité du Marché a agréé les projets de règlement de gestion des SPI-RFA[10] suivants gérées par Ajarinvest :

- « CDG PREMIUM IMMO » agréé en date du 12 décembre 2019, sous la référence n° AG/SPI/001/2019 ;
- « CIH PATRIMMO » agréé en date du 27 décembre 2019, sous la référence n° AG/SPI/002/2019.

MAROC LEASING

Dénomination sociale	MAROC LEASING
Nature juridique	SA
Capital social	277 676 800 MAD
Siège social	27, angle Bd Abdelmoumen et rue Pinel Casablanca
Objet	Maroc Leasing partenaire de référence pour le financement en crédit-bail au Maroc, est une société de financement conformément aux dispositions du dahir portant Loi no 1-93-147 du 15 Moharram 1414 (6 Juillet 1993) relatif à l'exercice de l'activité des établissements de crédit et de leur contrôle.
PNB au 31 décembre 2019	330,7 Mdh
Résultat net au 31 décembre 2019	72,2 Mdh
% d'intérêt et de droit de vote CIH Bank	34,00%
Autres actionnaires	BCP (53,1%), The Arab Investment Company (5,7%) Flottant en bourse (7,14%)
Dividendes versés à CIH Bank au titre de l'exercice 2018	15,1 Mdh

Source : Maroc leasing- Comptes sociaux au 31 décembre 219

CIH Bank a procédé à l'acquisition le 25 Mars 2011 de 34,0% de la société MAROC LEASING pour un montant de 519 Mdh pour élargir la gamme de produits offerts par la Banque à sa clientèle « Entreprises et Professionnels » et drainer de nouveaux clients Particuliers.

Les différents produits que propose Maroc Leasing sont :

- Le leasing mobilier : le leasing mobilier est un mode de financement à moyen terme de biens d'équipement mobiliers (matériels informatiques, véhicules, machines diverses) destiné principalement aux Grandes Entreprises, PME/PMI, Professions libérales et Commerçants.

[10] Fonds de placement immobilier à règle de fonctionnement allégé

- Le leasing immobilier : le leasing immobilier est un mode de financement à moyen ou long terme de biens immobiliers (terrains, bâtiments existants ou à construire), destiné essentiellement aux entreprises.
- Le lease-back : (ou cession-bail) : Le lease-back est une technique à travers laquelle une entreprise propriétaire d'un bien à usage professionnel procède à la vente de ce bien à une société de crédit-bail, qui le met à la disposition de l'entreprise cédante par le biais de leasing mobilier ou leasing immobilier en fonction de la nature du bien cédé. Toute entreprise, quel que soit son secteur d'activité ou sa taille, peut bénéficier du lease-back.

MAGHREB TITRISATION & FONDS DE TITRISATION

Dénomination sociale	MAGHREB TITRISATION
Nature juridique	SA
Capital social	5 000 000 MAD
Siège social	Les Résidences sans Pareil N°33, lotissement Taoufik, Lot 20-22, Sidi Maârouf, Casablanca
Objet	Etablissement marocain spécialisé dans l'ingénierie financière, le dépôt et la gestion de tout Fonds de Placements Collectifs en Titrisation (FPCT)
Produits d'exploitation au 31 décembre 2019	11,5 Mdh
Résultat net au 31 décembre 2019	757,4 KDH
% d'intérêt et de droit de vote CIH Bank	24,30%
Autres actionnaires	CDG (26,3%), Upline Group (24,3%), 3CIF (10,0%), CDG Capital (8,0%), MSIN (7,0%)
Dividendes versés à CIH Bank au titre de l'exercice 2018	-

Source : MAGHREB TITRISATION- Comptes sociaux au 31 décembre 2019

Créée en avril 2001, Maghreb Titrisation est le premier établissement marocain spécialisé dans la titrisation, avec des réalisations au Maroc et à l'international.
Maghreb Titrisation met en œuvre des moyens humains et techniques, expertise et connaissances des marchés financiers, et opère dans les domaines suivants :

- L'Ingénierie Financière
- La Gestion de Fonds
- Le Développement des Systèmes d'Information.

CIH Bank a lancé avec MAGHREB TITRISATION 4 fonds de titrisation CREDILOG I liquidé en juillet 2013, CREDILOG II, CREDILOG III et CREDILOG IV crée en avril 2014 par la cession de 1,2 milliards de dirhams de créances hypothécaires réglées par l'émission de 960 obligations prioritaires A à échéancier prédéterminé à l'émission et un taux de rendement de 4,42%.

En décembre 2014, CIH Bank a procédé à la liquidation anticipée du FPCT CREDILOG II et par conséquent le rachat de 2 285 créances pour un montant total de 87,3 millions de dirhams. A fin 2018, les produits financiers des fonds de titrisation totalisent 72,5 millions de dirhams.

A fin 2019, les produits financiers des fonds de titrisation totalisent 54,3 millions de dirhams.

CIH COURTAGE

CIH BANK a créé le 15 juillet 2010, CIH Courtage présentée comme suit :

Dénomination sociale	CIH Courtage
Nature juridique	SARL Associé Unique
Associé unique	CIH BANK SA
Capital social	1 000 000 MAD
Siège social	Résidence Hicham, Angle Boulevard Abdelmoumen et rue Abou Marouane, 3ème étage, appartement N° 7, Casablanca
Objet	Le Courtage en assurances : l'exercice de la profession de Courtier d'assurances dans les branches autorisées et aux activités qui sont réputées liées à la profession d'Intermédiaire d'assurance par la réglementation régissant cette profession.
Produits d'exploitation au 31 décembre 2019	32,4 Mdh
Résultat net au 31 décembre 2019	21,6 Mdh
% d'intérêt et de droit de vote CIH Bank	100,00%
Autres actionnaires	-
Dividendes versés à CIH Bank au titre de l'exercice 2018	21,0 Mdh

Source : CIH COURTAGE-Comptes sociaux au 31 12 2019

Dans l'objectif de se placer dans le secteur du courtage en assurance, CIH Bank a créé en Juillet 2010 CIH Courtage. Par conséquent CIH Bank se dote ainsi, à l'instar des autres banques Marocaines, d'un cabinet captif d'assurances. La création de cette entité ainsi que l'élargissement de la gamme de produits émise par CIH Bank permettent au Groupe de satisfaire les besoins pressants exprimés tant par les particuliers, les professionnels ou bien encore les promoteurs immobiliers.

GHOSN ENNAKHIL

Dénomination sociale	GHOSN ENNAKHIL
Nature juridique	SA
Capital social	400 000 MAD
Siège social	187 Avenue Hassan II, Casablanca
Objet	Promoteur immobilier
Produits d'exploitation au 31 décembre 2019	76,4 Mdh
Résultat net au 31 décembre 2019	-670,9 KDH
% d'intérêt et de droit de vote CIH Bank	80,00%
Autres actionnaires	Lazrak Immobilier (20,0%)
Dividendes versés à CIH Bank au titre de l'exercice 2018	-

Source : GHOSN ENNAKHIL-Comptes sociaux au 31 12 2019

Créée en septembre 2000, la société a pour objet l'achat, la vente, la conception, la réalisation et la gestion pour son compte ou pour le compte d'autrui de tous hôtels, motels, complexes touristiques, restaurants, centres d'animations et de loisirs et de toutes activités de promotion hôtelière et touristique.

Le TIVOLI

Dénomination sociale	SOCIETE IMMOBILIERE LE TIVOLI
Nature juridique	SA
Capital social	44 462 000 MAD
Siège social	Boulevard 20 Aout, secteur touristique Agadir
Objet	Promoteur à la construction d'immeubles et maitre d'hôtel de grand tourisme
Produits d'exploitation au 31 décembre 2019	17,3 Mdh
Résultat net au 31 décembre 2019	-5,9 Mdh
% d'intérêt et de droit de vote CIH Bank	89,40%
Autres actionnaires	État Marocain (10,6%)
Dividendes versés à CIH Bank au titre de l'exercice 2018	-

Source : TIVOLI-Comptes sociaux au 31 12 2019

La participation de CIH Bank dans la Société Immobilière LE TIVOLI est intervenue dans le cadre du dénouement d'un contentieux historique suite à l'acquisition des actions de la société LE TIVOLI détenues auparavant par les promoteurs de ce projet.

La société a pour objet au Maroc et dans tous autres pays :

- L'acquisition, l'exploitation, la gestion, la location, la revente de tous biens et droits immobiliers ou mobiliers ;
- La construction et la gestion de tous hôtels et, généralement, de tous les établissements touristiques ;
- Et plus généralement, toutes opérations financières ou immobilières pouvant se rattacher à l'objet social ou pouvant le favoriser ainsi que toute prise de participation, par tout moyen dans les sociétés ou entreprises crées ou à créer ayant un objet similaire ou connexe.

Dans un premier temps, la société immobilière LE TIVOLI a été donnée en gestion pour compte à un opérateur touristique international. A partir du 1er mars 2015, le contrat avec le même opérateur a basculé vers une location simple concrétisant l'engagement de la Banque de rester sur son métier de base. Au début de l'année 2017, la gestion de LETIVOLI a été confiée à une autre société de gestion hôtelière.

Une opération de réduction augmentation du capital a été réalisée courant 2016 afin de régulariser la situation nette de la société immobilière LE TIVOLI, faisant passer son capital social de 83 569 Kdh à 44 462 Kdh.

SANGHO

Dénomination sociale	CGHT CLUB SANGHO MARRAKECH
Nature juridique	SA
Capital social	494 000 MAD
Siège social	Local n°5 Hôtel Sangho Dr Ouled Belaaguid Wahat Sidi Brahim, Marrakech
Objet	Maitre d'hôtel de grand tourisme
Produits d'exploitation au 31 décembre 2019	34,2 Mdh
Résultat net au 31 décembre 2019	-2,2 Mdh
% d'intérêt et de droit de vote CIH Bank	100,00%
Autres actionnaires	-
Dividendes versés à CIH Bank au titre de l'exercice 2018	-

Source : SANGHO comptes sociaux au 31 12 2019

SANGHO est une filiale à 100% de CIH Bank. Elle a pour objet l'hôtellerie de grand tourisme. Suite à l'appel à manifestation d'intérêt pour la mise en vente de SANGHO, une négociation est en cours avec la société Foncière KMR pour une éventuelle cession à ladite société.

CIH PATRIMMO

CIH BANK a créé, en décembre 2019, CIH Patrimmo présentée comme suit :

Dénomination sociale	CIH PATRIMMO
Nature juridique	Société anonyme à capital variable, Société de Placement Immobilier à Règles de Fonctionnement Allégées (SPI-RFA)
Capital social	434.400.000 MAD
Siège social	187, avenue Hassan II
Objet	Acquisition de biens immeubles exclusivement en vue de leur location, et toutes les opérations nécessaires à leur usage ou leur revente.
Produits d'exploitation au 31 décembre 2019*	-
Résultat net au 31 décembre 2019*	-
% d'intérêt et de droit de vote CIH Bank	100,00%

**Filiale nouvellement créée n'a pas encore générée d'activité.*

LANA CASH

CIH BANK a créé en 2019 LANA CASH présentée comme suit :

Dénomination sociale	LANA CASH
Nature juridique	Société anonyme
Capital social	10 000 000 MAD
Siège social	3 Rue Abou Dhabi Oasis, 20103 – Casablanca
Objet	Etablissement de paiement conformément aux dispositions de la loi n° 103-12.
Produits d'exploitation au 31 décembre 2019*	-
Résultat net au 31 décembre 2019*	-
% d'intérêt et de droit de vote CIH Bank	100,00%

**Filiale nouvellement créée n'a pas encore générée d'activité.*

Conventions réglementées entre CIH BANK et ses Filiales

Le tableau suivant résume les principaux flux entre CIH Bank et ses principales filiales durant la période 2017 – 2019 :

Objet de la convention	2017		2018		2019	
	Montant comptabilisé	Montant réglé	Montant comptabilisé	Montant réglé	Montant comptabilisé	Montant réglé
Accord d'assistance technique « TSA » conclu en CIH Bank et Umnia Bank	19 448,6	11 701,5	20 270,30	11 091,1	15 529,2	8 161,6
Contrat de bail conclu entre CIH Bank et Umnia Bank	3 851,6	-	5 074,3	2 537,2	5 074,3	2 537,2
Management Fees facturés en vertu du pacte d'actionnaires par CIH Bank à Umnia Bank	2 000,0	-	2 000,0	1 000,0	-	-
Convention de recouvrement avec SOFAC	-940,4	-1 470,9	-1 469,6	-2 545,4	-1 498,3	-1 272,7
Convention de gestion des crédits à la consommation par SOFAC	-12 446,6	-	-18 082,0	18 029,9	-15 810,0	-25 190,2

Données en Kdh[11]

Source : CIH Bank

Opération financière entre CIH BANK et sa Filiale CIH PATRIMMO

CIH Bank a cédé à son OPCI « CIH PATRIMMO », des actifs immobiliers avec un montant global de produit de cession de 433 893 167 MAD.

Le Capital social de « CIH PATRIMMO » de 434 400 000 MAD est répartie comme suit :

- 433 893 167 MAD : apport en nature de CIH Bank valeur des actifs cédés à l'OPCI ;
- 506 833 MAD : apport en numéraire.

Conventions non réglementées entre CIH BANK et ses Filiales

A ce jour, il n'existe aucune convention non réglementée entre CIH Bank et ses filiales.

Les tableaux suivants résument les relations entre les sociétés consolidées du Groupe CIH Bank au titre des deux exercices[12] 2018 et 2019 :

Relations entre les sociétés consolidées du Groupe	Entreprises consolidées par intégration globale	
	2018	2019
ACTIF		
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	-58 067	- 4 693
Prêts et créances	-717 533	- 1 458 226
Comptes de régularisations et autres actifs	-120 561	- 132 942

[11] Les montants positifs présentés dans le tableau correspondent aux encaissements/Produits et les montants négatifs correspondent aux décaissements/charges

[12] CIH Bank a commencé la production de cet état en 2018.

PASSIF		
Dépôts	-682 558	
Comptes de régularisations et autres passifs	-204 702	- 168 294
Dettes subordonnées et fonds spéciaux de garantie	-48 527	

Source : CIH Bank

Relations entre les sociétés consolidées du Groupe	Entreprises consolidées par intégration globale	
	2018	2019
RESULTAT		
Intérêts, rémunérations et produits assimilés	- 11 440	-39 041
Intérêts, rémunérations et charges assimilés	46 298	38 010
Commissions (produits)	- 48 104	-36 818
Commissions (charges)	2 678	3 744
Autres	42 278	33 074

Source : CIH Bank

Impact du lancement de l'OPCI « CIH PATRIMMO » sur les comptes de CIH Bank :

Il convient de préciser que le lancement de l'OPCI « CIH PATRIMMO » SPI-RFA a eu un double impact sur les comptes de CIH Bank à savoir :

- Impact sur le CPC : une plus-value de cession de + 338 millions de dirhams
- Impact sur le bilan : une baisse des immobilisations de 96 millions de dirhams et une hausse des titres et prise de participation de la banque de 434 millions de dirhams.

V. LE SECTEUR BANCAIRE

Présentation générale

Le secteur bancaire joue un rôle clef dans l'économie marocaine. A travers ses deux principales activités, collecte de l'épargne et allocation des crédits.

a) Cadre réglementaire

L'activité bancaire au Maroc est régie par les prescriptions de la loi n° 103-12 (loi Bancaire) relative aux établissements de crédit et organismes assimilés, promulguée par le Dahir n°1-14-193 du 1er rabiil 1436 (24 décembre 2014), ainsi que par les dispositions réglementaires prises pour leur application.

La loi bancaire est venue renforcer le cadre de supervision du système bancaire et permettre l'émergence de nouveaux services et acteurs bancaires, réviser le cadre institutionnel par l'élargissement des attributions et composition du Comité des établissements de crédit, renforcer la réglementation prudentielle ainsi que la mise en place d'un cadre de surveillance macro-prudentielle et de gestion des crises systémiques.

Sommairement, les principaux apports de cette loi ont porté sur les domaines suivants :

- Elargissement du périmètre de la supervision bancaire : Supervision intégrale des Associations de Micro-Crédit et Banques offshore y compris agrément, réglementation, traitement des difficultés et application des sanctions ;

- Introduction de dispositions régissant l'activité de banques participatives, exercée à travers une banque dédiée ou par une banque conventionnelle dans le cadre de fenêtres ;
- Renforcement des règles relatives à la gouvernance bancaire : introduction des administrateurs indépendants, consécration des comités d'audit et institution d'un comité risque émanant de l'organe d'administration ;
- Nouveau dispositif de surveillance macro-prudentielle : Institution d'un Comité inter-autorités chargé de la coordination des actions de ses membres, l'évaluation des risques systémiques et la mise en œuvre de toutes mesures pour les prévenir et en atténuer les effets ;
- Renforcement du régime de résolution des crises bancaires à travers l'élargissement des instruments juridiques pour le traitement des difficultés d'établissements de crédit et l'introduction d'une procédure d'urgence, si les circonstances le nécessitent ;
- Renforcement de la protection de la clientèle à travers l'élargissement des prérogatives de Bank Al-Maghrib en la matière et le renforcement du système de garantie des dépôts.

b) Principales évolutions réglementaires

- Adoption de la réglementation relative aux Banques Participatives :
  - La circulaire n°1/W/17 relative aux caractéristiques techniques et modalités de présentation à la clientèle des produits Mourabaha, Ijara, Moucharaka, Moudaraba et Salam ;
  - La circulaire n°2/W/17 relative aux conditions et modalités de collecte et de placement des dépôts d'investissement ;
  - La circulaire n°3/W/17 relative aux conditions et modalités d'exercice, par les banques, des opérations et activités des banques participatives.
- Adoption des dispositions relatives aux nouveaux systèmes et moyens de paiement :
  - La décision réglementaire n°392/W/2018 relative au paiement mobile domestique ;
  - La lettre circulaire n° LC/BKAM/2018/70 relative au paiement mobile domestique.

➢ Directive n°3/W/16 du 10 juin 2016 relative aux règles minimales à observer par les établissements de crédit pour réaliser les tests d'intrusion des systèmes d'information.

➢ Directive n°2/W/16 du 10 juin 2016 relative aux éléments d'information devant être requis par les établissements de crédit.

c) Règles prudentielles

Afin de renforcer la solidité du système bancaire et de le mettre au niveau des standards internationaux, des règles prudentielles ont été réaménagées. L'ensemble de ces règles peut être décliné à travers les principaux points suivants :

Ratio de solvabilité

Rapport entre les fonds propres d'une banque et ses engagements pondérés en fonction des risques de signature (Taux : =>12%).

Ratio Tier one

Rapport entre les fonds propres de catégorie 1 d'une banque et de ses engagements pondérés en fonction des risques de signature (Taux : =>9%).

Ratio de liquidité des banques : LCR

Rapport entre, d'une part, le montant des actifs liquides de hautes qualité et, d'autres parts, les sorties nettes de trésorerie, sur les 30 jours calendaires dans l'hypothèse d'un scénario de forte tension de liquidité. (Taux : => 100%).

Ratio de division des risques

Rapport entre, d'une part, le total des risques encourus sur un même bénéficiaire affecté d'un taux de pondération en fonction de leur degré de risque et, d'autre part, les fonds propres nets de la banque (Taux : =< 20%).

Réserve monétaire

Le Conseil de Bank Al-Maghrib a décidé en date du mardi 16 juin 2020 de libérer complètement la réserve obligatoire au profit des banques.

d) Classification des créances en souffrance et leur couverture par des provisions

Depuis le renforcement du régime de couverture par les provisions des créances en souffrance en décembre 2002, (sortie de la circulaire n° 19/G/2002), les créances en souffrance sont réparties en 3 catégories selon leur degré de risque exprimé en gel de compte ; en nombre d'impayés et de durée de séjour desdits impayés : créances pré-douteuses, douteuses et contentieuses. Les provisions doivent être constatées déduction faite des garanties détenues (sûretés, hypothèques ...) et des agios réservés, et ce, respectivement à hauteur d'un minimum de 20%, 50% et 100%.

e) Principaux faits marquants

Les principaux faits marquants du secteur entre 2017 et 2020 se résument comme suit :

- Publication, le 2 janvier 2017, par Bank Al-Maghrib d'un communiqué du Comité des Établissements de Crédit relatif à l'agrément pour l'exercice de l'activité bancaire participative. Toutes les banques marocaines candidates ont obtenu leur agrément, presque toutes ayant choisie se lancer en partenariat avec un leader international de la finance islamique ;
- Entrée en vigueur de la nouvelle norme relative aux actifs financiers, l'IFRS 9, le 1er janvier 2018 au Maroc. La norme introduit un nouveau modèle de provisionnement basé sur les pertes de crédits attendues, selon lequel les banques sont tenues de provisionner l'ensemble de leurs créances, dès l'octroi du crédit, même celles qui ne présentent aucun signe de détérioration, de façon à prémunir une éventuelle insolvabilité du client ;
- Communiqué du Comité des Etablissements de Crédit relatif à l'Octroi d'agréments pour l'exercice de l'activité d'établissement de paiement en 2018. Ces sociétés sont agréées, soit en qualité de société intermédiaire en matière de transfert de fonds ou en tant que société de financement spécialisée dans la gestion de moyens de paiement, à étendre leurs activités à l'ouverture de comptes de paiement et l'offre de services de paiement adossés à ces comptes ;
- Entrée en vigueur de la nouvelle norme sur les contrats de location IFRS 16, qui remplace la norme IAS 17, est obligatoire pour les exercices ouverts à partir du 1er janvier 2019. Cette norme entraine un changement important dans le traitement comptable des contrats de location chez les preneurs ;
- Première application en 2019 d'IFRIC 23 « incertitude relative aux traitements fiscaux ». IFRIC 23 clarifie l'application des dispositions d'IAS 12 « Impôts sur le résultat » concernant la comptabilisation et l'évaluation, lorsqu'une incertitude existe sur le traitement de l'impôt sur le résultat ;

- En 2019, la BCP, BMCE Bank of Africa et CIH BANK ont réalisé des augmentations de capital pour des montants respectifs de 2,2 milliards de DH (réservée au personnel de la banque), de 1,9 milliard de DH et de 497,8 millions de dirhams ;
- Lancement du « Programme INTELAKA » pour le financement et l'accompagnement des petites entreprises et des porteurs de projets par la Caisse Centrale de Garantie (CCG) et ce, dans le cadre de la mise en œuvre des Orientations Royales. Ce nouveau programme a pour objectif de faciliter l'accès au financement des jeunes porteurs de projets, des auto-entrepreneurs, des micro-entreprises et du secteur informel aussi bien en milieu urbain qu'en milieu rural, ainsi que des entreprises exportatrices vers l'Afrique.

Analyse des emplois et ressources du secteur bancaire

Evolution des Ressources :

En Mdh	2017	2018	Var	2019	Var
Dettes envers les sociétés de financement	**5 309**	**3 897**	**-26,6%**	**3 423**	**-12,2%**
Dépôts de la clientèle	**900 730**	**925 336**	**2,7%**	**950 042**	**2,7%**
Comptes chèques	*390 634*	*409 848*	*4,9%*	*427 918*	*4,4%*
Comptes courants	*149 804*	*148 339*	*-1,0%*	*160 653*	*8,3%*
Comptes d'épargne	*152 974*	*158 291*	*3,5%*	*165 553*	*4,6%*
Dépôts à terme	*159 120*	*164 436*	*3,3%*	*155 637*	*-5,4%*
Autres dépôts et comptes créditeurs	*48 198*	*44 423*	*-7,8%*	*40 282*	*-9,3%*
Titres de créances émis, créances titrisées, dettes subordonnées et emprunts financiers extérieurs	**103 281**	**110 426**	**6,9%**	**132 743**	**20,2%**
Total ressources	**1 009 320**	**1 039 658**	**3,0%**	**1 086 208**	**4,5%**

Source : Statistiques GPBM

A fin décembre 2018, les ressources du secteur bancaire s'élèvent à 1 040 Gdh contre 1 009 Gdh à fin décembre 2017. Cette hausse est essentiellement due à l'augmentation des dépôts de la clientèle qui passent de 900 Gdh en 2017 à 925 Gdh en 2018.

A fin 2019, les ressources du secteur bancaire s'établissent à 1 086 Gdh contre 1 040 Gdh à fin décembre 2018. Cette progression est expliquée principalement par l'accroissement de l'encours des titres créances émis, créances titrisées, dettes subordonnées et emprunts financiers extérieurs qui passent de 110 Gdh en 2018 à 133 Gdh à fin 2019, soit un bond de 20,2%.

L'ossature des ressources des banques marocaines demeure principalement dominée par les dépôts de la clientèle (87,5% des ressources). Ce poste est principalement composé, à fin 2019, des comptes chèques (45,0%), des comptes d'épargne (17,4%), des comptes courants (16,9%) et des dépôts à terme (16,4%).

L'encours des titres de créance émis affiche une tendance haussière au cours de la période 2017 - 2019, avec une appréciation de 6,7% à fin décembre 2018 passant de 57,1 Gdh en 2017 à 60,9 Gdh en 2018. L'encours a également connu un accroissement de 21,4% à fin 2019 pour atteindre 74,0 Gdh.

Evolution des crédits à l'économie :

En Mdh	2017	2018	Var	2019	Var
Créances sur les sociétés de financement	**58 311**	**58 181**	**-0,2%**	**55 065**	**-5,4%**

Créances sur la clientèle	**765 178**	**812 981**	**6,2%**	**884 804**	**8,8%**
Comptes chèques débiteurs	*5 396*	*6 713*	*24,4%*	*6 715*	*0,0%*
Comptes courants débiteurs	*74 398*	*75 462*	*1,4%*	*76 038*	*0,8%*
Crédits de trésorerie	*88 732*	*95 764*	*7,9%*	*106 795*	*11,5%*
Crédits à la consommation	*50 398*	*53 281*	*5,7%*	*55 293*	*3,8%*
Crédits à l'équipement	*192 437*	*200 360*	*4,1%*	*209 798*	*4,7%*
Crédits Immobiliers (dont titrisés)	*258 433*	*262 440*	*1,6%*	*270 303*	*3,0%*
Autres Crédits (hors pension reçus au jour le jour et à terme)	*31 523*	*52 069*	*65,2%*	*89 516*	*71,9%*
Crédits Affacturage	*0*	*1 326*	NA	*1 089*	*-17,9%*
Créances en souffrance brutes	*63 860*	*65 566*	*2,7%*	*69 256*	*5,6%*
Total crédits à l'économie	**823 488**	**871 162**	**5,8%**	**939 868**	**7,9%**

Source : Statistiques GPBM

A fin 2018, le total des crédits à l'économie s'établit à 871 Gdh contre 823 Gdh à fin 2017 soit un accroissement de 5,8%. Cette variation résulte de la hausse de 6,2% des créances sur la clientèle tirée par :

- L'accroissement des autres crédits (hors valeurs reçues en pension au jour le jour et à terme) de 65,2% pour s'établir à 52 Gdh contre 32 Gdh en 2017 ;
- La hausse des crédits à l'équipement de 4,1% qui passent de 192 Gdh en 2017 à 200 Gdh en 2018 ;
- L'augmentation des crédits de trésorerie de 7,9% atteignant 96 Gdh contre 89 Gdh l'année précédente ;
- L'appréciation des crédits immobiliers de 1,6% s'établissant à 262 Gdh comparativement à 258 Gdh une année auparavant ;
- La hausse des crédits à la consommation de 5,7% pour s'établir à 53 Gdh contre 50 Gdh en 2017.

Au 31 décembre 2019, le total des crédits à l'économie s'élève à 940 Gdh contre 871 Gdh à fin 2018 soit une augmentation de 7,9%. Cette hausse s'explique par l'accroissement des créances sur la clientèle de 8,8% suite à :

- L'accroissement des autres crédits (hors valeurs reçues en pension au jour le jour et à terme) de 71,9% s'élevant à 90 Gdh contre 52 Gdh en 2018 ;
- La hausse des crédits de trésorerie de 11,5% passant de 96 Gdh en 2018 à 107 Gdh à fin 2019 ;
- L'appréciation de 4,7% des crédits à l'équipement pour s'établir à 210 Gdh au lieu de 200 Gdh à fin 2018 ;
- La hausse des crédits à la consommation de 3,8% passant de 53 Gdh en 2018 à 55 Gdh en 2019 ;
- L'augmentation des crédits immobiliers (dont titrisés) de 3,0% passant de 262 Gdh en 2018 à 270 Gdh à fin 2019.

Par ailleurs, les créances en souffrance brutes affichent une hausse de 2,7% en passant de 64 Gdh en 2017 à 66 Gdh en 2018. Celles-ci maintiennent leur tendance haussière à fin 2019 atteignant 69 Gdh contre 66 Gdh à fin décembre 2018.

Parts de marché des acteurs du secteur bancaire en termes d'emplois et de ressources :

Les graphes présentés ci-dessous détaillent les parts de marchés des acteurs du secteur bancaire en termes d'emplois et de ressources au 31 décembre 2019 :

Parts de marché en termes d'emplois			
	Au 31/12/2017	Au 31/12/2018	Au 31/12/2019
ABB	0,17%	0,53%	0,88%
Arab Bank	0,19%	0,16%	0,13%
AWB	25,46%	26,60%	26,10%
Bank Al Amal	0,09%	0,08%	0,04%
BMCE	14,06%	12,77%	13,64%
BMCI	5,83%	5,74%	5,53%
BCP	24,07%	24,00%	23,67%
CAM	8,30%	8,74%	8,73%
CDG Capital	0,05%	0,06%	0,05%
CDM	5,13%	4,94%	5,48%
CFG Group	0,26%	0,30%	0,48%
CIH Bank	4,56%	4,84%	4,02%
Citi Bank	0,16%	0,15%	0,15%
FEC	2,19%	2,25%	2,19%
La Caixa	0,06%	0,11%	0,10%
Media Finance	0,07%	0,00%	0,00%
Sabadell	0,07%	0,08%	0,08%
SG	8,70%	8,54%	8,66%
UMB	0,26%	0,10%	0,07%
	100,0%	100,0%	100,0%

Source : Statistiques GPBM

Parts de marché en termes de ressources			
	Au 31/12/2017	Au 31/12/2018	Au 31/12/2019
ABB	4,8%	4,9%	5,0%
Arab Bank	0,3%	0,2%	0,2%
AWB	24,2%	24,4%	24,0%
Bank Al Amal	0,0%	0,0%	0,0%
BMCE	15,7%	13,8%	13,7%
BMCI	5,0%	5,2%	5,0%
BCP	24,4%	24,7%	24,5%
CAM	7,9%	8,3%	8,5%
CDG Capital	0,4%	0,3%	0,3%
CDM	4,4%	4,4%	4,4%
CFG Group	0,4%	0,4%	0,5%
CIH Bank	4,1%	4,4%	4,8%
Citi Bank	0,5%	0,5%	0,5%
FEC	0,9%	1,0%	1,2%
La Caixa	0,1%	0,1%	0,1%
Media Finance	0,1%	0,0%	0,0%
Sabadell	0,0%	0,1%	0,1%

SG	*6,8%*	*7,2%*	*7,1%*
UMB	*0,1%*	*0,1%*	*0,1%*
	100,0%	*100,0%*	*100,0%*

Source : Statistiques GPBM

A fin 2017 et en termes de ressources, la Banque Populaire, AWB et la BMCE détiennent respectivement 24,4%, 24,2% et 15,7% de parts de marché. CIH Bank détient une part de marché de 4,1% en amélioration de 0,2 points par rapport à 2016.
Sur la même période et en termes d'emplois, AWB, la Banque Populaire, et la BMCE détiennent respectivement 25,5%, 24,1% et 14,1% de parts de marché. CIH Bank détient une part de marché de 4,6% en hausse de 0,3 points par rapport à 2016.

A fin 2018 et en termes de ressources clientèle, la Banque Populaire, AWB et la BMCE détiennent respectivement 24,7%, 24,4% et 13,8% de parts de marché. CIH Bank détient une part de marché de 4,4% en amélioration de 0,3 points par rapport à 2017.
Sur la même période et en termes d'emplois clientèle, AWB, la Banque Populaire, et la BMCE détiennent respectivement 26,6%, 24,0% et 12,8% de parts de marché. CIH Bank détient une part de marché de 4,8% en hausse de 0,2 points par rapport à 2017.

Au 31 décembre 2019, la Banque Populaire, AWB et la BMCE détiennent respectivement 24,5%, 24,0% et 13,7% de parts de marché en termes de ressources. CIH Bank détient une part de marché de 4,8% en hausse de 0,4 point par rapport à 2018.
Sur la même période, AWB, la Banque Populaire, et la BMCE détiennent respectivement 26,1%, 23,7% et 13,6% de parts de marché et en termes d'emplois. CIH Bank détient une part de marché de 4,0% en baisse de 0,8 points par rapport à 2018.

Analyse du Hors Bilan du secteur bancaire

En Mdh	2017	2018	Var	2 019	Var
Engagements de financement donnés	*144 437*	*157 808*	*9,3%*	*153 441*	*-2,8%*
Engagements de garantie donnés	*155 832*	*153 611*	*-1,4%*	*145 647*	*-5,2%*
Engagements Hors Bilan donnés	**300 269**	**311 418**	***3,7%***	***299 088***	***-4,0%***
Engagements de financement reçus	*4 444*	*3 461*	*-22,1%*	*4 353*	*25,8%*
Engagements de garantie reçus	*80 881*	*87 932*	*8,7%*	*78 316*	*-10,9%*
Engagements Hors Bilan reçus	**85 325**	**91 393**	***7,1%***	***82 669***	***-9,5%***

Source : Statistiques GPBM

A fin 2018, les engagements hors bilan donnés s'apprécient de 3,7% et passent de 300,3 Gdh en 2017 à 311,4 Gdh en 2018. Cette variation s'explique principalement par la hausse de 9,3% à 157,8 Gdh des engagements de financement donnés.
En ce qui concerne les engagements hors bilan reçus, ces derniers enregistrent une hausse de 7,1% et s'établissent à 91,3 Gdh, suite notamment à la hausse de 8,7% à 87,9 Gdh des engagements de garantie reçus.

A fin décembre 2019, les engagements hors bilan donnés baissent de 4,0% et passent de 311,4 Gdh en 2018 à 299,1 Gdh à fin 2019. Cette variation s'explique principalement par la diminution des engagements de garantie donnés de 5,2% à 145,6 Gdh.
En ce qui concerne les engagements hors bilan reçus, ces derniers se déprécient de 9,5% et s'établissent à 82,7 Gdh, suite notamment à la baisse de 10,9% à 78,3 Gdh des engagements de garantie reçus.

VI. LE SECTEUR IMMOBILIER[13]

Le secteur de l'immobilier continue à être un levier du développement économique et social, comme en témoigne sa contribution aux différents secteurs de l'économie nationale. Toutefois, le marché de l'immobilier commence à manifester des signes d'essoufflement. Ci-dessous les principaux faits marquants de ce secteur durant la période entre 2017 et 2019 :

2017 :

Crise du marché de l'immobilier : la majorité des indicateurs sont au plus bas, notamment la baisse des transactions et des constructions, l'insuffisance des terrains à construire, la chute des ventes de ciment, les prix trop élevés et le recul de l'offre. Parmi les facteurs influant sur cette situation, on trouve :

- Le repli de l'économie nationale ;
- La baisse du pouvoir d'achat des ménages ;
- Le durcissement des conditions d'octroi des crédits immobiliers ;
- L'inadéquation de l'offre à la demande.

[13]Sources : - Indice des prix des actifs immobiliers 2018- BAM
- Rapport annuel 2018 - BAM
- Rapport annuel 2018 - CCG
- Rapport annuel Damane Assakane 2014
- Analyse de la Direction Post-Evaluation et Analyse du Marché de l'Immobilier T2 2018 - CIH Bank
- Principaux indicateurs du secteur de l'immobilier - MHPV

2018 :

Baisse significative des taux appliqués aux crédits aux particuliers de 5,79% au troisième trimestre de l'année 2018 suite notamment à la stagnation des prix de l'immobilier qui favorise la stabilité des taux ;

Retenue à la source sur loyer à partir de janvier 2019 : Au début de l'exercice 2019, les locataires personnes morales auront l'obligation de prélever un impôt sur les loyers versés à des particuliers. Le niveau de la retenue à la source a été fixé par la loi de finance 2019 à 10% pour les revenus fonciers dont le montant annuel brut imposable ne dépasse pas 120 000 dirhams et de 15% au-delà ;

Adoption de mesures concrètes pour relancer et redynamiser le secteur immobilier marocain : Un protocole d'accord a été mis en place et diverses mesures ont été prises par le ministère de l'Aménagement du Territoire national, de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la Politique de la Ville, parmi lesquelles :

- Combler le déficit et répondre à la demande croissante de toutes les couches sociales, à travers le développement de l'offre et la réglementation du marché de l'immobilier ;
- Développer l'habitat locatif, promouvoir les logements ruraux et participatifs et encadrer l'auto construction de logements destinés aux ménages les plus démunis et ceux appartenant à la classe moyenne ;
- Restructurer le fonds de solidarité habitat et intégration urbaine (par l'Etat) afin d'aider les personnes en difficulté à accéder à une ressource financière ou à un crédit immobilier.

S'ajoutent à ces mesures le renforcement du contrôle et de l'efficacité, l'amélioration de la bonne gouvernance, la dynamisation du partenariat entre les secteurs public et privé, la consolidation de la qualité et de la durabilité et enfin l'affermissement du cadre juridique à travers la qualification et l'encadrement de tous les intervenants.

2019 :

Une légère reprise du secteur : la croissance du secteur est de 1,4% en 2019 au lieu d'une croissance quasiment nulle enregistrée en 2018. Il aurait bénéficié de la consolidation de l'investissement public et de la poursuite des grands projets d'infrastructure.

Les contraintes persistent : l'activité du bâtiment aurait été freinée par de nombreuses contraintes liées notamment à l'inadéquation entre l'offre et la demande sur le marché immobilier et aux coûts élevés de construction, qui auraient pénalisé les investissements des promoteurs immobiliers.

a- **Valeur ajoutée du secteur BTP[14]**

Evolution de la Valeur Ajoutée du BTP en Gdh

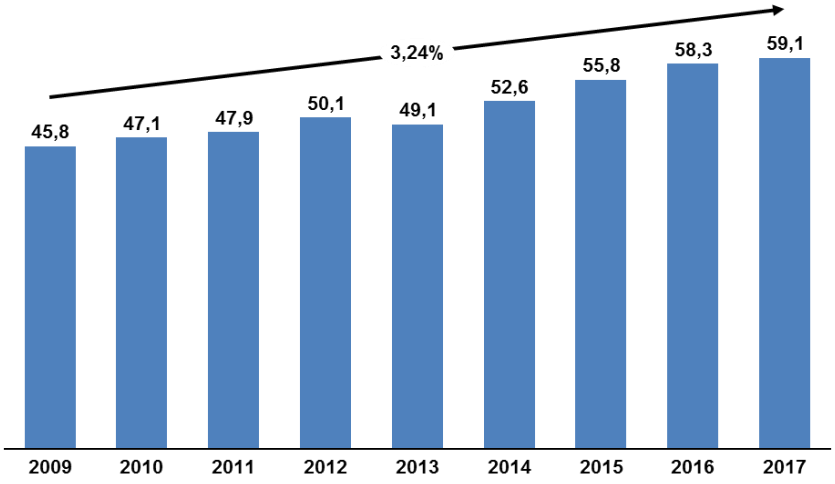

Source : Ministère de l'Habitat et de la Politique de la Ville[15]

La valeur ajoutée du secteur du BTP a enregistré un taux de croissance annuel moyen (TCAM) de 3,24% sur la période 2009-2017. La Valeur Ajoutée créée par l'ensemble du secteur a connu des évolutions à tendance haussière sur toute la période passant de 45,8 Gdh en 2009 à 59,1 Gdh en 2017, à l'exception d'une légère baisse en 2013.

Selon le ministère de l'Aménagement du Territoire National, de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la Politique de la Ville, la valeur ajoutée du BTP maintient sa tendance haussière en 2017 et s'élève à 59,1 Gdh en hausse de 1,5% par rapport à l'année précédente. Aussi la contribution de la valeur ajoutée du secteur BTP dans la valeur ajoutée totale en 2017 est de 6,3%.

[14] Informations disponibles à cette date.
[15] Informations disponibles à cette date.

b- Ventes de ciment[16]

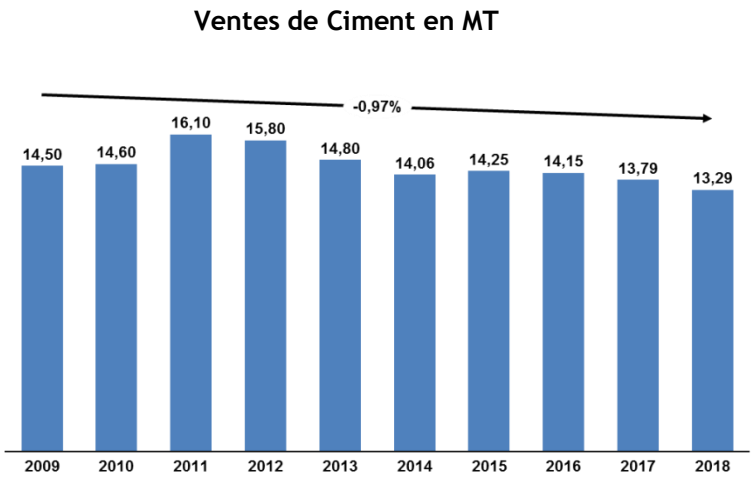

Source : Ministère de l'Habitat et de la Politique de la Ville

A fin 2017, les ventes de ciment se sont dépréciées de 2,5% confirmant ainsi la tendance baissière de l'utilisation des matériaux de construction. Ce décroissement s'explique notamment par les carnets de commande peu garnis des opérateurs du secteur immobilier et du ralentissement général de l'activité de la construction.

En 2018, la tendance baissière des ventes de ciment se maintient, ces dernières s'établissant à 13,29 millions de tonnes à fin décembre 2018 au lieu de 13,79 millions de tonnes une année auparavant.

c- Investissements Directs Etrangers à l'Immobilier (IDEI)[17]

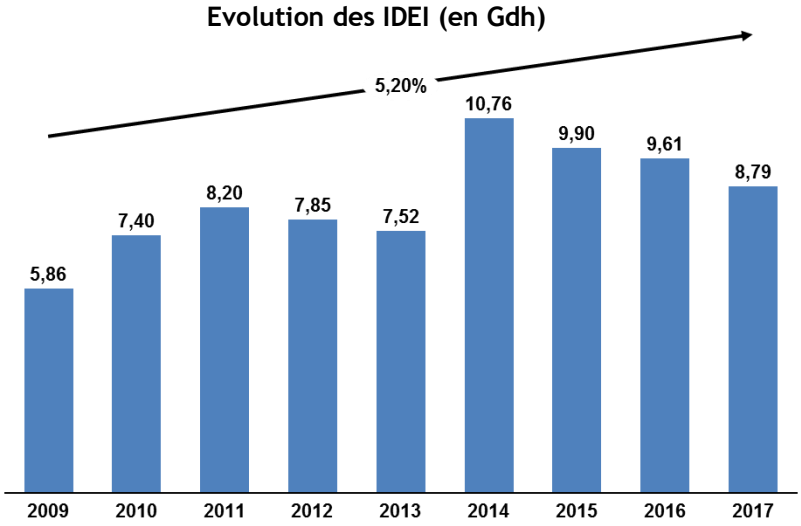

Source : Ministère de l'Habitat et de la Politique de la Ville[18]

[16] Informations disponibles à cette date.
[17] Informations disponibles à cette date.
[18] Informations disponibles à cette date.

Sur la période 2009-2017, les IDE à l'immobilier ont connu une hausse annuelle moyenne de 5,20%, une performance qui se traduit par le passage des IDEI de 5,86 Gdh en 2009 à 8,79 Gdh en 2017.

d- Encours des crédits immobiliers[19]

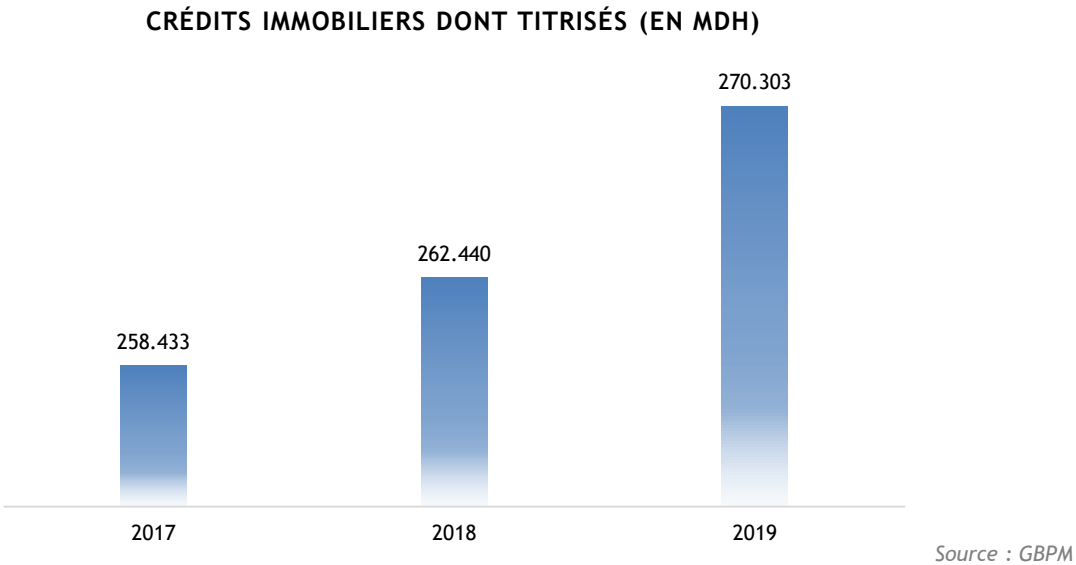

Source : GBPM

En 2018, l'encours des crédits immobiliers s'apprécie de 2% s'établissant à 262 Gdh contre 258 Gdh en 2017.
Les crédits immobiliers continuent leur tendance haussière en 2019 avec un bond de 3% passant de 262 Gdh en 2018 à 270 Gdh.
Ces augmentations résultent notamment de la hausse des crédits à l'habitat.

e- Production de l'habitat [20]

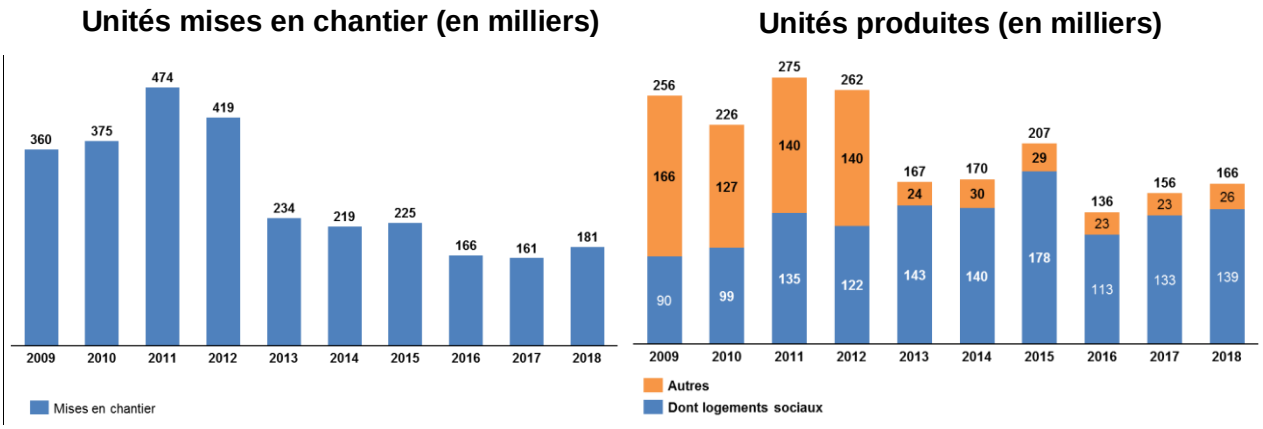

Source : Ministère de l'Habitat et de la Politique de la Ville

En 2017, les mises en chantier se déprécient de 3,3% à 160 764 lots et logements au lieu de 166 243 lots et logements l'année précédente. Les unités économiques et sociales constituent 81% du total des mises en chantier, soient 130 854 unités à fin 2017 contre 138 533 à fin 2016.

[19] Informations disponibles à cette date.

[20] Informations disponibles à cette date.

Pour ce qui est de la production, le nombre de lots et logements passe de 135 633 unités en 2016 (dont 112 778 unités économiques et sociales) à 155 577 unités en 2017 (dont 132 868 unités économiques et sociales), soit une hausse de 14,7%.

A fin 2018, les mises en chantier s'élèvent de 12,6% pour atteindre un total de 181 092 lots et logements au lieu de 160 764 lots et logements à fin 2017. Les unités économiques et sociales s'apprécient de 4,1%, passant de 130 854 unités en 2017 à 136 175 unités en 2018.

La production de logements en 2018 affiche pour sa part une hausse de 6,4% et s'établit à 165 526 lots et logements (dont 139 113 unités économiques et sociales) contre 155 577 unités en 2017 (dont 132 868 unités économiques et sociales) en 2017.

f- Fonds de garantie des prêts à l'habitat[21]

Dans le cadre de la mise en œuvre de la politique gouvernementale visant la promotion du logement social, l'Etat a créé en 2003 deux fonds de garantie, FOGARIM et FOGALOGE, visant la couverture des prêts bancaires accordés à des conditions avantageuses au personnel du secteur public et aux populations à revenus modestes et/ou non réguliers. La gestion des fonds est confiée à la Caisse centrale de Garantie.

A fin février 2009 une nouvelle convention a été signée pour la création du fonds de garantie « **Damane Assakane** », d'un montant de 1 Gdh suite à la fusion du Fogarim et Fogaloge. Cette fusion s'est accompagnée d'une hausse du plafond de garantie permettant ainsi le financement de l'acquisition ou de la construction du logement principal pour un montant du prêt maximum de 800 000 DH et un financement pouvant atteindre 100%.

Le fonds FOGARIM a pour objet de garantir les crédits accordés par les établissements de crédit, pour le financement de l'acquisition ou la construction par les bénéficiaires de logements sociaux et sécuriser les banques afin de les inciter à s'impliquer davantage dans le financement de logements sociaux. Les logements éligibles sont ceux qui possèdent un titre foncier en situation régulière et saine et dont le prix figurant sur le compromis de vente n'excède pas 250 000 DH TTC.

Depuis la création du Fonds de Garantie FOGARIM, le montant total des crédits octroyés à fin 2018 a atteint 26,24 MMDH en faveur de 167.337 bénéficiaires, contre 24,32 MMDH à fin 2017 pour 156.508 bénéficiaires, soit une augmentation de plus de 7%.

Le fonds de garantie FOGALOGE est un fonds de garantie destiné aux salariés du secteur public et privé et des personnes exerçant pour leur propre compte, ainsi que des Marocains Résidents à l'Etranger « MRE ». Les logements éligibles sont les suivants :

- Logements possédant un titre foncier en situation régulière et saine et dont le prix figurant sur le compromis de vente n'excède pas 800 000 DH TTC ;
- Terrains produits dans le cadre du programme "Villes Sans Bidonvilles" dont le coût d'acquisition plus la construction n'excède pas 800 000 DH TTC.

Le montant total des crédits octroyés à fin 2018 par le Fonds FOGALOGE a atteint 12,13 MMDH en faveur de 42 754 bénéficiaires, contre 10,53 MMDH à fin 2017 pour 37 112 bénéficiaires, soit une augmentation de 15%).

A fin 2018, le nombre total des ménages ayant bénéficié de l'intervention du Fonds « Damane Assakane » pour accéder à la propriété s'est établi à 210.801 pour un montant de crédits mobilisés s'élevant à 38,39 milliards de DH et un engagement de 24,36 milliards de DH.

[21] Informations disponibles à cette date.

g- Indice des prix immobiliers[22]

Selon Bank Al-Maghrib, l'indice des prix des actifs immobiliers a augmenté de 0,9% à fin 2017 contre 4,6% l'année précédente. Cette variation couvre l'appréciation de 4,4% des biens à usage professionnel en particulier les bureaux, la hausse de 1,8% des prix du foncier et l'augmentation de 0,7% des prix des appartements résidentiels. Pour ce qui est des transactions, celles-ci se déprécient de 11,2% à fin 2017 après une hausse de 3,2% à fin 2016. Cette baisse s'explique par la diminution de 16,0% des biens à usage professionnel, de 13,2% des prix des biens résidentiels et de 2,5% des ventes du foncier.

Au terme de l'exercice 2018, l'indice des prix des actifs immobiliers affiche une baisse 0,4% après une augmentation de 0,9% en 2017. Cette variation résulte de l'effet combiné de la baisse de 2,4% des prix du foncier à l'image de l'année précédente et de la dépréciation de 1,2% des prix des biens à usage professionnel après une hausse de 4,4% à fin 2017. Le nombre de transactions s'apprécie pour sa part de 12,4% à fin 2018 après une baisse de 11,2% un an auparavant. Cette amélioration s'explique par l'effet combiné de la hausse de 18,3% des ventes des biens à usage professionnel et de l'accroissement de 16,0% des ventes des biens résidentiels.

h- Evolution de l'offre et de la demande[23]

Le marché immobilier a été marqué en 2018 par un accroissement du nombre de transactions de 4,8%, après une baisse de 6,8%, et par une stagnation des prix globalement, consécutive à une hausse de 5,4% un an auparavant. Les ventes ont augmenté de 3,3% pour les actifs résidentiels, de 8,7% pour les terrains et de 9,6% pour les biens à usage professionnel, tandis que les prix sont restés quasiment stables pour les trois catégories.

- Indice des prix des actifs immobiliers et nombre de transaction (variation en %)

	IPAI					Transactions				
	2014	2015	2016	2017	2018	2014	2015	2016	2017	2018
Global	**-0,1**	**0,9**	**1,3**	**5,4**	**0,0**	**15,9**	**-1,1**	**8,7**	**-6,8**	**4,8**
Résidentiel	**0,2**	**1,2**	**0,8**	**5,1**	**0,2**	**18,7**	**-1,9**	**8,2**	**-7,8**	**3,3**
Appartement	0,3	1,2	0,9	6,2	0,1	20,9	-1,5	8,2	-7,2	2,5
Maison	0,1	1,3	0,1	1,4	0,1	-5,6	-4,6	8,3	-15,5	14,4
Villa	-1,1	0,6	3,5	2,9	1,2	12,1	-9,5	6,9	-16,1	11,0
Foncier	**-0,9**	**1,3**	**2,1**	**5,8**	**-0,2**	**6,6**	**0,5**	**9,7**	**-4,3**	**8,7**
Professionnel	**1,0**	**-1,2**	**3,9**	**7,2**	**0,2**	**14,8**	**0,5**	**7,9**	**-2,6**	**9,6**
Local Commercial	0,9	-1,0	4,9	6,4	1,0	14,8	0,0	7,6	-3,7	9,7
Bureau	2,8	-3,0	-0,2	10,2	-2,7	14,9	5,1	8,9	5,5	8,2

Source : Rapport annuel 2018 de Bank Al-Maghrib

Au niveau des principales villes, après une hausse de 7,1% en 2017, les prix à Marrakech ont diminué de 5,3%. Ce recul, le plus important depuis la mise en place de l'indice des prix en 2006, a concerné toutes les catégories d'actifs et a été de 2,5% pour le résidentiel, de 7,2% pour les terrains et de 1,4% pour les biens à usage professionnel. De même, le nombre de transactions a poursuivi sa tendance baissière entamée en 2015, accusant un repli de 15,7%, résultat de régressions respectives de 19,9%, 0,9% et 37,6% pour les trois catégories d'actifs.

- Indice des prix des actifs immobiliers et nombre de transaction par ville (variation en %)

[22] Informations disponibles à cette date.
[23] Informations disponibles à cette date.

	IPAI					Transactions				
	2014	2015	2016	2017	2018	2014	2015	2016	2017	2018
CASABLANCA	0,1	4,4	-3,0	5,2	1,3	33,7	-4,2	4,4	5,1	-3,5
MARRAKECH	1,7	-2,2	1,0	7,1	-5,3	21,4	-5,8	-14,3	-12,6	-15,7
FES	0,4	0,7	2,7	8,4	-1,0	12,8	-6,3	13,6	-10,5	10,3
TANGER	-0,5	1,1	2,0	6,9	2,0	7,0	-10,5	-5,5	-16,4	20,4
MEKNES	1,5	1,3	2,1	7,6	0,6	30,6	11,6	23,3	-14,1	8,5
OUJDA	-1,3	0,9	2,7	3,9	2,7	16,0	0,7	7,1	-2,6	-5,6
KENITRA	-0,6	2,3	3,1	5,5	1,2	15,2	6,0	14,6	-14,6	19,5
EL JADIDA	-4,2	-2,7	1,7	7,0	-0,9	-1,9	37,0	15,0	-14,4	9,2
AGADIR	1,1	0,9	2,4	6,7	2,1	-10,4	-20,4	22,6	-4,3	25,2
RABAT	1,4	0,9	4,7	-1,1	3,6	4,7	-10,0	28,4	-18,8	23,1
Global	**-0,1**	**0,9**	**1,3**	**5,4**	**0,0**	**15,9**	**-1,1**	**8,7**	**-6,8**	**4,8**

Source : Rapport annuel 2018 de Bank Al-Maghrib

Au niveau de Casablanca, les prix ont connu une nouvelle augmentation de 1,3% globalement, de 1,5% pour le résidentiel et de 0,9% pour le foncier, les biens à usage professionnel s'étant, en revanche, dépréciés de 1,2%. Les transactions ont, pour leur part, accusé un recul de 3,5%, reflétant principalement celui de 6,6% des ventes portant sur le résidentiel. A l'inverse, des accroissements respectifs de 8,6% et 16,7% ont été enregistrés pour les terrains et les biens à usage professionnel. A Tanger, le marché a été marqué par un accroissement aussi bien des prix que des transactions. Les ventes du résidentiel ont progressé de 16,3% à des prix en hausse de 1,8%. Ces taux ont été respectivement de 51,4% et 2,6% pour le foncier, et de 29,7% et 5,7% pour les biens à usage professionnel. Au niveau de Rabat, les prix ont crû de 3,6% après avoir baissé de 1,1% en 2017, avec des appréciations de 3,8% pour le résidentiel, de 8,5% pour les terrains et de 1% pour les locaux à usage professionnel. Les ventes ont augmenté en parallèle de 26,1% pour le résidentiel et de 25,8% pour le foncier, celles portant sur les biens à usage professionnel ayant reculé de 4,8%.

VII. ACTIVITÉ DU GROUPE CIH BANK

Activité de collecte de dépôts

Le tableau présenté ci-dessous détaille l'évolution des dépôts de la clientèle sur la période 2017-2019 :

En Mdh	2017	2018	Var	2019	Var
Dépôts à vue	*17 117*	*18 593*	*8,62%*	*22 935*	*23,35%*
Comptes d'épargne	*4 773*	*5 204*	*9,03%*	*5 974*	*14,79%*
Dépôts à terme	*7 126*	*9 899*	*38,92%*	*11 521*	*16,39%*
Autres comptes créditeurs	*763*	*716*	*-6,21%*	*953*	*33,13%*
Dépôts de la clientèle	**29 779**	**34 411**	**15,56%**	**41 383**	**20,26%**

Source : CIH Bank - Comptes sociaux
**Y compris les intérêts courus non échus*

Revue analytique 2017-2018

A fin 2018, les dépôts de la clientèle atteignent 34,4 Gdh en hausse de 15,6% par rapport à l'année précédente. Cette variation s'explique par l'effet combiné de la hausse des dépôts à terme et des dépôts à vue respectivement de 38,9% et de 8,6%.

Revue analytique 2018-2019

A fin 2019, les dépôts de la clientèle atteignent 41,4 Gdh en hausse de 20,3% par rapport à fin 2018. Cette variation s'explique par l'effet combiné de la hausse des dépôts à vue et des dépôts à terme respectivement de 23,4% et de 16,4%.

Par ailleurs, la structure des dépôts de la clientèle sur la période 2017-2019 se présente comme suit :

- **Évolution de la structure des dépôts de la clientèle sur la période 2017- 2019 (en %)**

	2017	2018	2019
Dépôts à vue	*57,5%*	*54,0%*	*55,4%*
Comptes d'épargne	*16,0%*	*15,1%*	*14,4%*
Dépôts à terme	*23,9%*	*28,8%*	*27,8%*
Autres comptes créditeurs	*2,6%*	*2,1%*	*2,3%*
Dépôts de la clientèle	**29 779**	**34 411**	**41 383**

Source : CIH Bank

L'analyse de la structure des dépôts de la clientèle de CIH Bank sur la période entre 2017 et 2019 fait ressortir que les dépôts à vue représentent en moyenne 55,6% des dépôts de la clientèle, contre 26,8% pour les dépôts à terme.

Par ailleurs, l'évolution des dépôts de la clientèle par catégorie sur la période 2017 - 2019 se présente comme suit :

En Mdh	2017	2018	Var	2019	Var
Secteur Public	65	3	-95,88%	0	-100,00%
Entreprises financières	542	1 239	>100%	1 190	-3,97%
Entreprises non financières	*6 589*	*6 672*	1,25%	*8 734*	30,91%
Autre clientèle	22 583	26 498	17,34%	31 459	18,72%
Total dépôts de la clientèle	**29 779**	**34 411**	**15,56%**	**41 383**	**20,26%**

Source : CIH Bank

Activité de crédits

Le tableau présenté ci-dessous détaille l'évolution des créances nettes sur la clientèle sur la période 2017-2019 :

En Mdh	2017	2018	Var	2019	Var
Crédits et financements participatifs de trésorerie et à la consommation	*5 736*	*6 654*	*16,0%*	*8 831*	*32,72%*
Crédit et financements participatifs à l'équipement	*2 577*	*4 204*	*63,2%*	*6 107*	*45,26%*
Crédits et financements participatifs immobiliers	*24 212*	*24 675*	*1,9%*	*24 658*	*-0,07%*
Autres crédits et financements participatifs	*1 393*	*2 892*	*107,7%*	*3 986*	*37,81%*
Créances sur la clientèle[24]	**33 918**	**38 425**	**13,29%**	**43 581**	**13,42%**
Créances acquises par affacturage	**0**	**1.334**	**NA**	**1.260**	**-5,54%**

Source : CIH Bank- Comptes sociaux

Revue Analytique 2017-2018

A fin décembre 2018, les créances sur la clientèle ont évolué de 13,3% s'établissant à 38,4 Gdh contre 33,9 Gdh en 2017. Cette variation s'explique par :

- Une augmentation de 63,2% des crédits et financements participatifs à l'équipement, qui passent de 2 577 Mdh à fin 2017 à 4 204 Mdh à fin 2018 ;
- Une hausse de 1 500 Mdh des autres crédits et financements participatifs pour s'établir à 2 892 Mdh en 2018 contre 1 393 Mdh en 2017 ;
- Un accroissement de 16,0% des crédits et financements participatifs de trésorerie et à la consommation, passant de 5 736 Mdh à fin 2017 à 6 654 Mdh à fin 2018 ;
- Une appréciation de 1,9% des crédits et financements participatifs immobiliers s'établissant à 24 675 Mdh à fin 2018 au lieu de 24 212 Mdh à fin 2017.

Revue Analytique 2018- 2019

A fin 2019, les créances sur la clientèle ont évolué de 13,4% s'établissant à 43,6 Gdh contre 38,4 Gdh en 2018. Cette variation s'explique par :

- Un accroissement de 32,7% des crédits et financements participatifs de trésorerie et à la consommation, passant de 6 654 Mdh à fin 2018 à 8 831 Mdh à fin 2019 ;

[24] Hors créances acquises par affacturage

- Une augmentation de 45,3% des crédits et financements participatifs à l'équipement, qui passent de 4 204 Mdh à fin 2018 à 6 107 Mdh à fin 2019 ;
- Une quasi-stagnation des crédits et financements participatifs immobiliers s'établissant à 24 658 Mdh à fin 2019 au lieu de 24 675 Mdh à fin 2018 ;
- Une hausse de 37,8% des autres crédits et financements participatifs pour s'établir à 3 986 Mdh.

Par ailleurs, la structure des créances sur la clientèle sur la période 2017-2019 se présente comme suit :

	2017	2018	2019
Crédits et financements participatifs de trésorerie et à la consommation	16,9%	17,3%	20,3%
Crédit et financements participatifs à l'équipement	7,6%	10,9%	14,0%
Crédits et financements participatifs immobiliers	71,4%	64,2%	56,6%
Autres crédits et financements participatifs	4,1%	7,5%	9,1%
Créances sur la clientèle	**33 918**	**38 425**	**43 581**

Source : CIH Bank

L'analyse de la structure des créances sur la clientèle de CIH Bank fait ressortir une prédominance des crédits immobiliers avec une part moyenne de 64,9% sur la période 2017-2019.

Poursuivant sa politique de diversification, la structure des créances sur la clientèle de CIH Bank est marquée par une baisse progressive de la part des crédits immobiliers sur la période 2017-2019 qui passe de 71,4% en 2017 à 59,0% à fin 2019.

Par ailleurs, l'évolution des créances sur la clientèle par catégorie sur la période 2017- 2019 se présente comme suit :

En Mdh	2017	2018	Var	2019	Var
Secteur Public	805	1 930	>100%	1 253	-35,09%
Entreprises financières	408	974	>100%	1 043	7,05%
Entreprises non financières	*13 726*	*17 121*	24,73%	*22 671*	32,41%
Autre clientèle	18 979	19 735	3,98%	19 875	0,71%
Total ressources[25]	**33 918**	**39 759**	**17,22%**	**44 841**	**12,78%**

Source : CIH Bank

Taux de transformation

Le tableau présenté ci-dessous détaille l'évolution du taux de transformation sur la période 2017-2019 :

En Mdh	2017	2018	Var	2019	Var

[25] Créances acquises par affacturage comprises

Créances brutes sur la clientèle	35.229	41.220	13,29%	46.573	12,99%
Dépôts de la clientèle	29.779	34.411	15,56%	41.383	20,26%
Taux de transformation*	**118,30%**	**119,79%**	**1,49pts**	**112,54%**	**-7,25pts**

Source : CIH Bank

**Taux de transformation = Créances brutes sur la clientèle / dépôts de la clientèle*

Le taux de transformation affiche une hausse de 1,49 points en 2018 et une baisse de 7,25 points en 2019 en raison d'une hausse des dettes envers la clientèle plus importante que celle des créances sur la clientèle.

Créances en souffrance par classe :

Le tableau présenté ci-dessous détaille l'évolution des créances en souffrance[26] par classe sur la période 2017- 2019 :

En Mdh	2017	2018	Var	2019	Var
Créances pré-douteuses	322	322	-0,14%	363	12,66%
Provision	22	19	-11,68%	20	5,48%
Créances douteuses	186	232	24,32%	253	9,04%
Provision	32	44	39,96%	48	9,10%
Créances compromises	1 892	2 247	18,72%	2 785	23,95%
Provision	1 257	1 398	11,15%	1 664	19,03%
Total créances en souffrance	**2 401**	**2 800**	**16,62%**	**3 401**	**21,46%**

Source : CIH Bank comptes sociaux

En 2018, les créances en souffrance augmentent à 2,8 Gdh, soit une hausse de 16,6% par rapport à 2017. A fin 2019, les créances en souffrance enregistrent un accroissement de 21,5% à 3,4 Gdh suite aux reclassement de nombreux dossiers avec des créances compromises.

Principaux produits commercialisés par CIH Bank[27]

CIH Bank propose une large palette de produits à destination de sa clientèle de particuliers et d'entreprises tout en conservant son positionnement de premier plan dans le financement de l'immobilier.

Les principaux produits proposés par CIH Bank sont déclinés ci-après :

Catégories	Produits
Crédits aux particuliers	ISKANE Éducation ,ISKANE MADMOUNE FOGALOGE , ISKANE MADMOUNE FOGARIM ,ISKANE ASTAFID , ISKANE ACQUISITION, ISKANE TABDIL, ISKANE EL HANA , ISKANE RAHA , CREDIT SALAM , ISKANE ARD
Crédits aux professionnels	AVANCE PRO, TAJHIZ PRO , ISTIQRAR PRO, Fonds de commerce PRO , CIH LEASE ,CREDIASSUR
Crédits aux entreprises	FINANCEMENT DU CYCLE D'EXPLOITATION , FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS , CREDITS PAR SIGNATURE ,OPERATIONS A L'INTERNATIONAL , OPERATION PRET VIABILITE DE TERRAIN , OPERATION PREFINANCEMENT , OPERATION PREFINANCEMENT DU LOCATIF

[26] Créances brutes nettes d'agios réservés
[27] Tous les produits commercialisés par CIH Bank sont portés par CIH Bank SA

Crédits à la consommation	CREDIT AUTO CLASSIQUE , CREDIT AUTO LOA , CREDIT MADMOUN CHAMIL ,AVANCE EXPRESS ,CREDILIBRE,CREDIT TAMADROUSS, AVANCE TITRE ,CREDITITRE,CREDIASSUR, CREDINET EDUCATION
Epargne et placement	PLAN EPARGNE LOGEMENT ISKANE , COMPTE SUR CARNET, COMPTE A TERME ,BONS DE CAISSE ,OPCVM ,AC,OBLIGATIONS et TCN ,AVENIR EPARGNE PLUS,AVENIR EPARGNE
Bancassurance et assistance	ASSURANCE HOMME CLE , ASSUR PRO ,AVENIR HIMAYA , AVENIR COMPTE et AVENIR COMPTE PRO ,AVENIR EDUCATION ,AVENIR RETRAITE ,AVENIR HABITATION ,AVENIR PREVOYANCE ,AVENIR SANTE ,CIH ETUDIANTS EXPATRIES ,PARTENARIAT AVEC MONDIAL ASSURANCE
Monétique	CARTE SAYIDATI, CARTE CODE 30, CARTE CODE 18, CARTE VISA CLASSIC INTERNATIONALE, CARTE E-SHOPPING ,CARTE GOLD ,CARTE SAPHYR ,CARTE AL MOUSSAFIR,CARTE BINATNA ,CARTE O'JOUR,CARTE VISA CLASSIC,CARTE VISA ELECTRON,CARTE ESSENTIEL ,CARTE,MAESTRO « DIGITALIS » ,CARTE SILA
Banque à distance	CIH ON LINE PARTICULIERS & ENTREPRISES ,CIH MOBILE ,ALLO HSABI ,MOBI HSABI, WePay

Source : CIH Bank

PARTIE IV. INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES ET SOCIALES

I. APPROCHE RSE

Au cours des dernières années, CIH Bank a entamé une transformation digitale et s'est positionnée dans le paysage bancaire Marocain comme une banque visionnaire et avant-gardiste. CIH Bank se veut une banque innovante et performante. Dans ce cadre, sa politique en matière de RSE dans une optique de performance globale de l'entreprise qui intègre à la fois la performance économique et financière, que la responsabilité sociétale et le respect de l'environnement et le développement durable. Tout ceci, en harmonie avec l'environnement micro et macro-économique de la banque.

Cette démarche contribue fortement aux Objectifs de Développement Durable « ODD » des Nations Unies. Ce programme, est entré en vigueur le 1er janvier 2016, et se compose de 17 Objectifs. Leur but est d'éradiquer la pauvreté, lutter contre les inégalités et de protéger la planète afin de garantir la prospérité pour tous à l'horizon 2030.

CIH Bank a totalement intégré la démarche RSE à son projet d'entreprise. Cette vision orientée vers la performance globale part du postulat que le respect des principes RSE est une source de création de valeur pour l'entreprise et l'ensemble ses parties prenantes.

▪ Cartographie des parties prenantes

Parties prenantes	Types de dialogues
Actionnaires	▪ Communications financière et extrafinancière ▪ Assemblée Générale, Conseil d'Administration et comités spécialisés
Autorités de régulation	▪ Participation aux réunions liées à l'activité bancaire et financière
Société Civile et Médias	▪ Conventions et Partenariats ▪ Mécénat et sponsoring ▪ Conférences et Communiqués de presse ▪ Participation aux évenements et forums
Collaborateurs	▪ Existence de canaux de communication interne ▪ Dialogue avec les partenaires sociaux ▪ Entretien annuel d'appréciation
Clients	▪ CIH Mobile et CIH Online ▪ Gestion de la relation clientèle ▪ Centre de la relation clientèle ▪ Médiation interne ▪ Enquêtes de satisfaction
Fournisseurs, sous-traitants	▪ Clauses RSE contractuelles ▪ Plateforme NACHTARI ▪ Adoption du Code de Déontologie des Achats

▪ Engagements et Enjeux RSE

Afin de répondre à son ambition de créer de la valeur partagée avec ses parties prenantes, CIH Bank a adressé ses principaux enjeux du développement durable autour de 4 axes et 14 engagements.

ENJEUX	ENGAGEMENTS PRIORITAIRES
Une relation privilégiée et de confiance avec les clients et les fournisseurs	Bonnes pratiques en matière de gouvernance d'entreprise
	Expérience client en constante amélioration
	Politique d'achat responsable
	Intégrité et loyauté des pratiques

Innovation et transformation digitale	Solutions innovantes
	Transformation digitale au service des clients
	Soutien de la Bancarisation digitale
La valorisation de son Capital Humain	Favorisation d'une culture de méritocratie et de management par objectifs
	Instauration d'un système de rémunération motivant et équitable adossé aux performances
	Mise en œuvre une politique de formation et de développement de compétences
	Amélioration continue du climat de travail
S'engager en faveur du développement durable	Réduction l'impact empreinte environnementale
	Mécénat et sponsoring
	Financement vert

II. CAPITAL HUMAIN

Effectif

L'évolution de l'effectif sur les trois dernières années ressort comme suit :

	2017	2018	Var	2019	Var
Effectif	1 751	1 927	10,1%	2 044	6,07%

Source : CIH Bank

Au 31 décembre 2019, l'effectif permanant de CIH Bank a atteint 2 044 personnes en hausse de 6,07% par rapport à fin 2018.

Les tableaux ci-dessous décrivent la structure de l'effectif de CIH Bank :

- Au 31 décembre 2017 :

Tranche d'ancienneté	Permanents												Total
	Fonctions Support						Fonctions Commerciales						
	Cadres responsables[28]		Cadres[29]		Grades[30]		Cadres responsables		Cadres		Grades		
	Masculin	Féminin	Masculin	Féminin	Masculin	Féminin	Masculin	Féminin	Masculin	Féminin	Masculin	Féminin	
Durée≤10 ans	12	1	105	77	21	10	7	2	208	158	167	82	850
De 11 à 20 ans	3	0	23	18	18	2	1	0	34	27	22	5	153
De 21 à 30 ans	6	5	119	60	27	8	8	1	231	163	68	18	714
Plus de 31 ans	3	0	11	7	1	0	0	0	8	2	1	1	34
SOUS - TOTAL	24	6	258	162	67	20	16	3	481	350	258	106	1751
TOTAL	30		420		87		19		831		364		

Source : CIH Bank

- Au 31 décembre 2018 :

Tranche d'ancienneté	Permanents												Total
	Fonctions Support						Fonctions Commerciales						
	Cadres responsables[31]		Cadres		Grades[32]		Cadres responsables		Cadres		Grades		
	Masculin	Féminin	Masculin	Féminin	Masculin	Féminin	Masculin	Féminin	Masculin	Féminin	Masculin	Féminin	
Durée≤10 ans	13	1	121	86	19	4	8	2	221	185	226	121	**1007**
De 11 à 20 ans	3	0	23	26	7	4	0	0	36	25	8	5	**137**
De 21 à 30 ans	5	5	118	67	32	5	10	1	236	163	74	18	**734**
Plus de 31 ans	3	0	14	3	1	0	0	0	13	12	2	1	**49**
SOUS - TOTAL	24	6	276	182	59	13	18	3	506	385	310	145	1927
TOTAL	30		458		72		21		891		455		

Source : CIH Bank

[28] Directeurs et responsables d'équipes
[29] Cadres non dirigeants
[30] Des employés non cadres
[31] Directeurs et responsables d'équipes
[32] Des employés non cadres

- Au 31 décembre 2019 :

Tranche d'ancienneté	Permanents												Total
	Fonctions Support						Fonctions Commerciales						
	Cadres responsables		Cadres		Grades		Cadres responsables		Cadres		Grades		
	Masculin	Féminin	Masculin	Féminin	Masculin	Féminin	Masculin	Féminin	Masculin	Féminin	Masculin	Féminin	
Durée≤10 ans	11	1	121	88	26	3	7	2	220	192	248	140	**1059**
De 11 à 20 ans	5	0	32	35	2	5	0	0	81	59	8	8	**235**
De 21 à 30 ans	2	6	118	62	31	4	11	2	228	156	69	13	**702**
Plus de 31 ans	3	0	11	3	0	0	0	0	14	14	2	1	**48**
SOUS - TOTAL	21	7	282	188	59	12	18	4	543	421	327	162	2044
TOTAL	28		470		71		22		964		489		

Source : CIH Bank

La pyramide d'âge de CIH Bank est marquée par un âge inférieur à 35 ans avec une tendance croissante du nombre de femmes recrutées. Par ailleurs le taux d'encadrement[33] est de 23% à fin décembre 2019.

Le tableau ci-dessous décrit la répartition de l'effectif par nature du contrat de travail :

Nature du contrat de travail	Effectif 2017	Effectif 2018	Effectif 2019
Contrats à durée indéterminée	1692	1796	1895
Contrats à durée déterminée		11	1
Contrats ANAPEC	59	120	148
TOTAL	**1751**	**1927**	**2044**

Source : CIH Bank

Le tableau ci-dessous synthétise l'évolution des indicateurs suivants sur les trois derniers exercices :

- Nombre de représentants de personnel ;
- Nombre de jours de grève ;
- Nombre d'accidents de travail ;
- Nombre de licenciements ;
- Nombre de démissions ;
- Nombre de recrutements ;
- Nombre de litiges sociaux et leurs natures.

Indicateurs		2017	2018	2019
Représentants du personnel		40 représentants titulaires et 39 Suppléants	40 représentants titulaires et 39 Suppléants	40 représentants titulaires et 39 Suppléants
Jours de grève		0	0	0
Accidents de travail		26	28	23
Recrutements	Cadres responsables	3	2	1
	Cadres	119	172	80
	Grades	45	115	6

[33] Taux d'encadrement=_Effectif cadre manager / Effectif total

Démissions	Cadres responsables	2	0	1
	Cadres	53	71	29
	Grades	7	14	12
Licenciements	Cadres responsables	0	0	1
	Cadres	4	1	2
	Grades	4	2	2
Litiges sociaux (individuels ou collectifs)	Nombre	11	1	2
	Nature	Individuels	Individuels	individuel

Source : CIH BanK

Politique des Ressources Humaines

CIH Bank met la valorisation de son capital humain au cœur de sa stratégie. Des chantiers de restructuration stratégiques sont entrepris sur tous les niveaux et menés efficacement pour faire de la banque une valeur sûre pour ses partenaires internes et externes et un acteur incontournable sur le marché.

Ainsi, la politique RH adoptée par la Banque vise une gestion proactive de ses ressources humaines constituant une de ses principales richesses.

Pour ce faire, la Direction Ressources Humaines a été érigée en Pôle Capital Humain directement rattaché à la Présidence et s'est dotée de moyens organisationnels appropriés pour amorcer des chantiers de restructuration touchant les volets de gestion au quotidien, de refonte des process et de vision stratégique pour favoriser le développement et l'épanouissement du capital Humain.

Parmi les chantiers prioritaires lancés figurent des projets constituant des leviers pour bâtir un environnement professionnel basé sur l'équité, le mérite, la reconnaissance de la performance individuelle et collective et la motivation.

Avec la mise en place de dispositifs RH harmonieux, CIH Bank a posé les bases d'une Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences moderne et dynamique.

- **Recrutement**

L'approche en matière de recrutement a pour objectif le renforcement sélectif des compétences clés de la Banque couplé avec un recrutement par le bas[34] plus particulièrement pour les postes au niveau du réseau créant ainsi plus de dynamique et de promotion en interne. Les métiers sont étroitement associés dans le processus de recrutement à travers la validation des candidats à recevoir et la participation active aux entretiens de recrutement avec la Direction des Ressources Humaines.

- **Rémunération**

CIH BANK adopte une politique de rémunération alliant une partie fixe et une partie variable et tenant compte des réalités du marché pour demeurer compétitive. L'objectif recherché est d'attirer, motiver et fidéliser les meilleurs collaborateurs en fonction des résultats et des performances réalisées sur la base du système de management par objectifs mis en place.

- **Gestion des Carrières**

Conscient de l'importance d'une gestion de carrière pour la motivation et l'épanouissement de ses collaborateurs, CIH BANK a mis en place un dispositif complet, notamment le référentiel des emplois et compétences, le système d'appréciation annuel basé sur le management par objectifs, les entretiens de carrières, une gestion proactive de la mobilité, etc…

- **Formation**

La formation continue constitue un outil de management et de développement de ses ressources humaines en termes de compétences et de qualification. CIH Bank a créé un Institut de Formation

[34] Evolution en interne

rattaché au Pôle Capital Humain, qui a pour mission de piloter et concevoir des formations adaptées aux attentes et aux besoins des métiers et des collaborateurs. Par ailleurs, CIH Bank prend en charge des formations diplômantes au profit de ses collaborateurs notamment, le Brevet Bancaire et le Master Exécutif dispensé par l'UIR de Rabat.

- **Mesure prises pour l'égalité entre les femmes et les hommes**

Le management des ressources humaines pratiqué à CIH BANK est basé essentiellement sur le mérite et la compétence étant signalé que les femmes représentent aujourd'hui 39% de l'effectif global de la Banque avec des femmes occupant des postes de managers.

III. POLITIQUE DE CONFORMITÉ

En vue de se conformer aux dispositions réglementaires en matière de contrôle interne et de conformité, la banque a mis en place une fonction conformité (Pôle Conformité), relevant de la Direction Générale. Le Pôle Conformité veille au respect des lois, règlements, normes et usages professionnels, règles de déontologie et procédures internes. Ces attributions se présentent comme suit :

- Veille réglementaire ;
- Identification et mise sous contrôle des risques de non-conformité ;
- Agrément de conformité sur les nouveaux produits commerciaux et les nouveaux process de la banque ;
- Obligation de vigilance en matière de prévention du blanchiment des capitaux ;
- Prévention du délit d'initié et des conflits d'intérêts ;
- Relevé des insuffisances identifiées en matière de Conformité et suivi jusqu'à régularisation ;
- Devoir d'alerte ;
- Relations avec les régulateurs pour les aspects relevant de la conformité ;
- Suivi de la mise en œuvre des recommandations des instances internes et externes pour les aspects d'ordre réglementaire ;
- Diffusion de la culture de conformité.
- Compte tenu de ces attributions, l'organisation du Pôle Conformité comprend trois entités :
    - La Direction Conformité Normative ;
    - L'entité Contrôle Permanent ;
    - L'entité Sécurité Financière.

Le système de contrôle interne de CIH Bank comprend 3 niveaux, à savoir :

Contrôle de 1er niveau consistant dans :

- La Surveillance Permanente ou l'autocontrôle : Ce système de contrôle consiste, en plus des contrôles au fil de l'eau prévus par les notes de procédures, en la réalisation périodique de certaines vérifications effectuées par les opérationnels et leurs hiérarchies au niveau des

agences et des entités du siège. Il vise à garantir la régularité et la sécurité des opérations qu'ils réalisent ;

- Les contrôles inter-entités effectués par les entités de back-office et consistent en des vérifications opérées lors des phases initiation ou exécution, et ce avant la prise de décision.

Contrôle de 2ème niveau qui comprend :

- Le contrôle de la conformité réglementaire, assuré par le Pôle Conformité ;
- Le contrôle des Engagements, assuré par la Direction des engagements ;
- La maîtrise et la surveillance des risques bâlois assurée par la Direction des Risques ;
- Le contrôle de la fiabilité et l'exhaustivité des données comptables et financières assuré par la Direction de la Comptabilité ;
- Le contrôle de la sécurité informatique, assuré par le RSSI (Responsable de la Sécurité des Systèmes d'Informations).

Le 3ème niveau de contrôle incombe à la Direction de l'Audit Interne qui s'assure de la cohérence d'ensemble et de l'efficacité du système de contrôle interne.

Ce dispositif peut être schématisé comme suit :

<table>
<tr><th colspan="2">Nature des contrôles</th><th>Niveaux</th><th>Acteurs</th><th>Objet</th></tr>
<tr><td rowspan="2">Contrôle Permanent</td><td>Contrôle au fil de l'eau</td><td>1er niveau</td><td>Opérationnels
Hiérarchie
Back-office
RSSI</td><td>Autocontrôle
Contrôle hiérarchique
Contrôle inter-entités
Risques informatiques</td></tr>
<tr><td>Contrôle Indépendant</td><td>2ème niveau</td><td>Engagements
Comptabilité
Conformité
Risques</td><td>Risque Crédit
Risques comptables et budgétaires
Risque de non-conformité
Risques bâlois</td></tr>
<tr><td colspan="2">Contrôle Périodique</td><td>3ème niveau</td><td>Audit interne</td><td>Cohérence et efficacité d'ensemble</td></tr>
</table>

Source : CIH Bank

PARTIE V. STRATEGIE D'INVESTISSEMENT ET MOYENS TECHNIQUES

I. STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT

Nouveau mode opérationnel

Le plan de développement de CIH Bank est marqué par une nouvelle stratégie de la banque entamée en 2010 avec un nouveau modèle opérationnel qui visait à faire de CIH Bank une banque universelle. L'année 2014 a été marqué par un virage marquant la mise en place de la nouvelle identité visuelle ainsi que l'accélération de la stratégie digitale de la banque.

Cette stratégie vise l'excellence opérationnelle ainsi que l'agilité afin de garder un temps d'avance par rapport aux innovations lancées sur le marché. Pour ce faire la banque a :

- Réorganisé l'activité commerciale qui a été segmentée par marché : Banque des particuliers et professionnels, Banque de l'immobilier et de l'Entreprise et la Banque de financement et des investissements,
- Créée une nouvelle entité s'occupant de la mise en œuvre des initiatives stratégiques particulières celles axées sur la digitalisation des activités et des offres, sur l'expérience « Deep Learning » et la « Customer Experience »
- Mis en place une nouvelle organisation de l'activité de marché,
- Renforcé la ligne métier traitant les risques,
- Développé les back offices dans une logique de soutien du réseau et afin de la soutenir la progression de l'activité,
- Procédé à l'externalisation des activités de back office et le recentrage sur le corps business de la banque,
- Réorganisé l'activité du recouvrement en déployant de nouveaux process, de nouveaux outils ainsi que les partenariats avec les recouvreurs externes.

Nouveau plan informatique

La redéfinition d'un nouveau plan informatique avec une nouvelle inflexion avec pour objectif une consolidation du SI existant dans une optique de répondre aux besoins commerciaux : proposer le même niveau de prestations que la concurrence en terme de produits avec une meilleure qualité de service.

Ainsi plusieurs projets ont été réalisés, notamment :

- Le système d'information comptable ;
- Le déploiement de la position client en temps réel ;
- L'optimisation des outils liés à la monétique ;
- Le déploiement d'un nouvel outil pour l'activité internationale ;
- Le déploiement de la stratégie multicanal avec une logique différente de ce qui existe sur la place avec un site transactionnel et une application mobile à la pointe de la technologie.

Toutes ces réalisations ont été accompagnées d'un « Reengineering » des process qui a été opéré mettant le client au centre des processus. Cette démarche consiste à décongestionner l'agence de toutes les tâches ne nécessitant pas la présence du client et à industrialiser des processus back office pour une allocation optimale des ressources. La mise en œuvre du nouveau système

Nov@bank s'inscrit dans cette démarche car ses fonctionnalités permettent d'atteindre cet objectif.

Cette démarche a été couronné de la certification et en même temps de deux activité : activité monétique et activité crédit. A ceci s'ajoute la suppression de la notion des opérations déplacées où le client d'une agence est un client de tout le réseau de la banque. Ceci dénote la volonté de la banque de s'inscrire dans une démarche de qualité avec un service différentié.

Développement du marché des professionnels

Le développement du marché des professionnels a été aussi un axe de développement visant la prise en charge de la clientèle des professionnels par l'intégralité du réseau.

Développement du réseau bancaire

Le développement du réseau s'est poursuivi à travers différentes villes du royaume : 30 nouvelles agences ont été ouvertes en 2011, 20 en 2012, 9 en 2013, 7 en 2014, 7 en 2015, 14 en 2016, 10 en 2017,16 en 2018 et 18 nouvelles en 2019 agences portant ainsi son réseau à 300 agences.

Une politique qualité déployée au quotidien

Le dispositif mis en place vise la promotion d'une culture qualité visant la satisfaction des clients et ce, en étant à leur écoute, en instaurant des dispositifs mesurant leur niveau de satisfaction et en améliorant en permanence les modes de fonctionnement de la banque.

La politique qualité de CIH Bank s'articule autour de trois axes principaux :

- La gestion de la relation clientèle : à travers la prise en charge des réclamations de la clientèle et le respect des engagements de délais et de qualité de traitement, la production de reporting permettant le suivi de l'activité et la mise en place d'un centre de relation clients.
- Le suivi des données clients et de la qualité du courrier clientèle : en menant des chantiers d'amélioration continue de la qualité du référentiel client, la mise en place d'un dispositif de pérennisation de la qualité des données et en assurant la qualité de traitement du courrier clients.
- L'amélioration des référentiels Qualité : à travers la maitrise de la qualité et de la satisfaction client, la construction d'un référentiel et des standards Qualité et le respect des procédures et de la conformité des normes de qualité.

Politique d'investissement et de partenariat

Dans le but de permettre à CIH Bank de connaître une croissance durable, la banque s'est inscrite dans la mise en œuvre d'une vision à moyen et long terme de son développement à travers son plan stratégique élaboré pour la période 2019-2023. Ce plan est en continuité du plan stratégique précédant et s'inscrit dans la même ligne de ce qui a été réalisé :

- Le positionnement dans les services financiers spécialisés qui s'exprime par le contrôle de SOFAC avec une participation de 66,30% et une participation dans MAROC LEASING (à hauteur de 34,01%). Ces prises de participation revêtent un caractère stratégique et s'intègrent dans un cadre de projet d'entreprise visant à compléter l'offre de la banque dans le domaine des financements des activités spécialisées avec une proximité en matière

de synergie avec l'activité de la banque. Il est à noter également qu'en 2019, CIH Bank a réalisé une souscription au capital de l'OPCI CIH PATRIMMO pour un montant de 443,6 MDH et dans la société LANA CASH pour un montant de 10,0 MDH ;

- Le développement du partenariat industriel et porteur de synergie avec les filiales de SOFAC et ce à travers la gestion pour compte des crédits à la consommation portée dans le bilan de la banque et traité dans le back office de la filiale ;
- La prise de participation dans le capital social de ATLANTA à hauteur de 10% par l'acquisition des parts détenues par la CDG ;
- La création d'une captive de courtage (CIHC) destinée à promouvoir l'activité de bancassurance et des synergies avec ATLANTA et SANAD ;
- Procéder à l'ouverture des nouvelles agences portant le réseau à 300 agences à fin 2019.

Certaines actions ont été réalisée dans une large mesure et continuent dans le temps tel que :

- Le « Reengineering » des process mettant le client au centre e ces derniers et la mise en place du nouveau système front Nov@bank permettant de décongestionner l'agence de toutes les tâches ne nécessitant pas la présence du client, et à industrialiser des processus back office pour une allocation optimale des ressources ;
- La refonte du système d'information en vue de sa mise à niveau ;
- Le développement d'un approche multi canal en permettant au client de consommer les services bancaires à travers les applications smartphone, le net, les GAB en plus des agences physiques ;
- Faire de l'innovation en digitale l'axe de conquête en anticipant dès maintenant l'évolution de consommation des services bancaires.

Le plan de développement pour les prochaines années s'inscrit dans une cohérence par rapport aux choix stratégiques centrés sur le client :

- Continuer à investir dans une plateforme technologique capable de gérer plus de clients et de développer les transactions via les canaux digitaux ;
- Massification de la conquête clientèle,
- Mettre sur le marché des produits innovants axé sur l'évolution technologique,
- Développer le Data LAB pour explorer les potentialités du Big Data et du Deep Learning ;
- Ouverture du système d'information aux échanges avec d'autres plateformes via les API ;
- Développer le réseau alternatif à travers l'établissement de paiement en cours de lancement et/ou en étoffant le réseau GAB pour le traitement du cash out ;
- Renforcer les synergies avec les filiales (SOFAC, UMNIA BANK, AJARINVEST….) et avec le groupe CDG ;
- Mettre en place un programme SMQ avec la certification d'autres Process et la généralisation des engagements de service SLA destinés à améliorer la qualité de service aux clients ;
- Poursuivre sur la lignée d'une politique de communication innovante et différentiée.

Les investissements engagés[35] par CIH Bank en acquisition, aménagement et équipement et moyens informatiques se chiffrent comme suit :

En Mdh	2017	2018	Var	2019	Var
Acquisition, aménagement & équipement	107	236	120,6%	189	-19,92%
Logiciel, matériel informatique et frais d'études	48	180	275,0%	199	10,56%
Total des Investissements	**155**	**416**	**168,4%**	**388**	**-6,73%**

Source : CIH Bank

II. MOYENS INFORMATIQUES ET TECHNIQUES DE CIH BANK

Réseau d'agences[36]

L'évolution du réseau d'agences sur la période 2017- 2019 ressort comme suit ;

	2017	2018	Var	2019	Var
Nombre d'agences	267	283	16	300	17

Source : CIH Bank

Pour assurer le développement du réseau de CIH Bank, plusieurs décisions ont été prises, dans le but de donner un nouveau souffle au processus du choix des locaux pour les nouvelles agences d'une part et de maîtriser les démarches et délais d'ouverture de ces nouvelles implantations d'autre part.

A ce titre, la politique d'investissement en matière de développement du réseau d'agences s'est traduite par la constitution de la réserve foncière et la réalisation des aménagements pour de nouvelles implantations. Le réseau de CIH Bank compte en effet 300 agences à fin 2019 contre 283 agences à fin 2018 (certaines détenues en propres et d'autres louées), 267 agences à fin 2017 et 257 agences à fin 2016.

Moyens techniques et informatiques

CIHBANK dispose d'un système d'information couvrant la totalité de son activité bancaire front et back office.

Le système d'information de CIHBANK est composé d'un mixte de briques applicatives progicielles standard du marché et de briques développées par les équipes internes de la banque permettant de couvrir aussi bien les activités bancaires front et back office que les activités de support (RH, etc.).

Conscient de l'importance du SI dans la modernisation de la banque, la banque a lancé 2 plans informatiques depuis 2010, (2010-2014 & 2015-2020) le dernier en date arrivant à échéance en 2020.

Ces plans ont été construits autour des principes directeurs suivants :

- Favoriser le développement de la Banque en améliorant d'une part l'offre de produits et de services, et d'autre part la qualité de service rendu à la clientèle ;

[35] Les investissements engagés par les directions intégrant même les dépenses non encore comptabilisés et réglés
[36] CIH Bank ne possède pas de succursales. La banque possède 9 centres d'affaires rattachés à ses directions régionales.

- Mettre à niveau le socle Informatique de manière continue ;
- Assurer la conformité réglementaire ;
- Déployer une infrastructure sécurisée, moderne et performante permettant de supporter la croissance de la banque.

Ces plans ont donné lieu à un ensemble de projets structurants dont certains ont déjà été achevés et d'autres sont en cours, et à ce jour, la banque a pu effectuer :

Sur le plan fonctionnel

- La mise en œuvre d'une position client en temps réel
- Le déploiement un nouveau progiciel comptable avec la refonte des schémas comptable et l'optimisation des processus
- La mise à niveau du système de gestion des crédits par la :
  - La mise en place d'un workflow d'instruction des crédits aux particuliers
  - La montée de version du progiciel de gestion
  - Le Re-Engineering de plusieurs process (main levées, déblocages, etc)
  - L'enrichissement de l'offre produit pour les entreprises.
- La refonte totale du poste de travail en agence, le rendant temps réel et centralisé, avec :
  - La mise en œuvre d'une gestion commerciale pour l'aide à la vente avec le déploiement d'un référentiel client et contrat
  - La mise en œuvre d'un module sécurisé pour le traitement des opérations en agences
- Le développement de la banque digitale et multicanale, sur le mobile et sur le web
- La mise en place d'un DataLab avec une infrastructure BigData dans le but d'améliorer la connaissance client
- La modernisation des opérations de Trade par la mise en place d'un nouveau progiciel

A noter que plusieurs projets sont en cours et touchent plusieurs métiers : la refonte de la solution du progiciel dédié à l'activité de marché, la modernisation de la plateforme monétique capable d'optimiser et sécuriser les opérations de la clientèle, la mise en place d'une solution CRM dans une logique centrée client, la mise en place d'une solution bourse en ligne….

Sur le plan infrastructure,

La banque dispose d'un Data Center principal, situé au niveau du siège social, et d'un centre de back up distant. Un important projet de modernisation et d'homogénéisation des infrastructures hébergées par ces deux Data Center vient d'être récemment achevé.

La nouvelle infrastructure est déjà cloud ready, et permet de déployer des applications en mode actif/actif entre les deux Datacenter.

L'infrastructure Télécom est basée sur le réseau privé CIHNET constitué de liaisons spécialisées secourues et d'équipements de routage intelligents. Ce réseau est entièrement sécurisé selon les règles de l'art par des FireWalls et des DMZ avec une mise à niveau récente de ces équipements.

Dans la continuité des efforts consentis pour la refonte et la mise à niveau des systèmes d'information, le CIH entend poursuivre ses efforts afin de maintenir ces systèmes aux meilleurs standards internationaux. L'objectif est de garantir, à travers l'implémentation de solutions innovantes, une meilleure connaissance des clients et une plus grande réactivité de la banque et

de son réseau, d'une part, et une gestion optimale des risques et des engagements tout en veillant sur la sécurité informatique, d'autres part.

PARTIE VI. SITUATION FINANCIERE DE CIH BANK

Avertissement :

En application de la circulaire n° 56/G/2007 émise par Bank Al Maghrib en date du 08 octobre 2007, notamment l'article 2 relatif à la date d'entrée en vigueur du chapitre 4 « États financiers consolidés », les états financiers consolidés du Groupe CIH Bank sont préparés en conformité avec les normes comptables internationales IAS/IFRS.

La consolidation des comptes a été effectuée selon les normes IAS-IFRS pour les exercices clos au 31 décembre 2017, 2018 et 2019.

Les comptes consolidés IFRS des exercices clos au 31 décembre 2017, 2018 et 2019 ont été certifiés par les commissaires aux comptes.

Par ailleurs, les comptes consolidés IFRS arrêtés au 1er janvier 2018 sont présentés à titre comparatif et n'ont pas fait l'objet d'une revue par les commissaires aux comptes.

I. INFORMATIONS FINANCIÈRES CONSOLIDÉES ENTRE 2017 ET 2019

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des principaux indicateurs consolidés de CIH Bank sur la période 2017 – 2019 :

En Kdh	2017	2018	Var	2019	Var
PNB	2 035 907	2 248 842	10,46%	2 501 863	11,25%
Résultat d'exploitation	660 474	603 042	-8,70%	691 771	14,71%
Marge d'exploitation	32,44%	26,82%	-5,62%	27,65%	3,10%
Résultat net	422 478	409 301	-3,12%	400 778	-2,08%

Source : CIH Bank

A décembre 2018, les principaux indicateurs de CIH Bank évoluent de la manière suivante :

- Augmentation de 10,5% du PNB à 2 248,8 Mdh ;
- Baisse de 8,7% du résultat d'exploitation à 603,0 Mdh ;
- Diminution de 5,6 pts de la marge d'exploitation à 26,8%.

A fin décembre 2019, les mêmes indicateurs évoluent comme suit :

- Hausse de 11,3% du PNB à 2 501,9 Mdh ;
- Appréciation de 14,7% du résultat d'exploitation à 691,8 Mdh ;
- Augmentation de 0,8 pts de la marge d'exploitation à 27,7%.

Dépréciation des actifs sous IFRS9 :

Au 31/12/2019, les paramètres LGD appliqués aux portefeuilles de crédit à l'habitat ont fait l'objet d'une revue approfondie.

Pour rappel, s'agissant de la LGD, CIH BANK n'applique pas de taux forfaitaire et a opté pour une LGD modélisée reposant sur les données suivantes, extraites du système de gestion, selon une base individuelle et par contrat :

- La probabilité de retour en sain ;
- Le taux de recouvrement attendu de la réalisation des garanties ;
- Le taux de recouvrement attendu des autres sources de remboursement autres que les garanties.

Cette revue a consisté, d'une part, à vérifier le bon calcul, par l'outil IFRS 9 déployé par la Banque, de la LGD en fonction des paramètres retenus en FTA, et d'autre part, à s'assurer de la qualité des prévisions de récupérations initialement intégrées dans le modèle en les comparant avec des données observées.

A l'issue de cette revue, les ajustements et corrections suivants ont été apportés aux paramètres LGD relatifs au portefeuille des crédits à l'habitat :

- La probabilité de retour en sain de l'exposition : Taux de retour en sain évolutif, calculé sur base statistique dans la limite de 5 ans de séjour en B3 (vs. en FTA, un taux de retour en sain stable dès la deuxième année de séjour en B3 sans limitation dans le temps).
- Le taux de recouvrement attendu de la réalisation des garanties : Remplacement d'un taux de récupération unique par des taux de récupération selon la famille de produits (Régime général, Fogarim, Fogaloge, etc.), tenant compte des garanties CCG le cas échéant et de l'historique des récupérations observées.
- Le taux de recouvrement attendu des remboursements hors garanties : Modélisation de taux de récupération sur la base d'un historique de flux encaissés sur une période 6 ans par type de crédit à l'habitat (vs. Estimation à dire d'expert avec les équipes recouvrement).

Les évolutions susmentionnées ont été comptabilisées conformément aux dispositions de la norme IAS 8 et se traduisent par un impact sur les fonds propres de -213 MDH.

II. RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés IFRS de l'exercice du 1er janvier au 31 décembre 2019

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints du Crédit Immobilier et Hôtelier et ses filiales (Groupe Crédit Immobilier et Hôtelier), comprenant le bilan au 31 décembre 2019, ainsi que le compte de résultat, l'état du résultat global, l'état des variations des capitaux propres et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font ressortir un montant de capitaux propres consolidés totalisant KMAD 5 487 522 dont un bénéfice net consolidé de KMAD 400 778.

Responsabilité de la Direction

La Direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux Normes Internationales d'Information Financière (IFRS). Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des états financiers ne comportant pas d'anomalie significative, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'Auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession applicables au Maroc. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états de synthèse ne comportent pas d'anomalie significative.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états de synthèse. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion sur les états de synthèse

A notre avis, les états financiers consolidés cités au premier paragraphe ci-dessus donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Groupe Crédit Immobilier et Hôtelier constitué par les entités comprises dans la consolidation au 31 décembre 2019, ainsi que de la performance financière et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes et principes comptables décrits dans l'état des informations complémentaires consolidé.

Casablanca, le 21 février 2020

Les Commissaires aux Comptes

Coopers Audit	Fidaroc Grant Thornton
Abdelaziz ALMECHATT	Faïçal MEKOUAR
Associé	Associé Gérant

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes sociaux de l'exercice du 1er janvier au 31 décembre 2019

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joint du Crédit Immobilier et Hôtelier (CIH), comprenant le bilan, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau des flux de trésorerie et l'état des informations complémentaires (ETIC) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019. Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de KMAD 8 716 276 dont un bénéfice net de KMAD 451 399.

Responsabilité de la Direction

La Direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états de synthèse, conformément au référentiel comptable admis au Maroc. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse ne comportant pas d'anomalies significatives, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'Auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur les états de synthèse sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états de synthèse ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états de synthèse. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états de synthèse contiennent des anomalies significatives.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états de synthèse

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion sur les états de synthèse

Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que la situation financière et du patrimoine du Crédit Immobilier et Hôtelier (CIH) au 31 décembre 2019 conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous nous sommes assurés notamment de la concordance des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration destiné aux actionnaires avec les états de synthèses de la banque.

Par ailleurs, conformément aux dispositions de l'article 172 de la loi 17-95 telle que modifiée et complétée, nous portons à votre connaissance qu'au cours de l'exercice 2019, le CIH a procédé à la création de la société CIH PATRIMMO pour un capital de KMAD 434 400 et de la société LANA CASH pour un capital de KMAD 10 000. Ces deux sociétés sont détenues à 100 % par le CIH.

Casablanca, le 21 février 2020

Les Commissaires aux Comptes

Coopers Audit
Abdelaziz ALMECHATT
Associé

Fidaroc Grant Thornton
Faïçal MEKOUAR
Associé Gérant

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés IFRS de l'exercice du 1er janvier au 31 décembre 2018

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints du Crédit Immobilier et Hôtelier et ses filiales (Groupe Crédit Immobilier et Hôtelier), comprenant le bilan au 31 décembre 2018, ainsi que le compte de résultat, l'état du résultat global, l'état des variations des capitaux propres et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font ressortir un montant de capitaux propres consolidés totalisant KMAD 5 121 960 dont un bénéfice net consolidé de KMAD 409 301.

Responsabilité de la Direction

La Direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux Normes Internationales d'Information Financière (IFRS). Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des états financiers ne comportant pas d'anomalie significative, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'Auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession applicables au Maroc. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états de synthèse ne comportent pas d'anomalie significative.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états de synthèse. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion sur les états de synthèse

À notre avis, les états financiers consolidés cités au premier paragraphe ci-dessus donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Groupe Crédit Immobilier et Hôtelier constitué par les entités comprises dans la consolidation au 31 décembre 2018, ainsi que de la performance financière et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes et principes comptables décrits dans l'état des informations complémentaires consolidé.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note présentant les effets de la première application de la nouvelle norme IFRS 9 relatives aux instruments financiers.

Casablanca, le 21 février 2019

Les Commissaires aux Comptes

Coopers Audit	Fidaroc Grant Thornton
Abdelaziz ALMECHATT	Faïçal MEKOUAR
Associé	Associé Gérant

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes sociaux de l'exercice du 1er janvier au 31 décembre 2018

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joint du Crédit Immobilier et Hôtelier (CIH), comprenant le bilan, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau des flux de trésorerie et l'état des informations complémentaires (ETIC) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018. Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de KMAD 8 139 443 dont un bénéfice net de KMAD 447 021.

Responsabilité de la Direction

La Direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états de synthèse, conformément au référentiel comptable admis au Maroc. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse ne comportant pas d'anomalies significatives, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'Auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur les états de synthèse sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états de synthèse ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états de synthèse. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états de synthèse contiennent des anomalies significatives.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états de synthèse

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion sur les états de synthèse

Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que la situation financière et du patrimoine du Crédit Immobilier et Hôtelier (CIH) au 31 décembre 2018 conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous nous sommes assurés notamment de la concordance des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration destiné aux actionnaires avec les états de synthèses de la banque.

Casablanca, le 21 février 2019

Les Commissaires aux Comptes

Coopers Audit	Fidaroc Grant Thornton
Abdelaziz ALMECHATT	Faïçal MEKOUAR
Associé	Associé Gérant

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés IFRS de l'exercice du 1er janvier au 31 décembre 2017

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints du Crédit Immobilier et Hôtelier et ses filiales (Groupe Crédit Immobilier et Hôtelier), comprenant le bilan au 31 décembre 2017, ainsi que le compte de résultat, l'état du résultat global, l'état des variations des capitaux propres et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font ressortir un montant de capitaux propres consolidés totalisant KMAD 5 292 974 dont un bénéfice net consolidé de KMAD 422 478.

Responsabilité de la Direction

La Direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux Normes Internationales d'Information Financière (IFRS). Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des états financiers ne comportant pas d'anomalie significative, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'Auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession applicables au Maroc. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états de synthèse ne comportent pas d'anomalie significative.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états de synthèse. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion sur les états de synthèse

À notre avis, les états financiers consolidés cités au premier paragraphe ci-dessus donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Groupe Crédit Immobilier et Hôtelier constitué par les entités comprises dans la consolidation au 31 décembre 2017, ainsi que de la performance financière et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes et principes comptables décrits dans l'état des informations complémentaires consolidé.

Casablanca, le 15 février 2018

Les Commissaires aux Comptes

Coopers Audit	Fidaroc Grant Thornton
Abdelaziz ALMECHATT	Faïçal MEKOUAR
Associé	Associé Gérant

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes sociaux de l'exercice du 1er janvier au 31 décembre 2017

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joint du Crédit Immobilier et Hôtelier (CIH), comprenant le bilan, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau des flux de trésorerie et l'état des informations complémentaires (ETIC) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017. Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de KMAD 6 595 691 dont un bénéfice net de KMAD 445 539.

Responsabilité de la Direction

La Direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états de synthèse, conformément au référentiel comptable admis au Maroc. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse ne comportant pas d'anomalies significatives, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'Auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur les états de synthèse sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états de synthèse ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états de synthèse. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états de synthèse contiennent des anomalies significatives.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états de synthèse

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion sur les états de synthèse

Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que la situation financière et du patrimoine du Crédit Immobilier et Hôtelier (CIH) au 31 décembre 2017 conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous nous sommes assurés notamment de la concordance des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration destiné aux actionnaires avec les états de synthèses de la banque.

Casablanca, le 15 février 2018

Les Commissaires aux Comptes

Coopers Audit	Fidaroc Grant Thornton
Abdelaziz ALMECHATT	Faïçal MEKOUAR
Associé	Associé Gérant

PARTIE VII. SITUATION FINANCIERE DE CIH BANK

I. ANALYSE DES COMPTES CONSOLIDÉS IFRS 2017-2019

Périmètre de consolidation

En juin 2017, les filiales Ghosn Ennakhil et Ajarinvest sont intégrées au périmètre de consolidation de CIH Bank, la première par intégration globale à 100% et la seconde par mise en équivalence à hauteur de 40%. Par la suite, le périmètre s'élargit de nouveau avec l'entrée de la filiale Sangho intégrée globalement à 100%.

Au cours du second semestre 2018, le périmètre de consolidation de CIH Bank a été marqué par une diminution de la part détenue dans la société GHOSN ENNAKHIL qui est passée de 100% en 2017 à 80% en 2018.

L'année 2019 a été marquée par l'intégration à 100% de la société LANA CASH[37] et de l'OPCI CIH PATRIMMO créé au cours de la même année, ainsi que par l'intégration à 66,30% de SOFAC STRUCTED FINANCE.

Le périmètre de consolidation[38] du Groupe CIH Bank comprend donc les entités suivantes :

Dénomination sociale	Pays	déc-17		déc-18		déc-19		Méthode de consolidation
		% intérêts	% contrôle	% intérêts	% contrôle	% intérêts	% contrôle	
CIH Bank	Maroc	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	Consolidante
CIH Courtage	Maroc	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	Intégration globale
CIH PATRIMMO	Maroc	-	-	-	-	100,00%	100,00%	Intégration globale
Tivoli	Maroc	89,36%	89,36%	89,36%	89,36%	89,36%	89,36%	Intégration globale
SOFAC	Maroc	66,30%	66,30%	66,30%	66,30%	66,30%	66,30%	Intégration globale
SOFAC STRUCTED FINANCE	Maroc	-	-	-	-	66,30%	66,30%	Intégration globale
SOFASSUR	Maroc	66,30%	66,30%	66,30%	66,30%	66,30%	66,30%	Intégration globale
Maroc Leasing	Maroc	34,01%	34,01%	34,01%	34,01%	34,01%	34,01%	Mise en équivalence
Maghreb Titrisation	Maroc	24,33%	24,33%	24,33%	24,33%	24,33%	24,33%	Mise en équivalence
Umnia Bank[39]	Maroc	40,00%	100,00%	40,00%	100,00%	40,00%	100,00%	Intégration globale
Ghosn Ennakhil	Maroc	100,00%	100,00%	80,00%	80,00%	80,00%	80,00%	Intégration globale
Sangho	Maroc	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	Intégration globale
Ajarinvest	Maroc	40,00%	40,00%	40,00%	40,00%	40,00%	40,00%	Mise en équivalence
Crédilog 3	Maroc	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	Intégration globale
Crédilog 4	Maroc	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	Intégration globale

Source : CIH Bank

[37] « LANA CASH » entrera dans le périmètre de consolidation au moment où celle-ci démarrera son activité.
[38] Par choix de gestion, CIH Bank procède à la consolidation sur la base des comptes sociaux de ses filiales et intègre ainsi, dans son périmètre de consolidation, leurs filiales également.
[39] En vertu d'un pacte d'actionnaire, le CIH Bank dirige les activités pertinentes de la filiale Umnia Bank. Ainsi et en dépit de sa participation de 40% le CIH Bank contrôle l'entité Umnia Bank qu'elle consolide par intégration globale.

Analyse du compte de résultat consolidé IFRS

En KDH	2017	2018	Var% 2017-2018	2019	Var% 2018-2019
Intérêts et produits assimilés	2 464 589	2 661 163	7,98%	2 798 267	5,15%
Intérêts et charges assimilées	923 790	1 038 082	12,37%	1 166 049	12,33%
MARGE D'INTERET	**1 540 799**	**1 623 081**	**5,34%**	1 632 218	**0,56%**
Commissions (produits)	307 247	334 640	8,92%	348 983	4,29%
Commissions (charges)	12 784	10 128	-20,78%	12 865	27,03%
MARGE SUR COMMISSIONS	**294 464**	**324 513**	**10,20%**	**336 117**	**3,58%**
Gains ou pertes nets des instruments financiers à la Juste valeur par résultat	32 695	94 133	>100%	436 730	>100%
Gains ou pertes nets sur actifs/passifs de transaction	32 695	82 839	>100%	177 176	>100%
Gains ou pertes nets sur autres actifs/passifs à la juste valeur par résultat	0	11 294	NA	259 554	>100%
Gains ou pertes nets des instruments financiers à la Juste valeur par capitaux propres	0	21 079	NA	2 206	-89,53%
Gains ou pertes nets sur instruments de dettes comptabilisés en KP recyclables	**0**	**4 223**	NA	956	-77,37%
Rémunération des instruments de capitaux propres comptabilisés en KP non recyclables (dividendes)	0	16 856	NA	1 250	-92,58%
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	25 844	0	NA	0	NA
Gains/pertes nets résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti	0	1 164	NA	0	-100%
Gains ou pertes nets résultant du reclassement d'actifs financiers au coût amorti en actifs financiers à la juste valeur par résultat	0	0	NA	0	NA
Gains ou pertes nets résultant du reclassement d'actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres en actifs financiers à la juste valeur par résultat	0	0	NA	0	NA
Produits des autres activités	693 911	842 292	21,38%	914 189	8,54%
Charges des autres activités	551 805	657 419	19,14%	819 597	24,67%
PRODUIT NET BANCAIRE	**2 035 907**	**2 248 842**	**10,46%**	**2 501 863**	**11,25%**
Charges générales d'exploitation	**1 199 488**	**1 286 744**	7,27%	1 394 828	8,40%
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	117 817	139 160	18,12%	165 335	18,81%
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	**718 601**	**822 937**	**14,52%**	**941 701**	14,43%
Coût du risque	**58 127**	**219 895**	>100%	249 930	13,66%
RESULTAT D'EXPLOITATION	**660 474**	**603 042**	**-8,70%**	**691 771**	14,71%
Quote-part du résultat net des entreprises associées et des coentreprises mises en équivalence	23 094	30 761	33,20%	6 226	-79,76%
Gains ou pertes nets sur autres actifs	49 402	100 826	>100%	36 258	-64,04%
Variations de valeurs des écarts d'acquisition	-96 174	0	NA	0	NA
RESULTAT AVANT IMPÔT	**636 796**	**734 628**	**15,36%**	**734 255**	-0,05%
Impôt sur les résultats	214 318	325 327	51,80%	333 477	2,51%
Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession	0	0	NA	0	NA
RESULTAT NET	**422 478**	**409 301**	**-3,12%**	400 778	-2,08%
Intérêts minoritaires (ou Participations ne donnant pas le contrôle)	-13 292	-45 742	<-100%	-25 604	-44,03%
RESULTAT NET - PART DU GROUPE (ou des Propriétaires de la société mère)	**435 770**	**455 044**	4,42%	**426 382**	**-6,30%**

Source : CIH Bank

a. Produit net bancaire

En KDH	2017	2018	Var 2017-2018	2019	Var 2018-2019
Intérêts et produits assimilés	2 464 589	2 661 163	7,98%	2 798 267	5,15%
Intérêts et charges assimilées	923 790	1 038 082	12,37%	1 166 049	12,33%
MARGE D'INTERET	**1 540 799**	**1 623 081**	**5,34%**	**1 632 218**	0,56%
Commissions (produits)	307 247	334 640	8,92%	348 983	4,29%
Commissions (charges)	12 784	10 128	-20,78%	12 865	27,03%
MARGE SUR COMMISSIONS	**294 464**	**324 513**	**10,20%**	**336 117**	3,58%
Gains ou pertes nets des instruments financiers à la Juste valeur par résultat	32 695	94 133	>100%	436 730	>100%
Gains ou pertes nets sur actifs/passifs de transaction	32 695	82 839	>100%	177 176	>100%
Gains ou pertes nets sur autres actifs/passifs à la juste valeur par résultat	0	11 294	NA	259 554	>100%
Gains ou pertes nets des instruments financiers à la Juste valeur par capitaux propres	0	21 079	NA	2 206	-89,53%
Gains ou pertes nets sur instruments de dettes comptabilisés en KP recyclables	**0**	**4 223**	NA	956	-77,37%
Rémunération des instruments de capitaux propres comptabilisés en KP non recyclables (dividendes)	0	16 856	NA	1 250	-92,58%
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	25 844	0	NA	0	NA
Gains/pertes nets résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti	**0**	**1 164**	NA	0	-100%
Gains ou pertes nets résultant du reclassement d'actifs financiers au coût amorti en actifs financiers à la juste valeur par résultat	0	0	NA	0	NA
Gains ou pertes nets résultant du reclassement d'actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres en actifs financiers à la juste valeur par résultat	**0**	**0**	NA	0	NA
Produits des autres activités	693 911	842 292	21,38%	914 189	8,54%
Charges des autres activités	551 805	657 419	19,14%	819 597	24,67%
PRODUIT NET BANCAIRE	**2 035 907**	**2 248 842**	**10,46%**	**2 501 863**	**11,25%**

Source : CIH Bank

Le PNB consolidé du Groupe CIH Bank affiche une hausse de 10,5% à 2 248,8 Mdh contre de 2 035,9 Mdh en 2017. Cette variation couvre :

- Une augmentation de 5,3% à 1 623,1 Mdh de la marge d'intérêt suite à la performance de CIH Bank et à la contribution de la filiale SOFAC ;
- Une hausse à 94,1 Mdh des gains nets des instruments financiers à la juste valeur par résultat tirée par la hausse du résultat liés aux BDT de transaction. ;
- Une appréciation à 184,9 Mdh du résultat des autres activités suite à l'effet combiné de la hausse des gains sur opérations de change de CIH Bank et de la contribution d'UMNIA Bank et de SANGHO ;
- Une hausse de 10,2% à 324,5 Mdh de la marge sur commissions suite aux bonnes réalisations de CIH Bank et de l'appréciation des produits de l'activité des SFS.

Le PNB consolidé du groupe CIH Bank s'apprécie de 11,3% à 2 501,9 millions de dirhams en 2019 contre 2 248,8 millions de dirhams en 2018. Cette progression s'explique par :

- Une augmentation de 342,6 millions de dirhams à 436,7 millions de dirhams des gains nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat. Cette variation

s'explique essentiellement par la hausse des gains sur titres de transaction qui s'élèvent à 233 MDH en 2019, la hausse des gains sur opérations de change ainsi que la réalisation de plus-value de cession sur actifs financiers évalués à la JVR ;

- Une baisse de 90,3 millions de dirhams à 94,6 millions de dirhams du résultat des autres activités, tiré par la contribution des filiales UMNIA BANK et SOFAC ;
- Une appréciation de 11,6 millions de dirhams à 336,1 millions de dirhams de la marge sur commissions suite aux bonnes réalisations de CIH Bank ainsi que la contribution de la filiale SOFAC ;
- Un accroissement de 9,1 millions de dirhams à 1 632,2 millions de dirhams de la marge d'intérêt principalement tiré par la contribution des filiales SOFAC.

Par ailleurs, les produits des autres activités ont connu une hausse à fin 2019, qui se justifie par des produits sur immobilisations en crédit-bail et en location chez SOFAC (582 MDH). En plus de la réalisation d'un chiffre d'affaires important au niveau des filiales hôtelières de 102 Mdh.

En ce qui concerne les charges des autres activités, qui ont augmenté de 25% par rapport à 2018. On constate une hausse des charges d'études et de prestations de services chez l'ensemble des filiales (+59 MDH). Parallèlement, les dotations aux amortissements des immobilisations en crédit-bail ont connu une augmentation significative chez CIH suite à l'application de la nouvelle norme IFRS 16.

Dans le détail, les produits et charges d'intérêts du groupe CIH Bank se présentent comme suit :

En Kdh	2017	2018	Var 2017-2018	2019	Var 2018-2019
Sur opérations avec les établissements de crédits	34 922	50 141	43,58%	44 615	-11,02%
Sur opérations avec la clientèle	2 330 525	2 525 030	8,35%	2 678 918	6,09%
Intérêts courus et échus sur titres de créance	1 548	22 188	>100%	55 671	>100%
Intérêts courus et échus sur titres au coût amorti	96 248	62 544	-35,02%	18 319	-70,71%
Intérêts courus et échus sur instruments de couverture	-	-	NA	0	NA
Sur opérations de crédit-bail	1 346	1 260	-6,41%	742	-41,08%
Autres intérêts et produits assimilés	-	-	NA	0	NA
PRODUITS D'INTERETS	**2 464 589**	**2 661 163**	**7,98%**	**2 798 267**	**5,15%**
Sur opérations avec les établissements de crédits	68 417	86 352	26,21%	64 153	-25,71%
Sur opérations avec la clientèle	396 695	468 957	18,22%	565 108	20,50%
Titres de créance	48 965	62 779	28,21%	48 800	-22,27%
Titres au coût amorti	11 413	7 806	-31,60%	914	-88,29%
Sur dettes représentées par titres	310 343	302 304	-2,59%	342 220	13,20%
Sur dettes subordonnées	80 240	102 879	28,21%	0	-100%
Intérêts courus et échus sur instruments de couverture	-	-	NA	0	NA
Sur opérations de crédit-bail	7 716	7 007	-9,19%	0	-100%
Autres intérêts et charges assimilés	-	-	NA	144 852	NA
CHARGES D'INTERETS	**923 790**	**1 038 082**	**12,37%**	**1 166 049**	**12,33%**

Source : CIH Bank

En 2018, les produits d'intérêts du Groupe CIH Bank augmentent de 8,0% à 2 661,2 Mdh au lieu de 2 464,6 Mdh à fin 2017. Cette évolution s'explique par :

- L'accroissement à 2 525,0 Mdh des produits perçus sur opérations avec la clientèle en raison principalement de la hausse de l'encours des crédits accordés à la clientèle en particulier les crédits à l'équipement et de trésorerie ;
- La baisse de 35,0% à 62,5 Mdh des intérêts courus et échus sur titres au coût amorti suite à la baisse d l'encours ;
- La hausse à 22,2 Mdh des intérêts courus et échus sur titres de créance tiré par la hausse de l'encours.

Les charges d'intérêts du Groupe CIH Bank enregistrent un accroissement de 12,4% et passent de 923,8 Mdh en 2017 à 1 038,1 Mdh en 2018. Cette variation couvre :

- L'appréciation de 18,2% de la charge d'intérêt sur les opérations avec la clientèle tirée par la hausse des intérêts des dépôts à terme ;
- La hausse de 28,2% à 102,9 Mdh de la charge d'intérêt sur les dettes subordonnées en raison principalement de l'intégration des charges relatives à l'emprunt obligataire subordonné réalisé au cours du premier semestre de l'année 2018 ;
- L'augmentation de 26,2% de la charge d'intérêt sur les opérations avec les établissements de crédit suite à la hausse des intérêts sur les valeurs données en pension ;
- L'accroissement de 28,2% de la charge d'intérêt sur les titres de créance.

A fin 2019, les produits d'intérêts du Groupe CIH Bank augmentent de 5,2% à 2 798,3 Mdh au lieu de 2 661,2 Mdh à fin 2018. Cette hausse s'explique par :

- L'accroissement de 137 MDH par rapport à l'exercice précédent des produits perçus sur opérations avec la clientèle au vu de la hausse continue de l'encours des crédits accordés à la clientèle ;
- La hausse à 55,7 Mdh des intérêts courus et échus sur titres de créance tiré par la hausse de l'encours.

Il convient de préciser que la baisse des intérêts sur titres au coût amorti des comptes consolidés s'explique par la diminution de 62 MDH en 2018 à 13 MDH à fin 2019 des produits sur titres d'investissement composant le portefeuille de titres détenus par CIH Bank.

Par ailleurs, les charges d'intérêts du Groupe CIH Bank enregistrent une hausse de 12,3% et passent de 1 038,1 Mdh en 2018 à 1 166,0 Mdh en 2019 et ce, en raison de :

- L'appréciation de 20,5% de la charge d'intérêt sur les opérations avec la clientèle tirée par la hausse des intérêts des dépôts à terme ;
- La hausse de 13,2% de la charge d'intérêt sur les dettes représentées par titres, passant de 302,3 Mdh en 2018 à 342,2 Mdh à fin 2019.

Il convient de préciser que les variations générées par les intérêts sur dettes subordonnées et par les intérêts et autres charges assimilées sont expliquées par un mapping différent de celui appliqué auparavant, suite à la mise en place d'un nouvel outil de consolidation en 2019. Dans ce cas, les 144 MDH présentées au niveau des autres charges assimilées correspondent à des charges sur dettes

subordonnées et fonds publics affectés, et donc cette rubrique est reclassé à la ligne « intérêts sur dettes subordonnées » afin qu'elle soit comparable au solde de 102 MDH relatif à 2018.

Il est à noter que la hausse successive du PNB consolidé du groupe CIH Bank sur les trois exercices étudiés tire profit des bonnes réalisations de la banque ainsi que de la contribution des différentes filiales :

Contribution	PNB Consolidé			Evolution 2017-2018		Evolution 2018-2019	
	2017	2018	2019	en Kdh	en %	en Kdh	en %
Activité bancaire et SFS	2 003 715	2 194 625	2 364 754	190 910	9,53%	170 129	7,75%
Hôtelerie et Immobilier	20955	34 613	46 607	13 658	65,18%	11 994	34,65%
Activité de courtage	55655	62 769	68 155	7 114	12,78%	5 386	8,58%
Autres activités			22 348			22 348	100,00%
Eliminations	-44 420	-43 165		1 255	-2,83%		
Total	**2 035 905**	**2 248 842**	**2 501 864**	**212 937**	**10,46%**	**253 022**	**11,25%**

Par entité, la contribution au PNB du Groupe CIH Bank se présente comme suit :

Contribution	PNB Consolidé			Evolution 2017-2018		Evolution 2018-2019	
	2017	2018	2019[40]	en Kdh	en %	en Kdh	en %
CIH Bank SA	1 639 847	1 760 939	1 884 846	121 092	7,38%	123 907	7,04%
SOFAC	363 710	416 523	419 611	52 813	14,52%	3 088	0,74%
CIH courtage	29 196	31 642	32 344	2 445	8,38%	702	2,22%
SOFASSUR	26 459	31 127	35 811	4 668	17,64%	4 684	15,05%
LE TIVOLI	7 967	8 997	10 005	1 030	12,93%	1 008	11,20%
Umnia Bank	158	17 163	60 297	17 005	>100%	43 134	>100%
Ghosn Ennakhil	-5	-128	16 471	-123	<-100%	16 599	>100%
Sangho	12 993	25 744	20 132	12 751	98,13%	-5 612	-21,80%
CREDITLOGS	-	-	22 348	NA	NA	22 348	100%
Inter-coûts et retraitements divers	-44 420	-43 165	-	1 254	2,82%	NA	NA
Total	**2 035 905**	**2 248 842**	**2 501 864**	**212 937**	**10,46%**	**253 022**	**11,25%**

b. Résultat brut d'exploitation

En KDH	2017	2018	Var 2017-2018	2019	Var 2018-2019
PRODUIT NET BANCAIRE	**2 035 907**	**2 248 842**	**10,46%**	**2 501 863**	**11,25%**
Charges générales d'exploitation	1 199 488	1 286 744	7,27%	1 394 828	8,40%
Charges de personnel	595 470	657 288	10,38%	731 734	11,33%
Impôts et taxes	32 710	39 255	20,01%	42 962	9,44%
Services extérieurs et autres charges	571 308	590 201	3,31%	620 132	5,07%

[40] Contributions net d'inter-coûts et avec divers retraitements

Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	117 817	139 160	18,12%	165 335	18,81%
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	**718 601**	**822 937**	14,52%	**941 701**	14,43%
Coefficient d'exploitation	64,70%	63,41%	-1,30 pts	62,36%	-1,05 pts

Source : CIH Bank

À fin 2018, le résultat brut d'exploitation évolue de 14,5% à 822,9 Mdh comparativement à 718,6 Mdh en 2017. Cette variation s'explique par :

- La hausse de 10,5% du produit net bancaire ;
- L'augmentation des charges générales d'exploitation de 7,3% à 1 286,7 Mdh à fin décembre 2018 contre 1 199,5 Mdh l'année précédente, tirées par :
  - L'appréciation de 10,4% des charges du personnel ;
  - L'augmentation de 3,3% des services extérieurs et autres charges.
- L'accroissement de 18,1% des dotations aux amortissements et aux dépréciations qui s'élèvent à 139,2 Mdh en 2018 au lieu de 117,8 Mdh en 2017.

A fin 2019, le résultat brut d'exploitation s'apprécie de 14,4% passant de 822,9 Mdh en 2018 à 941,7 Mdh en 2019. Cette variation couvre :

- La hausse des charges générales d'exploitation de 8,4% à 1 394,8 Mdh à fin décembre 2019 contre 1 286,7 Mdh l'année précédente, tirées par :
  - L'appréciation de 11,3% des charges du personnel en raison de l'augmentation de l'effectif de la banque ;
  - L'augmentation de 9,4% des services extérieurs et autres charges. Cette hausse est expliquée principalement par l'augmentation des charges de loyer crédit-bail et location simple, ainsi que par les charges de la nouvelle filiale SOFAC STRUCTED FINANCE qui a intégré le périmètre en 2019.
- L'accroissement de 18,8% des dotations aux amortissements et aux dépréciations qui s'élèvent à 165,3 Mdh en 2019 au lieu de 139,2 Mdh en 2018, expliqué par les acquisitions en matière d'immobilisations corporelles et incorporelles chez CIH BANK et chez les filiales.

C'est ainsi que le coefficient d'exploitation ressort en amélioration en 2018 de 1,3 pts par rapport à 2017, pour atteindre de 63,4%. Il a également affiché une progression en 2019 de 1,1 pts par rapport à l'année précédente, atteignant 62,36%.

c. Coût du risque

En Kdh	2017	2018	Var 2017-2018	2019	Var 2018-2019
Dotations aux provisions (1)	**345 043**	**526 176**	52,50%	**356 973**	-32,16%
Provisions pour dépréciation des prêts et créances	328 345	331 907	1,08%	356 939	7,54%
Provisions pour dépréciation des titres	120	0	NA	-65	NA
Provisions pour risques et charges	16 579	194 270	>100%	98	-99,95%
Reprise de provisions (2)	**282 167**	**310 777**	10,14%	**113 987**	-63,32%

Provisions pour dépréciation des prêts et créances	273 026	266 556	-2,37%	104 554	-60,78%
Provisions pour dépréciation des titres	-	137	NA	-647	<-100%
Provisions pour risques et charges	9 141	44 084	>100%	10 080	-77,13%
Variation des provisions (1) - (2)	**62 876**	**215 399**	**>100%**	**242 986**	**12,81%**
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables provisionnées	64 900	33 869	-47,81%	39 895	17,79%
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables non provisionnées	-	-	NA	-	NA
Récupérations sur prêts et créances amorties	-69 649	-29 373	57,83%	-32 951	12,18%
Autres pertes	-	-	NA	-	NA
Coût du risque	**58 127**	**219 895**	**278,30%**	**249 930**	**13,66%**
Taux du coût du risque*	0,14%	0,46%	0,32 pt	0,45%	-0,01 pt

Source : CIH Bank
**Taux du coût du risque=Coût du risque/Créances nettes*

A fin décembre 2018, le coût du risque s'établit à 219,9 Mdh contre 58,1 Mdh en 2017 faisant ressortir un taux du coût de risque de 0,45%, en hausse de 0,32 pt par rapport à 2017. Le coût du risque du Groupe CIH Bank est principalement composé du coût du risque de CIH Bank (176,8 Mdh) et de celui de sa filiale SOFAC (39,2 Mdh). Cette variation recouvre :

- La hausse des dotations aux provisions pour risques et charges qui passent de 16,6 Mdh en 2017 à 194,3 Mdh en 2018 suite à l'augmentation de 174 Mdh des dotations aux provisions pour risques et charges au CIH. A noter à ce sujet le traitement du dossier de SANGHO pour lequel une augmentation de capital par conversion de créance bancaire a eu lieu le 31/12/2018 et pour laquelle la banque a adopté une approche prudente en maintenant la provision au niveau de cette rubrique en équivalent de dépréciation du Goodwill et ce en attente de la réalisation du test d'impairement. L'impact de cette opération est de 170 MDH ;
- L'accroissement de 57,8% des récupérations sur prêts et créances amortis sur la période pour s'établir à -29,4 Mdh à fin 2018 contre -69,6 Mdh l'année précédente ;
- L'augmentation de 34,9 Mdh de la reprise de provisions pour risques et charges passant de 9,1 Mdh en 2017 à 44,1 Mdh en 2018 en raison de la hausse de 32,6 Mdh des reprises aux provisions pour risques et charges au CIH ;
- La baisse de 47,8% des pertes sur prêts et créances irrécouvrables provisionnées s'établissant à 33,9 Mdh au lieu de 64,9 Mdh à fin 2018.

A fin décembre 2019, le coût du risque s'établit à 249,9 Mdh contre 219,9 Mdh en 2018 faisant ressortir un taux du coût de risque en quasi-stagnation de 0,45%. Cette variation couvre :

- La baisse des dotations aux provisions pour risques et charges qui passent de 194,3 Mdh en 2018 à 98 Mdh en 2019, suite à la baisse des dotations aux provisions pour risques et charges de CIH Bank ;
- La hausse des dotations aux provisions pour dépréciations des prêts et créances qui passent de 331,9 Mdh en 2018 à 356,9 Mdh en 2019 ;

- La hausse des pertes sur prêts et créances irrécouvrables provisionnées pour atteindre 39,9 Mdh à fin 2019. Cette variation correspond à des pertes sur créances en défaut (bucket 3) détaillées comme suit : 22 316 KDH chez CIH et 17 579 KDH chez SOFAC ;
- La baisse de 60,8% de la reprise de provisions pour dépréciation des prêts et créances passant de 266,6 Mdh à 104,5 Mdh ;
- La baisse de 34,0 Mdh de la reprise de provisions pour risques et charges passant de 44,1 Mdh en 2018 à 10,1 Mdh en 2019 en raison de la hausse des reprises aux provisions pour risques et charges de CIH ;
- La hausse de 12,2% des récupérations sur prêts et créances sur la période pour s'établir à -33,0 Mdh à fin 2019 contre -29,4 Mdh l'année précédente.

d. Résultat d'exploitation

En KDH	2017	2018	Var 2017-2018	2019	Var 2018-2019
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	**718 601**	**822 937**	14,52%	**941 701**	14,43%
Coût du risque	58 127	219 895	>100%	249 930	13,66%
RESULTAT D'EXPLOITATION	**660 474**	**603 042**	-8,70%	**691 771**	14,71%

Source : CIH Bank

A fin 2018, le résultat d'exploitation enregistre une baisse de 8,7% s'établissant à 603,0 Mdh contre 660,5 Mdh en 2017 sous l'effet combiné de la hausse de 161,8 Mdh du coût du risque et de l'accroissement de 104,3 Mdh du résultat brut d'exploitation.

Par ailleurs, le résultat d'exploitation enregistre une hausse de 14,7% à fin 2019 s'établissant à 691,8 Mdh contre 603,0 Mdh en 2018 sous l'effet combiné de la hausse de 30,0 Mdh du coût du risque et de l'accroissement de 118,8 Mdh du résultat brut d'exploitation.

e. Résultat net

En KDH	2017	2018	Var 2017-2018	2019	Var 2018-2019
RESULTAT D'EXPLOITATION	**660 474**	**603 042**	-8,70%	**691 771**	14,71%
Quote-part du résultat net des entreprises associées et des coentreprises mises en équivalence	23 094	30 761	33,20%	6 226	-79,76%
Gains ou pertes nets sur autres actifs	49 402	100 826	>100%	36 258	-64,04%
Variations de valeurs des écarts d'acquisition	-96 174	0	NA	0	NA
RESULTAT AVANT IMPÔT	**636 796**	**734 628**	15,36%	**734 255**	-0,05%
Impôt sur les résultats	214 318	325 327	51,80%	333 477	2,51%
Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession	0	0	NA	0	NA
RESULTAT NET	**422 478**	**409 301**	-3,12%	**400 778**	-2,08%
Intérêts minoritaires	-13 292	-45 742	<-100%	-25 604	-44,03%
RESULTAT NET - PART DU GROUPE	**435 770**	**455 044**	4,42%	**426 382**	-6,30%

Source : CIH Bank

A fin 2018, le résultat net part du groupe CIH Bank s'établit à 455,0 Mdh au lieu de 435,8 Mdh en 2017, en hausse de 4,4%. Cette variation s'explique principalement par l'effet combiné de :

- Des variations de valeurs des écarts d'acquisition à fin décembre 2017 pour un montant de -96,2 Mdh ;
- La baisse de 8,7% du résultat d'exploitation en 2018 ;
- L'appréciation à 100,8 Mdh des gains nets sur autres actifs ;
- La baisse de 51,8% de l'impôt sur les résultats qui s'établit à 325,3 Mdh contre 214,3 Mdh en 2017.

A fin 2019, le résultat net part du groupe CIH Bank s'établit à 426,4 Mdh au lieu de 455,0 Mdh en 2018, en baisse de 6,3%. Cette variation s'explique principalement par l'effet combiné de :

- La baisse à 36,3 Mdh des gains nets sur autres actifs ;
- La dépréciation de 64,6 Mdh de la quote-part du résultat net des entreprises associées et des coentreprises mises en équivalence, à 6,2 Mdh. La baisse de la quote-part du résultat net des entreprises associées de 80% est due à la baisse du résultat net IFRS des filiales mises en équivalence notamment Maroc Leasing qui a comptabilisé un impact IFRS 9 important d'où la baisse de son résultat net ;
- La hausse de 2,5% de l'impôt sur les résultats qui s'établit à 333,4 Mdh contre 325,3 Mdh en 2018 ;
- L'augmentation de 14,7% du résultat d'exploitation en 2019.

Cette variation du RNPG résulte de la contribution des diverses filiales du Groupe CIH Bank qui se présente comme suit :

Contribution	RNPG			Evolution 2017-2018		Evolution 2018-2019	
	2017[41]	2018	2019[42]	en Kdh	en %	en Kdh	en %
CIH Bank SA	418 587	391 965	368 026	- 26 622	-6,36%	-23 939	-6,11%
SOFAC	37 788	52 828	77 173	15 040	39,80%	24 345	46,08%
CIH courtage	19 347	21 005	21 607	1 658	8,57%	602	2,87%
SOFASSUR	17 378	20 856	15 504	3 478	20,01%	-5 352	-25,66%
LE TIVOLI	-8 539	-6 374	-7 602	2 165	25,36%	-1 228	19,26%
Umnia Bank	-26 873	-54 382	-47 927	-27 509	<-100%	6 455	-11,87%
Maroc Leasing	-35 211	32 476	9 174	67 687	>100%	-23 302	-71,75%
Maghreb Titrisation	-513	-935	288	-423	-82,42%	1 223	<-100%
Ajarinvest	-2 988	-1 510	-3 236	1 479	49,48%	-1 726	>100%
Ghosn Ennakhil	- 66	-4 279	-537	-4 213	<-100%	3 742	-87,46%
Sangho	19 423	957	- 5 773	-18 466	-95,07%	-6 730	<-100%
SOFAC STRUCTURED FINANCE	-	-	432	NA	NA	432	100%
CREDILOGS	-	-	-748	NA	NA	-748	100%

[41] Retraité des dividendes et des intérêts minoritaires
[42] Contributions nets d'inter-coûts et avec divers retraitements

Inter-coûts et retraitements divers	-2 563	2 436	-	5 000	>100%	-	-
Total	**435 770**	**455 044**	**426 381**	**19 274**	**4,42%**	**-28 663**	**-6,30%**

Source : CIH Bank

f. Rentabilité des fonds propres et des actifs

Rentabilité	2017	2018	Var 2017-2018	2019	Var 2018-2019
ROAE* **	**8,80%**	**8,50%**	-0,3 pt	**8,18%**	-0,3 pt
ROE **	**8,23%**	**8,88%**	0,65 pt	**7,77%**	1,11 pt
ROA*	**0,80%**	**0,60%**	-0,2 pt	**0,53%**	-0,1 pt

(*) Return On Assets (ROA) = Résultat Net/ Total Actifs
(**) Return on equity (ROE) = résultat net/capitaux propres
(***) Return On Average Equity (ROAE) = Résultat Net /(moyenne((Fonds Propres- Résultat Net)^{N} ; ((Fonds Propres- Résultat Net)$^{N-1}$))
Source : CIH Bank - Sur base annuelle

A fin décembre 2018 et à fin 2019, la rentabilité des actifs du Groupe CIH Bank se déprécie et s'établit respectivement à 0,6% et 0,5%. La rentabilité des capitaux propres baisse pour sa part de 0,3 pt entre 2017 et 2018, passant de 8,8% à 8,5% en 2018. Elle continue sa baisse en 2019 et atteint 8,18%.

Analyse du bilan consolidé IFRS

Analyse des emplois

Le tableau suivant présente l'évolution des principaux agrégats de l'actif consolidé IFRS de CIH Bank sur les exercices 2017, 2018 et 2019 :

En Kdh	2017	01/01/2018[43]	2018	Var 2017-2018	2019	Var 2018-2019
Valeurs en caisse, Banques Centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	1 333 425	1 333 425	1 548 102	16,10%	2 573 522	66,24%
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	1 525 718	1 990 835	5 645 059	>100%	8 174 486	44,81%
Actifs financiers détenus à des fins de transactions	1 525 718	1 525 718	5 036 876	>100%	6 890 821	36,81%
Autres Actifs financiers à la juste valeur par résultat	-	465 117	608 183	30,76%	1 283 665	111,07%
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	-	505 531	1 699 348	>100%	446 593	-73,72%
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	-	96 233	1 356 217	>100%	37 123	-97,26%
Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	-	409 298	343 131	-16,17%	409 470	19,33%
Actifs financiers disponibles à la vente	970 911	-	-	NA		#VALEUR!
Titres au cout amorti	2 487 693	2 487 693	875 674	-64,80%	936 103	6,90%
Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés, au coût amorti	2 093 461	2 091 968	2 447 826	17,01%	3 195 065	30,53%
Prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti	40 352 316	40 061 692	47 358 257	18,21%	53 097 311	12,12%
Actifs d'impôt exigible	312 484	312 484	254 005	-18,71%	275 934	8,63%
Actifs d'impôt différé	88 481	193 969	135 070	-30,36%	164 544	21,82%
Comptes de régularisation et autres actifs	870 894	870 894	1 016 525	16,72%	1 966 277	93,43%
Participations dans des entreprises mises en équivalence	507 858	458 147	473 723	3,40%	460 754	-2,74%
Immeubles de placement	1 082 207	1 082 207	1 138 667	5,22%	1 260 107	10,67%
Immobilisations corporelles	1 423 539	1 430 818	1 753 627	22,56%	2 070 588	18,07%
Immobilisations incorporelles	268 247	268 247	304 569	13,54%	213 567	-29,88%
Ecarts d'acquisition	299 428	299 428	299 428	NA	299 428	0,00%
Total de l'Actif	**53 616 662**	**53 387 336**	**64 949 880**	**21,66%**	**75 134 280**	**15,68%**

Source : CIH Bank

[43] Les comptes consolidés à fin 2017 retraités selon la norme IFRS 9.

a. Valeur en caisse, Banque Centrale, Trésor Public, Service des chèques postaux

En Kdh	01/01/2018	2018	Var 2017-2018	2019	Var 2018-2019
Valeurs en caisse, Banques Centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	**1 333 425**	**1 548 102**	**16,10%**	**2 573 522**	**66,24%**

Source : CIH Bank

A fin 2018, le poste Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux enregistre une hausse de 16,1% pour atteindre 1 548,1 Mdh. A fin 2019, ce poste continue sa tendance haussière et s'apprécie à 2 573,5 Mdh, soit une hausse de 66,2%.

b. Actifs financiers à la juste valeur par résultat

En Kdh	01/01/2018	31/12/2018	Var 2017-2018	2019	Var 2018-2019
Actifs financiers détenus à des fins de transactions	*1 525 718*	*5 036 876*	>100%	*6 890 821*	36,81%
Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés à la juste valeur par résultat	-	-	NA	-	NA
Prêts et créances sur la clientèle à la juste valeur par résultat	-	-	NA	-	NA
Autres actifs financiers détenus à la juste valeur par résultat	*465 117*	*608 183*	30,76%	*1 283 665*	111,07%
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	**1 990 835**	**5 645 059**	**183,55%**	**8 174 486**	**44,81%**

Source : CIH Bank

A fin décembre 2018, les actifs financiers à la juste valeur par résultat enregistrent un accroissement à 5 645,1 Mdh contre 1 990,8 Mdh le 1er janvier 2018[44], soit un bond de 3,7 Gdh. Cette variation s'explique principalement par la hausse de 3 511,2 Mdh des actifs financiers détenus à des fins de transaction, tirée par l'acquisition de BDT classés en portefeuille de titres de transaction pour un montant de 3 285 Mdh.

A fin 2019, les actifs financiers à la juste valeur par résultat augmentent de 44,8% atteignant 8 174,5 Mdh. Cette hausse s'explique principalement par l'appréciation de 1 853,9 Mdh des actifs financiers détenus à des fins de transaction, tirée par l'acquisition de BDT, ainsi que la hausse de 675,5 Mdh des autres actifs financiers à la juste valeur par résultat suite à l'acquisition des OPCVM à fin 2019 et l'augmentation des participations dans les entreprises liées suite à la création de CIH PATRIMMO avec une participation de 434 millions de dirhams.

[44] Date de première application de la norme IFRS 9.

c. Actifs financiers à la juste valeur par les capitaux propres

En Kdh	01/01/2018[45]	31/12/2018	Var 01/01/2018-2018	2019	Var 2018-2019
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	*96 233*	*1 356 217*	>100%	*37 123*	-97,26%
Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclés	*409 298*	*343 131*	-16,17%	*409 470*	19,33%
Actifs financiers à la juste par les capitaux propres	**505 531**	**1 699 348**	236,15%	**446 593**	-73,72%

Source : CIH Bank

A fin 2018, les actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres s'élèvent à 1 699,3 Mdh au lieu de 505,5 Mdh le 1er janvier 2018. La hausse de 1,2 Gdh résulte notamment de l'appréciation de 1,3 Gdh des instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables suite à l'acquisition de BDT et d'obligations de placement pour un montant de 1 169 Mdh.

A fin décembre 2019, les actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres baissent de 1 252,7 Mdh en raison principalement de la baisse des instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables suite à la cession de BDT d'un montant de 1 134 Mdh.

d. Actifs financiers au coût amorti

En Kdh	01/01/2018[46]	31/12/2018	Var 01/012018-2018	2019	Var 2018-2019
Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés, au coût amorti	*2 091 968*	*2 447 826*	17,01%	*3 195 065*	30,53%
Prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti	*40 061 692*	*47 358 257*	18,21%	*53 097 311*	12,12%
Titres au coût amorti	*2 487 693*	*875 674*	-64,80%	*936 103*	6,90%
Autres actifs financiers détenus au coût amorti	-	-	NA	*0*	NA
Actifs financiers au coût amorti	**44 641 353**	**50 681 757**	**13,53%**	**57 228 479**	**12,92%**

Source : CIH Bank

A fin décembre 2018, les actifs financiers au coût amorti s'apprécient de 13,5% s'établissant à 50 681,8 Mdh contre 44 641,4 Mdh le 1er janvier 2018[44]. Cette évolution s'explique par l'effet combiné de :

- La hausse de 18,2% des prêts et créances sur la clientèle au coût amorti qui s'établissent à 47 358,3 Mdh contre 40 061,7 Mdh le 1er janvier 2018[44] ;
- La dépréciation de 64,8% des titres au coût amorti passant de 2 487,7 Mdh le 1er janvier 2018[44] à 875,7 Mdh à fin décembre 2018.

A fin décembre 2019, les actifs financiers au coût amorti enregistrent une hausse de 12,9% atteignant à 57 228,5 Mdh contre 50 681,8 Mdh en 2018. Cette appréciation s'explique par :

- L'augmentation de 30,53% des prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés au coût amorti passant de 2 447,8 Mdh en 2018 à 3 195,1 Mdh à fin 2019 ;

[45] Les comptes à fin 2017 retraités selon la norme IFRS 9.
[46] Les comptes à fin 2017 retraités selon la norme IFRS 9.

- La hausse de 12,1 des prêts et créances sur la clientèle au coût amorti qui s'établissent à 53 097,3 Mdh contre 47 358,3 Mdh en 2018.

e. Prêts et créances sur les établissements de crédit

En Kdh	2017[47]	2018	Var 2017-2018	2019	Var 2018-2019
A vue	1 204 724	297 355	-75,32%	1 866 701	527,77%
A terme	889 036	2 151 325	141,98%	1 329 877	-38,18%
Total Brut	**2 093 760**	**2 448 680**	16,95%	**3 196 579**	30,54%
Dépréciation	298	855	186,33%	1 514	77,03%
Total Net	**2 093 461**	**2 447 825**	16,93%	**3 195 065**	30,53%

Source : CIH Bank

A fin 2018, l'encours des prêts et créances sur les établissements de crédits affiche un accroissement de 16,9% pour s'établir à 2 447,8 Mdh contre 2 093,5 Mdh l'année précédente. Cette variation résulte de l'effet combiné de la hausse de 1 262,3 Mdh des prêts et créances à terme tirée par l'accroissement de 1 274,5 Mdh des valeurs reçues en pension à terme par le CIH, et la baisse de 907,4 Mdh des prêts et créances à vue en raison principalement de la baisse de 505,9 Mdh des valeurs reçues en pension au jour le jour par la banque.

A fin 2019, l'encours des prêts et créances sur les établissements de crédits atteint 3 195,1 Mdh, en hausse de 30,5% par rapport à l'année précédente. Cette variation résulte de l'effet combiné de la hausse de 1 569,3 Mdh des prêts et créances à vue et de la baisse de 38,2% des prêts et créances à terme passant de 2 151,3 Mdh en 2018 à 1 329,9 Mdh en 2019.

f. Créances sur la clientèle[48]

En Kdh	2017[49]	2018	Var 2017-2018	2019	Var 2018-2019
Crédits de trésorerie	4 659 829	5 334 170	14,50%	7 222 901	35,41%
Crédits à la consommation	6 063 892	7 119 719	17,40%	8 196 178	15,12%
Crédits à l'équipement	2 446 831	4 143 820	69,40%	5 788 323	39,69%
Crédits immobiliers	25 441 283	25 520 904	0,30%	26 107 237	2,30%
Créances acquises par affacturage	-	1 326 491	NA	1 252 776	-5,56%
Autres	386 724	1 681 823	>100%	2 461 066	46,33%
Créances saines (A)	**38 998 559**	**45 126 927**	15,70%	**51 028 480**	13,08%
Créances en souffrance (B)	2 848 709	4 089 714	43,60%	4 366 506	6,77%
Provisions (C)	1 494 951	1 858 385	24,30%	2 297 675	23,64%
Prêts et créances sur la clientèle	**40 352 316**	**47 358 257**	17,40%	**53 097 311**	12,12%
Prêts et créances sur la clientèle / Total bilan (%)	**75,30%**	**72,90%**	-2,4 pts	**70,67%**	-3,06%

[47] Etat non retraité IFR9
[48] Etat présenté sur base individuelle
[49] Etat non retraité IFR9

Source : CIH Bank

Portefeuille Créances sur la Clientèle - Répartition par Bucket

	Bucket 1 ECL 12 mois	Bucket 2 ECL Lifetime	Bucket 3 ECL Lifetime	Total
Encours Bilan au 01/01/2018[50]	34 497 143	3 776 883	3 610 443	41 884 469
Encours Hors Bilan au 01/01/2018	11 649 717	61 909	199 281	11 910 907
Provisions Bilan sous IFRS 9 au 01/01/2018	138 155	152 124	1 504 759	1 795 038
Provisions HB sous IFRS 9 au 01/01/2018	27 376	363	-	27 739
Encours Bilan au 31/12/2018	40 618 221	4 508 707	4 089 713	49 216 641
Encours Hors Bilan au 31/12/2018	13 821 552	32 940	213 878	14 068 369
Provisions Bilan sous IFRS 9 au 31/12/2018	150 779	116 516	1 562 969	1 828 126
Provisions HB sous IFRS 9 au 31/12/2018	27 892	227	2	30 259
Var en valeur 01/01/2018 - 31/12/2018	6 121 078	731 824	479 270	7 332 172
Var en % 01/01/2018 - 31/12/2018	15,07%	16,23%	11,72%	14,90%
Encours Bilan au 31/12/2019	45 104 508	4 998 061	5 290 760	55 393 329
Encours Hors Bilan au 31/12/2019	9 065 439	18 293	206 656	9 290 388
Provisions Bilan sous IFRS 9 au 31/12/2019	184 600	108 752	1 864 641	2 157 993
Provisions HB sous IFRS 9 au 31/12/2019	17 820	466	120 732	139 018
Var en valeur 2018 - 2019	4 486 287	489 354	1 201 047	6 176 687
Var en % 2018 - 2019	9,95%	9,79%	22,70%	11,15%

Source : CIH BANK

Les encours bilan et hors bilan ont connu une augmentation constante depuis le 01/01/2018, et ce à travers la hausse des créances envers la clientèle chez CIH et SOFAC. L'évolution des provisions est expliquée également par l'apparition de nouvelles créances qui sont affectées par buckets.

	Bucket 1 ECL 12 mois	Bucket 2 ECL Lifetime	Bucket 3 ECL Lifetime	Total
Taux de couverture Bilan au 01/01/2018	0,40%	4,03%	41,68%	4,29%
Taux de couverture Hors Bilan au 01/01/2018	0,23%	0,59%	-	0,23%
Taux de couverture Bilan au 31/12/2018	0,37%	2,58%	38,22%	3,71%
Taux de couverture Hors Bilan au 31/12/2018	0,20%	0,69%	0,00%	0,22%
Taux de couverture Bilan au 31/12/2019	0,41%	2,18%	35,24%	3,90%
Taux de couverture Hors Bilan au 31/12/2019	0,20%	2,55%	58,42%	1,50%

[50] Les comptes consolidés à fin 2017 retraités selon la norme IFRS 9.

Source : CIH Bank

Structure en %	2017	2018	2019
Crédits de trésorerie	12%	12%	14%
Crédits à la consommation	16%	16%	16%
Crédits à l'équipement	6%	9%	11%
Crédits immobiliers	65%	57%	51%
Créances acquises par affacturage	0%	3%	2%
Autres	1%	4%	5%
Total créances sur la clientèle	100%	100%	100%

Source : CIH Bank

A fin décembre 2018 et à fin 2019, les prêts et créances sur la clientèle s'apprécient respectivement de 17,4% et de 12,1% pour s'établir à 47,4 Gdh et à 53,1 Gdh.

En 2018, le portefeuille des créances de CIH Bank en Bucket 1 s'est apprécié de 15,1% et de 9,9% en 2019. Les Bucket 2 et Bucket 3 augmentent respectivement de 16,2% et de 11,7% en 2018 et en 2019 de 9,8% et de 22,7%.

Cette variation couvre :

- L'accroissement des crédits de trésorerie et à la consommation ;
- La hausse des crédits à l'équipement ;
- L'augmentation des valeurs reçues en pension de la clientèle ainsi que de la contribution d'UMNIA Bank et de SOFAC.

Poursuivant sa politique de diversification, la part des crédits immobiliers de CIH Bank ressort en baisse de 8,7 points à 56,6% en 2018 contre 65,2% l'année précédente et de 5,8 points à 51% en 2019 et ce, au profit des autres crédits hors immobiliers.

g. Comptes de régularisation et actifs divers

En Kdh	2017[51]	2018	Var 2017-2018	2019	Var 2018-2019
Dépôts de garantie versés et cautionnements constitués	1 154	9 124	>100%	164 520	1703,16%
Comptes de règlement relatifs aux opérations sur titres	19	12 673	>100%	2 270	-82,09%
Comptes d'encaissement	-	-	NA	0	NA
Part des réassureurs dans les provisions techniques	-	-	NA	0	NA
Produits à recevoir et charges comptabilisées d'avance	183 076	147 559	-19,40%	189 944	28,72%
Autres débiteurs et actifs divers	686 646	847 169	23,38%	1 609 544	89,99%
Total des comptes de régularisation et actifs divers	**870 894**	**1 016 525**	16,72%	**1 966 277**	93,43%

Source : CIH Bank

En 2018, les comptes de régularisation et actifs divers augmentent de 16,7% s'établissant à 1 016,5 Mdh contre 870,9 Mdh en 2017 en raison de :

[51] Etat non retraité IFR9

- La hausse de 23,3% des autres débiteurs et actifs divers pour s'établir à 847,2 Mdh en 2018 contre 686,6 Mdh en 2017 ;
- La baisse de 19,4% des produits à recevoir et charges comptabilisées d'avance qui passent de 183,1 Mdh à fin 2017 à 147,6 Mdh à fin 2018 ;
- L'appréciation de 12,7 Mdh des comptes et règlements relatifs aux opérations sur titres ;
- L'augmentation des dépôts de garantie versés et cautionnements constitués à 9,1 Mdh contre 1,2 Mdh un an auparavant.

A fin 2019, les comptes de régularisation et actifs divers s'apprécient de 949,8 Mdh atteignant 1 966,3 Mdh contre 1 016,5 Mdh en 2018 en raison principalement de :

- L'augmentation de 155,4 Mdh des dépôts de garantie versés et cautionnements constitués ;
- La hausse de 90,0% des autres débiteurs et actifs divers pour s'établir à 1 609,5 Mdh en 2018 contre 847,2 Mdh en 2018, en raison principalement de la hausse des sommes dues par l'état chez CIH, SOFAC et UMNIA ;
- L'appréciation de 28,7% des produits à recevoir et charges comptabilisées d'avance qui passent de 147,6 Mdh à fin 2017 à 189,9 Mdh à fin 2018.

h. Participations dans les entreprises mises en équivalence

En Kdh	2017[52]	2018	Var 2017-2018	2019	Var 2018-2019
Participations dans des entreprises mises en équivalence	**507 858**	**473 723**	-6,72%	**460 754**	-2,74%

Source : CIH Bank

A fin 2018 et fin 2019, les participations dans des entreprises mises en équivalence affichent une baisse respective de 6,7% et de 2,7% pour s'établir à 473,7 Mdh et 460,8 Mdh.

i. Immobilisations

En Kdh	2017[53]	2018	Var 2017-2018	2019	Var 2018-2019
Immeubles de placement	1 082 207	1 138 667	5,22%	1 260 107	10,67%
Immobilisations corporelles	1 423 539	1 753 627	23,19%	2 070 588	18,07%
Immobilisations incorporelles	268 247	304 569	13,54%	213 567	-29,88%
Immobilisations	**2 773 993**	**3 196 863**	15,24%	**3 544 262**	10,87%

Source : CIH Bank

A fin 2018, les immobilisations de CIH Bank augmentent de 15,2% et s'établissent à 3 196,9 Mdh contre 2 774,0 Mdh à fin 2017. Cette variation s'explique par :

[52] Etat non retraité IFR9
[53] Etat non retraité IFR9

- La hausse de 23,2% des immobilisations corporelles pour s'établir à 1 753,6 Mdh contre 1 423,5 Mdh en 2017 suite à l'effet combiné de la hausse des immobilisations corporelles de CIH Bank et de la contribution de la filiale UMNIA Bank ;
- L'accroissement de 5,2% des immeubles de placement passant de 1 082,2 Mdh en 2017 à 1 138,7 Mdh en 2018 ;
- L'augmentation de 13,5% des immobilisations incorporelles qui s'élèvent à 304,6 Mdh au lieu de à 268,2 Mdh à fin 2017.

A fin décembre 2019, les immobilisations de CIH Bank s'apprécient de 10,9% et s'établissent à 3 544,3 Mdh contre 3 196,9 Mdh à fin 2018. Cette hausse s'explique par l'effet combiné de :

- L'appréciation des immobilisations corporelles de 18,1% pour s'établir à 2 070,6 Mdh contre 1 753,6 Mdh en 2018 en raison principalement de la contribution à la hausse des immobilisations corporelles de CIH Bank ;
- L'accroissement de 10,7% des immeubles de placement passant de 1 138,7 Mdh en 2018 à 1 260,1 Mdh en 2019. Cette variation est issue du décalage entre valorisation et valeur comptable et de nouveaux reclassements en immeubles de placement ;
- La baisse de 29,8% des immobilisations incorporelles qui s'élèvent à 213,6 Mdh au lieu de à 304,6 Mdh à fin 2018.

Analyse des ressources

En Kdh	2017	01/01/2018[54]	2018	Var 01/01/2018-2018	2019	Var 2018-2019
Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	268	268	-	NA	0	NA
Dettes envers les établissements de crédit assimilés	2 259 676	2 259 676	6 798 677	>100%	7 229 961	6,34%
Dettes envers la clientèle	31 935 217	31 935 217	37 052 586	16,02%	44 579 283	20,31%
Titres de créance émis	10 159 482	10 159 482	9 660 857	-4,91%	9 743 163	0,85%
Passifs d'impôt exigible	253 378	253 378	278 671	9,98%	290 803	4,35%
Passifs d'impôt différé	163 251	163 251	99 350	-39,14%	140 828	41,75%
Comptes de régularisation et autres passifs	1 260 483	1 260 483	1 853 274	47,03%	3 528 791	90,41%
Provisions	241 732	241 732	437 242	80,88%	438 019	0,18%
Dettes subordonnées et fonds spéciaux de garantie	2 050 200	2 050 200	3 647 263	77,90%	3 695 908	1,33%
Capitaux propres	5 292 974	5 063 649	5 121 960	1,15%	5 487 522	7,14%
Capital et réserves liées	2 660 809	2 660 809	2 660 809	NA	2 832 474	6,45%
Réserves consolidées	2 201 651	2 402 902	2 093 804	-12,86%	2 254 349	7,67%
Part du groupe	1 872 842	2 096 981	1 626 256	-22,45%	1 858 320	14,27%
Part des minoritaires	328 809	305 921	467 547	52,83%	396 029	-15,30%

[54] Les comptes à fin 2017 retraités selon la norme IFRS 9.

Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	8 037	-61	-41 953	<-100%	-78	-99,81%
Part du groupe	-	-61	-41 953	<-100%	-78	-99,81%
Part des minoritaires	-	-	-	NA	0	NA
Résultat de l'exercice	422 478	-	409 301	NA	400 778	-2,08%
Part du groupe	435 770	-	455 043	NA	426 382	-6,30%
Part des minoritaires	-13 292	-	-45 742	NA	-25 604	-44,03%
Total du passif	**53 616 662**	**53 387 336**	**64 949 880**	**21,66%**	**75 134 280**	**15,68%**

a. Dette envers les établissements de crédit

En Kdh	2017[55]	2018	Var 2017-2018	2019	Var 2018-2019
Comptes ordinaires créditeurs	119 405	30 517	-74,44%	162 788	433,43%
Valeurs données en pension	-	4 810 295	NA	5 542 569	15,22%
Emprunts de trésorerie	1 289 638	1 400 340	8,58%	1 087 340	-22,35%
Emprunts financiers	383 918	367 685	-4,23%	409 998	11,51%
Autres dettes	461 677	182 552	-60,46%	14 759	-91,92%
Intérêts courus à payer	5 038	7 288	44,67%	12 506	71,60%
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	**2 259 676**	**6 798 677**	200,87%	**7 229 961**	6,34%

Source : CIH Bank

A fin 2018, l'encours des dettes envers les établissements de crédit et assimilés augmente de 4,5 Gdh pour s'établir à 6 798,7 Mdh contre 2 259,7 Mdh en 2017. Cette variation s'explique notamment par :

- Des valeurs données en pension aux établissements de crédit et assimilés en 2018 pour un montant de 4 810,3 Mdh, en particulier des valeurs données en pension à terme par la banque ;
- La baisse de 279,1 Mdh des autres dettes qui s'établissent à 182,6 Mdh en 2018 contre 461,7 Mdh en 2017 tirée par la baisse des dettes en instance sur moyens de paiement de CIH Bank ;
- La hausse des emprunts de trésorerie à 1 400,3 Mdh contre 1 289,6 Mdh en 2017.

A fin 2019, l'encours des dettes envers les établissements de crédit et assimilés s'établie à 7 230,0 Mdh contre 6 798,7Mdh en 2018, soit une hausse de 6,3%. Cette variation s'explique par :

- L'augmentation de 132,3 Mdh des comptes ordinaires créditeurs ;
- La hausse des valeurs données en pension aux établissements de crédit et assimilés en 2019 de 732 274 Kdh ;
- La baisse de 167,8 Mdh des autres dettes qui s'établissent à 14,9 Mdh en 2019 contre 182,6 Mdh en 2018 ;

[55] Etat non retraité IFR9

- La diminution des emprunts de trésorerie de 22,4% à 1087,3 Mdh contre 1 400,3 Mdh en 2018.

b. Dette envers la clientèle

En Kdh	2017[56]	2018	Var 2017-2018	2019	Var 2018-2019
Comptes à vue créditeurs	16 959 050	18 889 363	11,38%	23 975 363	26,93%
Comptes d'épargne	4 773 462	5 204 318	9,03%	5 973 905	14,79%
Dépôts à terme	7 007 699	9 574 062	36,62%	11 603 703	21,20%
Autres comptes créditeurs	2 334 874	2 668 756	14,30%	1 910 615	-28,41%
Intérêts courus à payer	85 039	132 371	55,66%	161 759	22,20%
Autres dettes envers la clientèle	775 092	583 716	-24,69%	953 938	63,42%
Dettes envers la clientèle	**31 935 217**	**37 052 586**	**16,02%**	**44 579 283**	**20,31%**

Source : CIH Bank

Structure en %	2017[57]	2018	2019
Comptes à vue créditeurs	53,10%	51,00%	53,78%
Comptes d'épargne	14,90%	14,00%	13,40%
Dépôts à terme	21,90%	25,80%	26,03%
Autres comptes créditeurs	7,30%	7,20%	4,29%
Intérêts courus à payer	0,30%	0,40%	0,36%
Autres dettes envers la clientèle	2,40%	1,60%	2,14%
Total dettes envers la clientèle	100,00%	100,00%	100,00%

Source : CIH Bank

A fin 2018, les dettes envers la clientèle enregistrent une hausse de 16,0% pour s'établir à 37 052,6 Mdh contre 31 935,2 Mdh à fin 2017. Cette évolution couvre :

- L'augmentation de 36,6% des dépôts à terme à 9 574,1 Mdh en 2018 contre 7 007,7 Mdh l'année précédente suite à la hausse des dépôts à terme propres à CIH Bank ;
- La hausse de 11,4% des comptes à vue créditeurs qui s'établissent à 18 889,4 Mdh à fin 2017 contre 16 959,1 Mdh à fin 2017 suite à l'appréciation de l'encours des comptes chèques et des comptes courants de la banque ;
- L'appréciation de 9,0% des comptes d'épargne qui s'établissent à 5 204,3 Mdh contre 4 773,5 Mdh en 2017 ;
- L'accroissement de 14,3% des autres comptes créditeurs s'établissant à 2 668,8 Mdh à fin 2018 contre 2 334,9 Mdh l'année précédente ;
- La baisse de 24,7% des autres dettes envers la clientèle passant de 775,1 Mdh en 2017 à 583,7 Mdh en 2018.

[56] Etat non retraité IFR9
[57] Etat non retraité IFR9

Pour ce qui est de la structure des dettes envers la clientèle, on constate une baisse de 2,1 pts de la part des comptes à vue créditeurs qui s'établit à 51,0% au lieu de 53,1% en 2017, au profit de la part des dépôts à terme qui s'apprécie quant à elle de 3,9 pts et passe de 21,9% à fin 2017 à 25,8% à fin 2018.

A fin 2019, les dettes envers la clientèle s'apprécient à 44 579,3 Mdh contre 37 052,6 Mdh à fin 2018, soit une hausse de 20,3%. Cette appréciation s'explique principalement par :

- La hausse de 5 086,0 Mdh des comptes à vue créditeurs qui s'établissent à 23 975,4 Mdh contre 18 889,4 Mdh à fin 2018 suite à l'appréciation de l'encours des comptes chèques et des comptes courants de la banque et la contribution de la filiale UMNIA BANK. ;
- L'augmentation de 21,2% des dépôts à terme à 11 603,7 Mdh ;
- L'appréciation de 14,8% des comptes d'épargne qui s'établissent à 5 973,9 Mdh contre 5 204,3 Mdh en 2018 ;
- La hausse de 63,4% des autres dettes envers la clientèle passant de 583,7 Mdh en 2018 à 953,9 Mdh en 2019.

Par ailleurs, la structure des autres dettes envers la clientèle est caractérisée par une hausse de 2,8 pts de la part des comptes à vue créditeurs qui s'établit à 53,8% au lieu de 51,0% en 2018.Lla part des dépôts à terme quant à elle est en quasi-stagnation s'établissant à 26,03% à fin 2019 contre 25,8% à fin 2018.

c. Titres de créances émis

En Kdh	2017[58]	2018	Var 2017-2018	2019	Var 2018-2019
Titres de créances négociables	8 129 482	7 995 020	-1,65%	8 296 219	3,77%
Emprunts obligataires	1 139 697	1 063 872	-6,65%	1 029 417	-3,24%
Autres dettes représentées par un titre	890 303	601 965	-32,39%	417 527	-30,64%
Titres de créances émis	**10 159 482**	**9 660 857**	**-4,91%**	**9 743 163**	**0,85%**

Source : CIH Bank

A fin 2018, les titres de créances émis enregistrent une baisse de 4,9% et s'établissent à 9 660,9 Mdh contre 10 159,5 Mdh à fin 2017. L'encours des titres de créances négociables s'est déprécié de 1,7% s'établissant à 7 995,0 Mdh contre 8 129,5 Mdh à fin 2017 suite à l'amortissement de certificats de dépôt émis par CIH Bank. D'autre part, l'encours des emprunts obligataires et autres dettes représentées par un titre a baissé suite à l'amortissement normal des titres.
A fin 2019, les titres de créances émis enregistrent une hausse de 82,3 Mdh atteignant 9 743,2 Mdh contre 9 660,9 Mdh à fin 2018. L'encours des titres de créances négociables augmente de 3,8% et s'établie 8 296,2 Mdh contre 7 995,0 Mdh à fin 2018.

[58] Etat non retraité IFR9

Par ailleurs, l'encours des emprunts obligataires et autres dettes représentées par un titre a baissé de 184,4 Mdh en raison de l'effet de l'amortissement des titres.

d. Comptes de régularisation et passifs divers

En Kdh	2017[59]	2018	Var 2017-2018	2019	Var 2018-2019
Dépôts de garantie reçus	-	-	NA	0	NA
Comptes de règlement relatifs aux opérations sur titres	2 925	9 921	>100%	403	-95,94%
Comptes d'encaissement	807	-	NA	0	NA
Charges à payer et produits constatés d'avance	331 658	603 418	81,94%	937 689	55,40%
Autres créditeurs et passifs divers	925 093	1 239 934	34,03%	2 590 699	108,94%
Total des comptes de régularisation et passifs divers	**1 260 483**	**1 853 274**	**47,03%**	**3 528 791**	**90,41%**

Source : CIH Bank

A fin décembre 2018, les comptes de régularisation et autres passifs augmentent de 47,0% pour s'établir à 1 853,3 Mdh au lieu de 1 260,4 Mdh un an auparavant. Cette variation résulte principalement de l'effet combiné de :

- La hausse de 34,0% des autres créditeurs et produits constatés d'avance qui passent de 925,1 Mdh en 2017 à 1 239,9 Mdh en 2018, soit un bond de 314,8 Mdh ;
- L'accroissement de 81,9% des charges à payer et produits constatés d'avance s'établissant à 603,4 Mdh à fin 2018 contre 331,7 Mdh à fin 2017.

A fin décembre 2019, les comptes de régularisation et autres passifs augmentent de 1 675,5 Mdh atteignant 3 528,8 Mdh contre 1 853,3 Mdh l'année d'avant. Cette variation résulte de l'effet combiné :

- La hausse de 1 350,8 Mdh des autres créditeurs et produits constatés d'avance qui passent de 1 239,9 Mdh en 2018 à 2 590,7 Mdh en 2019, en raison principalement de la hausse des dettes sur titres du CIH Bank et de SOFAC ;
- L'appréciation des charges à payer et produits constatés d'avance s'établissant de 55,4% à 937,7 Mdh à fin 2019 contre 603,4 Mdh à fin 2018, en raison de l'augmentation des charges à payer de CIH Bank.

e. Provisions pour risques et charges

En Kdh	2017[60]	2018	Var 2017-2018	2019	Var 2018-2019
Provisions pour risques d'exécution d'engagements par signature	673	2 034	>100%	1 972	-3,03%
Provisions pour affaires sociales	14 024	17 242	22,94%	14 092	-18,27%
Provisions pour autres risques et charges	64 928	240 547	>100%	229 980	-4,39%
Provisions pour pensions de retraite et obligations similaires	162 107	177 419	9,45%	191 974	8,20%

[59] Etat non retraité IFR9
[60] Etat non retraité IFR9

Total provisions pour risques et charges	**241 733**	**437 242**	**80,88%**	**438 019**	**0,18%**

Source : CIH Bank

A fin 2018, les provisions pour risques et charges affichent un accroissement de 80,9% pour s'établir à 437,2 Mdh contre 241,7 Mdh en 2017. Cette augmentation s'explique par :

- L'appréciation des provisions pour autres risques et charges à 240,5 Mdh contre 64,9 Mdh en 2017 suite la hausse des provisions pour autres risques et charges de CIH Bank ainsi qu'à la contribution des filiales SOFAC et UMNIA Bank ;
- La hausse de 9,5% des provisions pour pensions de retraite et obligations similaires à 177,4 Mdh contre 162,1 Mdh en 2017 ;
- L'augmentation de 22,9% des provisions pour affaires sociales qui passent de 14,0 Mdh à 2017 à 17,2 Mdh en 2018.

A fin 2019, les provisions pour risques et charges restent en quasi-stagnation s'établissant à 438,0 Mdh contre 437,2 Mdh en 2018, soit une hausse de 0,2%. Cette variation s'explique principalement par l'effet combiné de :

- La hausse de 8,2% des provisions pour pensions de retraite et obligations similaires à 192,0 Mdh contre 177,4 Mdh en 2018 ;
- La baisse de 18,3% des provisions pour affaires sociales qui passent de 17,2 Mdh à 2018 à 14,1 Mdh en 2018 ;
- La dépréciation de 4,4% des provisions pour autres risques et charges passant de 240,5 Mdh en 2018 à 230,0 Mdh en 2019 ;
- La baisse de 4,39% des provisions pour autres risques et charges qui sont passées de 240,5 Mdh à 230,0 Mdh.

f. Capitaux propres

	Capital	Réserves liés au Capital	Actions propres	Réserves et résultats consolidés	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	Capitaux propres part du groupe	Intérêts minoritaires	Total capitaux propres
Capitaux propres au : 31 décembre 2018	**2.660.809**	**-**	**-**	**2.126.294**	**- 41.953**	**4.745.149**	**422.177**	**5.167.327**
Autres changements de méthodes comptables et corrections d'erreurs	-	-	-	- 307	-	- 307	- 370	- 677
Autres mouvements	-	-	-	- 44.688	-	- 44.688	0	- 44.688
Capitaux propres corrigés : décembre 2018	**2.660.809**	**-**	**-**	**2.081.299**	**- 41.953**	**4.700.154**	**421.808**	**5.121.962**
Opérations sur capital	171.665	-	-	326.164	-	497.829	0	497.829
Paiements fondés sur des actions	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations sur actions propres	-	-	-	-	-	-	-	-
Dividendes	-	-	-	- 372.510	-	- 372.510	- 23.406	- 395.916
Résultat de l'exercice	-	-	-	426.382	-	426.382	- 25.604	400.778
Immobilisations corporelles et incorporelles :	-	-	-	-	-	-	-	-

réévaluations et cessions								
Instruments financiers : variations de juste valeur et transfert en résultat	-	-	-	-	41.875	41.875	-	41.875
Ecarts de conversion : variations et transferts en résultat	-	-	-	-	-	-	-	-
Gains ou pertes latents ou différés	-	-	-	-	41.875	41.875	-	41.875
Variation de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	-
Capitaux propres au : 31 décembre 2019	**2.832.474**	**-**	**-**	**2.461.335**	**-**	**78**	**5.293.730**	**372.798**	**5.666.528**
Autres changements de méthodes comptables et corrections d'erreurs	-	-	-	- 136.763	-	- 136.763	- 0	- 136.763
Autres mouvements	-	-	-	- 39.870	-	- 39.870	- 2.373	- 42.243
Capitaux propres corrigés : décembre 2019	**2.832.474**	**-**	**-**	**2.284.702**	**-**	**78**	**5.117.097**	**370.425**	**5.487.522**

g. Fonds propres

En Kdh	2017[61]	2018	Var 2017-2018	2019	Var 2018-2019
Capital et réserves liées	2 660 809	2 660 809	0,00%	2 832 474	6,45%
Réserves consolidées	2 201 651	2 093 804	-4,90%	2 254 349	7,67%
Part du groupe	1 872 842	1 626 256	-13,17%	1 858 320	14,27%
Part des minoritaires	328 809	467 547	42,19%	396 029	-15,30%
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	8 037	-41 953	<-100%	-78	99,81%
Part du groupe	8 037	-41 953	<-100%	-78	99,81%
Part des minoritaires	-	-	NA	0	NA
Résultat de l'exercice	422 478	409 301	-3,12%	400 778	-2,08%
Part du groupe	435 770	455 043	4,42%	426 382	-6,30%
Part des minoritaires	-13 292	-45 742	<-100%	-25 604	44,03%
Capitaux propres part du groupe	**4 977 457**	**4 700 155**	**-5,57%**	**5 117 097**	**8,87%**
Capitaux propres	**5 292 974**	**5 121 960**	**-3,23%**	**5 487 522**	**7,14%**

Source : CIH Bank

A fin 2018, les fonds propres consolidés baissent de 3,2% passant de 5 293,0 Mdh en 2017 à 5 122,0 Mdh sous l'effet combiné de :

- La baisse de 277,3 Mdh des capitaux propres part du groupe suite à l'application de la norme IFRS 9 dont l'impact est de -219,7 Mdh ;
- L'augmentation de 106,3 Mdh de la part des minoritaires qui passe de 315,5 Mdh à fin 2017 à 421,8 Mdh à fin 2018.

A fin 2019, les fonds propres consolidés s'apprécient de 7,1% pour atteindre 5 487,5 Mdh au lieu de 5 122,0 Mdh en 2018 et ce, en raison de :

[61] Etat non retraité IFR9

- La hausse de 171,7 Mdh du capital et réserves liées atteignant 2 832,5 Mdh contre 2 660,8 Mdh en 2018 ;
- L'augmentation de 7,7% des réserves consolidées s'établissant à 2 254,3 Mdh, impactées par la revue des paramètres LGD appliqués aux portefeuilles de crédit à l'habitat. Conformément aux dispositions de la norme IAS 8 l'impact est de -213 MDH ;

Par ailleurs, la part des minoritaires est passé de -45,7 Mdh en 2018 à -25,6 Mdh soit une baisse de 20,1 Mdh.

Le ratio de solvabilité de CIH BANK

- **Base sociale**

En Mdh	2017	2018	Var 2017-2018	2019	Var 2018-2019	juin-20^{E}	2020^{E}
Fonds propres prudentiels (A)	4 946	6 437	30,13%	7 865	22,18%	8 057	7 792
Fonds propres Tier One (C)	3 264	3 493	7,02%	4 498	28,77%	4 554	4 926
Total des actifs pondérés (B)	30 774	35 533	15,47%	40 906	15,12%	46 569	44 700
Ratio de solvabilité* (A/B)	**16,07%**	**18,11%**	**2,04 pts**	**19,23%**	**1,12 pts**	**17,30%**	**17,43%**
Ratio Tier 1* (C/B)	**10,60%**	**9,83%**	**-0,77 pt**	**11,00%**	**1,17 pts**	**9,78%**	**11,02%**

** Méthode de Calcul par ratio établie en se référant à la réglementation bancaire définition de la méthode de calcul des ratios prudentiels*
Source : CIH Bank

A fin décembre 2018, le ratio de solvabilité réglementaire s'établit à 18,1% en hausse de 2,0 pts par rapport à 2017. Cette amélioration résulte de la hausse des fonds propres prudentiels de 30,1% et de l'augmentation de 15,5% du total des actifs pondérés.
Par ailleurs, le ratio de fonds propres Tier 1 s'établit à 9,8%.
A fin décembre 2019, le ratio de solvabilité réglementaire s'établit à 19,2% en hausse de 1,12 pts par rapport à 2018. Cette amélioration résulte de la hausse des fonds propres prudentiels de 22,18% et de l'augmentation de 15,1% du total des actifs pondérés.
Par ailleurs, le ratio de fonds propres Tier 1 s'établit à 11,0%.

Par ailleurs, CIH Bank prévoit un ratio de solvabilité social à fin 2020 de 17,4% en baisse de 1,8 pts par rapport à 2019. Cette variation résulte d'une estimation des fonds propres prudentiels de 7 792 en diminution de 0,93% par rapport à 2019.

- **Base consolidée**

En Mdh	2017	2018	Var 2017-2018	2019	Var 2018-2019
Fonds propres prudentiels (A)	5 848	7 426	26,99%	7 879	6,11%
Fonds propres Tier One (C)	3 947	4 355	10,36%	4 685	7,58%
Total des actifs pondérés (B)	35 610	45 955	29,05%	46 818	1,88%
Ratio de solvabilité* (A/B)	**16,42%**	**16,16%**	**-0,26 pt**	**16,83%**	**0,67 pts**
Ratio Tier 1* (C/B)	**11,08%**	**9,48%**	**-1,60 pt**	**10,01%**	**0,67 pts**

**Méthode de Calcul de BAM*
Source : CIH Bank

Au terme de l'exercice 2018, le ratio de solvabilité sur base consolidée s'établit à 16,16% contre 16,42% à fin 2017, soit un décroissement de 0,26 point. Cette variation s'explique par la hausse des fonds propres prudentiels et du total des actifs pondérés respectivement de 27,0% et 29,1%.
Par ailleurs, le ratio de fonds propres Tier 1 s'établit à 9,48%.

En 2019, le ratio de solvabilité sur base consolidée s'établit à 16,83% contre 16,16% à fin 2018, soit une hausse de 0,67 point. Cette variation s'explique par la hausse des fonds propres prudentiels et du total des actifs pondérés respectivement de 6,1% et 1,9%.
Par ailleurs, le ratio de fonds propres Tier 1 s'établit à 10,01%.

Le ratio de liquidité de CIH Bank (Base sociale)

En Mdh	2017	2018	Var 2017-2018	2019	Var 2018-2019
Valeur totale de l'encours d'actifs très liquides	**5 810**	**5 335**	**-8,17%**	**4 128**	**-22,62%**
Total sorties de trésorerie	6 243	7 124	14,12%	7 186	0,86%
Total entrées de trésorerie	1 501	1 257	-16,26%	4 390	249,34%
Total sorties nettes de trésorerie	**4 742**	**5 868**	**23,73%**	**2 796**	**-52,35%**
LCR*	**122,50%**	**90,92%**	**-31,58 pts**	**147,63%**	**56,71 pts**

**Méthode de Calcul par ratio établie en se référant à la réglementation bancaire définition la méthode de calcul des ratios prudentiels*
Source : CIH Bank

A fin 2018, le LCR s'établit à 90,92% contre 122,50% en 2017, soit au-dessus du niveau minimum de 90% exigé par la réglementation. Cette variation est essentiellement due à :

- La hausse de 23,7% des sorties nettes de trésorerie s'établissant à 5,9 Gdh contre 4,7 Gdh l'année précédente ;
- La dépréciation de 8,2% du matelas des actifs très liquides qui s'établit à 5,3 Gdh à fin 2018 au lieu de 5,8 Gdh à fin 2017.

A fin 2019, le LCR reste toujours au-dessus du niveau minimum exigé par la réglementation et s'établie à Le ratio LCR s'établit à 147,63% contre 90,92% à fin 2018. Cette appréciation de 56,7 pts couvre la variation des montants pondérés de :

- La dépréciation de 1 206,9 MDH des actifs très liquides sous l'effet combiné de la dépréciation du portefeuille BDT et de l'excédent des avoirs auprès de la banque centrale en accroissement ;
- La baisse de 3 071,7 MDH des sorties nettes de trésorerie qui couvre entre autres la hausse des prêts sans garantie échéant dans un mois et l'accroissement des pensions reçues.

Engagements hors bilan de CIH Bank

En Mdh	2017	2018	Var 2017-2018	2019	Var 2018-2019
Engagements donnés	**11 911**	**14 830**	24,50%	**9 569**	-35,48%
Engagements de financement donnés	5 690	8 398	47,60%	8 064	-3,98%
Engagements de garantie donnés	6 221	6 432	3,40%	1 505	-76,60%
Engagements reçus	**6 090**	**6 999**	14,90%	**8 070**	15,30%
Engagements de financement reçus	-	240	NA	970	304,17%
Engagements de garantie reçus	6 090	6 759	11,00%	7 100	5,04%

Source : CIH Bank

A fin décembre 2018, les engagements donnés s'établissent à 14 830,0 Mdh contre 11 910,9 Mdh en 2017, soit une hausse de 2 919,0 Mdh sur la période qui couvre :

- Une hausse de 47,6% des engagements de financement donnés en faveur de la clientèle et des établissements de crédit, notamment des ouvertures de crédit confirmées, des autres engagements de financement donnés, des crédits documentaires import et des engagements révocables sur produits participatifs ;
- Une appréciation de 3,4% des engagements de garantie donnés qui passent de 6 220,8 Mdh en 2017 à 6 432,4 Mdh en 2018, principalement des garanties de crédit données.

Par ailleurs, les engagements reçus augmentent de 14,9% pour s'établir à 6 999,5 Mdh en 2018 contre 6 090,2 Mdh en 2017, suite à l'effet combiné de la hausse des garanties de crédits reçues de l'Etat et d'organismes de garantie divers et de l'accroissement des autres engagements de financement reçus d'établissement de crédit et assimilés.

A fin décembre 2019, les engagements donnés s'établissent à 9 569,0 Mdh contre 14 830,0 Mdh en 2018, en baisse de 35,5% couvrant ce qui suit :

- Une baisse de 76,6% des engagements de garantie donnés qui passent de 6 432,4 Mdh en 2018 à 1 505,4 Mdh en 2019, principalement des garanties de crédit données ;
- Une dépréciation de 4,0% des engagements de financement donnés en faveur de la clientèle et des établissements de crédit, notamment des ouvertures de crédit confirmées et des crédits documentaires import et des engagements révocables sur produits participatifs.

Les engagements reçus augmentent de leurs côtés de 15,0% pour s'établir à 8 070,5 Mdh en 2019 contre 6 999,5 Mdh en 2018, suite à l'appréciation des autres engagements de financement reçus d'établissement de crédit et assimilés, et la hausse des garanties de crédits reçues de l'Etat et d'organismes de garantie divers.

Analyse du tableau des flux de trésorerie

En Kdh	2017	2018	Var 2017-2018	2019	Var 2018-2019
Résultat avant impôts	**636 796**	**734 628**	**15,36%**	**734 255**	**0,05%**
Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	565 962	641 647	13,37%	768 485	-19,77%
Dotations nettes pour dépréciation des actifs des écarts d'acquisition et des autres immobilisations	64	0	NA	0	NA
Dotations nettes pour dépréciation des actifs financiers	105 817	105 401	-0,39%	215 150	-104,13%
Dotations nettes aux provisions	30 665	199 731	>100%	-2 694	101,35%
Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence	-23 094	-30 761	-33,20%	-6 226	79,76%
Perte nette/gain net des activités d'investissement	-32 070	-47 401	-47,80%	-15 790	66,69%
Produits/charges des activités de financement	-16 391	-19 382	-18,25%	0	100,00%
Autres mouvements	-85 764	-91 341	-6,50%	-23 704	74,05%
Eléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôt et d'autres ajustements	**545 188**	**757 895**	**39,02%**	**935 221**	**23,40%**
Flux liés aux opérations avec les établissements de crédits et assimilés	-1 674 062	4 281 355	>100%	-108 605	-102,54%
Flux liés aux opérations avec la clientèle	-175 364	-2 245 607	<-100%	723 172	132,20%
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	-614 316	-5 040 540	<-100%	-977 233	80,61%
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	157 616	211 426	34,14%	861 213	307,34%
Impôts versés	-224 544	-310 552	-38,30%	-285 644	8,02%
Diminution/(augmentation) nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles	**-2 530 671**	**-3 103 918**	**-22,65%**	**212 902**	**106,86%**
Flux de trésorerie générés par l'activité opérationnelle	**-1 348 687**	**-1 611 395**	-19,48%	**1 882 378**	**216,82%**
Flux liés aux actifs financiers et aux participations	79 543	1 661 449	>100%	-9 644	-100,58%
Flux liés aux immeubles de placements	-88 733	-81 484	8,17%	0	100,00%
Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	-607 103	-1 068 585	-76,01%	-1 001 988	6,23%
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement	**-616 294**	**511 380**	>100%	-1 011 633	-297,82%
Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires	-254 870	36 915	>100%	101 913	176,07%
Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement	2 105 033	1 034 066	-50,88%	48 645	-95,30%
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement	**1 850 163**	**1 070 981**	-42,11%	**150 558**	**-85,94%**
Effet de la variation de reclassement et changement de méthode sur la trésorerie			**NA**	**-4 057**	**-100,00%**
Augmentation/ (Diminution nette) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	**-114 818**	**-29 033**	**74,71%**	1 017 247	-3603,76%
Trésorerie et équivalents de la trésorerie à l'ouverture	**1 823 615**	**1 708 797**	**-6,30%**	1 679 764	-1,70%
Trésorerie et équivalents de la trésorerie à la clôture	**1 708 797**	**1 679 764**	**-1,70%**	**2 565 349**	**52,72%**
Variation de la trésorerie nette	**-114 818**	**-29 033**	74,71%	**885 585**	3150,27%

Source : CIH Bank

Le solde de trésorerie à fin 2018 s'établit à 1 679,8 Mdh contre 1 708,8 Mdh à fin 2017, enregistrant ainsi une baisse de 1,7% sur la période. Cette variation s'explique par :

- La hausse de 1 127,7 Mdh des flux de trésorerie générés par les opérations d'investissement sous l'effet combiné de :

- L'appréciation des flux liés aux actifs financiers et aux participations ;
- La baisse des flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles.

- La baisse de 779,2 Mdh des flux de trésorerie générés par les opérations de financement tirée par la dépréciation des autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement.
- La dépréciation à 262,7 Mdh des flux de trésorerie générés par l'activité opérationnelle en raison principalement de :

  - La hausse des flux liés aux opérations avec les établissements de crédit et assimilés ;
  - La baisse des flux liés aux opérations avec la clientèle ;
  - Le décroissement des flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers ;
  - L'augmentation des dotations nettes aux provisions ;
  - La hausse du résultat avant impôt.

À fin 2019, le solde de trésorerie s'établit à 2 565 349 Mdh au lieu de 1 679,8 Mdh à fin 2018, enregistrant ainsi une hausse de 52,7% sur la période. Cette variation s'explique par :

- La hausse de 3 493 773 Mdh des flux de trésorerie générés par l'activité opérationnelle sous l'effet combiné de l'appréciation des flux liés aux opérations avec la clientèle ;
- La baisse de 92042 Mdh des flux de trésorerie générés par les opérations de financement tirée par la dépréciation des autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement ;
- La dépréciation à 1 523,0 Mdh des flux de trésorerie générés par les opérations d'investissement en raison principalement de la baisse des flux liés aux actifs financiers et aux participations.

II. RÉSULTATS DU PREMIER TRIMESTRE 2020 DU GROUPE CIH BANK

ATTESTATION D'EXAMEN LIMITE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LA SITUATION INTERMEDIAIRE DES COMPTES CONSOLIDES AU 31 Mars 2020

Nous avons procédé à un examen limité de la situation intermédiaire du Crédit Immobilier et Hôtelier et ses filiales (Groupe Crédit Immobilier et Hôtelier) comprenant le bilan et le compte de résultat relatifs à la période du 1er janvier au 31 mars 2020. Cette situation intermédiaire fait ressortir un montant de capitaux propres consolidés totalisant KMAD 5 532 647, dont une perte nette consolidée de KMAD 64 341.

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession au Maroc. Ces normes requièrent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que la situation intermédiaire des états financiers consolidés cités au premier paragraphe ci-dessus ne comporte pas d'anomalie significative. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des vérifications analytiques appliquées aux données financières ; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent penser que les états financiers consolidés, ci-joints, ne donnent pas une image fidèle du résultat des opérations de la période écoulée ainsi que de la situation financière et du patrimoine du Groupe Crédit Immobilier et Hôtelier arrêtés au 31 mars 2020, conformément aux normes comptables internationales (IAS/IFRS).

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note annexe relative à l'estimation des impacts de l'épidémie de Covid 19 sur la situation intermédiaire au 31 mars 2020.

Casablanca, le 21 mai 2020

Les Commissaires aux Comptes

Coopers Audit	Fidaroc Grant Thornton
Abdelaziz ALMECHATT	Faïçal MEKOUAR
Associé	Associé Gérant

ATTESTATION D'EXAMEN LIMITE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LA SITUATION INTERMEDIAIRE DES COMPTES SOCIAUX
PERIODE DU 1er JANVIER AU 31 MARS 2020

En exécution de la mission prévue aux articles 73 et 100 du Dahir n°1-14-193 du 24 décembre 2014 portant promulgation de la loi n°103-12 et conformément à la circulaire 4/W/16 qui fixe les conditions selon lesquelles les établissements de crédit doivent publier leurs états de synthèse, nous avons procédé à un examen limité de la situation intermédiaire du Crédit Immobilier et Hôtelier (CIH) comprenant le bilan et le compte de produits et charges relatifs à la période du 1er janvier au 31 mars 2020. Cette situation intermédiaire qui fait ressortir un montant de capitaux propres et assimilés totalisant KMAD 8 780 206, dont un bénéfice net de KMAD 73 358, relève de la responsabilité des organes de gestion de la banque.

Nous avons effectué notre mission selon les normes de la profession au Maroc relatives aux missions d'examen limité. Ces normes requièrent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que la situation intermédiaire ne comporte pas d'anomalie significative. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la banque et des vérifications analytiques appliquées aux données financières ; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent penser que la situation intermédiaire, ci-jointe, ne donne pas une image fidèle du résultat des opérations de la période écoulée ainsi que de la situation financière et du patrimoine de Crédit Immobilier et Hôtelier (CIH) arrêtés au 31 mars 2020, conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note annexe relative à l'estimation des impacts de l'épidémie de Covid 19 sur la situation intermédiaire au 31 mars 2020.

Casablanca, le 21 mai 2020

Les Commissaires aux Comptes

Coopers Audit	Fidaroc Grant Thornton
Abdelaziz ALMECHATT	Faïçal MEKOUAR
Associé	Associé Gérant

Dans un contexte sanitaire et économique perturbé, le Groupe CIH BANK continue son dynamisme commercial au terme du premier trimestre 2020 avec une progression de son Produit Net Bancaire de 13% par rapport à mars 2019.

Chiffres consolidés
Dépôts clientèle : 46 MMDH (+20%)

Crédits clientèle : 55 MMDH (+16%)
PNB : +666 MDH (+ 13%)
RNPG -52,8 MDH (-185%)
RNPG Pro forma +73 MDH (+17%) (*)

Evolution par rapport à mars 2019

(*) Hors don au fonds COVID-19 et hors coût de risque prospectif induit par la pandémie.

Avec une collecte nette de 7,6 MMDH, les dépôts clientèle consolidés progressent de 20,0% par rapport à mars 2019 et 2,3% par rapport à décembre 2019, et s'établissent à 45,6 MMDH. Les ressources à vue ont constitué 74% de la collecte réalisée.

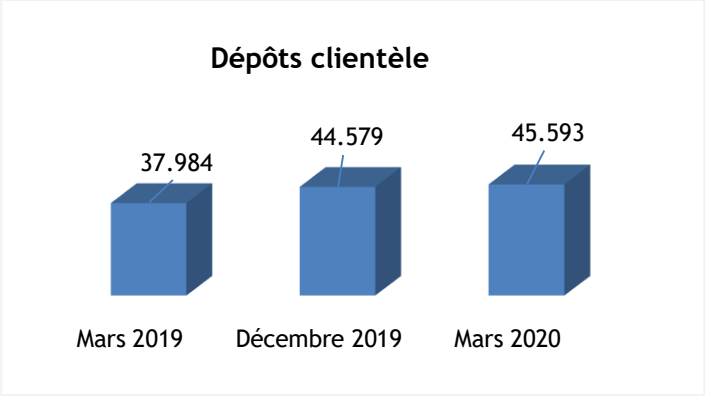

Les encours crédits consolidés ont atteint 54,8 MMDH, en hausse de 16,1% par rapport à mars 2019 et de 3,2%. Poursuivant sa politique de diversification des emplois clientèle, la banque affiche des crédits hors immobilier à hauteur de 26,1 MMDH représentant 48% du total des crédits à la clientèle à fin mars 2020.

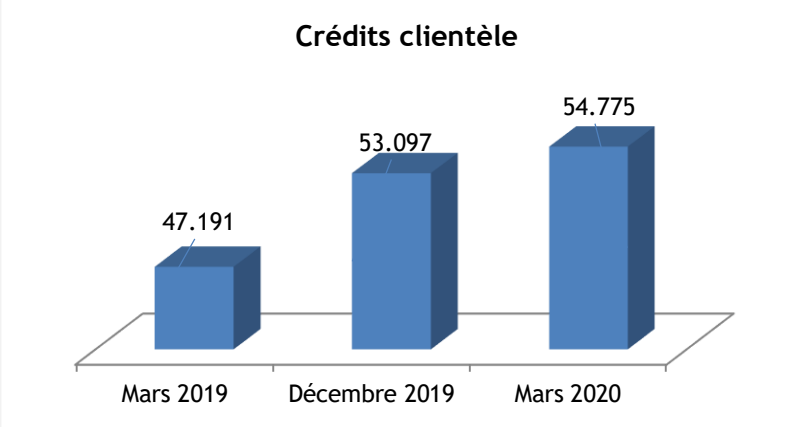

Le total bilan consolidé s'établit quant à lui à 78 MMDH en progression de 3,9% par rapport à décembre 2019.

La croissance de l'activité commerciale combinée à la poursuite de l'optimisation du coût des ressources induisent la progression de la marge nette d'intérêt de 19,8%. Le PNB consolidé s'élève à 665,7 MDH en hausse de 13,3%.

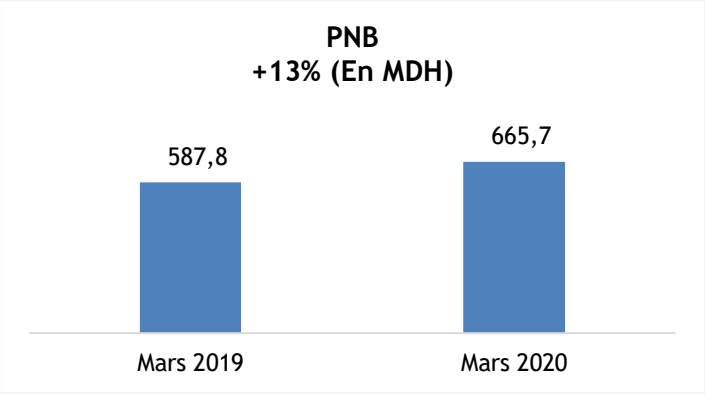

Le résultat brut d'exploitation consolidé s'établit à 94,7 MDH en baisse de 54,5% par rapport à mars 2019 sous l'effet de l'intégration de 100% du don au fond Covid-19 dans les frais de gestion en conformité avec les normes IAS/IFRS. Le RBE consolidé retraité en ne retenant que 25 % du montant du don, s'établirait à 207 MDH, soit au même niveau que mars 2019.

Dans une approche prudentielle et anticipative en matière de gestion des risques tant au niveau consolidé qu'au niveau social, le groupe CIH Bank a constaté des provisions de manière prospective afin de prévenir les impacts de la pandémie. En consolidé, le coût du risque s'établit à 180 MDH, en accroissement de 68,3% prenant en compte les impacts prévisionnels de la crise. L'IFRS 9 vient amplifier le coût du risque consolidé par la comptabilisation de provisions additionnelles, une couche forfaitaire de 50 MDH chez CIH et 22 MDH chez Sofac. L'ensemble des impacts touchent le compte de résultat. Ces provisions prennent en considération le changement des scénarios économiques prédéfinis lors de la mise en place de la norme. Ce changement de scénario fera l'objet d'affinement au cours de l'année. Le taux du coût du risque est de 0,32% contre 0,19% une année auparavant.

Sous l'effet conjugué de l'imputation intégrale des 150 MDH du don au fond Covid 19 et de l'approche prudentielle adoptée, le résultat net part du groupe s'établit à -52,8 MDH en baisse de 185%. En pro forma[62] le RNPG serait de +73 MDH en croissance de 17,4%.

[62] Hors don au fonds COVID-19 et hors coût de risque prospectif induit par la pandémie.

PARTIE VIII. PERSPECTIVES

Avertissement

Les prévisions données ci-après sont fondées sur des hypothèses dont la réalisation présente par nature un caractère incertain. Les résultats réels peuvent différer de manière significative des informations présentées. Ces prévisions ne sont fournies qu'à titre indicatif, et ne peuvent être considérées comme un engagement ferme ou implicite de la part de CIH Bank.

Dans le but de permettre à CIH Bank de connaître une croissance pérenne et sécurisée, la banque s'est inscrite dans la mise en œuvre d'une vision à moyen et long terme de son développement. Dans ce cadre, le Plan de développement moyen terme 2019-2023 [63]prévoit :

- Conquête et développement du portefeuille client à travers le recrutement en masse, avec une offre centrée client et en anticipant l'évolution des modes de consommation des banques avec un modèle original de tarification ;
- Modèle de distribution axé sur la proximité technologique et le développement :
  - Des réseaux alternatifs de traitement de cash
  - Des solutions et fonctionnalités du réseau digital (CIH Mobile, CIH Corporate, CIH-Net, We Pay) adressant chaque segment de marché
  - Du centre de relation clientèle et permettre une efficacité dans les contacts avec les clients ;
- Maitrise des coûts et de la productivité en capitalisant sur l'infrastructure technologique afin d'augmenter le volume des clients et des transactions, et développer l'activité avec des coûts marginaux de plus en plus faible ;
- Ouverture des nouvelles agences portant le réseau à environ 320 agences ;
- Investissement dans une plateforme technologique capable de gérer plus de client et le développement des transactions via les canaux digitaux ;
- Développement du réseau GAB pour le traitement du cash out et du réseau alternatif à travers l'établissement de paiement ;
- Développement du Data LAB pour explorer les potentialités du Big Data et du deep learning ;
- Renforcement des synergies avec les filiales et le groupe CDG ;
- Poursuite du programme SMQ avec la certification d'autres Process et la généralisation des engagements de service SLA destinés à améliorer la qualité de service aux clients ;
- Poursuite de la politique de communication innovante et différentiée ;
- Développement de la filiale dédiée à la gestion des Organismes de placement collectif immobilier –OPCI- (Ajarinvest).

I. PLAN DE DÉVELOPPEMENT

Le plan de développement 2019-2023 est accompagné et soutenu par :

- L'accélération du plan de recrutement des nouveaux clients
- Un renforcement du rythme de croissance de son activité crédit ;
- Mise en place d'un nouveau programme d'émissions obligataires ainsi que le lancement des émissions OSH une fois la loi promulguée ;
- Une augmentation de capital[64] ;
- Un renforcement du dispositif des risques ;

[63] Le plan de développement de CIH Bank n'a subi aucun changement en raison de la pandémie Covid-19.
[64] Augmentation de capital de CIH Bank par apport en numéraire de 497 828 500 dirhams réalisée en 2019.

- Un reengineering des process mettant le client au centre des processus. Cette démarche consiste à décongestionner l'agence de toutes les tâches ne nécessitant pas la présence du client et à industrialiser des processus back office pour une allocation optimale des ressources ;
- Priorisation des nouvelles technologies pour accompagner le nouveau plan industriel mis en place ;
- Intensifier les stratégies de digitalisation et positionner la Banque comme pionnier dans ce domaine.

Le plan de développement a été bâti avec des objectifs emplois tributaires des capacités de collecte des ressources clientèle et marché. Par conséquent, des actions ont été envisagées afin d'améliorer durablement la situation de liquidité de la banque, dont notamment :

- L'émission des Certificats de Dépôts de façon dynamique et souple en ajustement avec les besoins ;
- L'allongement des ressources par des Emprunts Obligataires et des OSH avec deux options :
  - Privilégier l'amélioration du profil de liquidité ;
  - Privilégier le PNB en renforcant l'activité commerciale.
- La poursuite de la politique de collecte des ressources sur la clientèle des particuliers (Comptes chèques et comptes d'épargne) considérée plus stable ;
- Le maintien du matelas des actifs réalisables [65]avec un encours moyen dépassant 5 Gdh.

II. PRÉVISIONS CHIFFRÉES ANTÉRIEURS

Les prévisions chiffrées antérieurs du Groupe CIH Bank se déclinent comme suit :

Mdh	2018R	2019E66	2019R
PNB Consolidé	2 249	2 362	2 502
RN consolidé	409	325	401

Le PNB consolidé s'établit à 2 501 Mdh à fin 2019, en hausse de 5,9% par rapport aux estimations annuelles. Le résultat net s'élève à 401 Mdh à fin 2019, en hausse de 23,4% par rapport aux estimations annuelles, cet écart est expliqué entre autres par les réalisations en 2019 de récupération de certains dossiers historiques retardés par les procédures judiciaires.

III. PRÉVISIONS ANTÉRIEURS D'INVESTISSEMENT

Le programme d'investissement pour la période 2018-2019 se présente comme suit :

Mdh	2018Engagés	2019Estimés	2019Engagés
Logistique	**236**	**238**	**189**
Informatique	**180**	**221**	**199**

[65] L'Actif réalisable est l'actifs détenus par l'entreprise facilement cessibles et dont la durée de détention est inférieure à un an.
[66] Estimation communiquée dans le prospectus d'augmentation de capital de CIH Bank visé par l'AMMC en date du 29/07/2019

A fin décembre 2019, CIH Bank a engagé un investissement de 388 Mdh en baisse de -15,5% par rapport aux prévisions annuelles en raison du report de certains investissements.

PARTIE IX. FAITS EXCEPTIONNELS ET LITIGES

I. FAITS EXCEPTIONNELS

Dans le cadre de ses travaux de suivi des effets socio-économiques de la pandémie Covid-19 sur l'économie nationale, le Haut-Commissariat au Plan a réalisé une enquête qualitative auprès des entreprises organisées dont l'objectif principal est d'évaluer l'impact immédiat de cette crise sur la situation des entreprises au Maroc. Cette enquête a été réalisée par téléphone du 1er au 3 avril 2020 et a ciblé un échantillon de 4000 entreprises organisées opérant dans les secteurs de l'industrie manufacturière, de la construction, de l'énergie, des mines, de la pêche, du commerce et des services marchands non financiers.

Au début d'avril, près de **142 000** entreprises, soit 57% de l'ensemble des entreprises, ont déclaré avoir arrêté définitivement ou temporairement leurs activités. Sur ce total, plus de **135 000** entreprises ont dû suspendre temporairement leurs activités tandis que **6 300** ont cessé leurs activités de manière définitive. Par catégorie d'entreprises, les TPE (très petites entreprises) représentent 72%, les PME (petites et moyennes entreprises) 26% et les GE (grandes entreprises) 2% des entreprises en arrêt d'activité de façon temporaire ou défnitive.

Les secteurs les plus touchés par cette crise sont l'hébergement et la restauration avec 89% d'entreprises en arrêt, les industries textiles et du cuir et les industries métalliques et mécaniques avec 76% et 73%, respectivement, ainsi que le secteur de la construction avec près de 60% des entreprises en arrêt.

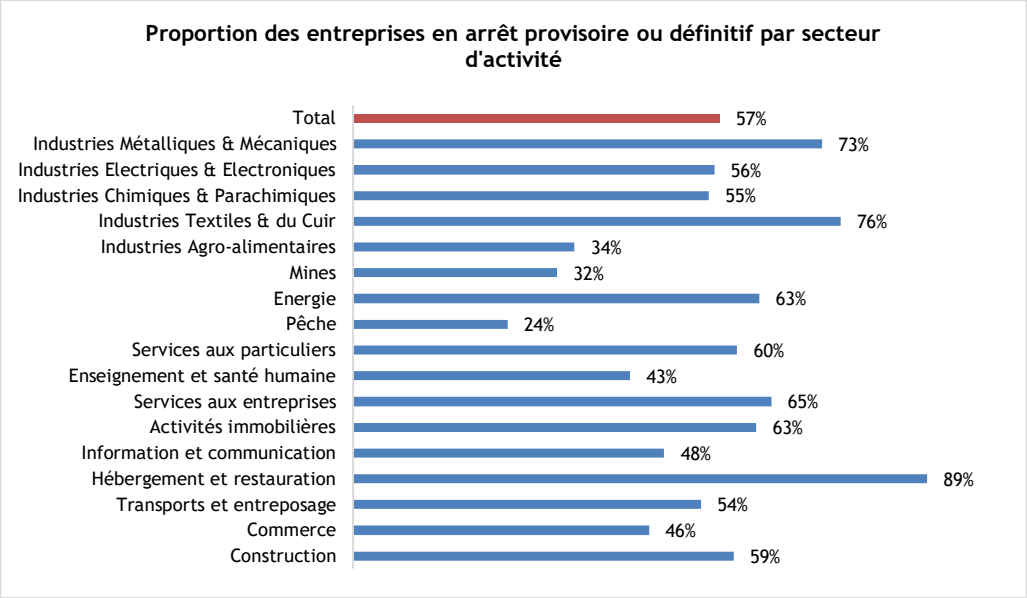

Source : HCP

Cette situation aurait des répercussions sur l'emploi. En effet, 27% des entreprises auraient dû réduire temporairement ou définitivement leurs effectifs. Ainsi, et selon les résultats de l'enquête, près de 726000([67]) postes auraient été réduits, soit 20% de la main d'œuvre des entreprises organisées.

A la lumière de ces prévisions (ralentissement économique avec la baisse de la demande et de l'offre ainsi que la perte d'emploi de nombreux manages) il est bien évidement clair que le secteur bancaire serait impacté par cette crise sanitaire. A ce jour, les premiers impacts pourraient concerner principalement :

[67] Hors secteurs financier et agricole.

- **Le marché Retail :** Une baisse de la capacité de remboursement des ménages (hausse du risque de défaut et du nombre d'impayés ainsi que des reports avec rééchelonnements des crédits) ;
- **Les PME/TPE :** Une rupture du cycle d'exploitation des entreprises concernées et ses impacts sur les lignes de fonctionnement (hausse des dépassements sur autorisations, rééchelonnements des dates d'échéances…).

En effet, selon l'agence de notation Moody's, la croissance du crédit s'établira à environ 5% en 2020, contre 5,7% en 2019, alors que le taux de rendement des prêts va s'affaiblir. L'agence de notation prévoit une hausse des créances en souffrance qui devrait passer de 9% en 2019 à 11 % en 2020.

Source : Moody's Investors Service

Key drivers for Morocco's negative banking system outlook

Operating Environment	**Deteriorating**	-	The coronavirus impact and weak agricultural performance will slow economic growth
		-	The global coronavirus pandemic will hurt economic growth in Morocco through lower activity in the confidence-sensitive tourism sector, and through reduced exports to Europe
		+	The impact will be partially offset by lower energy import prices, given that Morocco is an oil importer
Asset Risk	**Deteriorating**	-	We expect loan performance to weaken noticeably
		-	Borrowers in tourism, trade and transportation sectors will be most badly affected by the coronavirus outbreak, and SMEs will be particularly vulnerable
		=	Coronavirus-related deterioration will add up to high problem loans due to borrower concentrations, exposure to SME and Sub-Saharan Africa
Capital	**Stable**	=	Capitalisation will remain modest
Funding and Liquidity	**Stable**	=	Funding will remain stable, supported by a strong, low-cost and diversified domestic deposit base
		=	Liquidity buffers will remain high
		+	Central bank's measures will provide easier and wider funding access
Profitability and Efficiency	**Deteriorating**	-	Net interest margins will narrow as a result of the low interest-rate environment
		=	Efficiency ratios will remain stable
		-	Provisioning requirements will increase amid challenging economic conditions
Government Support	**Stable**	=	Authorities' willingness to support the largest banks will remain high
		=	A banking resolution regime is in place, but the accompanying legal framework has yet to be finalised

II. LITIGES ET AFFAIRES CONTENTIEUSES

A la veille de la date d'enregistrement du présent document, CIH Bank ne fait l'objet d'aucun litige ni affaires contentieuses susceptibles d'affecter de façon significative les résultats, la situation financière ou l'activité de CIH Bank.

PARTIE X. FACTEURS DE RISQUES

I. PROCESS DE GESTION DES RISQUES

En ligne avec les exigences de Bâle II et de Bâle III et des dispositions réglementaires en vigueur, le CIH a procédé à la formalisation des politiques des risques qui fixent, pour l'ensemble des risques, les règles et bonnes pratiques de gestion à respecter à chaque étape des processus de décision et de gestion à savoir, l'identification, la mesure, la maîtrise et le contrôle. Ces politiques sont régulièrement mises à jour et font l'objet de validation par le Conseil d'Administration du CIH.

Identification

L'identification des risques constitue une étape clé dans les processus de gestion des risques du CIH. A ce titre, la banque a lancé d'importantes actions pour constituer une cartographie par nature de risque.

Mesure

Le CIH a acquis des progiciels de mesure et de gestion des risques.

Pour le risque de crédit, principal risque de la banque, le progiciel permet au CIH de disposer, pour chaque client de la banque, d'une vision exhaustive de l'ensemble des engagements bilan et hors bilan, les techniques d'atténuation du risque crédit et les provisions qui leur sont associées ainsi que l'exigence en fonds propre requise.

Pour l'évaluation du risque de crédit à l'octroi, le CIH a mis en place un système de notation interne pour les crédits aux particuliers, d'une grille de notation pour les crédits à la promotion immobilière et les crédits aux entreprises. Ces modèles sont utilisés aussi pour la revue annuelle des portefeuilles.

Pour les risques opérationnels, Le CIH a mis en place un progiciel pour la gestion en work-flows de ces risques.

Maîtrise

Une fois les risques identifiés et mesurés, il s'agit de veiller à leur maîtrise en vue de leur atténuation à travers des mesures dédiées à cet effet (politiques de gestion des risques, limites, plans d'urgence, …).

Limites

L'objectif des limites est de contenir les risques à des niveaux compatibles avec les politiques internes et les seuils de tolérance aux risques fixés par le Conseil d'Administration et la Direction Générale.

Le CIH a mis en place des limites pour les risques de crédit, de marché, de taux et de liquidité.

- Projet ICAAP :

Dans le cadre de la mise en œuvre du deuxième pilier de Bale 2, CIH BANK est en cours de déploiement d'un processus ICAAP et appétence aux risques permettant l'évaluation de l'adéquation de ses fonds propres internes.

En effet, CIH Bank a lancé courant Mai 2019 un projet de mise en place de ce dispositif qui a été finalisé à fin 2019 sur le périmètre social.

Ce dispositif a été validé par le Comité des risques et le Conseil d'Administration et fait l'objet d'une présentation à Bank Al Maghrib.

Le processus interne ICAAP est développé conformément à l'interprétation des principaux textes réglementaires de Bank Al Maghrib et en se basant sur les pratiques observées au niveau international.

Le dispositif ICAAP complète l'approche réglementaire avec la quantification d'une exigence de capital couvrant les risques majeurs auxquels est exposée CIH Bank, sur la base de méthodologies qui lui sont propres. En effet, les mesures de risques déjà traitées par le Pilier 1 sont revues et, le cas échéant, complétées par des ajustements de capital interne. Les risques absents du Pilier 1 font l'objet d'un calcul spécifique de besoin de capital interne, fondé sur des approches propres à CIH Bank.

Le dispositif de mesure et du suivi du besoin de capital interne fera l'objet d'une organisation et d'une gouvernance appropriée au sein de CIH Bank.

La fonction fondamentale de l'ICAAP est de permettre à CIH Bank de s'assurer que ses fonds propres couvrent de façon adéquate l'ensemble de ses expositions aux risques et qu'ils sont maintenus, en permanence, à un niveau compatible avec le profil de risque de la banque.

CIH Bank a également défini son appétence au risque (Risk Appetite) qui constitue le type et le niveau de risque que la banque est prête à assumer, dans le cadre de son développement et la mise en œuvre de sa stratégie.

L'appétence au risque est exprimée au moyen d'indicateurs clés autour de thématiques importantes pour la banque telles que la solvabilité, la rentabilité, la liquidité et le risque de crédit. Des limites et des seuils d'alerte sont définis sur ces indicateurs clés ayant pour but de définir l'appétit au risque et de limiter la prise de risque.

L'objectif de la formalisation de l'appétence au risque est de permettre à la Direction générale et au Conseil d'administration de formaliser, nommer et expliciter le niveau de risque acceptable en lien avec une stratégie donnée ;

Les indicateurs de Risk Appetite et les seuils d'alerte associés seront utilisés par la Direction pour anticiper les dégradations excessives des indicateurs stratégiques et d'activer les leviers d'action appropriés en cas d'atteinte des niveaux d'alerte de l'appétence au risque de CIH Bank.

Les résultats issus des exercices d'ICAAP seront rapportés annuellement à la Direction Générale et au Conseil d'Administration afin de leur permettre d'apprécier en permanence les risques inhérents à l'activité de la Banque et ceux susceptibles de se matérialiser par des impacts négatifs sur les fonds propres.

Les travaux ICAAP et appétence au risque ont été réalisés à ce stade sur le périmètre social. La mise en place des ICAAP sur le périmètre consolidé est lancée et sa finalisation est prévue en 2020.

RISQUE DE CRÉDIT

On entend par risque de crédit, le risque qu'une contrepartie ne soit pas en mesure d'honorer ses engagements à l'égard de la banque.

Dans le cadre de la mise en place des méthodes avancées de calcul des risques de crédit, le CIH a élaboré :

- Un modèle de notation pour la promotion immobilière ;
- Un modèle de notation pour les entreprises ;
- Un modèle de sélection des bons payeurs pour la clientèle des professionnels ;
- Des modèles de scoring à l'octroi et des modèles de notation pour la clientèle Retail.

Principes de base régissant l'activité de crédit

L'activité de crédit au CIH Bank s'appuie sur les principes de base suivants, en particulier :

- Respect de la réglementation et de la déontologie régissant l'activité de crédit ;
- Respect des normes internes et politiques de risques régissant l'octroi des crédits à la clientèle (quantum de financement, pourcentage d'endettement, taux de couverture par les garanties requises, etc.) ;
- Double regard en matière d'analyse des demandes de crédits grands comptes opérée par des structures indépendantes ;
- Recours aux systèmes de notation en tant qu'outils d'aide à la prise de décisions d'octroi et de tarification ;
- Collégialité dans la prise de décision d'octroi des crédits ;
- Double signature de tous les actes liés à la mise en place des crédits autorisés ;
- Contrôle, en central, des garanties reçues avant toute utilisation des nouveaux concours accordés.

Politiques Risques

La gestion des risques au sein de CIH BANK est encadrée par ensemble de politiques risques organisées en une politique risque mère et des politiques risques par thème.

Ces politiques couvrent non seulement le volet risque de crédit, mais également les volets risque opérationnel, PCA et risques de marché, de taux et de liquidité.

Par ailleurs, le volet crédit est couvert par les politiques suivantes :

- Politique Risque Banque de l'entreprise ;
- Politique Risque Banque de l'immobilier ;
- Politique Risque Banque des particuliers ;
- Politique Risque marché des professionnels ;
- Politique de provisionnement ;
- Charte des risques sensibles.

Surveillance et pilotage du risque de crédit

<u>Dispositif de suivi du risque de crédit</u>

Le suivi du risque de crédit relève aussi bien des structures commerciales que de celles en charge de la gestion du risque.

En plus du suivi assuré au quotidien par les structures commerciales, un suivi en central est assuré par la Direction des Engagements d'une part et la Direction des Risques, d'autre part.

Des reportings sont régulièrement adressés au comité d'audit, au comité de management des risques et au comité de pilotage des risques de crédit.

Analyse du portefeuille des engagements

Répartition des encours de crédit par marché et par nature de crédit.

La répartition de l'encours global des crédits par marchés de clientèle, au 31 Décembre 2019, reflète :

- Le positionnement stratégique de la banque autour du financement des besoins des particuliers et de la famille puisque les crédits aux particuliers représentent 39,38 % du total des encours hors contentieux ;
- La forte concentration de l'activité de crédit à l'habitat, dans la mesure où les crédits à la construction et à l'acquisition de logements représentent 89,49 % des encours hors contentieux.

Qualité du portefeuille de crédit

Le volume global des créances en souffrance (CES) est en baisse continue depuis 2004. Il est passé en brut de 15 Milliards de Dirhams à fin 2004 à 3,4 milliards de Dirhams au 31 décembre 2019.

Système de notation de la banque

CIH BANK a mis en place des modèles et systèmes de notation par marché notamment pour les Particuliers, les Entreprises, et la Promotion Immobilière.

Toutefois, afin de couvrir tout le périmètre par le système de notation et accompagner le développement de la banque, les modèles de notation pour les Professionnels, les assurances, et les établissements de crédit ont été mis en place en 2019.

Tout dossier de crédit est noté. La note est une résultante de critères quantitatifs et qualitatifs, reflétant la solvabilité dudit client et donnant une indication sur la tarification.

La dégradation des notes est un critère d'inscription au comité risques sensibles et d'inscription en bucket 2 et bucket 3 selon la norme IFRS 9.

Les modèles de notation font l'objet de backtesting et de revue.

L'appréciation de l'évolution du portefeuille crédit de la banque par le système de notation interne fait l'objet d'un reporting adressé et présenté aux comités internes compétents et au comité des risques.

- Modèle de notation des particuliers :

La notation des prêts des particuliers consiste en l'affectation d'une note aux crédits à l'habitat et à la consommation destinés aux clients particuliers sur la base de critères relatifs, d'une part à la signalétique client (Age, Situation familiale, …) et d'autres relatifs au comportement prêt et compte (montant du prêt, durée du prêt, impayé...).

La notation des Particuliers est basée sur une approche statistique et conforme au dispositif Bâle II. La note ainsi générée reflète le niveau de risque de la contrepartie. Les notes des prêts sont générées et mises à jour automatiquement par le système d'information de la banque sur la base des données mises à jour mensuellement.

- Modèle de notation des entreprises :

Le modèle de notation pour les entreprises est à dires d'experts et a été actualisé et backtesté.

Un nouveau modèle de notation entreprise est ainsi mis en place. A cet effet, un appel d'offres a été lancé fin 2019 pour l'implémentation du nouveau modèle prévue en 2020. L'outil intégrera les modèles suivants : Entreprises, Professionnels et Promotion Immobilière.

Le calcul de la note tient compte de critères quantitatifs financiers issus du bilan de l'entreprise, de critères qualitatifs tenant compte de la qualité du client, de son secteur d'activité et de critères liés au comportement interne et externe du client. La note est actualisée à l'occasion du renouvellement des autorisations ou du dépôt d'une nouvelle demande par le client et/ou de la revue annuelle du portefeuille des Entreprises.

- Modèle de notation de la promotion immobilière :

Le modèle de notation de la Promotion immobilière est à dire d'expert. La note étant la résultante d'une note promoteur et d'une note projet. D'autres critères sont examinés lors de la revue des notes, notamment le déroulement des projets gérés par le promoteur. Une renotation est conduite par le Middle office de la banque de l'immobilier à l'occasion d'un report et/ou de la revue annuelle du portefeuille de la promotion immobilière.

Un projet de mise en place d'un outil intégrant les modèles de notation entreprises, promotion immobilière et professionnels a été entamé en fin 2019.

Limites fixées en termes de risque de crédit

Le suivi du risque de crédit et de concentration est étoffé d'un dispositif de limites permettant de mieux piloter l'activité et les actions à entreprendre. Le dispositif de limites, actuellement en vigueur au CIHBANK, couvre les volets suivants, en plus du Coefficient Maximum de Division des Risques (CMDR) :
- Limites par segment : des limites sont fixées pour la branche entreprise, et la branche promotion immobilière en pourcentage des fonds propres.
- Limites par groupe ;
- Limites par groupement de ligne ;
- Limites de contrepartie (activité de marché).

Ces limites sont validées par les Comités Compétents. La politique de risques du CIHBANK prévoit une révision annuelle éventuelle ou à l'occasion de tout changement dans les spécificités relatives à l'activité du crédit ou à l'aversion de la banque au risque de crédit.

Coefficient Maximum de Division des Risques (CMDR)

Les exigences réglementaires, en termes de coefficient maximum de division des risques CMDR, imposent que les risques pondérés encourus sur un même bénéficiaire ne doivent pas excéder 20% des fonds propres. Cet indicateur est fortement suivi par BAM et les instances de gouvernance. En cas de dépassement, le montant sera déduit des fonds propres.

Au 31/12/2019, le CMDR est inférieur à 20% pour l'ensemble des contreparties et est, par conséquent, conforme aux exigences réglementaires.

Processus de traitement des créances sensibles

La Direction des Engagements procède, trimestriellement, à une sélection des risques de crédit devenus sensibles en fonction de critères qualitatifs et quantitatifs définis.
Les risques de crédit devenus sensibles sont recensés trimestriellement en fonction de critères qualitatifs et quantitatifs définis, alimentant la Watch-List des risques sensibles de la Banque. Ils font l'objet de fiches établies par les métiers et sont présentés au Comité de Suivi des Risques Sensibles qui se réunit trimestriellement pour examiner les affaires en question et proposer, le cas échéant, les transferts au Pôle Recouvrement, les déclassements ou reclassements des créances et leurs couvertures par les provisions.
Les propositions de ce Comité sont soumises au Comité de Provisionnement trimestriel pour approbation ou au comité recouvrement ou au comité engagements.
En plus du traitement des créances sensibles, les portefeuilles gérés par le Pôle Affaires Spéciales et Recouvrement font l'objet d'une l'analyse par le Comité de suivi des Affaires Spéciales et le Comité de Suivi du recouvrement amiable et contentieux.

Ces Comités trimestriels examinent l'évolution des portefeuilles gérés et, en particulier, les affaires à risque significatifs et décident des réajustements en termes de classification et de couverture des créances les concernant.

II. RISQUE OPÉRATIONNEL

- **Définition du risque opérationnel**

Il s'agit des risques de pertes résultant de carences ou de défauts attribuables à des procédures, personnels et systèmes internes ou à des événements extérieurs. Cette définition inclut le risque juridique, mais exclut les risques stratégiques et de réputation.

- **Processus de gestion des risques opérationnels**

Afin de cerner l'ensemble du périmètre relatif à la gestion des risques opérationnels, la banque a mis en place un progiciel. Ce progiciel permet une gestion des déclarations d'incidents, la formalisation des résultats des exercices d'autoévaluation et le suivi des plans d'actions correctives.

Un reporting est adressé régulièrement au Comité Pilotage des Risques Opérationnels et au Comité Management des Risques ce qui permet une prise de décision sur les actions à mener pour la réduction des risques.

- **Le plan de Continuité des Activités**

Le plan de continuité de l'activité est un plan d'action documenté, qui expose les procédures et les systèmes nécessaires pour poursuivre ou rétablir les opérations de l'établissement de façon planifiée en cas de perturbations opérationnelles.

Depuis sa conception initiale, le plan de continuité d'activité couvre aujourd'hui les processus vitaux de la banque. Il fait l'objet d'une mise à jour continue au regard des évolutions que connaissent les activités critiques de la Banque.

III. RISQUE DE MARCHÉ

- **Définition du risque de marché**

On entend par risque de marché, les risques de pertes liées aux variations des prix du marché. Ils recouvrent :

- Les risques de taux et de position sur titres de propriété relatifs aux instruments inclus dans le portefeuille de négociation ;
- Le risque de change et le risque sur produits de base encourus sur l'ensemble des éléments du bilan et du hors bilan, autres que ceux inclus dans le portefeuille de négociation.

– **Organisation de la gestion du risque de marché**

Rôle de la Salle Des Marchés

La Direction Marchés des Capitaux est en charge de la mise en œuvre de la politique de refinancement de la banque à travers le marché, de la gestion de la trésorerie et des portefeuilles titres de la banque et de la gestion de la couverture de la position de change.

Cette entité participe à l'élaboration de la stratégie de refinancement de la banque et elle est chargée de veiller au respect des limites et des ratios réglementaires relatifs à l'activité de la Salle des marchés.

Rôle de la Direction des Risques

La Direction des Risques est en charge de l'évaluation des Risques de Marché. A ce titre, elle décline la stratégie risque en politiques et limites sur les risques de marché et met en place les indicateurs de surveillance et de suivi.

– **Politique Risque de marché**

Dans le cadre de la stratégie globale de gestion des risques et en concomitance avec le développement substantiel que connaît l'activité de la salle des marchés de la banque, CIH BANK met actuellement en place un dispositif de maîtrise des risques portant sur les risques de change, et de contrepartie.
CIH Bank exerce ces activités soit pour le compte propre de la banque, soit pour le compte de la clientèle.
A cet effet, la politique CIH BANK prévoit les opérations et éléments de marché suivants :

- Opérations Change et monétaires avec Banques locales : Change spot, Change à terme, Prêt/ Emprunt Dirhams ou Devises.
- Opérations Change et monétaires avec Banques étrangères (Change spot, Prêt/Emprunt en Devises) : Pour la gestion de la position de change ou la trésorerie devises de CIH Bank, la SDM traite des opérations spot ou termes devises vs devises, et des opérations de prêt/Emprunt en devises.
- Opérations de change avec les clients (Change Spot, Change à terme) : La position de change doit respecter l'équilibre en Panier (60% EUR, 40% USD). Le risque de marché de la position de change est le risque du niveau du Panier contre le cours central. La marge de fluctuation du Panier est de +/-2.5% contre le cours central tel que défini par Bank Al-Maghrib au 15 Janvier 2018.
- Portefeuilles Compte Propre : PTF de négociation, PTF d'investissement et PTF de placement.

– **Mesure et gestion des risques de marché**

CIH Bank a le statut de teneur de marché de change selon la circulaire LC/BKAM/2018/1 de Bank Al Maghrib et doit respecter l'obligation de cotation ferme de l'USD/MAD avec un minima journalier convenu avec la banque centrale.
L'activité de marché est encadrée par une politique risque de marché et un code déontologique signé par les différents intervenants concernés.

- **Mesure et gestion des risques de marché**

CIH BANK a mis en place un dispositif de mesure des risques de marché reposant sur le calcul de la Value at Risk (VAR) et un système de limites.
Value at Risk
Le modèle de VaR utilisé est la VaR historique calculée via des scenarii historiques des facteurs de risques inhérents au portefeuille de négociation.
Cette perte maximale (VAR) à fin 2019 affiche les résultats suivants :

  - Activité Taux : La perte maximale à 1 jour avec un niveau de confiance de 99% ressort à 4.6 Millions de dirhams. Le back testing effectué durant le 4ème trimestre 2019 n'affiche aucun dépassement (Avec une perte maximale de 2.94 Millions constatée durant le trimestre).
  - Activité Change : La perte maximale à 1 jour avec un niveau de confiance de 99% ressort à 79 394 dirhams. Le back testing effectué durant le 4ème trimestre 2019 soulève 4 dépassements (Avec une perte maximale de 67 887 dirhams constatée durant le trimestre).
  - Titres de propriété : La perte maximale à 1 jour avec un niveau de confiance de 99% ressort à 1 876 dirhams. Le back testing effectué durant le 4ème trimestre 2019 n'affiche aucun dépassement (Avec une perte maximale de 1 470 dirhams constatée durant le trimestre).

Système de limites :

L'activité de marché est encadrée par des limites réglementaires et d'autres internes :

- Limites réglementaires définies par Bank Al Maghrib (10% des Fonds Propres par devises, et 20% des Fonds Propres pour la position Globale longue ou courte).
- Limites internes : change en nominal, tailles des portefeuilles, sensibilité, par type de produit, par contrepartie et des seuils d'alerte STOP loss et STOP win.

Situation des portefeuilles de marché :

- Le Portefeuille de transaction affiche au 31/12/2019 :
  - Structure du PTF : constitué de minimum 91,87% en BDT,
  - P&L : une PV latente de 37,92 MDH et MV latente de 7,01 MDH,
  - Sensibilité : 1,79. La MV serait de 107 MDH si la courbe augmente de 100 Pb,
  - Duration du PTF : 1,83 an.
- Portefeuille d'investissement au 31/12/2019 :
  - PV latente : 41 MDH ;
  - Sensibilité PTF : le PTF d'investissement affiche une contre - performance de 3,73 % en cas de hausse de la courbe des taux de 100 pb, soit 25,67 MDH.
- Portefeuille de Placement au 31/12/2019 :
  - MV latente : 45 KDH ;
  - Sensibilité PTF : une contre - performance de 0.95 % en cas de hausse de la courbe des taux de 100 pb, soit 428 KDH.

- **Outils de gestion du risque de marché :**

Les activités de Marchés s'appuient sur des outils permettant le traitement sécurisé des opérations, notamment :

- Application Front to Back (KONDOR) qui permet le traitement, le dénouement et le contrôle de toutes les opérations effectuées par la salle : En cours de mise en place pour remplacer le système actuel ARPSON.
- Systèmes des flux de données de marchés et de traitement instantané des opérations.
- Application permettant la saisie et le dénouement des opérations pour le compte de la clientèle.
- SRBM : application qui sert pour les transferts de fond transitant par le compte BAM.
- SWIFT : permet le transfert des devises chez les correspondants.

IV. RISQUE DE CONCENTRATION SECTORIELLE

- **Définition du risque de concentration du crédit**[68]

Le risque de concentration du crédit est le risque inhérent à une exposition de nature à engendrer des pertes importantes pouvant menacer la solidité financière d'un établissement ou sa capacité à poursuivre ses activités essentielles. Il s'agit des risques de pertes liées à une concentration importante des investissements dans certaines catégories d'actifs ou sur certains marchés.

- **Description du risque**

Le portefeuille crédit de CIH Bank est peu diversifié d'un point de vue sectoriel. Il existe une forte concentration de l'activité de crédit à l'habitat, dans la mesure où les crédits à la construction et à l'acquisition de logements représentent 84,9%, à fin décembre 2019, des encours aux particuliers hors contentieux. Dans le domaine de la promotion immobilière, les deux régions du Grand Casablanca et du Rabat et région concentrent plus de la moitié de l'encours global (PI hors contentieux) des crédits.

Au vu de cette concentration sectorielle la banque est sensible à l'évolution du marché immobilier.

- **Dispositif de suivi du risque de concentration**

La banque réalise un suivi particulier en ce qui concerne le risque de concentration non seulement pour se conformer aux exigences de la division des risques mais aussi dans une logique de diversification et de maîtrise des risques. Ce suivi est concrétisé via un dispositif de limites et une attention particulière accordée aux

- **Mesures d'atténuation et de maîtrise**

Afin d'atténuer ce risque, un plan de développement ambitieux a été entamé avec un nouveau modèle opérationnel visant à faire de CIH Bank une banque universelle qui prend le tournant du digital. Cette stratégie vise l'excellence opérationnelle ainsi que l'agilité afin de garder un temps d'avance par rapport aux innovations lancées sur le marché. Pour ce faire la banque a :

- Réorganisé l'activité commerciale qui a été segmentée par marché : Banque des particuliers et professionnels, Banque de l'immobilier et de l'Entreprise et la Banque de financement et des investissements,
- Créée une nouvelle entité s'occupant de la mise en œuvre des initiatives stratégiques particulières celles axées sur la digitalisation des activités et des offres, sur l'expérience « Deep Learning » et la « Customer Experience »

[68] Définition donnée par Bank Al Maghrib

- Mis en place une nouvelle organisation de l'activité de marché,
- Renforcé la ligne métier traitant les risques,
- Développé les back offices dans une logique de soutien du réseau et afin de la soutenir la progression de l'activité,
- Procédé à l'externalisation des activités de back office et le recentrage sur le corp business de la banque,
- Réorganisé l'activité du recouvrement en déployant de nouveaux process, de nouveaux outils ainsi que les partenariats avec les recouvreurs externes.

Le développement du marché des professionnels a été aussi un axe de développement visant la prise en charge de la clientèle des professionnels. Ceci par l'intégralité du réseau et son développement dans les différentes villes du royaume.

V. GESTION ACTIF-PASSIF

EVALUATION DES RISQUES DE TAUX D'INTERET ET DE LIQUIDITE

– **Evaluation du risque global de taux**

La méthode d'évaluation du risque de taux d'intérêt utilisée par CIH Bank se base sur le calcul des gaps de taux fixe (tombées ressources à taux fixe moins tombées emplois à taux fixe) sur chaque maturité (1 mois, 2 mois, 3 mois, 6 mois, 1 an, 2 ans…15 ans et plus de 15 ans). Ces gaps sont ensuite actualisés.
La différence entre cette VAN calculée avec les taux actuels et la VAN calculée avec ces taux +100 pb permet de déduire la sensibilité du bilan aux variations des taux.
Une distinction est faite également entre la sensibilité CT (maturités inférieures à 1 an), la sensibilité MT (maturités entre 1 et 7 ans) et la sensibilité LT (maturités supérieures à 7 ans).
Il se dégage de l'application de cette méthode au 31 décembre 2019, une sensibilité du bilan de la banque, à une variation de +1% de la courbe des taux, de -298 millions DH soit 3,8% des fonds propres réglementaires.

– **Evaluation du risque de liquidité**

Le suivi du risque de liquidité est assuré via l'évaluation de la trésorerie immédiate et de la trésorerie prévisionnelle.
La gestion de la trésorerie immédiate (court terme) est assurée par la salle des marchés. Un tableau de bord quotidien est établi par le trésorier de la banque. Il permet de calculer le gap quotidien de la trésorerie en fonction de la réserve monétaire exigée, du solde chez BAM, des flux entrants et sortants des agences et des emprunts/prêts sur le marché monétaire.
La gestion de la liquidité (MLT) est assurée par l'entité ALM. Elle s'articule autour des axes suivants :

- Calcul des gaps de liquidité (encours des ressources moins encours des emplois) sur chaque maturité (1 mois, 2 mois, 3 mois, 6 mois, 1an, 2 ans…15 ans et plus de 15 ans) ;
- Présentation, au comité ALM, du tableau de bord ALM incluant les gaps de liquidité. Ce dernier est obtenu en utilisant les tableaux d'amortissement des contrats pour les postes contractuels, et les règles d'écoulement de la liquidité pour les postes non contractuels.

– **Couverture des gaps de taux et de liquidité**

Le Comité ALM décide, en cas de besoin, des mesures à prendre afin d'atténuer les gaps de taux fixe et les gaps de liquidité et de respecter les limites ALM. Ces principales mesures sont les suivantes :

- Le lancement d'opérations de titrisation de prêts hypothécaires ;
- L'émission de certificats de dépôts ;
- Le lancement d'opérations d'emprunts obligataires subordonnés ou classiques ;
- L'utilisation du portefeuille des bons du trésor comme moyen de couverture (cession ou acquisition en fonction du besoin) ;
- Le changement de la structure du portefeuille des prêts et emprunts en matière de nature de taux et de durée des prêts ;
- Le recours à des lignes de financement auprès d'intermédiaires financiers ;
- La mise en place, le cas échéant, d'engagements de refinancement auprès des actionnaires de référence.

– **Suivi des risques de taux et de liquidité**

Le suivi des risques de taux et de liquidité est assuré par le Comité ALM, à travers un Reporting trimestriel.
En outre, un suivi régulier de ces risques est assuré par la Direction des Risques. Ce suivi est renforcé par des limites d'exposition à ces risques et un système de Reporting régulier.
Les données risques sont agrégées périodiquement afin que la Direction Générale et le Conseil d'Administration puissent disposer d'une vue globale de l'ensemble des risques de taux d'intérêt et de liquidité de CIH BANK. Ces données sont présentées en Comité ALM, Comité Management des Risques et Comité d'Audit.

VI. RATIO DE SOLVABILITÉ ET ACTIFS PONDÉRÉS

– SUR BASE INDIVIDUELLE

Au 31 décembre 2019, en application des dispositions de la circulaire 14/G/2013 relative aux fonds propres des établissements de crédit, les fonds propres réglementaires de CIH Bank s'établissent à 7,86 milliards de dirhams.
Le ratio de solvabilité s'établit à 19,23%.
Les fonds propres de catégorie 1 s'établissent 4,50 milliards de dirhams intégrant 3,94 milliards de dirhams d'instruments de Fonds propres éligibles en tant que fonds propres CET1 et de 811 millions de dirhams de réserves et de résultats non distribués. Les déductions opérées sur les fonds propres de base concernent les Immobilisations Incorporelles y compris les logiciels pour un montant de 151 millions de dirhams et les participations pour un montant global de 606 millions de dirhams.
Le Ratio de fonds propre Tier 1 s'établit à 11%.
Les fonds propres de catégorie 2 s'établissent à 3,37 milliards de dirhams composés principalement d'emprunts obligataires pour un montant de 3,07 milliards de dirhams.

- *Risque de crédit*

En application de l'approche standard, les risques pondérés au titre du risque de crédit à fin décembre 2019 représentent 36,35 milliards de dirhams soit 89% de l'ensemble des risques rapportés aux fonds propres, pour une exigence en fonds propres de 2,91 milliards de dirhams.

- *Risque de marché*

Les exigences en fonds propres au titre du risque de marché s'établissent à 91 millions de dirhams au 31 Décembre 2019.

- *Risque opérationnel*

En application de l'approche « indicateur de base », les risques pondérés au titre du risque opérationnel représentent 3,4 milliards de dirhams au 31 Décembre 2019 pour une exigence en fonds propres de 274 millions de dirhams.

– SUR BASE CONSOLIDEE

Au 31 décembre 2019, les fonds propres réglementaires de CIH Bank s'établissent à 7,88 milliards de dirhams intégrant 4,69 milliards de dirhams de fonds propres de catégorie 1 et 3,19 milliards de dirhams de fonds propres de catégorie 2. Le ratio de fonds propre Tier 1 ressort à 10% et le ratio de solvabilité s'établit à 16,83%.

- *Risque de crédit*

En application de l'approche standard, les risques pondérés au titre du risque de crédit à fin décembre 2019 représentent 41,44 milliards de dirhams soit 89% de l'ensemble des risques rapportés aux fonds propres, pour une exigence en fonds propres de 3,32 milliards de dirhams.

- *Risque de marché*

Les exigences en fonds propres au titre du risque de marché s'établissent à 91 millions de dirhams au 31 Décembre 2019.

- *Risque opérationnel*

En application de l'approche « indicateur de base », les risques pondérés au titre du risque opérationnel représentent 4,24 milliards de dirhams au 31 Décembre 2019 pour une exigence en fonds propres de 339 millions de dirhams.

PARTIE XI. ANNEXES

I. STATUTS

http://www.cihbank.ma/corporate/espace-financier/note-information

II. RAPPORT DE NOTATION

https://www.cihbank.ma/sites/default/files/CIH%20RAC%20final%20Feb%202020.pdf

III. RAPPORT FINANCIER ANNUEL 2019

https://www.cihbank.ma/corporate/espace-financier/rapport-activites

IV. RAPPORTS GÉNÉRAUX DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

2019 :
https://www.cihbank.ma/sites/default/files/Rapport%20général%20CAC%20CIH%20Bank%202019.pdf
https://www.cihbank.ma/sites/default/files/Rapport%20CAC%20consolidé%20CIH%20Bank%202019.pdf
2018 :
https://www.cihbank.ma/sites/default/files/Rapport%20ge%CC%81ne%CC%81ral%20CAC%20comptes%20sociaux%20exercice%202018.pdf
https://www.cihbank.ma/sites/default/files/Rapport%20ge%CC%81ne%CC%81ral%20CAC%20comptes%20consolide%CC%81s%20exercice%202018.pdf
2017 :
https://www.cihbank.ma/sites/default/files/Rapport%20ge%CC%81ne%CC%81ral%20CAC%20comptes%20sociaux%20exercice%202017.pdf
https://www.cihbank.ma/sites/default/files/Rapport%20ge%CC%81ne%CC%81ral%20CAC%20comptes%20consolide%CC%81s%20exercice%202017.pdf

V. RAPPORTS SPÉCIAUX DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

2019 : https://www.cihbank.ma/sites/default/files/Rapport%20spe%CC%81cial%202019.pdf
2018 :https://www.cihbank.ma/sites/default/files/Rapport%20Spécial%20CAC%20exercice%202017.pdf
2017 :https://www.cihbank.ma/sites/default/files/Rapport%20Spécial%20CAC%20exercice%202018.pdf

VI. RAPPORTS DE GESTION

2019 : https://www.cihbank.ma/sites/default/files/Rapport%20de%20gestion%20final.pdf
2018 : https://www.cihbank.ma/sites/default/files/Rapport%20de%20gestion%202018.pdf
2017 : https://www.cihbank.ma/sites/default/files/Rapport%20de%20gestion%202017.pdf

VII. COMMUNIQUÉS DE PRESSE PUBLIÉS EN 2017/ 2018/ 2019

http://www.cihbank.ma/corporate/espace-financier/communiques